
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

14 NOVEMBRE 2001

PROJET DE DECRET

CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2003

—
FASCICULE I

FASCICULE II
—

TABLE DES MATIERES
—

	Pages
Fascicule I	
Justifications du dispositif	6
Dispositif	15
Liste des programmes	40

Chapitre I — Services généraux

Division organique 01. — Dotation au Parlement de la Communauté française	40
Division organique 02. — Cabinet du ministre-président du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Éducation, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé	40
Division organique 03. — Cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales	40
Division organique 04. — Cabinet du ministre de la Culture et de l'Éducation permanente	40
Division organique 05. — Cabinet du ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique	41
Division organique 06. — Cabinets ministériels	41
Division organique 10. — Services du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques	41
Division organique 11. — Affaires générales	42
Division organique 12. — Informatique	43
Division organique 13. — Gestion des immeubles	43
Division organique 14. — Relations internationales et Actions du Fonds social européen	43

Chapitre II — Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport

Division organique 15. — Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	44
Division organique 16. — Santé	45
Division organique 17. — Aide à la Jeunesse	45
Division organique 18. — Aide sociale spécialisée	45
Division organique 19. — Enfance	46
Division organique 20. — Affaires générales — Culture	46
Division organique 21. — Arts de la scène	47
Division organique 22. — Livre	48
Division organique 23. — Jeunesse et Éducation permanente	48
Division organique 24. — Patrimoine et Arts plastiques	49
Division organique 25. — Audiovisuel et Multimédia	49
Division organique 26. — Sport	50

Fascicule II

Chapitre III — Éducation, Recherche et Formation

Division organique 40. — Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (inter-réseaux) et orientation — relations internationales	50
Division organique 44. — Bâtiments scolaires	52
Division organique 45. — Recherche scientifique	52
Division organique 46. — Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	52
Division organique 47. — Allocations et prêts d'études	53
Division organique 48. — Centres PMS — IMS	53
Division organique 50. — Affaires pédagogiques et Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française	53
Division organique 51. — Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	54

Division organique 52. — Enseignement secondaire	55
Division organique 53. — Enseignement spécial	56
Division organique 54. — Enseignement universitaire	56
Division organique 55. — Enseignement supérieur hors université et hautes écoles	57
Division organique 56. — Enseignement de Promotion sociale	58
Division organique 57. — Enseignement artistique	59
Division organique 58. — Enseignement à distance	60
Chapitre IV — Dette publique de la Communauté française	
Division organique 85. — Dette directe	60
Division organique 86. — Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	61
Division organique 87. — Dette liée aux emprunts des organismes d'intérêt public pris en charge par la Communauté française	61
Chapitre V — Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	
Division organique 90. — Dotation à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	61
TABLEAU BUDGETAIRE — Notice explicative	62
Chapitre I — Services généraux	
Division organique 01. — Dotation au Parlement de la Communauté française	63
Division organique 02. — Cabinet du ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé	63
Division organique 03. — Cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales	65
Division organique 04. — Cabinet du ministre de la Culture et de l'Education permanente	66
Division organique 05. — Cabinet du ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique	67
Division organique 06. — Cabinets ministériels	68
Division organique 10. — Services du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques	77
Division organique 11. — Affaires générales	78
Division organique 12. — Informatique	87
Division organique 13. — Gestion des immeubles	89
Division organique 14. — Relations internationales et Actions du Fonds social européen	91
Chapitre II — Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	
Division organique 15. — Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	95
Division organique 16. — Santé	99
Division organique 17. — Aide à la Jeunesse	102
Division organique 18. — Aide sociale spécialisée	106
Division organique 19. — Enfance	107
Division organique 20. — Affaires générales — Culture	108

Division organique 21. — Arts de la scène	114
Division organique 22. — Livre	122
Division organique 23. — Jeunesse et Education permanente	127
Division organique 24. — Patrimoine et Arts plastiques	131
Division organique 25. — Audiovisuel et Multimédia	134
Division organique 26. — Sport	138
Chapitre III — Education, Recherche et Formation	
Division organique 40. — Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation — relations internationales	144
Division organique 44. — Bâtiments scolaires	152
Division organique 45. — Recherche scientifique	153
Division organique 46 — Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	157
Division organique 47. — Allocations et prêts d'études	159
Division organique 48. — Centres PMS — IMS	160
Division organique 50. — Affaires pédagogiques et Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française	165
Division organique 51. — Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	169
Division organique 52. — Enseignement secondaire	180
Division organique 53. — Enseignement spécial	190
Division organique 54. — Enseignement universitaire	197
Division organique 55. — Enseignement supérieur hors université et hautes écoles	200
Division organique 56. — Enseignement de Promotion sociale	210
Division organique 57. — Enseignement artistique	216
Division organique 58. — Enseignement à distance	222
Chapitre IV — Dette publique de la Communauté française	
Division organique 85. — Dette directe	224
Division organique 86. — Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	225
Division organique 87. — Dette liée aux emprunts des organismes d'intérêt public pris en charge par la Communauté française	227
Chapitre V — Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	
Division organique 90. — Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	228
Section particulière	229
Organismes d'intérêt public	
Commissariat général aux Relations internationales	230
Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française	235
Services à gestion séparée	236
Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	236
Enseignement obligatoire	237
Hautes écoles	237

Centres P.M.S.	238
Agence Fonds social européen	240
Fonds d'exploitation de la ferme de Gembloux	240
Centre technique de Frameries	241
Centre de formation de Tihange	244
Internats autonomes de l'enseignement supérieur	250
La Cambre — Institut d'architecture	251

FASCICULE I

JUSTIFICATIONS DU DISPOSITIF

DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2003

Article 1^{er}

Cet article ouvre les crédits non dissociés et les crédits dissociés pour l'année budgétaire 2003 conformément à la liste des programmes et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en allocations de base.

Quant aux dépenses à charge des crédits variables, repris à la dernière colonne du tableau récapitulatif, ils reflètent le montant des dépenses estimées, étant entendu que le montant de ces crédits est lié, d'une part, au solde du fonds organique au 1^{er} janvier de l'année budgétaire et, d'autre part, au montant des recettes affectées réalisées.

Art. 2

Cette disposition autorise le paiement des allocations de naissance, de la cotisation de responsabilisation en matière de pension, ainsi que les indemnités pour frais funéraires sous forme de dépenses fixes.

Art. 3

Cet article annexe au présent décret budgétaire les opérations des services à gestion séparée.

Art. 4

Cet article précise au dernier alinéa que l'article 45 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, n'est pas d'application pour l'année 2003 en ce qui concerne les fonds budgétaires figurant dans la section particulière subsistant au tableau budgétaire.

Quant aux autres alinéas de cet article, ils déterminent le mode de disposition et de paiement des avoirs des fonds budgétaires et des services à gestion séparée.

Art. 5

Les agents contractuels subventionnés et le personnel du Fonds budgétaire interdépartemental sont payés à l'intervention des crédits variables qui, en cas de situation débitrice, peuvent bénéficier d'avances de trésorerie octroyées dans la limite des montants attribués par les régions respectives.

Art. 6

L'article 6 organise la manière dont peut s'effectuer la gestion de la trésorerie à court terme, de l'émission de papier commercial et de l'utilisation de produits dérivés et cela, tant au plan des prélèvements opérés par le caissier qu'en ce qui concerne la régularisation à charge du budget général des dépenses.

Art. 7

L'article 7 permet le paiement des dotations au profit de la Région wallonne et de la Commission communautaire française, en application du décret II du 19 juillet 1993, selon la procédure des dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Art. 8

Les dépenses relatives au service et au remboursement de la dette de la Communauté et celles associées aux charges d'intérêt et d'amortissements liées aux immeubles acquis par la Communauté française, ainsi que les loyers versés aux SPABS, peuvent être effectuées selon la procédure des dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Art. 9

Cet article définit les différentes dépenses se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations. Cette distinction par rapport aux autres dépenses — celles relatives aux objectifs des programmes d'activités — est imposée par le deuxième alinéa de l'article 12 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.

Art. 10

Cette disposition doit permettre au ministre-président de faire face aux engagements financiers liés à cette compétence.

Art. 11

Cette disposition permet de répartir par arrêté les provisions entre les différentes allocations de base concernées.

Art. 12

Cet article définit la manière dont il faut considérer, au plan de la détermination de la capacité d'emprunt de la Communauté, les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française.

Art. 13

Il s'indique, afin d'éviter le non-paiement en temps opportun de créances arriérées effectivement dues et les intérêts de retard qui pourraient en résulter, de prévoir le dispositif utile afin de parer à pareille situation dans le cadre strict des crédits budgétaires existants.

Art. 14

Il est indispensable d'autoriser juridiquement l'ordonnancement et l'engagement des dépenses de rémunérations avant le 1^{er} janvier 2003 afin d'en permettre le paiement au début du mois de janvier.

Art. 15

Cet article autorise la position débitrice du crédit variable repris à l'allocation de base 60.01.56 de la D.O. 56, destiné à l'acquisition de matériel nécessaire aux formations en Promotion sociale.

Art. 16

Cet article permet l'octroi d'avances dans le domaine de l'Inspection médicale scolaire.

Art. 17

Cet article autorise le comptable du compte du crédit variable relatif aux activités dans le domaine sportif, à alimenter, en fonction de ses liquidités, le crédit variable relatif aux rémunérations des personnes chargées de l'encadrement des activités sportives.

Art. 18

Cet article est modifié dans le but de prévoir une disposition qui concorde avec l'article 41 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des Communautés et extension des compétences fiscales des Régions qui stipule qu'à partir de l'année budgétaire 2002, la Communauté française reçoit un pourcentage fixe du bénéfice à répartir de la Loterie nationale au moyen d'avances versées à termes fixes.

Art. 19

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes, l'article 19 définit les possibilités de dépenses au moyen de fonds avancés.

Art. 20

Cet article définit le plafond des moyens qui peuvent être octroyés aux comptables extraordinaires.

Art. 21

Cet article permet le paiement au moyen de fonds avancés, des frais liés à des missions à l'étranger, dans le cadre de festivals et de marchés internationaux pour le domaine de l'Audiovisuel et du Multimédia.

Art. 22

L'article 22 définit la nature des paiements que certains comptables extraordinaires peuvent exécuter au moyen de fonds avancés.

Art. 23

Cet article précise que tous les engagements pris sur une ligne de crédit sont soumis au visa du contrôleur des engagements qui les communique à la Cour des comptes.

Art. 24

Etant donné le retard pour l'obtention de certains permis de bâtir et les délais nécessaires pour l'étude de certains chantiers, la prolongation de la ligne de crédit autorisée par l'article 19 du dispositif du décret du 21 décembre 1992 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française de 1993 est rendue nécessaire.

Etant donné l'intention du Gouvernement de la Communauté française de procéder à la rénovation du Conservatoire Royal de Musique de Liège et ce, par le biais de la ligne de crédit précitée, le champ d'application de celle-ci devait être élargi.

En effet, cette ligne de crédit se limitait au financement d'investissements dans le cadre de la rénovation du patrimoine immobilier culturel de la Communauté française ou de pouvoirs subordonnés et ne permettait donc pas explicitement l'intervention de la Communauté française dans les travaux de rénovation du Conservatoire.

L'élargissement du champ d'application de la ligne de crédit a fait l'objet de l'avenant n° 4 de la convention-cadre du 24 juin 1993 relative à cet objet.

Art. 25

L'article 25 détermine la manière dont s'effectuent les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement et d'équipement des écoles, des centres psycho-médo-sociaux ainsi que des cabinets de consultation et d'inspection médicale scolaire établis sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne.

Art. 26

L'article 26 autorise le comptable extraordinaire chargé d'effectuer les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement et d'équipement des écoles, ainsi que des cabinets de consultation et d'inspection médicale scolaire établis en RFA à honorer au moyen de soldes créditeurs de fonds avancés à charge d'exercices budgétaires antérieurs des engagements et des dépenses relatifs à l'année budgétaire 2001.

Art. 27

En dérogation à certaines dispositions des lois sur la comptabilité de l'Etat, l'article 27 habilite les ministres compétents à autoriser certains responsables de la gestion financière des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, du centre des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, des centres d'autoformation et de formation continuée, et du centre technique et pédagogique de Frameries, à gestion séparée, à procéder à la vente d'objets mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Art. 28

L'article 28 autorise le paiement de dépenses arriérées sur les allocations de base correspondantes de l'année courante.

Art. 29

Cet article permet la liquidation des dépenses relatives aux allocations et aux prêts d'études sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Art. 30

Cet article permet le paiement des subventions-traitements des membres du personnel des enseignements préscolaire et primaire, secondaire, supérieur non universitaire, spécial et de promotion sociale, de l'enseignement artistique et des centres psycho-médico-sociaux qui peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Art. 31

Cet article autorise les allocations de base servant au paiement des rémunérations et des subventions-traitements à supporter le paiement d'avances à l'Office national des allocations familiales des travailleurs salariés, sous forme de dépenses fixes, c'est-à-

dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Art. 32

Les allocations de base relatives aux traitements et subventions-traitements de la Division organique 51 peuvent supporter les dépenses relatives aux allocations octroyées aux maîtres de stage dans l'enseignement fondamental.

Les dépenses peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Art. 33

Cet article autorise la mise à charge des remboursements liés au contentieux en matière de droits d'inscription aux allocations de base relatives au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements scolaires.

Art. 34

Cet article autorise la mise à charge de l'allocation de base prévue au budget de l'année 2002 des dépenses afférentes à l'année budgétaire 2003.

Art. 35

Les agents engagés contractuellement dans le cadre du programme de transition professionnelle prévu à l'article 14 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives, sont notamment payés à l'intervention d'un crédit variable qui, en cas de situation débitrice, peut bénéficier d'avances de trésorerie octroyées dans la limite des montants attribués par la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et par les établissements scolaires concernés.

Art. 36

Cet article permet d'appliquer la procédure des dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes, au paiement des traitements des membres du personnel œuvrant dans le cadre de la médiation scolaire et visés à l'allocation de base 01.01.90 de la division organique 52.

Art. 37

Cet article autorise la position débitrice du crédit variable repris à l'allocation de base 01.02.90 — D.O. 40 et destiné notamment au paiement d'une partie des membres du personnel œuvrant dans le cadre de la médiation scolaire.

En cas de situation débitrice, des avances de trésorerie sont limitées aux montants attribués par le Gouvernement fédéral à l'intervention du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés.

Art. 38

Cet article autorise la position débitrice des crédits variables de la D.O. 40 et de la D.O. 56, destinés au paiement des programmes d'action et de formation de la Promotion sociale pour la D.O. 40 et pour les subventions de fonctionnement et de personnel pour la D.O. 56.

En cas de situation débitrice, les avances de trésorerie sont limitées à concurrence des montants attribués par les conventions institutionnelles conclues avec le Fonds social européen, le Forem, l'Orbem, la Région wallonne et l'Etat fédéral.

Art. 39

L'article 39, en application de l'article 12 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, précise en l'absence d'une disposition légale ou décrétole, les subsides et les subventions qui peuvent être accordés dans les limites des allocations de base concernées.

Art. 40

Cet article autorise la position débitrice des crédits variables de la division organique 11 (allocations de base 11.07.01 et 11.08.01) destinés au paiement des rémunérations et des charges sociales patronales y afférentes des agents « Rosetta » (selon la procédure des dépenses fixes).

Art. 41

La répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale est décidée par le Gouvernement fédéral. Cependant, les promoteurs des projets ponctuels désignés dans ce plan de répartition ne disposent pas de la totalité des aides prévues. L'article 41 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des Communautés et extension des compétences fiscales des Régions stipule qu'à partir de l'année budgétaire 2002, la Communauté française reçoit un pourcentage fixe du bénéfice à répartir de la Loterie nationale au moyen d'avances versées à termes fixes. Le nouveau

fonds budgétaire créé est alimenté en recettes par les dotations et avances de la Loterie nationale. La répartition de la dépense entre les promoteurs est décidée par le Gouvernement.

Art. 42

Cet article autorise le Gouvernement à décider de la répartition de la dotation de la Loterie nationale entre les attributaires, y compris le Fonds des Sports — Activités.

Art. 43

Cet article autorise expressément le comptable du compte du crédit variable 01.01.36, de la division organique 11 (Fonds Loterie nationale) à alimenter le crédit variable du Fonds des Sports — Activités en application de la répartition décidée par le Gouvernement.

Art. 44

Cet article autorise la position débitrice du crédit variable repris à l'A.B. 01.02.94 de la D.O. 52, destiné à l'achat d'équipements pédagogiques (y compris les formations) pour les écoles de l'enseignement technique et professionnel.

Les fonds de la Région wallonne arrivent sur le compte de la Communauté française dans un délai qui ne permet pas d'assurer le bon fonctionnement de ce programme en relation avec l'année scolaire. Une situation débitrice de ce C.V. permettra d'anticiper le paiement de la Région wallonne.

Art. 45

Cet article autorise la position débitrice du crédit variable repris à l'A.B. 01.04.91 de la D.O. 52, destiné aux expériences d'immersion linguistique.

Les fonds de la Région wallonne arrivent sur le compte de la Communauté française dans un délai qui ne permet pas d'assurer le bon fonctionnement de ce programme en relation avec l'année scolaire. Une situation débitrice de ce CV permettra d'anticiper le paiement de la Région wallonne.

Art. 46

Cet article doit permettre le regroupement de cours d'année des moyens budgétaires supportant des dépenses en rapport avec les activités de pilotage de l'enseignement.

Art. 47

Cet article doit permettre à l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication de faire face aux engagements juridiques et comptables découlant de la mise en vigueur du décret du 27 mars 2002.

Art. 48

Dans la mesure où la Région wallonne assure le remboursement des valeurs payées, il y a lieu de prévoir une situation débitrice pour ce crédit variable.

CHAPITRE II**Section particulière****Art. 49**

Cet article est destiné à percevoir des recettes du pouvoir fédéral en vue de concourir au financement des activités du FEOGA.

CHAPITRE III**Organismes d'intérêt public****Art. 50**

Cet article précise que les budgets :

— du Commissariat général aux Relations internationales;

— du Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française;

sont approuvés et annexés au décret budgétaire conformément aux prescriptions légales relatives aux organismes d'intérêt public de type A.

CHAPITRE IV**Services à gestion séparée****Art. 51**

Cet article énumère les services à gestion séparée dont les budgets sont approuvés et annexés au présent décret budgétaire.

DISPOSITIF

PROJET DE DECRET

CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2003

— — — —

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition du ministre-président du Gouvernement de la Communauté française, chargé des Relations internationales, du ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports, du ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'accueil et des missions confiées à l'ONE, du ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial, de la ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale et de la Recherche scientifique, du ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel et de la ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

ARRETE :

Le ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports est chargé de présenter, au nom du Gouvernement au Parlement de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit :

CHAPITRE 1^{er}

Dispositions générales

Article 1^{er}

Des crédits non dissociés et des crédits dissociés destinés à couvrir les dépenses de la Communauté française de l'année budgétaire 2003 sont ouverts conformément aux programmes énumérés dans la liste des programmes et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en allocations de base, annexés au présent décret; le tableau budgétaire, dont un récapitulatif figure ci-après, donne l'estimation des dépenses à imputer en 2003 à charge des crédits variables.

TABLEAU RECAPITULATIF

(En millions d'EUR)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
Chapitre I — Services généraux	343 301	—	55	63 483
Chapitre II — Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	706 371	21 107	19 315	38 364
Chapitre III — Education, Recherche et Formation	4 941 025	9 650	7 922	54 710
Chapitre IV — Dette publique de la Communauté française	585 759	—	—	—
Chapitre V — Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	346 192	—	—	—
Total général	6 922 648	30 757	27 292	156 557

Ces crédits sont ventilés en allocations de base dans le tableau budgétaire annexé au présent décret.

Dans les articles du présent décret, les abréviations suivantes sont utilisées:

- «D.O.» pour «division organique»;
- «A.B.» pour «allocation de base».

Art. 2

Les allocations de naissance, la cotisation de responsabilisation en matière de pension, ainsi que les indemnités pour frais funéraires peuvent être liquidées selon la procédure des dépenses fixes.

Art. 3

Pendant l'année budgétaire 2003, les opérations des services à gestion séparée, des centres PMS et des établissements et fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement sont estimées aux sommes mentionnées dans leurs budgets respectifs annexés au présent décret.

Art. 4

Le mode de disposition des avoirs mentionnés sur les fonds et le mode de paiement des dépenses des services à gestion séparée sont indiqués en regard du numéro de l'article ou du littéra se rapportant à chacun d'eux.

Les fonds dont les dépenses sont soumises au visa préalable de la Cour des comptes sont désignés par l'indice A.

Les fonds et comptes sur lesquels il est disposé à l'intervention du Gouvernement sont désignés par l'indice B.

Les fonds et comptes sur lesquels il est disposé directement par les comptables qui ont opéré les recettes sont désignés par l'indice C.

L'article 45 des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991 n'est pas d'application pour l'année budgétaire 2003 en ce qui concerne les fonds budgétaires figurant dans la section particulière reprise dans le tableau budgétaire.

Art. 5

Les agents contractuels subventionnés et le personnel relevant du Fonds budgétaire interdépartemental sont payés à l'intervention des crédits variables du tableau budgétaire créés à cet effet et alimentés par la contribution de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale.

En cas de situation débitrice de ces allocations de base, des avances de trésorerie peuvent être octroyées dans la limite des montants attribués par les Régions concernées.

Art. 6

Les intérêts débiteurs résultant de la gestion de la trésorerie dans le cadre du court terme, les montants à payer à l'échéance dans le cadre des émissions de papier commercial ainsi que de l'utilisation de produits dérivés avec le caissier, peuvent être prélevés d'office par le caissier sur les comptes ad hoc et font l'objet d'une régularisation à charge du budget général des dépenses.

Art. 7

Les dotations prévues au profit de la Région wallonne et de la Commission communautaire française en application du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, peuvent faire l'objet de liquidations par tranches d'avances mensuelles, selon la procédure des dépenses fixes.

Art. 8

Les dépenses relatives au service et au remboursement de la dette de la Communauté et celles associées aux charges d'intérêt et d'amortissements liées aux immeubles acquis par la Communauté française, ainsi que les loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires peuvent être effectuées selon la procédure des dépenses fixes.

Art. 9

Les crédits afférents aux programmes se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations et des cabinets ministériels comportent :

1° Les rémunérations et indemnités généralement quelconques du personnel actif et en disponibilité,

les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités de préavis et pour accidents du travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire; ces dépenses peuvent être effectuées selon la procédure des dépenses fixes.

2° Les dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services :

- Honoraires des avocats et des médecins — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales — Jetons de présence, frais de route et de séjour de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française — Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers;
- Dépenses de consommation relatives à l'occupation des locaux — en ce compris les dépenses de consommation énergétique « mazout, gaz, essence, électricité, charbon » et dépenses d'entretien — Frais de bureau, location d'équipement informatique, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration;
- Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, frais de transport afférents aux voyages de service et primes d'assurance des délégués du département se rendant à l'étranger, intervention de la Communauté française dans le prix des abonnements sociaux.

3° Les dépenses exceptionnelles pour achat de biens non durables et de services, tels que les travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux et les frais de déménagement.

4° Les loyers des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâti-ments.

5° Les autres dépenses relatives au fonctionnement des services dont la description détaillée est fournie dans le programme justificatif.

6° Les indemnités aux tiers, victimes d'accidents dont la responsabilité incombe à la Communauté française ainsi que les divers frais de procédure se rapportant à ces accidents.

7° Les dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables, machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.

8° Les redevances pour droits d'auteur.

Art. 10

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, l'allocation de base 12.01.91 de la D.O. 06 peut bénéficier de valeurs complémentaires par voie de redistribution de toute allocation de base, toutes divisions organiques confondues, supportant des charges en rapport avec les loyers des biens immobiliers des services des Cabinets des ministres du Gouvernement.

Art. 11

Les crédits des allocations de base 01.05.02 de la D.O. 11, 01.02.20 de la D.O. 40 et 01.01.07 de la D.O. 17 peuvent être répartis par voie d'arrêté du Gouvernement entre les différentes allocations de base concernées.

Art. 12

Les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française peuvent être considérées comme des opérations de trésorerie.

En pareil cas, l'amortissement opéré ne détermine pas d'augmentation correspondante de la capacité d'emprunt de la Communauté.

Art. 13

Des redistributions d'allocations de base peuvent être effectuées, par application de l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, afin de couvrir exclusivement des créances d'années antérieures.

Art. 14

L'engagement et l'ordonnancement des dépenses relatives aux rémunérations et aux subventions-traitements du mois de décembre 2002, imputables sur le budget de 2003, peuvent intervenir à dater de l'approbation du présent budget par le Parlement, afin d'en permettre le paiement au début du mois de janvier 2003.

Art. 15

Le crédit variable, permettant l'acquisition de matériel nécessaire aux formations, repris à l'allocation de base 60.01.56 de la D.O. 56, peut se trouver en situation débitrice à concurrence des montants affectés par le FOREM ou l'ORBEM dans le cadre des conventions avec l'Enseignement de Promotion sociale. Le contrôleur des engagements est chargé du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Art. 16

Le Ministre qui a l'Inspection médicale scolaire dans ses attributions est autorisé à accorder des avances en matière d'Inspection médicale scolaire selon le calendrier et les modalités qu'il détermine.

Art. 17

Le comptable du compte du crédit variable 12.33.11 de la division organique 26 (Fonds des Sports — Activités) est autorisé à alimenter le compte du crédit variable 11.05.11 de la division organique 26 (Fonds des Sports — Rémunérations) en fonction de ses liquidités.

Art. 18

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées au crédit variable 11.05.11 de la division organique 26, à concurrence d'un montant équivalent, au maximum, à deux cinquièmes des dépenses annuelles de personnel, augmenté des créances fermes de la Communauté française sur la Loterie nationale et de la part de la dotation de la Loterie nationale réservée par le Gouvernement au profit du Fonds des Sports.

Art. 19

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes, les avances de fonds visées à l'article 20 peuvent servir à payer les rémunérations, les allocations et les indemnités de toutes espèces en faveur du personnel rétribué par la Communauté, les créances résultant de marchés n'excédant pas 5 000 EUR hors TVA, y compris les acquisitions d'œuvres d'art, ainsi que les secours et les allocations à caractère social, et les subventions inférieures à 3 100 EUR.

Art. 20

Par dérogation à l'article 15 de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes :

Des avances de fonds d'un montant maximum de 375 000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 625 000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires de l'Infrastructure, de la Santé, de l'Education permanente et de l'Enseignement obligatoire.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 875 000 EUR peuvent être consenties au comptable extraordinaire de l'Aide à la Jeunesse.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 1 250 000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires du Secrétariat général et du Sport.

Ces plafonds peuvent être adaptés sur décision du Gouvernement de la Communauté française.

Art. 21

Le comptable extraordinaire de l'Audiovisuel et Multimedia est autorisé à effectuer des paiements lors de missions à l'étranger dans le cadre de festivals et de marchés internationaux, dans la limite de 12 500 EUR.

Art. 22

Le comptable extraordinaire de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire est autorisé à payer au moyen des fonds avancés, l'intervention de la Communauté dans les frais de pension des enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe et confiés par leurs parents soit à un internat de l'enseignement officiel subventionné, soit à un internat de l'enseignement libre subventionné. En outre, il est autorisé à payer cette intervention sous forme d'avances trimestrielles.

Le comptable extraordinaire de la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique est autorisé à payer, au moyen de fonds avancés, les bourses de voyage et les prix en espèce octroyés aux lauréats de concours universitaires. En outre, il est autorisé à payer, de la même manière, les frais de voyage des personnes qui viennent de l'étranger ou qui s'y rendent.

Art. 23

Tout engagement à prendre dans le chef de l'ouverture d'une ligne de crédit pour la réalisation d'un programme pluriannuel de gros investissements est soumis au visa du contrôleur des engagements et à la Cour des comptes.

Art. 24

La ligne de crédit autorisée par l'article 19 du dispositif du décret du 21 décembre 1992 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française de 1993 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Le champ d'application de cette ligne de crédit est élargi à la Société publique d'Administration des Bâtiments scolaires de Liège et ce, à titre exceptionnel, uniquement pour le Conservatoire Royal de Musique de Liège, situé au 14 rue Forgeur à Liège.

Art. 25

Sans préjudice des règles relatives aux délégations de pouvoir et des dispositions de l'arrêté du Gouvernement du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire, les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement et d'équipement des écoles, des centres psycho-médico-sociaux ainsi que des cabinets de consultation et d'inspection médicale scolaire établis sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne et à réaliser sur place par les services relevant de la Défense nationale, peuvent être effectuées conformément aux règles en vigueur dans la République fédérale et faire l'objet d'ordonnances d'ouverture de crédit quel que soit leur montant, au profit d'un comptable extraordinaire désigné par le Ministre de la Défense nationale avec l'accord du Gouvernement de la Communauté française auquel il transmet le compte de l'utilisation des fonds avancés.

Art. 26

Par dérogation à l'article 34 des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991, les soldes créditeurs des ordonnances d'ouvertures de crédits, émises à charge d'exercices budgétaires antérieurs, consenties au profit du comptable extraordinaire désigné en vue d'effectuer les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement et d'équipement des écoles, ainsi que des cabinets de consultation et d'inspection médicale scolaire établis sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne, peuvent servir à honorer des engagements et des dépenses relatifs à l'année budgétaire 2002.

Art. 27

Par dérogation à l'article 143, premier alinéa, des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991, les ministres compétents peuvent autoriser les responsables de la gestion financière des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein air, du centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, du centre des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, du centre d'auto-formation et de formation continue et du centre technique et pédagogique, à gestion séparée, à procéder à la vente des objets mobiliers mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Art. 28

Les crédits non dissociés relatifs aux allocations de base 22.22.14, 71.01.14 et 71.02.14 de la D.O. 13, 21.01.21 et 63.26.21 de la D.O. 15, 33.06.11 de la D.O. 19, 11.03.20, 43.01.43 et 44.01.44 de la D.O. 56, peuvent couvrir des dépenses se rapportant à des années budgétaires antérieures.

Art. 29

Les dépenses relatives aux allocations d'études et aux prêts d'études, imputées à la Division organique 47, peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Art. 30

Les subventions-traitements des membres du personnel des enseignements préscolaire et primaire, secondaire, supérieur non universitaire, spécial et de promotion sociale, de l'enseignement artistique et des centres psycho-médico-sociaux, peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Art. 31

Les allocations de base relatives au paiement des rémunérations et de subventions-traitements reprises aux chapitre I et chapitre III du tableau budgétaire peuvent supporter le paiement d'avances à l'Office national des allocations familiales des travailleurs salariés concernant les allocations familiales dues au personnel enseignant et les frais y afférents.

Les dépenses visées à l'alinéa précédent peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Art. 32

Les dépenses relatives aux allocations octroyées aux maîtres de stages dans l'enseignement fondamental peuvent être imputées sur les allocations de base de la division organique 51 relatives aux traitements et subventions-traitements des réseaux concernés.

Les dépenses visées à l'alinéa précédent peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Art. 33

Les remboursements relatifs au contentieux en matière de droits d'inscription spécifiques payés par les élèves et étudiants visés aux articles 58 et suivants de la loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement

peuvent être imputés sur les allocations de base relatives au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements fréquentés par les élèves ou étudiants susvisés.

Art. 34

Les subventions octroyées en 2003 à charge de l'allocation de base 33.01.02 de la division organique 44 peuvent couvrir des dépenses afférentes à l'année budgétaire 2002.

Art. 35

Les agents engagés contractuellement dans le cadre du programme de transition professionnelle prévu à l'article 14 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives, sont notamment payés à l'intervention d'un crédit variable alimenté par la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et par les établissements scolaires concernés. Le crédit variable est repris à l'allocation de base 01.06.90 de la D.O. 40. En cas de situation débitrice de cette allocation de base, des avances de trésorerie peuvent être octroyées de l'accord du Ministre du Budget et au maximum dans la limite des montants restant à percevoir des pouvoirs publics et des établissements scolaires concernés. Le contrôleur des engagements est chargé de la vérification du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Art. 36

Les traitements et les subventions-traitements des membres du personnel œuvrant dans le cadre de la médiation scolaire et visés à l'allocation de base 01.01.90 de la division organique 52 peuvent être liquidés selon la procédure des dépenses fixes.

Art. 37

Le crédit variable repris à l'A.B. 01.08.90 de la D.O. 52 peut se trouver en situation débitrice et donner lieu à des avances de trésorerie à concurrence des montants attribués par le Gouvernement fédéral à l'intervention du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés.

Art. 38

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées, de l'accord du Ministre du Budget, aux crédits variables 30.01.80 de la D.O. 40, 11.04.60, 41.24.52, 43.24.54 et 44.24.55 de la D.O. 56, à concurrence des montants attribués par des conventions institution-

nelles (Fonds social européen, Forem, Orbem, Région wallonne, Etat fédéral).

Le contrôleur des engagements est chargé de la vérification du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Art. 39

Dans les limites des allocations de base concernées, les subventions suivantes peuvent être accordées:

D.O. 11 — Affaires générales — Secrétariat général
Programme 3 — Information, promotion, rayonnement de la langue et de la culture françaises et de la Communauté française

— Subventions accordées à des associations ou organismes développant des activités d'information, de promotion, de rayonnement de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la démocratie et des droits de l'homme.

— Subventions allouées dans le cadre de l'égalité des chances.

— Subventions pour des manifestations diverses.

D.O. 14 — Relations Internationales et Actions du Fonds social européen

Programme 1 — Relations internationales

— Subventions allouées à des organismes développant des actions relatives à des matières de la compétence de la Communauté française.

Programme 3 — Collaboration aux institutions internationales—Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement

— Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales;

— Subvention à l'ASBL «Carrefour, Economie, Technologie, Enseignement»;

— Subvention à l'agence Erasmus.

D.O. 15 — Infrastructure de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport

Programme 2 — Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture

— Subventions pour la défense et la mise en valeur de l'architecture.

D.O. 16 — Santé

Programme 1 — Interventions diverses

— Subvention à l'Académie royale de Médecine de Belgique.

Programme 2 — Médecine préventive

— Subventions d'actions de prévention et de lutte contre les toxicomanies;

— Interventions dans le dépistage et la prophylaxie du cancer dans les centres anti-cancéreux (ULB - UCL - ULG) et les centres régionaux fonctionnant sous leur contrôle;

- Subventions à des organismes d'éducation à la santé et de lutte contre la maladie;
- Subventions à la confédération des ligues de santé mentale;
- Subventions d'équipement allouées à des organismes œuvrant dans l'éducation à la santé, la prévention et le dépistage.

D.O. 17 — Aide à la jeunesse

Programme 1 — Jeunes en danger et jeunes délinquants

- Subventions d'actions destinées à des jeunes défavorisés dans le cadre de l'opération « Été-jeunes »;
- Cofinancement pour un tiers, de projets « fonctionnement et personnel » et de projets « Infrastructures » retenus dans le cadre du Fonds d'impulsion de la politique des immigrés;
- Interventions dans les actions et initiatives alternatives et novatrices dans le secteur de l'Aide à la jeunesse;
- Subventions au service « Ecoute-Enfant »;
- Subventions pour des recherches dans le domaine de l'aide à la jeunesse.

D.O. 19 — Enfance

Programme 1 — Office de la Naissance et de l'Enfance

- Subventions allouées dans le cadre des centres de vacances;
- Subventions complémentaires à l'ONE;
- Subventions relatives à une nouvelle politique de l'accueil.

Programme 2 — Politique et accueil de l'Enfance

- Subventions allouées dans le cadre de la politique de l'enfance;
- Subventions à l'initiative du Gouvernement en matière d'accueil de l'enfant;
- Subventions d'équipements dans le cadre de la politique de l'enfance.

D.O. 20 — Affaires générales de la Culture

Programme 1 — Initiatives et interventions diverses

- Subventions de soutien à la vie associative culturelle en FBA;
- Subventions pour des projets hors catégories traditionnelles regroupant des disciplines différentes sous forme d'événements exceptionnels;
- Subsides à des recherches et études scientifiques dans le domaine socio-culturel;
- Subventions d'aménagement et d'équipement pour les associations et organismes culturels;

— Interventions en faveur d'entreprises favorisant la connaissance, la promotion et la production culturelle de la Communauté française;

— Contribution au subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés.

Programme 2 — Centres culturels

— Subvention au Centre culturel de la Communauté française « Le Botanique »;

— Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi;

— Subvention aux Halles de Schaerbeek — Centre culturel européen de la Communauté française;

— Subvention pour les frais de fonctionnement et de rémunération du personnel de l'Association des centres culturels (ACC).

Programme 3 — COCOF

— Dotation à la Commission communautaire française pour les matières culturelles.

D.O. 21 — Arts de la Scène

Programme 1 — Initiatives et interventions diverses

— Subventions à des organismes philanthropiques s'occupant d'artistes;

— Bourses à des artistes de théâtre, musiciens, danseurs;

— Subvention à la Maison de spectacle;

— Subvention aux organismes et lieux permanents de diffusions artistique et culturelle.

Programme 2 — Théâtre

— Subventions aux théâtres, aux festivals d'art dramatique et aux associations de promotion ou de recherche théâtrales.

Programme 3 — Musique

— Subvention à l'Opéra royal de Wallonie;

— Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège;

— Subventions diverses en matière musicale, aux activités musicales professionnelles et non professionnelles;

— Subventions pour l'art lyrique, les orchestres, les festivals et organismes de promotion musicale.

Programme 4 — Art de la danse

— Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française;

— Subventions à la danse, aux festivals et aux organismes de promotion chorégraphique.

D.O. 22 — Livre

Programme 1 — Lecture publique

— Subventions destinées à soutenir des programmes de promotion et d'animation dans le cadre de la lecture publique;

— Subventions aux associations et organismes de promotion de la lecture.

Programme 2 — Lettres françaises et promotion du livre

- Subvention à l'Académie royale de langue et de littérature françaises;
- Subvention au Fonds national de la littérature;
- Subventions aux Archives et musée de la littérature;
- Bourses littéraires allouées aux écrivains et aux traducteurs littéraires;
- Prix littéraires de la Communauté française;
- Aides aux éditeurs littéraires de la Communauté française pour des collections patrimoniales et de création contemporaine;
- Aides aux éditeurs de poésie et de théâtre;
- Aides aux initiatives éditoriales mettant en valeur la spécificité du rapport texte-image;
- Subsidés aux associations de promotion et de diffusion des auteurs belges de langue française;
- Subventions aux organismes de promotion de la poésie;
- Subventions aux revues littéraires;
- Aides pour la traduction des auteurs belges de langue française;
- Aides aux éditeurs et libraires de la Communauté française ainsi qu'à leurs organismes représentatifs.

Programme 3 — Langues régionales endogènes

- Aides aux revues littéraires et publications de haut niveau susceptibles de conserver la mémoire des langues wallonnes;
- Aides aux enregistrements des langues wallonnes;
- Prix de littérature dialectale.

Programme 4 — Langue française

- Subventions pour la promotion et la coordination des initiatives contribuant à la défense, l'illustration et l'enrichissement de la langue française;
- Aides aux publications scientifiques ou didactiques consacrées à la langue française ou à la francophonie;
- Aides aux recherches portant sur la langue française;
- Aides aux publications scientifiques de langue française.

Programme 5 — Informatique

- Subventions destinées au programme d'équipement informatique des bibliothèques reconnues.

Programme 6 — Centres de documentation et d'archives privées

— Subventions aux centres de documentation, aux centres d'archives privées et au Mundaneum.

D.O. 23 — Jeunesse et Education permanente

Programme 2 — Jeunesse

— Subventions extraordinaires aux organisations de jeunesse, aux centres de jeunes et diverses associations;

— Subventions d'activités dans le cadre des opérations « Été-jeunes » et « Hiver-jeunes »;

— Subventions aux centres de jeunes et associations développant des projets de création en milieu défavorisé;

— Subventions à des associations de jeunesse œuvrant dans l'alphabétisation;

— Subvention à Carte J.

Programme 3 — Education permanente

— Subvention et soutien des activités extraordinaires des organisations d'éducation permanente;

— Subventions à des associations d'éducation permanente;

— Subventions aux centres d'expression et de créativité;

— Subventions à des initiatives d'éducation permanente dans le domaine de l'alphabétisation.

Programme 4 — Activités socio-culturelles

— Subventions destinées à promouvoir les actions de formation de cadres ou animateurs des organisations et institutions culturelles.

D.O. 24 — Patrimoine et Arts plastiques

Programme 1 — Dépenses et subventions diverses

— Subventions relatives à des expositions, publications, activités d'associations pour la défense et la mise en valeur du patrimoine culturel;

— Subventions aux services éducatifs francophones des musées nationaux de Belgique;

— Subventions aux musées;

— Subventions d'activités en faveur des arts plastiques;

— Subventions et bourses à des associations ou personnes pour la promotion des arts plastiques;

— Subventions à des associations ou à des institutions traitant de l'artisanat de création et du design;

— Subventions en matière d'ethnologie et folklore;

— Aide aux artistes.

D.O. 25 — Audiovisuel et Multimédia**Programme 1 — Initiatives et interventions diverses**

— Intervention dans l'achat de matériel par les organismes ou associations d'audiovisuel.

Programme 2 — Cinéma et vidéo

— Subventions dans le domaine de l'audiovisuel.

Programme 3 — Radio et Télévision

— Subvention à la RTBF;

— Subvention à la RTBF pour sa quote-part dans le financement de TV 5.

Programme 4 — Presse

— Subvention à l'Union professionnelle de la presse belge (Maison de la Presse);

— Subvention à l'Association générale des journalistes professionnels belges.

D.O. 26 — Sport**Programme 3 — Subventions diverses**

— Subvention pour la participation des athlètes francophones aux Jeux olympiques;

— Subvention en faveur de l'ASBL « Jeunesses maritimes »;

— Subvention à l'ASBL « Clearing House »;

— Subvention pour la gestion des centres sportifs;

— Subventions aux fédérations sportives;

— Subventions aux organisateurs de programmes de développement sportif.

D.O. 40 — Services communs, Affaires générales, Recherche en Education, Pilotage de l'enseignement (interréseaux) et Orientation — Relations internationales**Programme 1. — Subsistance Administration — Personnel de l'Enseignement**

— Allocations et subventions dans le cadre de l'action sociale du Département en faveur du Personnel de l'Enseignement.

Programme 4 — Recherches en éducation, pilotage interréseaux — Fondations, donations, legs et prix**— Divers**

— Subventions pour des publications à caractère pédagogique;

— Subventions au service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège;

— Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective destinée aux recherches en éducation (initiative ministérielle);

— Frais de recherches, enquêtes, frais d'études et dépenses de toute nature en relation avec la politique de l'Enseignement.

Programme 5 — Collaborations à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement — Divers

— Subventions à différentes associations et organismes travaillant dans le domaine de l'enseignement;

— Subventions aux associations de parents.

Programme 7 — Collaboration aux institutions internationales — Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement

— Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales;

— Subvention à l'ASBL « Carrefour, Economie, Technologie, Enseignement »;

— Subvention à l'agence Erasmus.

Programme 9 — Lutte contre l'échec scolaire

— Interventions diverses en vue de la lutte contre l'échec scolaire;

— Financement d'actions ou de formation et de réinsertion socio-professionnelles;

— Dépenses de toute nature liées aux actions menées dans les écoles dans le cadre des ZEP et du FIFI;

— Dépenses de toute nature liées aux actions menées dans les écoles dans le cadre des ZEP, du FIFI et d'expériences pédagogiques menées en matière pluriculturelle.

D.O. 44 — Bâtiments scolaires

Programme 0 — Fonctionnement des Fonds des Bâtiments scolaires et des institutions succédant au Fonds national de garantie

— Subsidés destinés aux travaux urgents de remise en état de locaux de bâtiments scolaires;

— Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993.

D.O. 45 — Recherche scientifique

Programme 1 — Subventions ASBL ou assimilés

— Subventions en vue d'assurer le financement de congrès et de colloques en Belgique organisés par des institutions de langue française;

— Subventions à l'Institut historique belge de Rome, à l'Ecole française d'Athènes et aux stations de recherche à l'étranger;

— Subventions à l'AUPELF.

— Subventions en vue d'assurer la souscription à certains ouvrages et de financer des publications scientifiques périodiques;

— Subventions à diverses associations scientifiques et universitaires;

— Subventions en vue de favoriser la coopération scientifique entre laboratoires, services et départements d'institutions belges de langue française et d'institutions étrangères.

Programme 2 — Subventions diverses

— Subventions en faveur de la Recherche scientifique fondamentale collective — Initiative ministérielle;

— Subventions en faveur de la Recherche scientifique fondamentale collective — Initiative des chercheurs.

Programme 3 — Recherche scientifique

— Dépenses de personnel et de fonctionnement résultant de la participation de la Belgique à des activités internationales de politique scientifique;

— Subvention à l'Aquarium Dubuisson;

— Subventions en vue d'assurer le financement des prix et des bourses et la participation à des activités et manifestations scientifiques;

— Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques;

— Subventions aux associations de parents et d'étudiants;

— Subventions à des jeunes chercheurs et étudiants universitaires — Voyages à l'étranger en groupe;

— Subventions aux professeurs et membres du personnel académique pour missions scientifiques à l'étranger;

— Subventions au FNRS dans le cadre du plan d'expansion;

— Subsidés pour la recherche médicale (FRSM);

— Subvention à l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires (IISN);

— Subventions aux Centres de Génétique humaine reconnus;

— Subventions au Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et dans l'Agriculture (FRIA);

— Subventions à des programmes de recherche concertés en sciences fondamentales et à des activités scientifiques de services publics dans le cadre d'un programme national où sont reprises quelques disciplines d'intérêt exceptionnel pour le développement scientifique, culturel, économique et social de la nation;

— Subsidés destinés à assurer le financement des Fonds spéciaux pour la Recherche dans les institutions universitaires.

D.O. 46 — Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

Programme 2 — Subventions diverses

— Subventions diverses en vue de couvrir le financement des prix, des concours, des missions à l'étranger, des frais de colloques.

D.O. 50 — Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française

Programme 2 — Pilotage — Structures — Programmes — Activités de formation, Recherches et information — Etablissements de la Communauté française

— Subventions en faveur de recherches et d'études;
— Subvention à l'ASBL « Sport, Culture, Ecole et Solidarité (SCEs) » à Bruxelles;

— Subvention à l'ASBL — Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté.

D.O. 51 — Enseignement préscolaire et enseignement primaire

Programme 7 — Fonctionnement des écoles primaires

— Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française;

— Subventions pour l'organisation de l'enseignement en langue française dans le fondamental;

— Subventions pour la formation et le recyclage dans l'enseignement fondamental.

Programme 8 — Lutte contre l'échec scolaire — Subventions diverses

— Financement d'actions dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire, et en vue d'améliorer l'apprentissage de base dans le fondamental (paiement du personnel et des frais de fonctionnement);

— Subventions à des projets en relation avec l'enseignement fondamental y compris la recherche.

Programme 9:

— Subventions pour la formation continue interrégionales;

— Subventions pour la formation du personnel enseignant.

D.O. 52 — Enseignement secondaire

Programme 9 — Lutte contre l'échec scolaire — Divers

— Financement d'actions dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et d'initiatives développées en vue de rencontrer les problèmes de violence dans les écoles et la mise en œuvre de mesures de discrimination positive;

— Financement d'actions pour les relations entre les écoles, les médias et les théâtres ainsi que pour

l'information à la solidarité et la démocratie, et la formation des délégués d'élèves;

— Financement d'actions ou de formation et de réinsertion socio-professionnelles.

D.O. 54 — Enseignement universitaire

Programme 1 — Universités de la Communauté

— Subventions au Centre hospitalier universitaire de Liège en vue de couvrir des charges exceptionnelles et de contribuer à la constitution du capital.

Programme 2 — Universités libres

— Subvention à l'Institut universitaire d'études du Judaïsme Martin Buber.

Programme 3 — Subventions diverses

— Subventions au Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, au Centre universitaire de Charleroi et à l'Institut polytechnique de Charleroi.

Programme 4 — Enseignement universitaire

— Subventions au Conseil Interuniversitaire de la Communauté française;

— Subventions relatives à la promotion de l'Enseignement supérieur universitaire;

— Subventions en vue du paiement des frais de fonctionnement du Centre de Recherches métallurgiques;

— Intervention spéciale dans les initiatives de coopération interuniversitaire.

D.O. 55 — Enseignement supérieur hors université et hautes écoles

Programme 5 — Fonctionnement des hautes écoles

— Equipement des hautes écoles.

Programme 8 — Hautes écoles et Enseignement supérieur hors université

— Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur;

— Subventions et dotations aux centres de ressources de l'éducation aux médias.

D.O. 56 — Enseignement de promotion sociale

Programme 0 — Subsistance administration — Enseignement et recherche

— Subventions relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale.

Programme 8 — Restructuration et validation de l'enseignement de promotion sociale

— Actions diverses dans le domaine de la restructuration et de la validation de l'enseignement de promotion sociale.

D.O. 57 — Enseignement artistique

Programme 2 — Initiatives et subventions diverses

— Subventions destinées à couvrir les frais de fonctionnement à l'Académie d'été de Wallonie;

— Subventions à des associations diverses œuvrant dans le domaine de l'enseignement artistique — Enseignement de la Communauté.

Programme 4 — Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur

— Subventions à des associations diverses œuvrant dans le domaine de l'enseignement artistique — Enseignement officiel subventionné — Enseignement libre subventionné.

Programme 8 — Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit

— Subventions pour des expérimentations pédagogiques dans les établissements d'enseignement à horaire réduit officiels subventionnés et libres subventionnés.

Programme 9 — Equipements

— Actions dans le domaine de l'équipement des écoles supérieures des arts.

D.O. 58 — Enseignement à distance

Programme 0 — Subsistance — Enseignement et recherche

— Subventions diverses dans le cadre d'initiatives ou en relation avec la réalisation de cours.

Programme 3 — Réalisations d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance

— Actions diverses dans le domaine de la réinsertion professionnelle et sociale.

Art. 40

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées aux crédits variables 11.07.01 et 11.08.01 de la division organique 11, à concurrence d'un montant équivalent à la moitié des dépenses totales annuelles autorisées.

Art. 41

Les attributaires des fonds en provenance de la Loterie nationale reçoivent leurs dotations respectives à l'intervention du crédit variable 01.01.36 de la division organique 11 (Fonds Loterie nationale) sur base d'une répartition décidée par le Gouvernement. Ce fonds budgétaire, créé à cet effet, est alimenté par les dotations et avances de la Loterie nationale.

Art. 42

Le Gouvernement est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires pour répartir les recettes affectées du fonds budgétaire Loterie nationale entre les attributaires, y compris le Fonds des Sports — Activités (crédit variable 12.33.11 de la division organique 26).

Art. 43

Le comptable du compte du crédit variable 01.01.36 de la division organique 11 (Fonds Loterie nationale) est autorisé à alimenter le compte du crédit variable 12.33.11 de la division organique 26 (Fonds des Sports — Activités) selon la répartition décidée par le Gouvernement.

Art. 44

Le crédit variable, permettant aux écoles de l'enseignement technique et professionnel d'acquérir des équipements pédagogiques, tel que spécifié dans l'accord de coopération du 4 juillet 2000 entre la Communauté française et la Région wallonne, et repris à l'A.B. 01.02.94 de la D.O. 52, peut se trouver en situation débitrice à concurrence du montant de la créance de la Communauté française sur la Région wallonne.

Le contrôleur des engagements est chargé du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Art. 45

Le crédit variable repris à l'A.B. 01.04.91 de la D.O. 52 et permettant aux écoles de mener des expériences d'immersion linguistique, tel que spécifié dans l'accord de coopération du 4 juillet 2000 entre la Communauté française et la Région wallonne, peut se trouver en situation débitrice à concurrence du montant de la créance de la Communauté française sur la Région wallonne.

Le contrôleur des engagements est chargé du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Art. 46

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, l'allocation de base 12.01.40 de la D.O. 40 peut bénéficier d'un complément de crédits par voie de redistribution en provenance de toute allocation de base, toutes divisions organiques confondues, supportant des dépenses en rapport avec les activités de pilotage de l'enseignement.

Art. 47

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, l'allocation de base 41.04.14 de la D.O. 12 peut bénéficier d'un complément de dotation par voie de redistribution en provenance de toute allocation de base, toutes divisions organiques confondues, supportant des dépenses en rapport

avec les compétences et les missions exercées par l'ETNIC.

Art. 48

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées au crédit variable 01.01.23 de la D.O. 15, à concurrence des montants dus par la Région wallonne à la Communauté française en vertu des conventions cadres organisant le transfert des fonds du FEDER (Fonds européen de Développement régional).

CHAPITRE II

Section particulière

Art. 49

L'article 66.48 B «Fonds pour la qualification agricole» perçoit les aides accordées par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) en vue de concourir au financement des activités exécutées en matière de formation professionnelle de personnes travaillant dans l'agriculture.

CHAPITRE III

Organismes d'intérêt public

Art. 50

Sont approuvés pour l'année budgétaire 2003 et annexés au présent décret les budgets:

- du Commissariat général aux relations internationales;
- du Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française.

CHAPITRE IV

Services à gestion séparée

Art. 51

Sont approuvés:

- le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel;
- les budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté (enseignement obligatoire);
- les budgets des hautes écoles de la Communauté française;

— les budgets agrégés des services à gestion séparée des centres PMS de l'Enseignement de la Communauté;

— le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement de la Communauté;

— le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné;

— le budget du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires;

— le budget de l'Observatoire des Politiques culturelles;

— le budget de l'Agence Fonds social européen;

— le budget du Fonds d'exploitation de la Ferme expérimentale de la Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux;

— le budget du Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française — Frameries;

— le budget du Centre d'auto-formation et de formation continue — Tihange;

— les budgets des établissements d'enseignement artistique supérieur de la Communauté française et des conservatoires royaux;

— le budget agrégé des établissements de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française;

— les budgets des internats autonomes de l'enseignement supérieur de la Communauté française;

— le budget de l'Institut supérieur d'architecture « LA CAMBRE »;

— les budgets des centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française;

— le budget du « Centre des Technologies Agronomiques » à Strée;

— le budget du Centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française à Gembloux.

Bruxelles, le 24 octobre 2002.

*Le ministre-président du Gouvernement
de la Communauté française,
chargé des Relations internationales,*

Hervé HASQUIN.

*Le ministre de la Culture,
du Budget, de la Fonction publique,
de la Jeunesse et des Sports,*

Rudy DEMOTTE.

*Le ministre de l'Enfance, chargé
de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'ONE,*

Jean-Marc NOLLET.

*Le ministre de l'Enseignement secondaire
et de l'Enseignement spécial,*

Pierre HAZETTE.

*La ministre de l'Enseignement supérieur,
de l'Enseignement de promotion sociale
et de la Recherche scientifique,*

Françoise DUPUIS.

*Le ministre des Arts et des Lettres
et de l'Audiovisuel,*

Richard MILLER.

*La ministre de l'Aide à la Jeunesse
et de la Santé,*

Nicole MARECHAL.

LISTE DES PROGRAMMES

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux				
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
CHAPITRE I					
SERVICES GENERAUX					
DIVISION ORGANIQUE 01					
Dotation au Parlement de la Communauté française					
Programme 1	Dotation	20 531	0	0	0
	Totaux pour la Division organique 01	20 531	0	0	0
DIVISION ORGANIQUE 02					
Dépenses de cabinet de la Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Éducation, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé					
Programme 0	Subsistance	0	0	0	0
	Totaux pour la Division organique 02	0	0	0	0
DIVISION ORGANIQUE 03					
Dépenses de cabinet du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales					
Programme 0	Subsistance	0	0	0	0
	Totaux pour la Division organique 03	0	0	0	0
DIVISION ORGANIQUE 04					
Dépenses de cabinet du Ministre de la Culture et de l'Éducation permanente					
Programme 0	Subsistance	0	0	0	0
	Totaux pour la Division organique 04	0	0	0	0

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux				
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
DIVISION ORGANIQUE 05					
Dépenses de cabinet du Ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique					
Programme 0	Subsistance	0	0	0	0
Totaux pour la Division organique 05		0	0	0	0
DIVISION ORGANIQUE 06					
Cabinets ministériels					
Programme 1	Cabinet de la Ministre-Présidente chargée des Relations Internationales	4 422	0	0	0
Programme 2	Cabinet du Ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports	4 058	0	0	0
Programme 3	Cabinet du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.	3 131	0	0	0
Programme 4	Cabinet du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial	2 283	0	0	0
Programme 5	Cabinet de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale et de la Recherche scientifique	2 708	0	0	0
Programme 6	Cabinet du Ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel	2 139	0	0	0
Programme 7	Cabinet du Ministre de la Jeunesse, de la Fonction publique et de l'Enseignement de promotion sociale	0	0	0	0
Programme 8	Cabinet de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé	1 767	0	0	0
Programme 9	Charges liées au Gouvernement de la Communauté française	2 657	0	0	0
Totaux pour la Division organique 06		23 165	0	0	0
DIVISION ORGANIQUE 10					
Services du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques					
Programme 0	Subsistance	61	0	0	0
Programme 1	Médiateur de la Communauté française	200	0	0	0
Programme 3	Corps interministériel des commissaires du Gouvernement	150	0	0	0
Programme 4	Services d'appui des Cabinets ministériels	95	0	0	0
Totaux pour la Division organique 10		506	0	0	0

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux				Crédits variables
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés			
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
DIVISION ORGANIQUE 11					
Affaires générales — Secrétariat général					
Programme 0	Substance	226 747	0	0	4 297
	Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés du ministère de la Communauté française (B)				
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	600
	— Disponible	—	—	—	600
	— Dépenses de l'année	—	—	—	600
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
	Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du plan « Rosetta » en exécution de l'accord de coopération avec la Région wallonne relatif à la convention de premier emploi (B)				
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	2 110
	— Disponible	—	—	—	2 110
	— Dépenses de l'année	—	—	—	2 110
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
	Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du plan « Rosetta » en exécution de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral relatif à la convention de premier emploi (B)				
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	1 587
	— Disponible	—	—	—	1 587
	— Dépenses de l'année	—	—	—	1 587
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
	Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés du ministère de la Communauté française (Education, Recherche et Formation) (B)				
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	—
	— Disponible	—	—	—	—
	— Dépenses de l'année	—	—	—	—
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Programme 1	Secrétariat général	1 580	0	0	25
	Fonds des actions communautaires (B)				
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	25
	— Disponible	—	—	—	25
	— Dépenses de l'année	—	—	—	25
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Programme 2	Formation — Recrutement — Sélection	1 361	0	0	0

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux			
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
Programme 3				
Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Wallonie-Bruxelles	3 640	0	0	23 549
Fonds de la Loterie nationale (A)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	23 549
— Disponible	—	—	—	23 549
— Dépenses de l'année	—	—	—	23 549
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Totaux pour la Division organique 11	233 328	0	0	27 871
DIVISION ORGANIQUE 12				
Informatique				
Programme 1				
Informatique et bureautique	19 431	0	0	0
Totaux pour la Division organique 12	19 431	0	0	0
DIVISION ORGANIQUE 13				
Gestion des immeubles				
Programme 0				
Subsistance	5	0	0	0
Programme 1				
Immeubles de la Communauté française	16 508	0	0	0
Totaux pour la Division organique 13	16 513	0	0	0
DIVISION ORGANIQUE 14				
Relations internationales et Actions du Fonds social européen				
Programme 1				
Relations internationales	29 440	0	0	0
Fonds pour le cofinancement d'activités liées à la Présidence belge de l'Union européenne (A)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	—
— Disponible	—	—	—	—
— Dépenses de l'année	—	—	—	—
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Programme 2				
Actions du Fonds social européen	50	0	55	35 612
Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Matières culturelles (C)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	14 873
— Disponible	—	—	—	14 873
— Dépenses de l'année	—	—	—	14 873
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux			
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Enseignement à horaire réduit (C)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	2 479
— Disponible	—	—	—	2 479
— Dépenses de l'année	—	—	—	2 479
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Enseignement de promotion sociale (C)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	7 105
— Disponible	—	—	—	7 105
— Dépenses de l'année	—	—	—	7 105
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — C.O.C.O.F. (C)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	11 155
— Disponible	—	—	—	11 155
— Dépenses de l'année	—	—	—	11 155
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Région wallonne (C)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	—
— Disponible	—	—	—	—
— Dépenses de l'année	—	—	—	—
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Programme 3 Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement	337	0	0	0
Totaux pour la Division organique 14	29 827	0	55	35 612
TOTAUX POUR LE CHAPITRE I	343 301	0	55	63 483

CHAPITRE II

SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE,
AUDIOVISUEL ET SPORT

DIVISION ORGANIQUE 15

Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales,
de la Culture et du Sport

Programme 0 Subsistance	5	0	0	0
Programme 1 Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la Santé et des Affaires sociales	130	3 696	3 696	0

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux				
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
Programme 2	Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la Culture . . .	4 120	12 351	10 559	1 239
	Fonds des infrastructures culturelles (A)				
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	1 239
	— Disponible	—	—	—	1 239
	— Dépenses de l'année	—	—	—	1 239
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Programme 3	Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du Sport	512	5 060	5 060	0
	Totaux pour la Division organique 15	4 767	21 107	19 315	1 239
DIVISION ORGANIQUE 16					
Santé					
Programme 0	Subsistance	72	0	0	0
Programme 1	Interventions diverses	187	0	0	0
Programme 2	Médecine préventive	15 061	0	0	0
Programme 3	Promotion de la santé à l'école	14 739	0	0	0
	Totaux pour la Division organique 16	30 059	0	0	0
DIVISION ORGANIQUE 17					
Aide à la Jeunesse					
Programme 0	Subsistance	5 679	0	0	0
Programme 1	Jeunes en danger et jeunes délinquants	161 865	0	0	4 834
	Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse (A)				
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	4 834
	— Disponible	—	—	—	4 834
	— Dépenses de l'année	—	—	—	4 834
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
	Totaux pour la Division organique 17	167 544	0	0	4 834
DIVISION ORGANIQUE 18					
Aide sociale spécialisée					
Programme 1	Aide aux détenus	1 330	0	0	0
	Totaux pour la Division organique 18	1 330	0	0	0

(en milliers d'euros)

LIBELLES		Crédits initiaux			
		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
DIVISION ORGANIQUE 19					
Enfance					
Programme 1	Office de la naissance et de l'enfance	125 323	0	0	0
	Fonds de subventionnement aux centres de vacances (A)				
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	—
	— Disponible	—	—	—	—
	— Dépenses de l'année	—	—	—	—
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Programme 2	Politique et accueil de l'enfance	6 085	0	0	0
Totaux pour la Division organique 19		131 408	0	0	0
DIVISION ORGANIQUE 20					
Affaires générales — Culture					
Programme 0	Substance	2 233	0	0	13 457
	Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (Culture) (A)				
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	12 395
	— Disponible	—	—	—	12 395
	— Dépenses de l'année	—	—	—	12 395
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
	Fonds d'exploitation du Centre culturel « Marcel Hicter » à La Marlagne (C)				
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	760
	— Disponible	—	—	—	760
	— Dépenses de l'année	—	—	—	760
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
	Fonds d'exploitation du Centre de Formation socio-culturelle de Rossignol (C)				
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	302
	— Disponible	—	—	—	302
	— Dépenses de l'année	—	—	—	302
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
	Fonds d'exploitation du Centre de Formation socio-culturelle de Séroule (C)				
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	—
	— Disponible	—	—	—	—
	— Dépenses de l'année	—	—	—	—
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux			
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
Programme 1 Initiatives et interventions diverses	7 632	0	0	310
Fonds pour la formation socio-culturelle (C)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	62
— Disponible	—	—	—	62
— Dépenses de l'année	—	—	—	62
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Fonds de emploi des indemnisations pour dommages causés au matériel fourni en prêt et du produit des prêts payants (A)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	248
— Disponible	—	—	—	248
— Dépenses de l'année	—	—	—	248
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Fonds des actions communes du Gouvernement avec le soutien du F.I.P.I. (C)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	—
— Disponible	—	—	—	—
— Dépenses de l'année	—	—	—	—
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Programme 2 Centres culturels	16 162	0	0	0
Programme 3 Commission communautaire française	9 060	0	0	0
Totaux pour la Division organique 20	34 817	0	0	13 767

DIVISION ORGANIQUE 21

Arts de la Scène

Programme 1 Initiatives et interventions diverses	4 773	0	0	0
Programme 2 Théâtre	28 185	0	0	0
Programme 3 Musique	25 514	0	0	0
Programme 4 Art de la danse	5 039	0	0	0
Programme 5 Services extérieurs de promotion internationale	107	0	0	0
Programme 6 Arts du cirque, arts forains et de la rue	515	0	0	0
Totaux pour la Division organique 21	64 133	0	0	0

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux				
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
DIVISION ORGANIQUE 22					
Livre					
Programme 0	Substance	82	0	0	0
Programme 1	Lecture publique	10 840	0	0	135
	Fonds des Centres de Lecture publique de la Communauté française, de la Bibliothèque publique centrale de la Communauté française ainsi que du Centre de Lecture publique de la Communauté française (C)				
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	135
	— Disponible	—	—	—	135
	— Dépenses de l'année	—	—	—	135
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Programme 2	Lettres françaises et promotion du livre	4 232	0	0	227
	Fonds de l'édition du livre (B)				
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	181
	— Disponible	—	—	—	181
	— Dépenses de l'année	—	—	—	181
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
	Fonds d'aide à la diffusion (B)				
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	46
	— Disponible	—	—	—	46
	— Dépenses de l'année	—	—	—	46
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Programme 3	Langues régionales endogènes	125	0	0	0
Programme 4	Langue française	240	0	0	0
Programme 5	Informatique	353	0	0	0
Programme 6	Centres de documentation et d'archives privées	0	0	0	0
	Totaux pour la Division organique 22	15 872	0	0	362

DIVISION ORGANIQUE 23**Jeunesse et Education permanente**

Programme 1	Initiatives et interventions diverses	12	0	0	0
Programme 2	Jeunesse	13 642	0	0	0
Programme 3	Education permanente	19 832	0	0	0
Programme 4	Activités socio-culturelles	930	0	0	0
	Totaux pour la Division organique 23	34 416	0	0	0

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux				
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
DIVISION ORGANIQUE 24					
Patrimoine culturel et Arts plastiques					
Programme 0	Musée royal de Mariemont — Subsistance . . .	916	0	0	0
Programme 1	Dépenses et subventions diverses	9 546	0	0	0
Totaux pour la Division organique 24		10 462	0	0	0
DIVISION ORGANIQUE 25					
Audiovisuel et Multimédia					
Programme 0	Subsistance	30	0	0	0
Programme 1	Initiatives et interventions diverses	1 096	0	0	620
Fonds de la création cinématographique et audiovisuelle (A)					
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	—
	— Disponible	—	—	—	—
	— Dépenses de l'année	—	—	—	—
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Fonds d'aide à la création d'œuvres multimédias (A)					
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	620
	— Disponible	—	—	—	620
	— Dépenses de l'année	—	—	—	620
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Programme 2	Cinéma et vidéo	15 215	0	0	0
Programme 3	Radio et télévision	177 082	0	0	190
Fonds d'aide à la création radiophonique (B)					
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	190
	— Disponible	—	—	—	190
	— Dépenses de l'année	—	—	—	190
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Programme 4	Presse	1 014	0	0	4 214
Fonds de développement de la presse écrite (A)					
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	4 214
	— Disponible	—	—	—	4 214
	— Dépenses de l'année	—	—	—	4 214
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Totaux pour la Division organique 25		194 437	0	0	5 024

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux			
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
DIVISION ORGANIQUE 26				
Sport				
Programme 0	Substance	1 550	0	0
	Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (Sport) (A)			
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—
	— Disponible	—	—	—
	— Dépenses de l'année	—	—	—
	— Solde au 31 décembre	—	—	—
Programme 1	Education physique et sport	1 565	0	0
	Fonds des Sports — Rémunérations (A)			
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	4 214
	— Disponible	—	—	4 214
	— Dépenses de l'année	—	—	4 214
	— Solde au 31 décembre	—	—	—
	Fonds des Sports — Activités (C)			
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	8 924
	— Disponible	—	—	8 924
	— Dépenses de l'année	—	—	8 924
	— Solde au 31 décembre	—	—	—
Programme 2	Recherches et développement	1 074	0	0
Programme 3	Subventions diverses	11 937	0	0
Programme 4	Services sportifs extérieurs	1 000	0	0
Totaux pour la Division organique 26		17 126	0	0
TOTAUX POUR LE CHAPITRE II		706 371	21 107	19 315
38 364				

CHAPITRE III

EDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

DIVISION ORGANIQUE 40

Services communs, affaires générales,
recherche en éducation, pilotage
de l'enseignement (interréseaux) et orientation —
Relations internationales

Programme 0	Substance administration — Enseignement et Recherche	92	0	0
-------------	--	----	---	---

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux			
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
Programme 1 Subsistance administration — Personnel de l'Enseignement	1 272	0	0	62
Fonds de prêts au personnel en activité de service, aux pensionnés et à leur veuve bénéficiant d'une pension de survie (C)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	62
— Disponible	—	—	—	62
— Dépenses de l'année	—	—	—	62
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Programme 2 Provisions pour charges diverses	30 798	0	0	0
Programme 3 Affaires pédagogiques — Inspection — Dépenses de personnel et de fonctionnement	144	0	0	0
Programme 4 Recherches en éducation, pilotage interréseaux — Activités pédagogiques interréseaux — Orientation — Divers	4 237	0	0	70
Fondations, donations, legs et prix (B)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	70
— Disponible	—	—	—	70
— Dépenses de l'année	—	—	—	70
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Programme 5 Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement — divers	191	0	0	0
Programme 6 Enseignement supérieur — Recherche scientifique — Administration	0	0	0	0
Programme 7 Collaboration aux institutions internationales — Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement	296	0	0	0
Programme 8 Actions Fonds social européen — Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	0	0	0	3 967
Fonds relatif aux interventions du Fonds social européen (A)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	—
— Disponible	—	—	—	—
— Dépenses de l'année	—	—	—	—
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Fonds d'intervention du Fonds social européen — Enseignement de promotion sociale (B)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	620
— Disponible	—	—	—	620
— Dépenses de l'année	—	—	—	620
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux			
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
Fonds d'intervention du Fonds social européen				
— Enseignement à horaire réduit (B)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	3 347
— Disponible	—	—	—	3 347
— Dépenses de l'année	—	—	—	3 347
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Programme 9 Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire	3 409	0	0	5 483
Fonds pour le programme de transition professionnelle (B)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	5 483
— Disponible	—	—	—	5 483
— Dépenses de l'année	—	—	—	5 483
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Totaux pour la Division organique 40	40 439	0	0	9 582
DIVISION ORGANIQUE 44				
Bâtiments scolaires				
Programme 0 Fonctionnement du Fonds des Bâtiments scolaires et des institutions succédant au Fonds national de Garantie	69 512	9 650	7 922	0
Totaux pour la Division organique 44	69 512	9 650	7 922	0
DIVISION ORGANIQUE 45				
Recherche scientifique				
Programme 0 Subsistance Administration	119	0	0	0
Programme 1 Subventions A.S.B.L. ou assimilés	633	0	0	0
Programme 2 Subventions diverses	2 028	0	0	0
Programme 3 Recherche scientifique	90 336	0	0	0
Totaux pour la Division organique 45	93 116	0	0	0
DIVISION ORGANIQUE 46				
Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique				
Programme 0 Subsistance Administration — Enseignement et Recherche	231	0	0	0
Programme 1 Subsistance Administration — Personnel de l'Enseignement	615	0	0	0
Programme 2 Subventions diverses	314	0	0	0
Totaux pour la Division organique 46	1 160	0	0	0

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux				Crédits variables
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés			
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
DIVISION ORGANIQUE 47					
Allocations et prêts d'études					
Programme 0	Subsistance	303	0	0	0
Programme 1	Allocations et prêts	33 860	0	0	856
Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983) (B)					
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	360
	— Disponible	—	—	—	360
	— Dépenses de l'année	—	—	—	360
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Fonds des prêts d'études (C)					
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	496
	— Disponible	—	—	—	496
	— Dépenses de l'année	—	—	—	496
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Totaux pour la Division organique 47		34 163	0	0	856
DIVISION ORGANIQUE 48					
Centres P.M.S. — Inspection médicale scolaire					
Programme 0	Subsistance Administration — Enseignement et Recherche	17	0	0	0
Programme 1	Subsistance Administration — Personnel de l'Enseignement	17	0	0	0
Programme 2	Subsistance Inspection	383	0	0	0
Programme 3	Subsistance Inspection	39	0	0	0
Programme 4	Dépenses de personnel des Centres P.M.S.	59 158	0	0	0
Programme 5	Fonctionnement des Centres P.M.S.	6 577	0	0	0
Programme 6	Inspection médicale scolaire	0	0	0	0
Totaux pour la Division organique 48		66 191	0	0	0
DIVISION ORGANIQUE 50					
Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française					
Programme 0	Subsistance Administration — Enseignement et Recherche	273	0	0	0
Programme 1	Subsistance Inspection	0	0	0	0
Programme 2	Pilotage — Structures — Programmes — Activités de formation — Recherches et information — Etablissements de la Communauté française	3 036	0	0	0

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux			
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
Programme 3 Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française — Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires — Etablissements de la Communauté française	2 498	0	0	0
Programme 4 Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française — Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires — Etablissements de la Communauté française	1 934	0	0	0
Programme 5 Centres de dépassement et de plein air de la Communauté française	2 911	0	0	0
Programme 6 Centres de dépassement et de plein air de la Communauté française	3 669	0	0	0
Programme 7 Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	57	0	0	0
Programme 8 Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	811	0	0	0
Totaux pour la Division organique 50	15 189	0	0	0

DIVISION ORGANIQUE 51

Enseignement préscolaire et Enseignement primaire

Programme 0 Subsistance Administration — Enseignement et Recherche	31	0	0	0
Programme 1 Subsistance Administration du personnel de l'enseignement	32	0	0	0
Programme 2 Subsistance Inspection	7 256	0	0	0
Programme 3 Subsistance Inspection	694	0	0	0
Programme 4 Dépenses de personnel des écoles maternelles	336 182	0	0	0
Programme 5 Fonctionnement des écoles maternelles	30 372	0	0	0
Programme 6 Dépenses de personnel des écoles primaires	820 176	0	0	0
Programme 7 Fonctionnement des écoles primaires	95 216	0	0	0
Programme 8 Lutte contre l'échec scolaire — Subventions diverses	1 613	0	0	22 039
Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement fondamental (B)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	22 039
— Disponible	—	—	—	22 039
— Dépenses de l'année	—	—	—	22 039
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Programme 9 Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite	21 589	0	0	0
Totaux pour la Division organique 51	1 313 161	0	0	22 039

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux				
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
		Crédits d'enga- gement	Crédits d'ordonnan- cement		
DIVISION ORGANIQUE 52					
Enseignement secondaire					
Programme 0	Subsistance Administration — Enseignement et Recherche	543	0	0	0
Programme 1	Subsistance Administration — Personnel de l'Enseignement	0	0	0	0
Programme 2	Subsistance Inspection	4 103	0	0	0
Programme 3	Subsistance Inspection	478	0	0	0
Programme 4	Dépenses de personnel des écoles de l'Enseigne- ment de plein exercice	1 669 586	0	0	0
Programme 5	Fonctionnement des écoles de l'Enseignement de plein exercice	215 051	0	0	0
Programme 6	Dépenses de personnel des écoles à horaire réduit	26 914	0	0	0
Programme 7	Fonctionnement des écoles à horaire réduit . .	1 567	0	0	0
Programme 8	Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	0	0	0	7 328
	Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseigne- ment secondaire (B)				
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	7 328
	— Disponible	—	—	—	7 328
	— Dépenses de l'année	—	—	—	7 328
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Programme 9	Discriminations positives — Divers	19 374	0	0	6 578
	Fonds d'impulsion à la politique de l'immigra- tion (A)				
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	885
	— Disponible	—	—	—	885
	— Dépenses de l'année	—	—	—	885
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
	Fonds relatif aux interventions des Régions (A)				
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	464
	— Disponible	—	—	—	464
	— Dépenses de l'année	—	—	—	464
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
	Fonds pour l'équipement de l'enseignement tech- nique professionnel(A)				
	— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
	— Recettes de l'année	—	—	—	5 229
	— Disponible	—	—	—	5 229
	— Dépenses de l'année	—	—	—	5 229
	— Solde au 31 décembre	—	—	—	—

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux			
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique professionnel (A)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	—
— Disponible	—	—	—	—
— Dépenses de l'année	—	—	—	—
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Totaux pour la Division organique 52	1 937 616	0	0	13 906
DIVISION ORGANIQUE 53				
Enseignement spécial				
Programme 0 Subsistance Administration — Enseignement et Recherche	221	0	0	0
Programme 1 Subsistance Administration — Personnel de l'Enseignement	0	0	0	0
Programme 2 Subsistance Inspection	525	0	0	0
Programme 3 Subsistance Inspection	84	0	0	0
Programme 4 Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement spécial	288 313	0	0	0
Programme 5 Fonctionnement des écoles de l'Enseignement spécial	27 770	0	0	0
Programme 6 Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	0	0	0	2 115
Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécial (B)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	2 115
— Disponible	—	—	—	2 115
— Dépenses de l'année	—	—	—	2 115
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Programme 7 Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles	248	0	0	0
Totaux pour la Division organique 53	317 161	0	0	2 115
DIVISION ORGANIQUE 54				
Enseignement universitaire				
Programme 0 Contrôle des universités	997	0	0	0
Programme 1 Universités de la Communauté	151 432	0	0	0
Programme 2 Universités libres	330 616	0	0	0

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux			
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
Programme 3 Subventions diverses	238	0	0	0
Programme 4 Enseignement universitaire	1 028	0	0	0
Totaux pour la Division organique 54	484 311	0	0	0

DIVISION ORGANIQUE 55

Enseignement supérieur hors université
et hautes écoles

Programme 0 Subsistance Administration — Enseignement et Recherche	129	0	0	0
Programme 1 Subsistance Administration — Personnel de l'Enseignement	32	0	0	0
Programme 2 Subsistance Inspection	25	0	0	0
Programme 4 Dépenses de personnel des hautes écoles (hors dotations)	12 364	0	0	0
Programme 5 Fonctionnement des hautes écoles	293 507	0	0	0
Fonds relatif aux interventions des régions (A)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	—
— Disponible	—	—	—	—
— Dépenses de l'année	—	—	—	—
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Programme 6 Fonctionnement des Ecoles d'Architecture	12 931	0	0	0
Programme 7 Enseignement supérieur hors université	7 486	0	0	0
Programme 8 Hautes écoles et Enseignement supérieur hors université	3 753	0	0	0
Programme 9 Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	0	0	0	1 812
Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement supérieur hors université (B)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	1 812
— Disponible	—	—	—	1 812
— Dépenses de l'année	—	—	—	1 812
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Fonds relatif aux interventions du Fonds social européen (A)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	—
— Disponible	—	—	—	—
— Dépenses de l'année	—	—	—	—
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux			
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
Fonds relatif aux interventions de l'Etat fédéral (A)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	—
— Disponible	—	—	—	—
— Dépenses de l'année	—	—	—	—
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Totaux pour la Division organique 55	330 227	0	0	1 812

DIVISION ORGANIQUE 56

Enseignement de Promotion Sociale

Programme 0	Subsistance Administration — Enseignement et Recherche	284	0	0	0
Programme 1	Subsistance Administration — Personnel de l'Enseignement	4	0	0	0
Programme 2	Subsistance Inspection	632	0	0	0
Programme 3	Subsistance Inspection	95	0	0	0
Programme 4	Dépenses de personnel des écoles de promotion sociale	111 789	0	0	0
Programme 5	Fonctionnement des écoles de promotion sociale	4 539	0	0	3 212

Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignements de promotion sociale de la Communauté française dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991 (B)

— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	1 082
— Disponible	—	—	—	1 082
— Dépenses de l'année	—	—	—	1 082
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—

Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale officiels subventionnés dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991 (B)

— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	1 073
— Disponible	—	—	—	1 073
— Dépenses de l'année	—	—	—	1 073
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux			
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale libres subventionnés dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991 (B)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	868
— Disponible	—	—	—	868
— Dépenses de l'année	—	—	—	868
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Fonds pour l'équipement des écoles de promotion sociale (A)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	189
— Disponible	—	—	—	189
— Dépenses de l'année	—	—	—	189
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Programme 6	Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi			
	0	0	0	1 014
Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale (B)				
— Solde au 1 ^{er} janvier	—	—	—	—
— Recettes de l'année	—	—	—	1 014
— Disponible	—	—	—	1 014
— Dépenses de l'année	—	—	—	1 014
— Solde au 31 décembre	—	—	—	—
Programme 7	Lutte contre l'échec scolaire — Divers			
	1 068	0	0	0
Programme 8	Restructuration et validation de l'enseignement de promotion sociale			
	183	0	0	0
	Totaux pour la Division organique 56	118 594	0	0
				4 226

DIVISION ORGANIQUE 57

Enseignement artistique

Programme 0	Subsistance Administration — Enseignement et Recherche			
	87	0	0	0
Programme 1	Subsistance Administration — Personnel de l'enseignement			
	40	0	0	0
Programme 2	Initiatives et subventions diverses			
	511	0	0	0
Programme 3	Dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur			
	42 057	0	0	0
Programme 4	Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur			
	4 691	0	0	0

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux				
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
Programme 5	Dépenses de personnel des établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	1 646	0	0	0
Programme 6	Fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés.	0	0	0	0
Programme 7	Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit	65 655	0	0	0
Programme 8	Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit	2 259	0	0	0
Programme 9	Equipements	250	0	0	0
Totaux pour la Division organique 57		117 196	0	0	0
DIVISION ORGANIQUE 58					
Enseignement à distance					
Programme 0	Subsistance — Enseignement et Recherche	2 677	0	0	0
Programme 1	Subsistance Inspection	312	0	0	0
Programme 2	Subsistance Inspection	0	0	0	0
Programme 3	Réalisation d'action ou de formation de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance	0	0	0	174
Fonds pour des programmes d'action ou de formation de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance (A)					
— Solde au 1 ^{er} janvier		—	—	—	—
— Recettes de l'année		—	—	—	174
— Disponible		—	—	—	174
— Dépenses de l'année		—	—	—	174
— Solde au 31 décembre		—	—	—	—
Totaux pour la Division organique 58		2 989	0	0	174
TOTAUX POUR LE CHAPITRE III		4 941 025	9 650	7 922	54 710

CHAPITRE IV

DETTE PUBLIQUE
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

DIVISION ORGANIQUE 85

Dettes directes

Programme 0	Subsistance Administration	472	0	0	0
Programme 1	Service de la dette directe	553 004	0	0	0
Totaux pour la Division organique 85		553 476	0	0	0

(en milliers d'euros)

LIBELLES	Crédits initiaux				
	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
DIVISION ORGANIQUE 86					
Dettes liées aux investissements immobiliers des institutions universitaires					
Programme 1	Service de la dette indirecte	27 444	0	0	0
Totaux pour la Division organique 86		27 444	0	0	0
DIVISION ORGANIQUE 87					
Dettes liées aux emprunts des organismes d'intérêt public pris en charge par la Communauté française					
Programme 1	Service de la dette indirecte	4 839	0	0	0
Totaux pour la Division organique 87		4 839	0	0	0
TOTAUX POUR LE CHAPITRE IV		585 759	0	0	0
CHAPITRE V					
DOTATIONS A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE					
DIVISION ORGANIQUE 90					
Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française					
Programme 1	Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	346 192	0	0	0
Totaux pour la Division organique 90		346 192	0	0	0
TOTAUX POUR LE CHAPITRE V		346 192	0	0	0
TOTAL GENERAL		6 922 648	30 757	27 292	156 557

TABLEAU BUDGETAIRE**NOTICE EXPLICATIVE***(En milliers d'euros)*

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
							(1)	(2)	(3)	(4)

- M. = Ministre ordonnateur — Code 01: Hervé Hasquin, Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française, chargé des Relations internationales.
 02: Rudy Demotte, Ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports.
 03: Jean-Marc Noller, Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'accueil et des Missions confiées à l'ONE.
 04: Pierre Hazette, Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial.
 05: Françoise Dupuis, Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale et de la Recherche scientifique.
 06: Richard Miller, Ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiotvisuel.
 07: Pour mémoire.
 08: Nicole Maréchal, Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé.
 12: Compétence exercée conjointement par les Ministres 01 et 02.
 23: Compétence exercée conjointement par les Ministres 02 et 03.
 24: Compétence exercée conjointement par les Ministres 02 et 04.
 25: Compétence exercée conjointement par les Ministres 02, 03 et 04.
 00: Allocations de base non dévolues.

- C.A. = Code administration: 1: Secrétariat général
 2: Enseignement et Recherche
 3: Personnels de l'Enseignement
 4: Culture et Informatique
 5: Aide à la Jeunesse, Sport et Santé
 6: Infrastructures

A.B. = Allocation de base

P.A. = Programme — Activité

C.D. = Check digit

C.E. = Codes économiques

Colonne 1: Crédits non dissociés

Colonne 2: Crédits d'engagement

Colonne 3: Crédits d'ordonnement

Colonne 4: Crédits variables

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	

CHAPITRE I**SERVICES GENERAUX**

DIVISION ORGANIQUE 01

DOTATION AU PARLEMENT
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

PROGRAMME 1 — DOTATION

11. Charges diverses

01	0	01.31	11	29	01	Dotation au Parlement de la Communauté française	20 531	—	—	—
Totaux pour l'activité 11							20 531	0	0	0
Totaux pour le programme 1							20 531	0	0	0
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 01							20 531	0	0	0

DIVISION ORGANIQUE 02

DEPENSES DE CABINET
DE LA MINISTRE-PRESIDENTE
DU GOUVERNEMENT
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE,
CHARGÉE DE L'ÉDUCATION,
DE L'AUDIOVISUEL,
DE L'AIDE À LA JEUNESSE,
DE L'ENFANCE ET DE LA PROMOTION
DE LA SANTÉ

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

01. Personnel

01	0	11.01	01	46	1111	Traitement et frais de représentation de la Minis- tre-Présidente	—	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
01	0	11.02	01	49	1111	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet				
					1112	et allocations diverses	—	—	—	—
					112					
					1131					
Totaux pour l'activité 01							0	0	0	0
02. Biens et services										
00	0	12.07	02	74	1211	Frais de premier établissement et de réappropriation du Cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement des locaux, frais de déménagement, etc.)	—	—	—	—
01	0	12.19	02	13	1211	Frais de fonctionnement du Cabinet	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 02							0	0	0	0
03. Installations — Loyers										
01	0	12.06	03	72	1212	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	—	—	—	—
					1213					
Totaux pour l'activité 03							0	0	0	0
04. Equipement										
01	0	74.01	04	34	7422	Dépenses patrimoniales du Cabinet	—	—	—	—
					741					
01	0	74.02	04	37	7422	Frais de premier établissement et informatisation du Cabinet	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 04							0	0	0	0
Totaux pour le programme 0							0	0	0	0
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 02							0	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
DIVISION ORGANIQUE 03													
DEPENSES DE CABINET DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DU SPORT ET DES RELATIONS INTERNATIONALES													
PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE													
01. Personnel													
00	0	11.01	01	73	1111	Traitement et frais de représentation du Ministre	—	—	—	—			
					1112								
					112								
					1131								
03	0	11.02	01	76	1111	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	—	—	—	—			
					1112								
					112								
					1131								
Totaux pour l'activité 01							0	0	0	0	0		
02. Biens et services													
03	0	12.07	02	04	1211	Frais de premier établissement et de réappropriation du Cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement des locaux, frais de déménagement, etc.)	—	—	—	—			
03	0	12.19	02	40	1211	Frais de fonctionnement du Cabinet	—	—	—	—			
Totaux pour l'activité 02							0	0	0	0	0		
03. Installations — Loyers													
03	0	12.06	03	02	1212	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	—	—	—	—			
Totaux pour l'activité 03							0	0	0	0	0		
04. Equipement													
03	0	74.01	04	61	7422	Dépenses patrimoniales du Cabinet	—	—	—	—			

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
03	0	74.02	04	64	7422	Frais de premier établissement et informatisation du Cabinet	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 04							0	0	0	0
Totaux pour le programme 0							0	0	0	0
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 03							0	0	0	0

DIVISION ORGANIQUE 04

 DEPENSES DE CABINET
 DU MINISTRE DE LA CULTURE
 ET DE L'EDUCATION PERMANENTE

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

01. Personnel

04	0	11.01	01	03	1111	Traitement et frais de représentation du Ministre	—	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					
04	0	11.02	01	06	1111	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	—	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					
04	0	11.03	01	09	1111	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet, y compris les créances années antérieures	—	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					
Totaux pour l'activité 01							0	0	0	0

02. Biens et services

00	0	12.07	02	31	1211	Frais de premier établissement et de réappropriation du Cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement des locaux, frais de déménagement, etc.)	—	—	—	—
----	---	-------	----	----	------	---	---	---	---	---

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
04	0	12.19	02	67	1211	Frais de fonctionnement du Cabinet	—	—	—	—	
04	0	12.20	02	70	1211	Frais de fonctionnement du Cabinet, y compris les créances années antérieures	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 02							0	0	0	0	
03. Installations — Loyers											
04	0	12.06	03	29	1212	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	—	—	—	—	
04	0	12.07	03	32	1212	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet, y compris les créances années antérieures	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 03							0	0	0	0	
04. Equipement											
04	0	74.01	04	88	7422	Dépenses patrimoniales du Cabinet	—	—	—	—	
							741				
04	0	74.02	04	91	7422	Frais de premier établissement et informatisation du Cabinet	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 04							0	0	0	0	
Totaux pour le programme 0							0	0	0	0	
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 04							0	0	0	0	

DIVISION ORGANIQUE 05

DEPENSES DE CABINET
DU MINISTRE DU BUDGET,
DES FINANCES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

01. Personnel

00	0	11.01	01	30	1111	Traitement et frais de représentation du Ministre	—	—	—	—	
							1112				
							112				
							1131				

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
02	0	11.02	01	33	1111	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet					
					1112	net	—	—	—	—	
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 01							0	0	0	0	
02. Biens et services											
00	0	12.07	02	58	1211	Frais de premier établissement et de réappropriation du Cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement des locaux, frais de déménagement, etc.)	—	—	—	—	
02	0	12.19	02	94	1211	Frais de fonctionnement du Cabinet	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 02							0	0	0	0	
03. Installations — Loyers											
02	0	12.06	03	56	1212	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	—	—	—	—	
					1213						
Totaux pour l'activité 03							0	0	0	0	
04. Equipement											
02	0	74.01	04	18	7422	Dépenses patrimoniales du Cabinet	—	—	—	—	
					741						
02	0	74.02	04	21	7422	Frais de premier établissement et informatisation du Cabinet	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 04							0	0	0	0	
Totaux pour le programme 0							0	0	0	0	
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 05							0	0	0	0	
DIVISION ORGANIQUE 06											
CABINETS MINISTERIELS											
PROGRAMME 1 — CABINET DU MINISTRE-PRESIDENT CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES											
11. Personnel											
01	0	11.01	11	67	1111	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	113	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
01	0	11.02	11	70	1111	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet				
					1112	et allocations diverses	3 519	—	—	—
					112					
					1131					
Totaux pour l'activité 11							3 632	0	0	0
12. Biens et services										
01	0	12.04	12	86	1211	Charges liées au siège du Gouvernement de la Communauté française	—	—	—	—
01	0	12.19	12	34	1211	Frais de fonctionnement du Cabinet	649	—	—	—
Totaux pour l'activité 12							649	0	0	0
13. Installations — Loyers										
01	0	12.06	13	93	1212	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 13							0	0	0	0
14. Equipement										
01	0	74.01	14	55	7422	Dépenses patrimoniales du Cabinet	141	—	—	—
					741					
01	0	74.02	14	58	7422	Frais de premier établissement du Cabinet	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 14							141	0	0	0
Totaux pour le programme 1							4 422	0	0	0

PROGRAMME 2 — CABINET DU MINISTRE
DE LA CULTURE, DU BUDGET, DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE LA JEUNESSE ET DES
SPORTS

21. Personnel

02	0	11.01	21	77	1111	Traitement et frais de représentation du Ministre	107	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
02	0	11.02	21	80	1111	Traitements et indemnités du personnel du Cabi-				
					1112	net	3 136	—	—	—
					112					
					1131					
						Totaux pour l'activité 21	3 243	0	0	0
						22. Biens et services				
02	0	12.19	22	44	1211	Frais de fonctionnement du Cabinet	715	—	—	—
						Totaux pour l'activité 22	715	0	0	0
						23. Installations — Loyers				
02	0	12.06	23	06	1212	Loyers des biens immobiliers des divers services du				
					1213	Cabinet (en ce compris les loyers, les charges				
						locatives ainsi que les rétributions et les indem-				
						nités dues à la Régie des Bâtiments)	—	—	—	—
						Totaux pour l'activité 23	0	0	0	0
						24. Equipement				
02	0	74.01	24	65	7422	Dépenses patrimoniales du Cabinet	100	—	—	—
					741					
02	0	74.02	24	68	7422	Frais de premier établissement	—	—	—	—
						Totaux pour l'activité 24	100	0	0	0
						Totaux pour le programme 2	4 058	0	0	0
						PROGRAMME 3 — CABINET DU MINISTRE				
						DE L'ENFANCE, CHARGE DE L'ENSEIGNE-				
						MENT FONDAMENTAL, DE L'ACCUEIL ET				
						DES MISSIONS CONFIEES A L'O.N.E.				
						31. Personnel				
03	0	11.01	31	87	1111	Traitement et frais de représentation du Ministre	105	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					
03	0	11.02	31	90	1111	Traitements et indemnités du personnel du Cabi-				
					1112	net	2 270	—	—	—
					112					
					1131					

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
03	0	11.03	31	93	112	Provision pour cotisation de la pension du Ministre (y compris années antérieures)	40	—	—	—
03	0	11.04	31	96	1111	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet, y compris créances années antérieures	—	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					
Totaux pour l'activité 31							2 415	0	0	0
32. Biens et services										
03	0	12.19	32	54	1211	Frais de fonctionnement du Cabinet	448	—	—	—
Totaux pour l'activité 32							448	0	0	0
33. Installations — Loyers										
03	0	12.06	33	16	1212	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet, en ce compris les charges liées à leur occupation	53	—	—	—
					1213					
Totaux pour l'activité 33							53	0	0	0
34. Equipement										
03	0	12.06	34	17	1212	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers et charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments y compris des dépenses relatives aux années antérieures)	—	—	—	—
					1213					
03	0	74.01	34	75	7422	Dépenses patrimoniales du Cabinet	215	—	—	—
					741					
03	0	74.02	34	78	7422	Frais de premier établissement	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 34							215	0	0	0
Totaux pour le programme 3							3 131	0	0	0
PROGRAMME 4 — CABINET DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL										
41. Personnel										
04	0	11.01	41	97	1111	Traitement et frais de représentation du Ministre	93	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
04	0	11.02	41	03	1111	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet				
					1112	net	1 679	—	—	—
					112					
					1131					
Totaux pour l'activité 41							1 772	0	0	0
42. Biens et services										
04	0	12.19	42	64	1211	Frais de fonctionnement du Cabinet	424	—	—	—
Totaux pour l'activité 42							424	0	0	0
43. Installations — Loyers										
04	0	12.06	43	26	1212	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 43							0	0	0	0
44. Equipement										
04	0	74.01	44	85	7422	Dépenses patrimoniales du Cabinet	87	—	—	—
					741					
04	0	74.02	44	88	7422	Frais de premier établissement	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 44							87	0	0	0
Totaux pour le programme 4							2 283	0	0	0

PROGRAMME 5 — CABINET DE LA MINISTRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE L'EN-
SEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

51. Personnel

05	0	11.01	51	10	1111	Traitement et frais de représentation de la Ministre	94	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
05	0	11.02	51	13	1111	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet net	2 000	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					
Totaux pour l'activité 51							2 094	0	0	0
52. Biens et services										
05	0	12.07	52	38	1211	Frais de première installation	—	—	—	—
05	0	12.19	52	74	1211	Frais de fonctionnement du Cabinet	400	—	—	—
Totaux pour l'activité 52							400	0	0	0
53. Installations — Loyers										
05	0	12.06	53	36	1212	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	114	—	—	—
05	0	12.08	53	42	1212	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments), y compris créances années antérieures	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 53							114	0	0	0
54. Equipement										
05	0	74.01	54	95	7422	Dépenses patrimoniales du Cabinet	100	—	—	—
					741					
05	0	74.02	54	01	7422	Frais de premier établissement	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 54							100	0	0	0
Totaux pour le programme 5							2 708	0	0	0
PROGRAMME 6 — CABINET DU MINISTRE DES ARTS ET DES LETTRES ET DE L'AUDIOVISUEL										
61. Personnel										
06	0	11.01	61	20	1111	Traitement et frais de représentation du Ministre	95	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
06	0	11.02	61	23	1111	Traitements et indemnités du personnel du Cabi-				
					1112	net	1 592	—	—	—
					112					
					1131					
Totaux pour l'activité 61							1 687	0	0	0
62. Biens et services										
06	0	12.19	62	84	1211	Frais de fonctionnement du Cabinet	427	—	—	—
Totaux pour l'activité 62							427	0	0	0
63. Installations — Loyers										
06	0	12.06	63	46	1212	Loyers des biens immobiliers des divers services du				
					1213	Cabinet (en ce compris les loyers, les charges				
						locatives ainsi que les rétributions et les indem-				
						nités dues à la Régie des Bâtiments)	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 63							0	0	0	0
64. Equipement										
06	0	74.01	64	08	7422	Dépenses patrimoniales du Cabinet	25	—	—	—
					741					
06	0	74.02	64	11	7422	Frais de premier établissement	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 64							25	0	0	0
Totaux pour le programme 6							2 139	0	0	0

PROGRAMME 7 — CABINET DU MINISTRE
DE LA JEUNESSE, DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PRO-
MOTION SOCIALE

71. Personnel

07	0	11.01	71	30	1111	Traitement et frais de représentation du Ministre	—	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
07	0	11.02	71	33	1111	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet net	—	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					
Totaux pour l'activité 71							0	0	0	0
72. Biens et services										
07	0	12.07	72	68	1211	Frais de première installation	—	—	—	—
07	0	12.19	72	94	1211	Frais de fonctionnement du Cabinet	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 72							0	0	0	0
73. Installations — Loyers										
07	0	12.06	73	56	1212	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	—	—	—	—
					1213					
Totaux pour l'activité 73							0	0	0	0
74. Equipement										
07	0	74.01	74	18	7422	Dépenses patrimoniales du Cabinet	—	—	—	—
					741					
07	0	74.02	74	21	7422	Frais de premier établissement	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 74							0	0	0	0
Totaux pour le programme 7							0	0	0	0
PROGRAMME 8 — CABINET DE LA MINISTRE DE L'AIDE A LA JEUNESSE ET DE LA SANTE										
81. Personnel										
08	0	11.01	81	40	1111	Traitement et frais de représentation de la Ministre	93	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					
08	0	11.02	81	43	1111	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet net	1 352	—	—	—
					1112					

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
08	0	11.03	81	46	1111	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet				
					1112	y compris créances années antérieures	—	—	—	—
					112					
					1131					
Totaux pour l'activité 81							1 445	0	0	0
82. Biens et services										
08	0	12.19	82	07	1211	Frais de fonctionnement du Cabinet	260	—	—	—
08	0	12.20	82	10	1211	Frais de fonctionnement du Cabinet y compris créances années antérieures	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 82							260	0	0	0
83. Installations — Loyers										
08	0	12.06	83	66	1212	Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indem- nités dues à la Régie des Bâtiments)	—	—	—	—
03	0	12.07	83	69	1211	Frais de première installation	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 83							0	0	0	0
84. Equipement										
08	0	74.01	84	28	7422	Dépenses patrimoniales du Cabinet	62	—	—	—
					741					
08	0	74.02	84	31	7422	Frais de premier établissement	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 84							62	0	0	0
Totaux pour le programme 8							1 767	0	0	0
PROGRAMME 9 — CHARGES LIEES AU GOU- VERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRAN- ÇAISE										
91. Loyers — Frais de fonctionnement										
01	1	12.01	91	59	1211	Charges liées aux Cabinets des Ministres du Gou- vernement de la Communauté française (bâti- ments en location) (nouveau)	—	—	—	—
01	1	12.04	91	68	1211	Charges liées au siège du Gouvernement de la Communauté française (nouveau)	778	—	—	—
01	1	12.06	91	74	1212	Loyers des biens immobiliers des divers services des Cabinets des Ministres du Gouvernement de la Communauté française (nouveau)	1 879	—	—	—
					1213					
Totaux pour l'activité 91							2 657	0	0	0
Totaux pour le programme 9							2 657	0	0	0
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 06							23 165	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	

DIVISION ORGANIQUE 10

SERVICES DU GOUVERNEMENT
DE LA COMMUNAUTE
FRANÇAISE ET ORGANISMES
NON RATTACHES AUX
DIVISIONS ORGANIQUES

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

01. Loyers

01	1	12.06	01	92	1212	Loyers et charges locatives (nouveau)	61	—	—	—
					1213					
Totaux pour l'activité 01							61	0	0	0
Totaux pour le programme 0							61	0	0	0

PROGRAMME 1 — MEDIATEUR DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

11. Fonctionnement

01	1	01.01	11	85	01	Dotation au service du médiateur (nouveau)	200	—	—	—
Totaux pour l'activité 11							200	0	0	0
Totaux pour le programme 1							200	0	0	0

PROGRAMME 3 — CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

31. Frais de fonctionnement des Commissaires

01	1	01.01	31	08	01	Provision pour la création du Corps interministériel des Commissaires du Gouvernement (nouveau)	150	—	—	—
Totaux pour l'activité 31							150	0	0	0
Totaux pour le programme 3							150	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
PROGRAMME 4 — SERVICES D'APPUI DES CABINETS MINISTERIELS													
41. Frais de fonctionnement													
01	1	12.01	41	20	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)	75	—	—	—			
01	1	74.01	41	93	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)	20	—	—	—			
Totaux pour l'activité 41							95	0	0	0			
Totaux pour le programme 4							95	0	0	0			
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 10							506	0	0	0			
DIVISION ORGANIQUE 11													
AFFAIRES GENERALES — SECRETARIAT GENERAL													
PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE													
01. Dépenses de personnel													
02	1	01.01	01	05	01	Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique	61	—	—	—			
02	1	11.03	01	04	1111	Personnel statutaire	90 722	—	—	—			
					1112								
					1131								
					1133								
02	1	11.04	01	07	1111	Personnel autre que statutaire	50 290	—	—	—			
					1112								
					1131								
02	1	11.05	01	10	1132	Indemnités de préavis	250	—	—	—			
02	1	11.06	01	13	1111	Crédit variable destiné à la rémunération des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française (B)	—	—	—	600			
					1112								
					112								
					1131								
01	1	11.07	01	16	1111	Crédit variable en vue d'assurer le paiement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de l'accord de coopération avec la Région Wallonne relatif à la convention de premier emploi (B)	—	—	—	2 110			
					1112								
					112								
					1131								

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
01	1	11.08	01	19	1111	Crédit variable en vue d'assurer le paiement des						
					1112	rémunérations du personnel engagé dans le						
					112	cadre de l'accord de coopération avec l'Etat						
					1131	fédéral relatif à la convention de premier						
						emploi (B)	—	—	—			1 587
02	1	11.09	01	22	1111	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations						
					1112	des agents contractuels subventionnés						
					112	du Ministère de la Communauté française						
					1131	(Education, Recherche et Formation) (B)	—	—	—			—
02	1	11.10	01	25	1111	Personnel détaché et pensionné. — Dépenses diver-						
					1112	ses	2 921	—	—			—
					1131							
					112							
					1133							
01	1	33.50	01	68	33	Subventions pour la rémunération du personnel						
						engagé dans le cadre du Programme de Transi-						
						tion Professionnelle (PTP) (y compris années						
						antérieures)	67	—	—			—
						Totaux pour l'activité 01	144 311	0	0			4 297
02. Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions												
02	1	01.01	02	06	1133	Provision en vue de couvrir les charges résultant de						
						l'instauration par l'Etat fédéral d'une cotisation						
						de responsabilisation en matière de pensions	228	—	—			—
02	1	01.03	02	12	01	Provision en vue de couvrir les charges résultant						
						d'une augmentation de l'index	—	—	—			—
02	1	01.04	02	15	01	Dépenses de toute nature en relation avec la gestion						
						du personnel	476	—	—			—
02	1	01.05	02	18	01	Provision en vue de couvrir les charges résultant						
						de l'augmentation salariale du secteur non						
						marchand	19 832	—	—			—
02	1	11.31	02	89	112	Provision litige contentieux ONSS	—	—	—			—

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
02	1	12.01	02	08	1211	Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence. — Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. — Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	231	—	—	—
02	1	12.02	02	11	1211	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. — Fournitures de biens et de services: frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	8 891	—	—	—
02	1	12.03	02	14	1211	Dépenses de consommation énergétique	1 099	—	—	—
00	1	12.04	02	17	1211	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. — Bâtiment Place Surler de Chokier	—	—	—	—
02	1	12.05	02	20	1112 1211 1140	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française. — employeur dans le prix des abonnements)	3 344	—	—	—
02	1	12.07	02	26	1211	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	589	—	—	—
01	1	12.08	02	29	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	142	—	—	—
02	1	12.09	02	32	1211	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	42	—	—	—
02	1	12.22	02	71	1211	Paiement de primes d'assurance	223	—	—	—
02	1	74.01	02	81	7422 741	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	540	—	—	—
02	1	74.02	02	84	7422	Dépenses relative aux personnes handicapées	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 02							35 637	0	0	0
03. Responsabilité de la Communauté française — Service juridique										
02	1	12.01	03	09	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	649	—	—	—
02	1	12.02	03	12	1211	Responsabilité civile objective	37	—	—	—
02	1	12.10	03	36	1211	Dépenses permanentes pour achat de biens non durables et de services et de remboursement de frais (y compris créances années antérieures)	—	—	—	—

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
02	1	34.01	03	13	3441	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	74	—	—	—
02	1	34.02	03	16	3441	Indemnité à des tiers	—	—	—	—
02	1	34.03	03	19	3441	Indemnités à des tiers. — crédits pour années antérieures	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 03							760	0	0	0
04. Affaires budgétaires et trésorerie										
02	1	12.01	04	10	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	74	—	—	—
02	1	74.01	04	83	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	—	—	—
Totaux pour l'activité 04							99	0	0	0
05. Action sociale										
02	1	12.01	05	11	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—
02	1	33.01	05	06	33	Subventions à l'ASBL Service Social	446	—	—	—
02	1	33.10	05	33	33	Subventions à l'ASBL Service Social. — crédits pour années antérieures	—	—	—	—
02	1	74.01	05	84	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 05							446	0	0	0
06. Médecine du travail										
02	1	01.02	06	13	1211	Dépenses de toute nature en matière de médecine du travail	139	—	—	—
02	1	12.34	06	14	123	Conventions inhérentes à la médecine du travail	1 370	—	—	—
00	1	12.35	06	17	123	Dépenses inhérentes à la médecine du travail du personnel de l'enseignement organisé par la Communauté française	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 06							1 509	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
07. Organismes chargés de la perception de la RRTV													
02	1	41.40	07	03	414	Dotation aux organismes paracommunautaires chargés de la perception de la RRTV	—	—	—	—			
Totaux pour l'activité 07							0	0	0	0	0		
08. Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française. — Fonds Ecuireuil													
02	1	12.01	08	14	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)	16	—	—	—			
02	1	41.41	08	07	414	Dotation au Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française	35 940	—	—	—			
02	1	41.42	08	10	414	Dotation au Fonds Ecuireuil (nouveau)	8 029	—	—	—			
Totaux pour l'activité 08							43 985	0	0	0	0		
09. Pertes résultant des déficits des comptes des services d'administration générale													
00	1	34.41	09	42	3441	Subventions en vue de couvrir les déficits	—	—	—	—			
Totaux pour l'activité 09							0	0	0	0	0		
Totaux pour le programme 0							226 747	0	0	0	4 297		
PROGRAMME 1 — SECRETARIAT GENERAL													
11. Secrétariat général — fonctionnement													
02	1	12.01	11	17	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	139	—	—	—			
02	1	12.24	11	86	1211	Dépenses diverses, frais de représentation	15	—	—	—			
02	1	74.01	11	90	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	35	—	—	—			
Totaux pour l'activité 11							189	0	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
12. Information et recherches												
02	1	01.01	12	16	01	Crédit variable destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire (B)	—	—	—	—	25	
01	1	12.32	12	14	1211	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	223	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 12							223	0	0	0	25	
13. Bibliothèque												
04	1	12.01	13	19	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	197	—	—	—	—	
04	1	12.31	13	12	123	Bibliothèque centrale, dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements, aux travaux de reliure et de conservation des collections	99	—	—	—	—	
06	1	74.01	13	92	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 13							296	0	0	0	0	
14. Cinémathèque												
06	1	12.01	14	20	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	206	—	—	—	—	
06	1	74.01	14	93	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	62	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 14							268	0	0	0	0	
15. Centre de documentation												
02	1	11.12	15	45	1112	Indemnités pour chargés de mission	4	—	—	—	—	
02	1	12.01	15	21	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	44	—	—	—	—	
02	1	74.01	15	94	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	3	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 15							51	0	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
16. Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse												
08	1	12.01	16	22	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	196	—	—	—		
08	1	74.01	16	95	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	0	0	0		
Totaux pour l'activité 16							206	0	0	0		
17. Cellule maltraitance												
08	1	12.32	17	19	123	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	128	—	—	—		
08	1	33.01	17	18	33	Subventions en faveur de l'aide aux enfants victimes de maltraitements	70	—	—	—		
Totaux pour l'activité 17							198	0	0	0		
18. Observatoire des politiques culturelles												
06	1	12.01	18	24	123	Dépenses en relation avec l'observatoire des arts de la scène	—	—	—	—		
02	1	41.01	18	91	413	Dotation à l'observatoire des politiques culturelles	149	—	—	—		
Totaux pour l'activité 18							149	0	0	0		
Totaux pour le programme 1							1 580	0	0	25		
PROGRAMME 2 — FORMATION — RECRUTEMENT — SELECTION												
21. Formation												
02	1	01.01	21	25	01	Dépenses de toute nature en relation avec la création de l'École communautaire de l'Administration	1 125	—	—	—		
02	1	01.02	21	28	01	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations (nouveau)	148	—	—	—		
02	1	01.03	21	31	01	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics (nouveau)	88	—	—	—		
02	1	11.03	21	24	11	Dépenses de personnel en vue de réaliser la formation des agents de la Communauté française	—	—	—	—		
02	1	12.01	21	27	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
02	1	12.33	21	26	1211	Dépenses de toute nature relatives aux activités du Service général de la Fonction publique	—	—	—	—
02	1	43.01	21	15	4314	Dépenses de personnel en vue de réaliser la formation des agents de la Communauté française	—	—	—	—
02	1	74.01	21	03	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 21							1 361	0	0	0
22. Recrutement — Sélection										
02	1	12.01	22	28	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 22							0	0	0	0
Totaux pour le programme 2							1 361	0	0	0
PROGRAMME 3 — INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANÇAISES ET DE LA WALLONIE-BRUXELLES										
31. Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française										
01	1	12.25	31	12	123	Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales en matière d'information, de rayonnement et de promotion de la Communauté Wallonie-Bruxelles et des valeurs démocratiques qu'elle défend	471	—	—	—
01	1	12.26	31	15	123	Dépenses de toute nature pour l'information, la promotion, le rayonnement de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la Démocratie et des Droits de l'homme (y compris créances années antérieures)	—	—	—	—
01	1	12.27	31	18	1211	Dépenses en relation avec le rayonnement de la Communauté Wallonie-Bruxelles dans le cadre du suivi de la Présidence belge de l'Union européenne et du développement de projets relatifs à la société de la connaissance	896	—	—	—
01	1	33.05	31	44	33	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté Wallonie-Bruxelles et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger	892	—	—	—

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
01	1	33.06	31	47	33	Subvention technologie Europe	—	—	—	—
01	1	33.07	31	50	33	Subvention à l'Institut Jules Destrée pour effectuer des recherches et études relatives à la promotion de l'identité de la Communauté Wallonie-Bruxelles	74	—	—	—
Totaux pour l'activité 31							2 333	0	0	0
32. Egalité des chances										
01	1	12.30	32	28	123	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. — Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles	335	—	—	—
01	1	33.06	32	48	33	Subventions à des associations et organisations développant une activité dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles	372	—	—	—
Totaux pour l'activité 32							707	0	0	0
33. Communauté germanophone										
01	1	33.04	33	43	33	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 — art. 55, § 3)	50	—	—	—
Totaux pour l'activité 33							50	0	0	0
34. Manifestations diverses										
01	1	12.71	34	56	123	Dépenses inhérentes à des manifestations diverses et notamment de pratiques sportives	50	—	—	—
01	1	33.02	34	38	33	Subventions diverses à des actions de visibilité de la Communauté Wallonie-Bruxelles, notamment par la pratique sportive	100	—	—	—
Totaux pour l'activité 34							150	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
35. Initiatives dans le domaine de l'éducation												
01	1	12.02	35	44	123	Dépenses consenties pour la coopération entre les trois Communautés dans le domaine de l'éducation	15	—	—	—		
Totaux pour l'activité 35							15	0	0	0		
36. Interventions diverses de la Loterie nationale												
12	1	01.01	36	40	01	Crédit variable destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (A)	—	—	—	23 549		
Totaux pour l'activité 36							0	0	0	23 549		
37. Aide à l'autonomie des personnes du 3^e âge												
01	1	01.01	37	41	01	Réponse francophone coordonnée au problème de la perte d'autonomie de personnes âgées (nouveau)	385	—	—	—		
Totaux pour l'activité 37							385	0	0	0		
Totaux pour le programme 3							3 640	0	0	23 549		
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 11							233 328	0	0	27 871		

DIVISION ORGANIQUE 12

INFORMATIQUE

PROGRAMME 1 — INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

11. Conventions d'achat et de service en informatique et bureautique — conventions GIEI

02	4	01.01	11	42	01	Comptage des élèves	—	—	—	—
02	4	01.02	11	45	01	Dépenses de toute nature liées au développement de l'application GRH (gestion des ressources humaines)	—	—	—	—

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
02	4	12.01	11	44	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—
02	4	12.04	11	53	1211	Location de matériel informatique	—	—	—	—
					1213					
02	4	74.01	11	20	7422	Achat de matériel informatique	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 11							0	0	0	0
12. Centre de traitement de l'information										
02	4	12.01	12	45	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—
02	4	12.02	12	48	1211	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services, y compris en relation avec le contrôle de l'obligation scolaire, y compris dépenses arriérés (pour mémoire)	—	—	—	—
02	4	12.10	12	72	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	—	—	—	—
02	4	74.01	12	21	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 12							0	0	0	0
13. Statistiques										
02	4	12.01	13	46	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—
02	4	74.01	13	22	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 13							0	0	0	0
14. Dotation ETNIC — Cyberécoles										
02	4	41.01	14	17	414	Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC) (nouveau)	19 431	—	—	—
Totaux pour l'activité 14							19 431	0	0	0
Totaux pour le programme 1							19 431	0	0	0
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 12							19 431	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	

DIVISION ORGANIQUE 13

GESTION DES IMMEUBLES

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

01. Biens, services et indemnités

00	6	12.01	01	61	1211	Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence. — Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. — Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures)	—	—	—	—
01	6	12.20	01	21	1211	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études. — Fourniture de biens et de services	5	—	—	—
00	6	34.01	01	65	3441	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 01							5	0	0	0
Totaux pour le programme 0							5	0	0	0

PROGRAMME 1 — IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

11. Gestion des immeubles de la Communauté française

01	6	12.31	11	64	1211	Dépenses de toute nature résultant de la gestion des immeubles de la Communauté française en propriété ou en copropriété	82	—	—	—
01	6	72.30	11	48	721 7422	Achats de terrains et de bâtiments; construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	74	—	—	—
01	6	72.31	11	22	721 7422	Achats de terrains et de bâtiments; construction, aménagement et premier équipement de bâtiments, y compris années antérieures	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 11							156	0	0	0

12. Loyers et énergie

00	6	12.03	12	78	1211	Dépenses de consommation énergétique: mazout, gaz, essence, électricité, charbon	—	—	—	—
----	---	-------	----	----	------	--	---	---	---	---

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
01	6	12.06	12	87	1212	Loyers de biens immobiliers des divers services 1213 du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des bâtiments. — Impôts grevant les bâtiments . . .	4 904	—	—	—
01	6	12.07	12	90	125	Taxe régionale et main morte	—	—	—	—
01	6	12.08	12	93	1212	Loyers de biens immobiliers des divers services 1213 du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des bâtiments. — Impôts grevant les bâtiments, y compris créances années antérieures	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 12							4 904	0	0	0
13. Biens, services, assurances										
00	6	12.02	13	76	1211	Dépenses de consommation en rapport avec l'occu- pation des locaux et dépenses d'entretien. — Fournitures de biens et de services: frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publi- cations du département, formation profession- nelle, habillement et autres dépenses d'adminis- tration	—	—	—	—
01	6	12.07	13	91	1211	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs, ...)	670	—	—	—
01	6	12.08	13	94	1211	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs, ...), y compris créances années antérieures	—	—	—	—
01	6	12.22	13	39	1211	Paiement de primes d'assurance	127	—	—	—
Totaux pour l'activité 13							797	0	0	0
14. Charges financières relatives aux bâtiments de la Communauté française										
01	6	22.20	14	27	211	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble «Espace 27 Septembre» (pour mémoire)	—	—	—	—
01	6	22.21	14	30	211	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble «Espace 27 Septembre»	1 903	—	—	—
01	6	22.22	14	33	211	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble «Surllet de Chokier»	1 595	—	—	—
01	6	22.23	14	36	211	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble «Espace 27 Septembre. — Extension»	1 914	—	—	—

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
01	6	22.24	14	39	211	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	177	—	—	—
01	6	71.01	14	23	7132	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble « Espace 27 Septembre »	2 047	—	—	—
01	6	71.02	14	26	7132	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble « Surllet de Chokier »	1 128	—	—	—
01	6	71.03	14	29	7132	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble « Espace 27 Septembre. — Extension »	1 745	—	—	—
01	6	71.04	14	32	7132	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	142	—	—	—
Totaux pour l'activité 14							10 651	0	0	0
Totaux pour le programme 1							16 508	0	0	0
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 13							16 513	0	0	0

DIVISION ORGANIQUE 14

RELATIONS INTERNATIONALES
ET ACTIONS DU FONDS
SOCIAL EUROPEEN

PROGRAMME 1 — RELATIONS INTERNATIONALES

11. Commissariat général aux Relations internationales

01	1	41.01	11	68	414	Dotation au Commissariat général aux Relations internationales	28 393	—	—	—
Totaux pour l'activité 11							28 393	0	0	0

12. Interventions diverses dans le cadre des relations internationales

01	1	12.71	12	18	123	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales. — Grands événements internationaux	873	—	—	—
----	---	-------	----	----	-----	--	-----	---	---	---

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
01	1	12.72	12	21	1211	Crédit variable relatif aux activités organisées par la Communauté française durant la Présidence de l'Union européenne (A)	—	—	—	—
01	1	33.02	12	97	33	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales. — Grands événements internationaux	174	—	—	—
01	1	33.03	12	03	33	Subventions pour l'organisation de l'exposition universelle d'Hanovre	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 12							1 047	0	0	0
Totaux pour le programme 1							29 440	0	0	0
PROGRAMME 2 — ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN										
20. Financement d'activités de contrôle et de l'audit										
01	1	12.01	20	10	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	50	—	—	—
Totaux pour l'activité 20							50	0	0	0
21. Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles										
02	1	41.01	21	78	41	Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans le domaine des matières culturelles (C)	—	—	—	14 873
04	1	41.02	21	81	41	Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles en faveur de l'enseignement à horaire réduit (C)	—	—	—	2 479
05	1	41.03	21	84	41	Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles en faveur de l'enseignement de promotion sociale (C)	—	—	—	7 105
05	1	45.02	21	20	451	Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles en faveur de la COCOF (C)	—	—	—	11 155

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
01	1	45.03	21	23	4533	Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles en faveur de la Région wallonne (C)	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 21							0	0	0	35 612
22. Action et études diverses										
01	1	01.01	22	10	123	Quote-part de la Communauté française. — Evaluations actions Union européenne	—	—	27	—
01	1	01.02	22	13	123	Information de la cellule FSE	—	—	3	—
01	1	01.03	22	16	01	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	—	—	25	—
01	1	41.01	22	70	414	Dotation à l'agence FSE (nouveau)	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 22							0	0	55	0
Totaux pour le programme 2							50	0	55	35 612
PROGRAMME 3 — DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT										
30. Subventions — Cotisations et interventions diverses — Recherches et enquêtes — Participation aux programmes européens										
01	1	01.03	30	24	01	Dépenses de toute nature pour l'Unité Eurydice 1111 1112 112 1131 1211	30	—	—	—
01	1	12.01	30	20	1211	Dépenses courantes pour l'organisation en Communauté française de Belgique (année 2000) et la participation à des réunions internationales	37	—	—	—
01	1	33.06	30	30	33	Subvention à l'ASBL Carrefour Economie Technologie Enseignement	—	—	—	—

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
01	1	33.07	30	33	123	Recherches et enquêtes. — Relations internationa- 353 les	218	—	—	—
					354					
01	1	35.01	30	33	354	Subvention à l'Académie internationale des Sciences et de l'Éducation	—	—	—	—
01	1	35.40	30	53	354	Action de toute nature et cotisations internationa- les (CONFEMEN et CERI-OCDE)	52	—	—	—
Totaux pour l'activité 30							337	0	0	0
Totaux pour le programme 3							337	0	0	0
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 14							29 827	0	55	35 612
TOTAUX DU CHAPITRE I.							343 301	0	55	63 483

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	

CHAPITRE II

**SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES,
CULTURE, AUDIOVISUEL
ET SPORT**

DIVISION ORGANIQUE 15

**INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ,
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA CULTURE ET DU SPORT**

PROGRAMME 0 — SUBSTANCE

01. Substance administration

02	6	12.01	01	18	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5	—	—	—
Totaux pour l'activité 01							5	0	0	0
Totaux pour le programme 0							5	0	0	0

**PROGRAMME 1 — CHARGES D'EMPRUNT,
INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR
INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE
LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES**

11. O.N.E.

00	6	61.01	11	81	614	Dotation à l'O.N.E. pour des investissements relatifs aux milieux d'accueil de l'enfance	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 11							0	0	0	0

12. Hôpitaux universitaires

08	6	41.31	12	89	211	Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires	130	—	—	—
00	6	61.33	12	81	641	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux universitaires	—	—	—	—

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
08	6	61.34	12	84	641	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	—	1 213	1 213	—
Totaux pour l'activité 12							130	1 213	1 213	0
13. Aide à la jeunesse										
08	6	72.01	13	85	721 742	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	—	2 483	2 483	—
Totaux pour l'activité 13							0	2 483	2 483	0
Totaux pour le programme 1							130	3 696	3 696	0
PROGRAMME 2 — CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE										
21. Charges d'emprunt										
02	6	21.01	21	22	211	Charges d'intérêts d'emprunts (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)	520	—	—	—
02	6	63.26	21	87	6321	Charges d'amortissements (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)	3 500	—	—	—
Totaux pour l'activité 21							4 020	0	0	0
22. Musées										
Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés:										
02	6	52.41	22	34	521	— Région de langue française	—	154	125	—
02	6	52.42	22	37	521	— Région bruxelloise	—	125	198	—
Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées publics:										
00	6	63.43	22	42	6341	— Région de langue française	—	—	—	—
00	6	63.44	22	45	6341	— Région bruxelloise	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 22							0	279	323	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
23. Infrastructures culturelles											
02	6	01.01	23	38	721	Crédit variable pour l'achat de terrains et de bâtiments. — Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments d'infrastructures culturelles ainsi que des subsides (A) . . .	—	—	—	1 239	
					7422						
					6341						
Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures:											
02	6	63.41	23	37	6321	— Région de langue française	—	1 983	2 800	—	
02	6	63.42	23	40	6321	— Région bruxelloise.	—	446	650	—	
02	6	72.41	23	21	721	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments:	—	2 401	1 729	—	
					7422						
02	6	72.42	23	24	721	— Région de langue française	—	4 461	2 651	—	
					7422						
02	6	72.43	23	27	721	— Région bruxelloise.	—	2 029	1 926	—	
					7422						
02	6	72.65	23	93	721	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments:	—	474	272	—	
					7422						
02	6	72.66	23	96	721	— Région de langue française	—	273	203	—	
					7422						
02	6	72.67	23	02	721	— Région bruxelloise	—	5	5	—	
					7422						
Totaux pour l'activité 23							0	12 072	10 236	1 239	
24. Défense et mise en valeur de l'architecture											
02	6	12.30	24	31	123	Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	75	—	—	—	
02	6	33.21	24	96	33	Subventions aux associations pour la défense et à la mise en valeur de l'architecture	25	—	—	—	
Totaux pour l'activité 24							100	0	0	0	
25. Orangerie de Seneffe											
02	6	52.45	25	49	521	Subvention en capital de l'Orangerie de Seneffe: — Région de langue française	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 25							0	0	0	0	
Totaux pour le programme 2							4 120	12 351	10 559	1 239	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
PROGRAMME 3 — CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT											
31. Charges d'emprunt											
02	6	21.02	31	35	211	Charges d'intérêts d'emprunts relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	195	—	—	—	
02	6	63.27	31	03	6321	Charges d'amortissements relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	317	—	—	—	
Totaux pour l'activité 31							512	0	0	0	
32. Centres sportifs											
00	6	72.53	32	66	721	Rénovation des centres sportifs:	—	—	—	—	
00	6	72.54	32	69	721	— Région de langue française	—	—	—	—	
00	6	72.55	32	72	721	— Région bruxelloise	—	—	—	—	
02	6	72.56	32	75	721	Achat de terrains et de bâtiments. — Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments. Rénovation des centres sportifs:	—	250	200	—	
					7422						
02	6	72.57	32	78	721	— Région de langue française	—	4 328	4 660	—	
					7422						
02	6	72.58	32	81	721	— Région bruxelloise	—	482	200	—	
					7422						
Totaux pour l'activité 32							0	5 060	5 060	0	
33. Relations internationales — Centre Wallonie-Bruxelles											
00	6	72.60	33	88	721	Achats de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 33							0	0	0	0	
Totaux pour le programme 3							512	5 060	5 060	0	
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 15							4 767	21 107	19 315	1 239	
dont											
— Région de langue française							0	11 199	10 439	0	
— Région bruxelloise							0	3 087	2 979	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	

DIVISION ORGANIQUE 16

SANTÉ

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

01. Biens et services

08	5	12.01	01	45	1211	Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. — Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures)	35	—	—	—
08	5	12.20	01	05	123	Dépenses de toute nature en matière de santé: réunions, enquêtes, organisation de journées d'études, recherches, expertises, publications, imprimés, achat de petit matériel	37	—	—	—
Totaux pour l'activité 01							72	0	0	0
Totaux pour le programme 0							72	0	0	0

PROGRAMME 1 — INTERVENTIONS DIVERSES

11. Accords de coopération

08	5	12.31	11	48	123	Dépenses relatives aux accords de coopération	100	—	—	—
Totaux pour l'activité 11							100	0	0	0

12. Académie royale de médecine de Belgique

08	5	33.02	12	54	123	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	87	—	—	—
Totaux pour l'activité 12							87	0	0	0
Totaux pour le programme 1							187	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
PROGRAMME 2 — MEDECINE PREVENTIVE													
21. Subventions en matière de promotion de la santé													
08	5	33.03	21	66	33	Subventions organismes agréés	2 477	—	—	—			
08	5	33.04	21	69	33	Actions et recherches en promotion de la santé	4 004	—	—	—			
08	5	33.05	21	72	33	Subventions à l'initiative du Gouvernement de la Communauté française	519	—	—	—			
08	5	33.06	21	75	33	Subventions en faveur de la promotion de la santé	248	—	—	—			
08	5	33.07	21	78	33	Politique locale de promotion de la santé	400	—	—	—			
08	5	43.01	21	53	43	Politique locale de promotion de la santé	50	—	—	—			
Totaux pour l'activité 21							7 698	0	0	0			
22. Actions en matière de protection de la santé													
08	5	12.33	22	65	123	Programme de vaccination	2 264	—	—	—			
08	5	12.36	22	71	123	Contrôle médico-sportif	421	—	—	—			
08	5	33.01	22	61	33	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale anti-dopage (AMAD)	21	—	—	—			
08	5	33.11	22	91	33	Prévention du cancer	905	—	—	—			
08	5	33.12	22	94	33	Prévention de la tuberculose	1 296	—	—	—			
08	5	33.13	22	97	33	Prévention des anomalies métaboliques	625	—	—	—			
08	5	33.16	22	09	33	Prévention des maladies cardio-vasculaires (nouveau)	135	—	—	—			
08	5	41.03	22	42	414	Institut scientifique de Santé publique Louis Pasteur	834	—	—	—			
00	5	52.44	22	70	521	Subventions d'équipement aux organismes d'éducation à la santé	—	—	—	—			
Totaux pour l'activité 22							6 501	0	0	0			
23. Interventions diverses en matière de santé													
08	5	12.42	23	93	123	Dépenses de toute nature en matière d'éducation sanitaire et de promotion de la santé	188	—	—	—			
08	5	12.43	23	96	123	Dépenses de toute nature en matière de santé, y compris créances années antérieures	—	—	—	—			
08	5	33.34	23	64	33	Recherche en médecine préventive et promotion de la santé	—	—	—	—			
08	5	33.35	23	67	33	Etudes et recherches dans le domaine de la promotion de la santé	674	—	—	—			
Totaux pour l'activité 23							862	0	0	0			
Totaux pour le programme 2							15 061	0	0	0			

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
PROGRAMME 3 — PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE											
31. Subventions en matière de services de Promotion de la Santé à l'Ecole											
08	5	33.01	31	70	33	Subventions de fonctionnement des services libres	8 241	—	—	—	
08	5	43.01	31	63	4316 4323	Subventions de fonctionnement des services officiels subventionnés	5 947	—	—	—	
Totaux pour l'activité 31							14 188	0	0	0	
32. Formation continue en Promotion de la Santé à l'Ecole											
08	5	33.01	32	71	33	Subvention pour la formation continue (secteur libre)	307	—	—	—	
08	5	43.01	32	64	4314 4324	Subvention pour la formation continue (secteur officiel subventionné)	141	—	—	—	
Totaux pour l'activité 32							448	0	0	0	
33. Subventions de l'équipement des services de Promotion de la Santé à l'Ecole et achats de biens durables											
08	5	52.10	33	76	521	Subvention à l'achat d'équipement (secteur libre)	28	—	—	—	
08	5	63.01	33	51	6311 6321	Subvention à l'achat d'équipement (secteur officiel subventionné)	25	—	—	—	
08	5	74.01	33	53	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	50	—	—	—	
Totaux pour l'activité 33							103	0	0	0	
Totaux pour le programme 3							14 739	0	0	0	
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 16							30 059	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	

DIVISION ORGANIQUE 17

AIDE A LA JEUNESSE

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

01. Fonctionnement de divers services

08	5	12.01	01	72	1211	Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence. — Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. — Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations des tiers (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures)	99	—	—	—
08	5	12.02	01	75	1211	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux — à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. — Fournitures de biens et de services: frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	2 034	—	—	—
Totaux pour l'activité 01							2 133	0	0	0

02. Energie

08	5	12.03	02	79	1211	Dépenses de consommation énergétique: mazout, gaz, essence, électricité, charbon	943	0	0	0
Totaux pour l'activité 02							943	0	0	0

03. Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public

08	5	12.29	03	61	123	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	5	—	—	—
08	5	12.32	03	70	123	Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés aux institutions publiques de protection de la jeunesse et au centre d'Everberg (y compris les frais de correspondance, d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des I.P.P.J. et au centre d'Everberg	1 156	—	—	—
Totaux pour l'activité 03							1 161	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
04. Formation													
08	5	12.33	04	74	1211	Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation	124	—	—	—			
Totaux pour l'activité 04							124	0	0	0			
05. Achat de matériel													
08	5	74.01	05	52	7422	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	265	—	—	—			
08	5	74.02	05	55	7422	Dépenses inhérentes à l'acquisition de matériel durable	77	—	—	—			
Totaux pour l'activité 05							342	0	0	0			
07. Provision													
08	5	01.01	07	76	01	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	976	—	—	—			
Totaux pour l'activité 07							976	0	0	0			
Totaux pour le programme 0							5 679	0	0	0			
PROGRAMME 1 — JEUNES EN DANGER ET JEUNES DELINQUANTS													
11. Prévention générale													
08	5	12.34	11	84	123	Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	32	—	—	—			
08	5	12.35	11	87	123	Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale	92	—	—	—			
08	5	12.37	11	93	123	Dépenses relatives aux actions de prévention générales des Conseils d'arrondissement	99	—	—	—			
08	5	12.73	11	07	123	Dépenses inhérentes aux examens médico-psychologiques	50	—	—	—			
08	5	33.08	11	01	33	Subventions aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement d'aide à la jeunesse	387	—	—	—			
08	5	33.09	11	04	33	Subventions aux actions menées dans le cadre de l'opération «Été-jeunes»	136	—	—	—			

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
08	5	33.12	11	13	33	Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés	191	—	—	—
						Totaux pour l'activité 11	987	0	0	0
12. Initiatives locales										
08	5	12.70	12	96	123	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	95	—	—	—
08	5	33.16	12	26	33	Subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse	992	—	—	—
08	5	33.17	12	29	33	Subvention au service « Ecoute-Enfants » de la Communauté française	136	—	—	—
						Totaux pour l'activité 12	1 223	0	0	0
13. Aides à l'adoption										
08	5	12.74	13	12	123	Dépenses relatives au domaine de l'adoption en général	62	—	—	—
08	5	33.05	13	91	33	Subventions aux organismes œuvrant dans le domaine de l'adoption	72	—	—	—
						Totaux pour l'activité 13	134	0	0	0
14. Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses										
08	5	33.04	14	89	33	Crédit variable destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse (A)	—	—	—	4 834
08	5	33.07	14	01	33	Subvention destinée au « Fonds intersyndical de l'Aide sociale »	27	—	—	—
08	5	33.10	14	10	33	Subsides aux jeunes, particuliers et services, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse	348	—	—	—
08	5	33.11	14	13	33	Formation continuée en matière d'Aide à la jeunesse	808	—	—	—
08	5	33.12	14	16	33	Formation continuée en matière d'Aide à la jeunesse y compris les dépenses afférentes aux années antérieures	—	—	—	—

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
08	5	33.14	14	22	33	Subventions pour frais particuliers des services d'aide en milieu ouvert	83	—	—	—
08	5	33.17	14	31	33	Subventions des services d'aide en milieu ouvert	12 325	—	—	—
08	5	33.18	14	34	33	Subventions des centres d'orientation éducative	4 525	—	—	—
08	5	33.19	14	37	33	Subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques	3 721	—	—	—
08	5	33.20	14	40	33	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	5 869	—	—	—
08	5	33.21	14	43	33	Subventions à des internats scolaires	882	—	—	—
08	5	33.22	14	46	33	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'I.N.A.M.L.	271	—	—	—
08	5	33.23	14	49	33	Subventions des familles d'accueil	3 475	—	—	—
08	5	33.24	14	52	33	Subventions des services de placement familial	11 890	—	—	—
08	5	33.25	14	55	33	Subventions des services de protutelle	512	—	—	—
08	5	33.27	14	61	33	Subventions à des services non agréés pour l'accueil occasionnel des jeunes	188	—	—	—
08	5	33.28	14	64	33	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les services d'hébergement	109 590	—	—	—
08	5	33.29	14	67	33	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les centres de jour	319	—	—	—
08	5	33.30	14	70	33	Subvention des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les services d'aide et d'intervention éducative	3 951	—	—	—
08	5	33.32	14	76	33	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région wallonne	315	—	—	—
08	5	33.33	14	79	33	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région bruxelloise	107	—	—	—
08	5	33.34	14	82	33	Subventions des équipes « S.O.S.-Enfants »	178	—	—	—
08	5	33.35	14	85	33	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvres par les services d'hébergement (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures)	—	—	—	—
08	5	33.36	14	85	33	Subventions des mesures encadrées par les pouponnières et les centres d'accueil agréées par l'O.N.E. (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures)	—	—	—	—

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
08	5	33.37	14	91	33	Subventions à des internats scolaires (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures)	—	—	—	—
08	5	33.38	14	94	33	Subsides aux jeunes, particuliers et services, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadres du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures)	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 14							159 384	0	0	4 834
15. Etudes et recherches scientifiques										
08	5	33.06	15	96	123	Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse	87	—	—	—
Totaux pour l'activité 15							87	0	0	0
16. Actions communes du Gouvernement										
08	5	33.05	16	67	33	Subventions du programme de transition professionnelle	50	—	—	—
Totaux pour l'activité 16							50	0	0	0
Totaux pour le programme 1							161 865	0	0	4 834
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 17							167 544	0	0	4 834
DIVISION ORGANIQUE 18										
AIDE SOCIALE SPECIALISEE										
PROGRAMME 1 — AIDE AUX DETENUS										
11. Réadaptation et accueil										
00	1	33.04	11	16	33	Subsides à des organismes de réadaptation et accueil des adultes en difficulté	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 11							0	0	0	0
12. Aide sociale aux détenus										
08	1	12.34	12	15	123	Dépenses relatives à la formation, au sport et à la culture dans les établissements pénitentiaires	—	—	—	—
00	1	12.70	12	26	123	Recherches et actions en matière d'aide sociale spécialisée	—	—	—	—

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
08	1	33.03	12	14	33	Subsides aux services d'aide sociale aux judiciaires	1 091	—	—	—
08	1	33.05	12	20	33	Subsides en faveur de l'aide sociale aux détenus	239	—	—	—
Totaux pour l'activité 12							1 330	0	0	0
Totaux pour le programme 1							1 330	0	0	0
TOTALS POUR LA DIVISION ORGANIQUE 18							1 330	0	0	0

DIVISION ORGANIQUE 19

ENFANCE

PROGRAMME 1 — OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

11. Office de la Naissance et de l'Enfance

03	5	01.01	11	37	01	Provision pour le statut social des gardiennes encadrées (nouveau)	1 250	—	—	—
03	5	33.06	11	49	414	Dotations complémentaires à l'ONE relatives aux centres de vacances	2 612	—	—	—
03	5	33.07	11	52	33	Crédit variable pour le subventionnement des centres de vacances (A)	—	—	—	—
08	5	33.36	11	42	33	Subvention complémentaire O.N.E. pour les équipes « S.O.S.-Enfants » agréées	3 241	—	—	—
03	5	33.38	11	48	33	Subvention complémentaire à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	—	—	—	—
03	5	33.39	11	51	33	Subvention à l'Office de la Naissance et de l'Enfance relative à une nouvelle politique de l'accueil	—	—	—	—
03	5	33.40	11	54	33	Subvention complémentaire à l'O.N.E. relative à la campagne de vaccination Méningitec	—	—	—	—
03	5	41.01	11	09	414	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	117 477	—	—	—
03	5	41.02	11	12	414	Provision pour couvrir le financement de places agréées non encore occupées chez les gardiennes encadrées	248	—	—	—
03	5	41.03	11	15	414	Provision pour dotation à l'O.N.E. destinée à couvrir le financement structurel de places liées aux programmations successives en lien avec l'épuisement de la réserve « avances provisionnelles » (nouveau)	495	—	—	—
03	5	61.42	11	21	6141	Subvention d'équipement O.N.E.	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 11							125 323	0	0	0
Totaux pour le programme 1							125 323	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
PROGRAMME 2 — POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE													
21. Politique et accueil													
03	5	01.01	21	47	01	Dépenses relatives à la politique de l'enfance . . .	440	—	—	—			
03	5	01.02	21	50	01	Dépenses relatives à la politique de l'enfance, y compris créances années antérieures	—	—	—	—			
03	5	12.35	21	54	123	Dépenses relatives à la politique de l'enfance . . .	—	—	—	—			
03	5	12.36	21	57	123	Dépenses liées à la Présidence belge de l'Europe	—	—	—	—			
03	5	33.08	21	65	33	Subvention dans le cadre de la politique de l'enfance	74	—	—	—			
03	5	33.40	21	64	33	Subvention à l'initiative du Gouvernement en matière d'accueil de l'enfant	3 703	—	—	—			
03	5	52.46	21	59	521	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance	211	—	—	—			
Totaux pour l'activité 21							4 428	0	0	0			
22. Ecoles de devoirs													
03	5	33.01	22	45	33	Subventions relatives à la coordination et au fonctionnement des écoles de devoirs	838	—	—	—			
Totaux pour l'activité 22							838	0	0	0			
23. Charte d'avenir													
03	5	01.01	23	49	01	Dépenses liées au Plan d'Action Charte d'avenir (nouveau)	819	—	—	—			
Totaux pour l'activité 23							819	0	0	0			
Totaux pour le programme 2							6 085	0	0	0			
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 19							131 408	0	0	0			
DIVISION ORGANIQUE 20													
AFFAIRES GENERALES — CULTURE													
PROGRAMME 0 — SUBSTANCE													
01. Personnel													
02	4	11.04	01	56	1211	Allocations généralement quelconques au personnel de la Communauté française	—	—	—	—			

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
02	4	11.05	01	59	1111	Crédit variable relatif à l'exécution de l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand (Culture) (A)	—	—	—	12 395
						Totaux pour l'activité 01	0	0	0	12 395
02. Biens et services										
02	4	12.01	02	57	1211	Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. — Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	229	—	—	—
02	4	12.02	02	60	1211	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. — Fournitures de biens et de services: frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	511	—	—	—
02	4	12.06	02	72	1212	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	107	—	—	—
02	4	12.31	02	50	123	Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles	367	—	—	—
						Totaux pour l'activité 02	1 214	0	0	0
03. Energie										
02	4	12.03	03	64	1211	Dépenses de consommation énergétique: mazout, gaz, essence, électricité, charbon	288	—	—	—
						Totaux pour l'activité 03	288	0	0	0
04. Equipement des centres										
02	4	74.01	04	35	7422	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	731	—	—	—
						Totaux pour l'activité 04	731	0	0	0
05. Centres extérieurs										
02	4	01.01	05	58	1211	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel « Marcel Hicter » (C)	—	—	—	760
02	4	01.02	05	61	1211	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre de formation socio-culturelle de Rossignol (C)	—	—	—	302

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
02	4	01.03	05	64	1211	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre de formation socio-culturelle de Séroule (C)	—	—	—	—
02	4	72.10	05	45	721	Investissement pour le Centre socio-culturel de Séroule	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 05							0	0	0	1 062
Totaux pour le programme 0							2 233	0	0	13 457
PROGRAMME 1 — INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES										
11. Enquêtes, colloques, journées d'études, publications										
02	4	01.01	11	64	01	Dépenses relatives au domaine culturel	515	—	—	—
02	4	12.20	11	26	123	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires	588	—	—	—
02	0	12.21	11	29	123	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes à l'organisation de réunions colloques, journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires — créances années antérieures	—	—	—	—
02	4	12.22	11	32	121	Dépenses en relation avec l'Observatoire des politiques culturelles	—	—	—	—
02	4	12.50	11	19	123	Dépenses de toute nature relatives aux activités de formation socio-culturelle	149	—	—	—
02	4	12.51	11	22	123	Crédit variable pour des dépenses de toute nature relatives à la formation socio-culturelle (C)	—	—	—	62
Totaux pour l'activité 11							1 252	0	0	62
12. Activités culturelles — F.B.A.										
02	4	33.06	12	77	33	Subventions aux activités culturelles en faveur des enfants et familles des militaires de la Communauté française stationnés en Allemagne	50	—	—	—
Totaux pour l'activité 12							50	0	0	0
13. Activités culturelles pluridisciplinaires										
02	4	33.07	13	81	33	Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires	2 464	—	—	—

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
02	4	33.09	13	87	33	Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre de l'arrêté culture-école — Communauté française	57	—	—	—
02	4	33.10	13	90	33	Aides à des initiatives nouvelles, initiatives multidisciplinaires de partenariats européens, transfrontaliers, internationaux	—	—	—	—
02	4	33.12	13	96	33	Subvention aux asbl développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels	447	—	—	—
02	4	43.07	13	74	4322	Subventions aux communes dans le cadre des contrats-culture et pour des activités culturelles pluridisciplinaires	225	—	—	—
Totaux pour l'activité 13							3 193	0	0	0
14. Etudes et recherches scientifiques										
02	4	33.08	14	85	33	Financement de recherches dans le domaine socio-culturel	10	—	—	—
Totaux pour l'activité 14							10	0	0	0
15. Organismes culturels										
02	4	12.32	15	66	123	Crédit variable pour le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué (A)	—	—	—	248
02	4	52.21	15	05	521	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	955	—	—	—
02	4	52.22	15	08	521	Subventions d'aménagement et d'équipement aux associations, y compris créances années antérieures	—	—	—	—
02	4	52.23	15	11	521	Subventions d'aménagement et d'équipement aux institutions culturelles, dans le cadre de «La culture dans la société de la connaissance»	—	—	—	—
02	4	63.51	15	97	6321 6311	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistique, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	496	—	—	—

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
02	4	63.52	15	03	6321	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des associations et compagnies de théâtre, musique et danse, associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisation de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées, y compris créances années antérieures.	—	—	—	—
					6311					
02	4	74.05	15	58	7422	Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne . . .	174	—	—	—
02	4	74.06	15	61	7422	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels	596	—	—	—
02	4	74.07	15	64	7422	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels occupant des bâtiments appartenant à la Communauté française	569	—	—	—
Totaux pour l'activité 15							2 790	0	0	248
16. Entreprises culturelles										
02	4	81.01	16	13	82	Entreprises culturelles	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 16							0	0	0	0
17. Actions communes du Gouvernement										
02	1	30.05	17	79	33	Subventions au Programme de transition professionnelle	67	—	—	—
00	4	33.48	17	14	33	Contribution du Gouvernement au subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés	—	—	—	—
01	4	33.49	17	17	33	Crédit variable pour le subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (C)	—	—	—	—
01	4	33.50	17	20	33	Subventions aux organisations culturelles dans le cadre du Programme de transition professionnelle	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 17							67	0	0	0
Totaux pour le programme 1							7 362	0	0	310

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
PROGRAMME 2 — CENTRES CULTURELS													
21. Centres culturels													
02	4	01.01	21	74	01	Dépenses relatives au domaine culturel	—	—	—	—			
02	4	33.38	21	85	33	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et de la coordination de leurs activités	82	—	—	—			
02	4	33.39	21	88	33	— Région de langue française	10 302	—	—	—			
02	4	33.40	21	91	33	— Région bruxelloise	778	—	—	—			
02	0	33.46	21	12	33	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans la rémunération des animateurs et de la coordination de leurs activités — créances années antérieures: — Région de la langue française	—	—	—	—			
Totaux pour l'activité 21							11 162	0	0	0	0		
22. Centre culturel de la Communauté française « Le Botanique » ASBL													
02	4	33.41	22	95	33	Subvention à l'A.S.B.L. — Centre culturel de la Communauté française « Le Botanique »	2 476	—	—	—			
Totaux pour l'activité 22							2 476	0	0	0	0		
23. Palais des Beaux-Arts de Charleroi — ASBL													
02	4	33.42	23	02	33	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi: — Région de langue française	1 165	—	—	—			
Totaux pour l'activité 23							1 165	0	0	0	0		
24. Subventions extraordinaires aux centres culturels													
Subventions extraordinaires aux centres culturels:													
02	4	33.43	24	06	33	— Région de langue française	278	—	—	—			
02	4	33.44	24	09	33	— Région bruxelloise	75	—	—	—			
Totaux pour l'activité 24							353	0	0	0	0		
25. Halles de Schaerbeek													
02	4	33.45	25	13	33	Halles de Schaerbeek. — Centre culturel européen de la Communauté française	1 006	—	—	—			
Totaux pour l'activité 25							1 006	0	0	0	0		
Totaux pour le programme 2							16 162	0	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
PROGRAMME 3 — COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE													
31. Commission communautaire française													
05	1	45.01	31	92	451	Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	9 060	—	—	—			
Totaux pour l'activité 31							9 060	0	0	0			
Totaux pour le programme 3							9 060	0	0	0			
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 20							34 817	0	0	13 767			
dont													
— Région de langue française							11 745	0	0	0			
— Région bruxelloise.							853	0	0	0			
DIVISION ORGANIQUE 21													
ARTS DE LA SCENE													
PROGRAMME 1 — INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES													
11. Enquêtes, réunions, journées d'études, publications													
06	4	12.20	11	53	1211	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	20	—	—	—			
Totaux pour l'activité 11							20	0	0	0			
12. Initiatives diverses en matière de promotion, de diffusion et de décentralisation artistiques													
06	4	01.01	12	92	01	Dépenses généralement quelconques liées aux arts de la scène et au monde du spectacle	569	—	—	—			
06	4	12.35	12	02	123	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (cadre scolaire)	486	—	—	—			
06	4	12.36	12	05	123	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (programmes de promotion)	295	—	—	—			
06	4	12.37	12	08	123	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (centres culturels)	802	—	—	—			
06	4	12.38	12	81	123	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (lieux divers)	233	—	—	—			
Totaux pour l'activité 12							2 385	0	0	0			

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
13. Aides aux artistes												
06	4	33.01	13	90	33	Subventions, bourses et prix à des artistes aux organismes philanthropiques s'occupant d'artistes	54	—	—	—		
06	4	33.02	13	93	33	Subventions en vue du soutien aux initiatives de concertation du secteur professionnel (nouveau)	8	—	—	—		
Totaux pour l'activité 13							62	0	0	0		
14. Maison du spectacle												
06	4	33.02	14	94	33	Subvention à la maison du spectacle, A.S.B.L.: — Région bruxelloise	100	—	—	—		
Totaux pour l'activité 14							100	0	0	0		
15. Diffusion et promotion artistiques												
06	4	33.03	15	01	33	Subventions aux associations et aux artistes pour des activités de promotion, diffusion, décentralisation artistiques et culturelles	308	—	—	—		
Totaux pour l'activité 15							308	0	0	0		
16. Observatoire des arts de la scène												
06	4	12.60	16	81	123	Dépenses de toute nature relatives aux travaux de l'Observatoire des arts de la scène	—	—	—	—		
Totaux pour l'activité 16							0	0	0	0		
17. Activités pluridisciplinaires												
06	4	33.07	17	15	33	Subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires	341	—	—	—		
06	4	33.08	17	88	33	Subventions à des résidences d'artistes dans des institutions culturelles	—	—	—	—		
06	4	33.09	17	21	33	Subventions en relation avec la mise en application des contrats Villes et Culture (nouveau)	148	—	—	—		
06	4	33.10	17	24	33	Subventions relatives aux activités artistiques pluridisciplinaires et notamment musicales et théâtrales du Centre Culturel Transfrontalier Manège-Mons (nouveau)	1 409	—	—	—		
Totaux pour l'activité 17							1 898	0	0	0		
Totaux pour le programme 1							4 773	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
PROGRAMME 2 — THEATRE											
21. Initiatives diverses en matière théâtrale											
06	4	01.01	21	04	01	Dépenses quelconques destinées à financer les projets visant à favoriser une meilleure relation entre les arts de la scène et le monde enseignant	119	—	—	—	
06	4	12.40	21	26	123	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à la création et à la diffusion théâtrales	127	—	—	—	
06	4	33.02	21	04	33	Subvention à la maison du spectacle, A.S.B.L. — Région bruxelloise (nouveau)	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 21							246	0	0	0	
22. Théâtre National											
06	4	33.38	22	16	33	Subvention au Théâtre National	4 214	—	—	—	
06	4	33.39	22	19	33	Subvention aux centres dramatiques régionaux (nouveau)	4 898	—	—	—	
Totaux pour l'activité 22							9 112	0	0	0	
23. Compagnies et théâtres professionnels pour adultes											
06	4	33.39	23	20	33	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels conventionnés avec le Ministère de la Communauté française	9 869	—	—	—	
06	4	33.40	23	23	33	— Région de langue française	—	—	—	—	
06	4	33.41	23	26	33	— Région bruxelloise	—	—	—	—	
Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés avec le Ministère de la Communauté française:											
06	4	33.42	23	29	33	— Région de langue française	426	—	—	—	
06	4	33.43	23	32	33	— Région bruxelloise	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 23							10 295	0	0	0	
24. Aide aux projets											
06	4	33.45	24	39	33	Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales	1 289	—	—	—	
Totaux pour l'activité 24							1 289	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
25. Compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse											
06	4	33.46	25	43	33	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse conventionnées	2 777	—	—	—	
06	4	33.47	25	46	33	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse agréés (nouveau)	572	—	—	—	
06	4	33.50	25	55	33	Subventions aux projets de création et de diffusion des compagnies de théâtre pour l'enfance et la jeunesse	50	—	—	—	
Totaux pour l'activité 25							3 399	0	0	0	
26. Théâtre-action											
06	4	33.48	26	50	33	Subventions au théâtre-action	1 098	—	—	—	
Totaux pour l'activité 26							1 098	0	0	0	
27. Théâtre dialectal et folklorique											
06	4	33.49	27	54	33	Subventions au théâtre dialectal et folklorique	196	—	—	—	
Totaux pour l'activité 27							196	0	0	0	
28. Théâtre semi-professionnel, amateur et universitaire											
06	4	33.52	28	64	33	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, semi-professionnels et amateurs, aux fédérations de théâtre amateur et aux associations de promotion du théâtre amateur, festivals et concours de théâtre amateur	327	—	—	—	
Totaux pour l'activité 28							327	0	0	0	
29. Promotion, recherche et création théâtrales											
06	4	33.04	29	18	33	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale	1 043	—	—	—	
06	4	33.06	29	24	33	Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales	1 015	—	—	—	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
06	4	33.11	29	39	33	Subventions facultatives au bénéfice d'initiatives non récurrentes	90	—	—	—
06	4	33.12	29	42	33	Subventions exceptionnelles aux activités de promotion, de recherche, de création et de diffusion théâtrales	75	—	—	—
06	4	33.14	29	48	33	Subventions aux créations Jeunes théâtres	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 29							2 223	0	0	0
Totaux pour le programme 2							28 185	0	0	0
PROGRAMME 3 — MUSIQUE										
31. Initiatives diverses en matière musicale										
06	4	12.50	31	66	123	Dépenses de toute nature faites à l'initiative du Service de la musique	20	—	—	—
Totaux pour l'activité 31							20	0	0	0
32. Subventions en musique classique										
06	4	33.22	32	75	33	Subventions aux orchestres, ensembles et interprètes de musique classique non conventionnés	124	—	—	—
06	4	33.23	32	51	33	Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique non conventionnés	99	—	—	—
06	4	33.24	32	81	33	Subventions à la production de disques de musique classique et contemporaine	100	—	—	—
06	4	33.25	32	57	33	Subventions et bourses à des compositeurs de musique contemporaine de la Communauté française	25	—	—	—
06	4	33.35	32	87	33	Subventions aux associations de promotions, recherche, formation, concours, et aide aux projets ponctuels en musique classique	107	—	—	—
Totaux pour l'activité 32							455	0	0	0
33. Subventions en musique non classique										
06	4	33.16	33	58	33	Subventions aux associations conventionnées en musique non classique	946	—	—	—
06	4	33.18	33	63	33	Subventions à la musique non classique, à la chanson, au jazz et au rock	504	—	—	—
06	4	33.20	33	70	33	Subventions « contrats-programmes » ayant la musique non classique pour activité, y compris créances années antérieures	—	—	—	—
06	4	33.21	33	72	33	Subventions récurrentes en musique non classique	123	—	—	—
Totaux pour l'activité 33							1 573	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
34. Subvention à l'A.S.B.L. Conseil de la musique												
06	4	33.17	34	62	33	Subvention à l'A.S.B.L. Conseil de la musique de la Communauté française	717	—	—	—		
Totaux pour l'activité 34							717	0	0	0		
35. Opéra royal de Wallonie												
06	4	33.26	35	90	33	Subvention à l'Opéra royal de Wallonie	11 676	—	—	—		
06	4	33.27	35	93	33	Remboursement du prêt de l'Opéra Royal de Wallonie	174	—	—	—		
Totaux pour l'activité 35							11 850	0	0	0		
36. Orchestre philharmonique de Liège												
06	4	33.27	36	94	33	Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège	6 842	—	—	—		
Totaux pour l'activité 36							6 842	0	0	0		
37. Organismes de musique classique et contemporaine contrats-programmés ou conventionnés												
06	4	33.29	37	04	33	Subventions aux orchestres, ensembles musicaux et compagnies lyriques conventionnés	288	—	—	—		
06	4	33.30	37	07	33	Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique conventionnés	434	—	—	—		
06	4	33.31	37	10	33	Subventions aux associations de production discographique conventionnées	188	—	—	—		
06	4	33.32	37	13	33	Subventions aux associations et centres de musique électroacoustique conventionnés	361	—	—	—		
06	4	33.33	37	16	33	Subventions à diverses associations musicales conventionnées	50	—	—	—		
06	4	33.34	37	19	33	Subventions aux Jeunesses Musicales de la Communauté française	801	—	—	—		
06	4	33.35	37	22	33	Subvention à l'A.S.B.L. Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	1 032	—	—	—		
06	4	33.36	37	25	33	Subvention à l'A.S.B.L. Centre de chant choral de la Communauté française	290	—	—	—		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
06	4	33.37	37	28	33	Subvention à l'A.S.B.L. Festival de Wallonie	340	—	—	—
06	4	33.38	37	31	33	Subvention à l'A.S.B.L. Ars Musica	273	—	—	—
Totaux pour l'activité 37							4 057	0	0	0
Totaux pour le programme 3							25 514	0	0	0
PROGRAMME 4 — ART DE LA DANSE										
41. Initiatives diverses en matière de danse										
06	4	12.30	41	16	33	Dépenses de toute nature en matière de danse	12	—	—	—
Totaux pour l'activité 41							12	0	0	0
42. Centre chorégraphique de la Communauté française										
06	4	33.28	42	06	33	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	2 975	—	—	—
Totaux pour l'activité 42							2 975	0	0	0
43. Compagnies de danse										
06	4	33.36	43	31	33	Subventions aux compagnies de danse contrats-programmées	1 696	—	—	—
06	4	33.37	43	34	33	Subventions en vue de la création d'une politique de conventionnement (nouveau)	50	—	—	—
Totaux pour l'activité 43							1 746	0	0	0
44. Art de la danse — Chorégraphie — Productions, recherches et festivals										
06	4	33.15	44	66	33	Subventions à la danse et aux festivals chorégraphiques. — Aide aux compagnies expérimentales et à la création	306	—	—	—
Totaux pour l'activité 44							306	0	0	0
Totaux pour le programme 4							5 039	0	0	0
PROGRAMME 5 — SERVICES EXTERIEURS DE PROMOTION INTERNATIONALE										
51. Services extérieurs de promotion internationale										
01	1	12.45	51	71	123	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles Musique	38	—	—	—

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
01	1	12.46	51	74	123	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale Wallonie-Bruxelles Musique	62	—	—	—
01	1	74.01	51	12	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables. — Services extérieurs de promotion internationale Wallonie-Bruxelles Musique et Wallonie-Bruxelles Théâtre	7	—	—	—
Totaux pour l'activité 51							107	0	0	0
Totaux pour le programme 5							107	0	0	0
PROGRAMME 6 — ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE										
61. Initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue										
06	4	12.61	61	05	123	Dépenses de toute nature relatives à des initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue	7	—	—	—
Totaux pour l'activité 61							7	0	0	0
62. Etablissements d'utilité publique										
06	4	33.62	62	04	33	Subventions aux établissements d'utilité publique relatifs aux arts du cirque, aux arts forains et de la rue	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 62							0	0	0	0
63. Contrats-Programmes et conventions										
06	4	33.63	63	08	33	Subventions aux compagnies et institutions professionnelles contrats-programmées ou conventionnées	344	—	—	—
Totaux pour l'activité 63							344	0	0	0
64. Aides aux projets										
06	4	33.64	64	39	33	Subventions aux projets de cirque, arts forains et spectacles de la rue	96	—	—	—
Totaux pour l'activité 64							96	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
65. Subventions aux organismes de promotions et aux festivals												
06	4	33.65	65	16	33	Subventions aux organismes de promotions et de festivals relevant des arts du cirque, des arts forains et de la rue (professionnels)	68	—	—	—		
Totaux pour l'activité 65							68	0	0	0		
Totaux pour le programme 6							515	0	0	0		
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 21							64 133	0	0	0		
dont												
— Région bruxelloise							426	0	0	0		
— Région de langue française							100	0	0	0		
DIVISION ORGANIQUE 22												
LIVRE												
PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE												
01. Service général des Lettres et du livre — Fonctionnement et promotion de la lecture												
06	4	12.02	01	16	123	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	82	—	—	—		
Totaux pour l'activité 01							82	0	0	0		
Totaux pour le programme 0							82	0	0	0		
PROGRAMME 1 — LECTURE PUBLIQUE												
11. Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre												
06	4	01.01	11	21	01	Dépenses de toute nature liées à la politique d'accueil des élèves et l'animation des bibliothèques publiques	143	—	—	—		
06	4	01.02	11	24	01	Dépenses généralement quelconques liées à la lecture publique, au livre et à la langue française	356	—	—	—		
06	4	12.20	11	80	123	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études ou animations	50	—	—	—		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
06	4	12.30	11	13	123	Crédit variable pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux Centres de lecture publique de la Communauté française et au C.L.P.C.F. (C)	—	—	—	135
06	4	12.34	11	25	123	Initiatives du Centre de lecture publique de la Communauté française	150	—	—	—
06	4	33.14	11	57	33	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique	25	—	—	—
06	4	43.05	11	23	4312 4322	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique	112	—	—	—
Totaux pour l'activité 11							836	0	0	135
12. Achats d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lecture publique de la Communauté française										
06	4	12.31	12	17	123	Dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lecture publique de la Communauté française	347	—	—	—
Totaux pour l'activité 12							347	0	0	0
15. Intervention aux services publics de la lecture — Décret du 28 février 1978										
06	4	33.10	15	49	33	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	1 401	—	—	—
06	4	33.11	15	52	33	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture: — Région bruxelloise	—	—	—	—
06	4	43.09	15	39	4312 4322	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	8 113	—	—	—
06	4	43.10	15	42	4312 4322	— Région bruxelloise	—	—	—	—
06	4	43.11	15	45	4312 4322	Fonds documentaires spécialisés (nouveau)	143	—	—	—
Totaux pour l'activité 15							9 657	0	0	0
Totaux pour le programme 1							10 840	0	0	135

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
PROGRAMME 2 — LETTRES FRANÇAISES ET PROMOTION DU LIVRE													
21. Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres													
06	4	01.01	21	31	01	Dépenses de toute nature liées aux projets de chèque-lire	37	—	—	—			
06	4	12.40	21	53	123	Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres	523	—	—	—			
06	4	33.16	21	73	33	Aide à la création et à la traduction littéraires	540	—	—	—			
06	4	33.17	21	76	3132	Aide à l'édition littéraire	523	—	—	—			
06	4	33.18	21	79	3132	Aide à la promotion et à la diffusion littéraires	760	—	—	—			
Totaux pour l'activité 21							2 383	0	0	0			
22. Académie royale de langue et de littérature françaises — Fonds national de la littérature													
06	4	33.23	22	95	123	Subventions aux publications de l'Académie royale de langue et de littérature françaises	50	—	—	—			
06	4	33.28	22	13	123	Subventions au Fonds national de la littérature	35	—	—	—			
Totaux pour l'activité 22							85	0	0	0			
23. Archives et Musée de la littérature													
06	4	33.15	23	72	33	Subvention aux « Archives et Musée de la Littérature »	1 178	—	—	—			
Totaux pour l'activité 23							1 178	0	0	0			
24. Promotion du livre belge de langue française													
06	4	12.42	24	62	123	Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre	30	—	—	—			
06	4	33.26	24	09	3132	Promotion du livre	283	—	—	—			
06	4	81.01	24	75	8112	Prêts remboursables et aides à l'édition du livre	25	—	—	—			
06	4	81.02	24	78	8112	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux éditeurs (B)	—	—	—	—	181		
00	4	81.03	24	81	8112	Prêts remboursables et aides aux libraires pour la diffusion du livre	—	—	—	—	—		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
06	4	81.04	24	84	8112	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux libraires (B)	—	—	—	46
Totaux pour l'activité 24							338	0	0	227
25. Activités liées à la BD, au livre de jeunesse, au conte et aux livres de sciences humaines										
06	4	33.01	25	32	33	Subventions aux activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD	62	—	—	—
06	4	33.02	25	35	33	Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse	62	—	—	—
06	4	33.03	25	38	33	Subventions aux activités liées à la création, la diffusion et la promotion du conte	124	—	—	—
06	4	33.04	25	41	33	Subventions aux livres de sciences humaines	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 25							248	0	0	0
Totaux pour le programme 2							4 232	0	0	227
PROGRAMME 3 — LANGUES REGIONALES ENDOGENES										
31. Aides aux langues régionales endogènes et prix										
06	4	33.22	31	04	33	Dépenses en relation avec la promotion et la diffusion des langues endogènes	125	—	—	—
Totaux pour l'activité 31							125	0	0	0
Totaux pour le programme 3							125	0	0	0
PROGRAMME 4 — LANGUE FRANÇAISE										
41. Promotion de la langue française										
06	4	01.01	41	51	01	Dépenses de toute nature pour l'information, la promotion et le rayonnement de la langue française	—	—	—	—
06	4	12.41	41	76	123	Service de la langue française. Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion de la langue française	89	—	—	—
06	4	33.24	41	20	3132	Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française	151	—	—	—

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
06	4	33.27	41	29	3132	Aide aux publications scientifiques de la langue française	—	—	—	—	
						Totaux pour l'activité 41	240	0	0	0	
						Totaux pour le programme 4	240	0	0	0	
PROGRAMME 5 — INFORMATIQUE											
51. Aide au développement informatique											
06	4	12.32	51	59	123	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement informatique des bibliothèques créées par la Communauté française	60	—	—	—	
06	4	12.35	51	68	123	Dépenses pour le développement des technologies de la communication pour le réseau public de lecture de la Communauté française	89	—	—	—	
06	4	52.11	51	65	521	Informatique. Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	—	—	—	—	
06	4	63.52	51	93	6311 6321	Informatique. Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	204	—	—	—	
						Totaux pour l'activité 51	353	0	0	0	
						Totaux pour le programme 5	353	0	0	0	
PROGRAMME 6 — CENTRES DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES PRIVEES											
61. Subventions diverses											
06	4	33.04	61	77	33	Subventions liées à des conventions destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées	—	—	—	—	
						Totaux pour l'activité 61	0	0	0	0	
						Totaux pour le programme 6	0	0	0	0	
						TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 22	15 872	0	0	362	
dont											
						— Région bruxelloise	0	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	

DIVISION ORGANIQUE 23

JEUNESSE ET EDUCATION PERMANENTE

PROGRAMME 1 — INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

11. Promotion et animation en faveur de la jeunesse et de l'éducation permanente

02	4	12.20	11	10	123	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études . . .	12	—	—	—
Totaux pour l'activité 11							12	0	0	0
Totaux pour le programme 1							12	0	0	0

PROGRAMME 2 — JEUNESSE

21. Activités du service et soutien aux activités extraordinaires de jeunesse

02	4	12.30	21	50	123	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais de secrétariat du CJEF et du CRIJ. (Conseil de la jeunesse d'expression française et Comité pour les relations internationales de jeunesse)	124	—	—	—
02	4	12.32	21	56	123	Service de jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités de service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais de secrétariat du CJEF et du CRIJ, y compris créances années antérieures (nouveau)	—	—	—	—
02	4	33.03	21	61	33	Subventions aux organisations de jeunesse, centres de jeunes et associations non reconnues pour des activités particulières d'animation, subventions à des associations ayant signé une convention	509	—	—	—

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
02	4	33.04	21	64	33	Subventions aux organisations de jeunesse, centres de jeunes et associations non reconnues pour des activités particulières d'animation, subventions à des associations ayant signé une convention y compris créances années antérieures (nouveau)	---	---	---	---
02	4	33.09	21	79	33	Subventions pour des projets entrés dans le cadre de programmes, subventions pour des productions culturelles	297	---	---	---
Totaux pour l'activité 21							930	0	0	0
22. Conseil de la Jeunesse d'expression française										
02	4	12.31	22	54	123	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CJEF sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière	37	---	---	---
Totaux pour l'activité 22							37	0	0	0
23. Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel										
02	4	33.01	23	57	33	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980)	6 325	---	---	---
02	4	33.02	23	60	33	Subventions aux centres de jeunes: fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs	6 053	---	---	---
02	4	33.12	23	90	33	Subventions à des associations ayant signé une convention avec la Communauté française	---	---	---	---
00	4	33.15	23	02	33	Subvention pour le remboursement de rémunérations des enseignants détachés dans les organisations de jeunesse	---	---	---	---
02	4	33.16	23	05	33	Subvention à l'ASBL Carte J	---	---	---	---
02	4	33.17	23	08	33	Subvention à l'ASBL Carte Jeunes y compris les créances années antérieures	---	---	---	---
Totaux pour l'activité 23							12 378	0	0	0
24. Alphabétisation										
02	4	33.13	24	94	33	Subventions pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	---	---	---	---
Totaux pour l'activité 24							0	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
25. Formation												
02	4	33.40	25	79	33	Subventions pour la formation d'animateurs volontaires	297	—	—	—		
Totaux pour l'activité 25							297	0	0	0		
Totaux pour le programme 2							13 642	0	0	0		
PROGRAMME 3 — EDUCATION PERMANENTE												
31. Activités du Service												
02	4	12.40	31	90	123	Service de l'Education permanente. — Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'éducation permanente	109	—	—	—		
02	4	33.06	31	80	33	Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues (fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs) selon le décret du 8 avril 1976	11 241	—	—	—		
02	4	33.27	31	46	33	Subventions à des activités d'éducation permanente, de développement communautaire ou d'alphabétisation des adultes réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues, en exécution d'un contrat-programme ou d'une convention	1 516	—	—	—		
02	4	33.28	31	49	33	Subventions à des activités d'éducation permanente ou de développement communautaire réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou aux associations culturelles non reconnues ou en exécution d'un contrat-programme, y compris créances pour années antérieures	—	—	—	—		
02	4	33.30	31	55	33	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général ainsi qu'aux activités extraordinaires réalisées par des groupements en ce domaine	783	—	—	—		
02	4	33.34	31	67	33	Subventions à des organisations ayant signé une convention avec la Communauté française	—	—	—	—		
Totaux pour l'activité 31							13 649	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
32. Promotion socio-culturelle des travailleurs												
02	4	33.22	32	32	33	Fonds de promotion socio-culturelle des travailleurs: première et deuxième tranches du fonds créé par l'article 12 du décret du 8 avril 1976. Subventions aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs	4 529	—	—	—		
Totaux pour l'activité 32							4 529	0	0	0		
33. Soutien aux centres d'expression et de créativité												
02	4	33.33	33	66	33	Subventions aux centres d'expression et de créativité: fonctionnement et interventions dans la rémunération des animateurs	1 245	—	—	—		
02	4	33.35	33	72	33	Subventions pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	372	—	—	—		
Totaux pour l'activité 33							1 617	0	0	0		
34. Conseil Supérieur de l'Education permanente												
02	4	12.41	34	96	123	Dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CSEP sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière	37	—	—	—		
Totaux pour l'activité 34							37	0	0	0		
Totaux pour le programme 3							19 832	0	0	0		
PROGRAMME 4 — ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES												
41. Formation des animateurs socio-culturels												
02	4	33.10	41	05	33	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels	930	—	—	—		
Totaux pour l'activité 41							930	0	0	0		
Totaux pour le programme 4							930	0	0	0		
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 23							34 416	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	

DIVISION ORGANIQUE 24

PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES

PROGRAMME 0 — MUSEE ROYAL DE MARIE-MONT — SUBSISTANCE

01. Dépenses de toute nature

02	4	11.04	01	67	1111	Allocations généralement quelconques au personnel de la Communauté française :				
						— Région de langue française	70	—	—	—
02	4	12.06	01	82	1211	Dépenses de gestion et d'administration :				
						— Région de langue française	354	—	—	—
02	4	12.35	01	72	123	Dépenses relatives aux activités scientifiques, muséographiques et pédagogiques, frais exceptionnels de services et d'acquisition de biens non durables :				
						— Région de langue française	368	—	—	—
02	4	74.01	01	43	7422	Achat de machines, mobilier, matériel et moyen de transport	62	—	—	—
02	4	74.83	01	95	7422	Achat d'œuvres d'art et d'objets de collection	62	—	—	—
						Totaux pour l'activité 01	916	0	0	0
						Totaux pour le programme 0	916	0	0	0

PROGRAMME 1 — DEPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES

11. Promotion, diffusion et animation en faveur du patrimoine culturel

02	4	12.20	11	37	123	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études, aux publications, à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel	272	—	—	—
02	4	33.04	11	81	33	Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées :				
						— Communauté française	28	—	—	—

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
02	4	33.07	11	90	33	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel	277	—	—	—	
02	4	33.08	11	93	33	— Région de langue française	256	—	—	—	
02	4	33.09	11	96	33	— Région bruxelloise	45	—	—	—	
Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics:											
02	4	43.11	11	95	434	— Région de langue française	406	—	—	—	
02	4	43.12	11	01	434	— Région bruxelloise	82	—	—	—	
02	4	74.80	11	96	7422	Achat d'œuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française:					
						— Région de langue française	230	—	—	—	
Totaux pour l'activité 11							1 596	0	0	0	
12. Institutions ayant signé une convention											
02	4	33.01	12	73	33	Subventions au Programme de Transition Professionnelle relatif au Musée des arts contemporains du Grand Hornu	71	—	—	—	
02	4	33.34	12	75	33	Subventions aux institutions liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions	2 546	—	—	—	
02	4	33.35	12	78	33	Subvention à l'ASBL « Domaine de Seneffe — Musée de l'orfèvrerie de la Communauté française » liée par contrat-programme à la Communauté française	1 305	—	—	—	
02	4	33.36	12	81	33	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu lié par convention à la Communauté française	1 479	—	—	—	
02	4	33.37	12	84	33	Mundanéum	360	—	—	—	
02	4	33.38	12	87	33	Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centre d'archives privées	394	—	—	—	
Totaux pour l'activité 12							6 155	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
13. Arts plastiques et graphiques												
06	4	01.01	13	77	01	Dépenses généralement quelconques liées aux arts plastiques et graphiques	50	—	—	—		
06	4	12.30	13	69	123	Dépenses relatives à des manifestations et exposition de prestige	248	—	—	—		
06	4	12.60	13	62	123	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à l'animation et à la création en matière d'arts plastiques et l'artisanat de création	497	—	—	—		
06	4	33.30	13	64	33	Subventions aux établissements publics, associations et organismes de création et de diffusion des arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que subventions ponctuelles et artisanat de création et au design	408	—	—	—		
Subventions aux établissements publics, associations et organismes de création et de diffusion des arts plastiques et graphiques:												
06	4	33.31	13	67	33	— Région de langue française	—	—	—	—		
06	4	33.32	13	70	33	— Région bruxelloise	—	—	—	—		
06	4	33.33	13	73	3441	Bourses aux projets de jeunes artistes	50	—	—	—		
06	4	33.41	13	97	33	Subventions à des manifestations en matière d'Arts plastiques liées par convention à la Communauté française	75	—	—	—		
06	4	74.21	13	18	745	Acquisition d'œuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporains	146	—	—	—		
02	4	74.22	13	21	745	Musée des Arts contemporains du Grand Hornu	247	—	—	—		
Totaux pour l'activité 13							1 721	0	0	0		
14. Artisanat de création												
06	4	33.44	14	10	33	Subventions ponctuelles en artisanat de création et au design	—	—	—	—		
Totaux pour l'activité 14							0	0	0	0		
15. Ethnologie et Folklore												
02	4	33.22	15	42	33	Subventions aux activités de recherche ethnologique, aux manifestations et groupes folkloriques reconnus	37	—	—	—		
Totaux pour l'activité 15							37	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
16. Aide aux artistes											
06	4	33.06	16	92	33	Subventions et secours à des étudiants, à des artistes, à leurs ayants droit et aux organismes philanthropiques s'occupant des artistes . . .	12	—	—	—	
Totaux pour l'activité 16							12	0	0	0	
17. Centres de cultures scientifique											
02	4	33.39	17	95	33	Subventions au musée des sciences de Parentville	—	—	—	—	
02	4	33.40	17	01	33	Subventions aux Centres de culture scientifique (nouveau)	25	—	—	—	
Totaux pour l'activité 17							25	0	0	0	
Totaux pour le programme 1							9 546	0	0	0	
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 24							10 462	0	0	0	
dont											
— Région de langue française							1 684	0	0	0	
— Région bruxelloise.							127	0	0	0	
DIVISION ORGANIQUE 25											
AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA											
PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE											
01. Biens et services											
06	1	12.01	01	94	1211	Honoraires des avocats. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales	30	—	—	—	
Totaux pour l'activité 01							30	0	0	0	
Totaux pour le programme 0							30	0	0	0	
PROGRAMME 1 — INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES											
11. Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel											
06	1	12.20	11	64	123	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études	166	—	—	—	
Totaux pour l'activité 11							166	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
12. Commissions et Conseil supérieur de l'audiovisuel												
06	1	12.21	12	68	123	Dépenses en relation avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel	310	—	—	—		
06	1	74.02	12	84	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—		
Totaux pour l'activité 12							310	0	0	0		
13. Organismes d'audiovisuel												
06	1	52.24	13	50	521	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	124	—	—	—		
06	1	74.05	13	94	7422	Achats de biens mis à disposition d'organismes culturels	496	—	—	—		
Totaux pour l'activité 13							620	0	0	0		
14. Aide aux télévisions locales, au Centre du cinéma et de l'audiovisuel et aux projets multimédias												
06	1	01.01	14	08	3132 413	Crédit variable destiné aux subventions des télévisions locales et au Centre du cinéma et de l'audiovisuel (A)	—	—	—	—		
06	4	30.01	14	75	33 3132	Crédit variable destiné aux subventions pour des projets de création d'œuvres audiovisuelles, musicales et multimédia (A)	—	—	—	620		
Totaux pour l'activité 14							0	0	0	620		
Totaux pour le programme 1							1 096	0	0	620		
PROGRAMME 2 — CINEMA ET VIDEO												
21. Aides à la production cinématographique et télévisuelle												
06	1	33.05	21	24	413	Subventions à la médiathèque de la Communauté française de Belgique	4 551	—	—	—		
06	1	33.06	21	27	33	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	342	—	—	—		
06	1	41.03	21	90	413	Dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel	10 215	—	—	—		
Totaux pour l'activité 21							15 108	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
23. Politique de l'audiovisuel												
06	1	12.35	23	24	123	Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel	10	—	—	—		
06	1	33.02	23	17	33	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	97	—	—	—		
Totaux pour l'activité 23							107	0	0	0	0	
Totaux pour le programme 2							15 215	0	0	0	0	
PROGRAMME 3 — RADIO ET TELEVISION												
31. Dotations et subventions en faveur de la R.T.B.F.												
06	1	41.01	31	94	021	Dotation à la Radiodiffusion-Télévision Belge de la Communauté française (R.T.B.F.)	166 435	—	—	—		
06	1	41.02	31	97	123	Subvention à la R.T.B.F. pour la mise en valeur de la Communauté française	—	—	—	—		
06	1	41.03	31	03	021	Dotation à la R.T.B.F. pour sa diffusion à l'étranger	—	—	—	—		
06	1	41.04	31	09	021	Provision indexation pour la R.T.B.F.	1 110	—	—	—		
06	1	41.05	31	09	021	Dotation à la R.T.B.F. pour ses frais spécifiques au projet TV5	662	—	—	—		
06	1	81.02	31	69	022	R.T.B.F. — Dotation en vue de couvrir les charges d'amortissement d'emprunts, d'acquisition de matériel et de réalisations audiovisuelles	—	—	—	—		
06	1	81.07	31	84	022	Dotation exceptionnelle à la R.T.B.F. relative au financement de la construction d'un pylône Radio-TV	664	—	—	—		
Totaux pour l'activité 31							168 871	0	0	0	0	
32. Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite												
06	1	81.05	32	79	022	R.T.B.F. — Soutien au projet TV5	3 836	—	—	—		
06	1	81.06	32	82	022	Subventions de la Communauté française au projet TV5	—	—	—	—		
Totaux pour l'activité 32							3 836	0	0	0	0	
33. Soutien aux télévisions communautaires												
06	1	31.09	33	30	3132	Subvention en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision	446	—	—	—		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
Subventions aux télévisions communautaires:											
06	1	33.10	33	51	3132	— Région de langue française	2 994	—	—	—	
06	1	33.11	33	54	3132	— Région bruxelloise	414	—	—	—	
06	1	74.06	33	20	7422	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	347	—	—	—	
Totaux pour l'activité 33							4 201	0	0	0	
34. Aide à la création radiophonique											
06	1	31.01	34	07	3132	Crédit variable destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques (B)	—	—	—	190	
Totaux pour l'activité 34							0	0	0	190	
35. Fréquences Radio Diffusion											
00	1	12.01	35	31	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et services	—	—	—	—	
06	1	12.02	35	34	1211	Conventions — Gestion fréquences radio diffusion	87	—	—	—	
06	1	33.01	35	26	33	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	87	—	—	—	
06	1	33.07	35	44	33	Conventions — Gestion fréquences radio diffusion (pour mémoire)	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 35							174	0	0	0	
Totaux pour le programme 3							177 082	0	0	190	
PROGRAMME 4 — PRESSE											
41. Aide directe à la presse d'opinion											
06	1	01.01	41	07	413	Crédit variable destiné au développement de la presse écrite (A)	—	—	—	4 214	
06	1	32.03	41	29	3132	Aide directe à la presse d'opinion	900	—	—	—	
06	1	33.04	41	41	33	Subvention à l'Union professionnelle de la presse belge (Maison de la Presse)	114	—	—	—	
06	1	41.01	41	07	413	Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 41							1 014	0	0	4 214	
Totaux pour le programme 4							1 014	0	0	4 214	
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 25							194 437	0	0	5 024	
dont											
— Région de langue française							2 994	0	0	0	
— Région bruxelloise							414	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	

DIVISION ORGANIQUE 26

SPORT

PROGRAMME 0 — SUBSTANCE

01. Biens et services

02	5	11.08	01	36	1111	Crédit variable relatif à l'exécution de l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (Sport) (A)	—	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					
02	5	12.01	01	24	1211	Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. — Frais de justice. — Jetons de présence, services, prestations. — Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française	15	—	—	—
Totaux pour l'activité 01							15	0	0	0

02. Fournitures

02	5	12.02	02	28	1211	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. — Fournitures de biens et services: frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	410	—	—	—
Totaux pour l'activité 02							410	0	0	0

03. Energie

02	5	12.03	03	32	1211	Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs: mazout, gaz, essence, électricité	930	—	—	—
Totaux pour l'activité 03							930	0	0	0

04. Matériel durable

02	5	74.01	04	03	7422	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	100	—	—	—
					741					
Totaux pour l'activité 04							100	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
05. Imprimés, publications, relations publiques												
02	5	12.23	05	94	123	Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la direction générale, films — achats et production éventuelle, photographies — achats, pellicule, droits d'utilisation, production, petits articles d'exposition, etc.	35	—	—	—		
Totaux pour l'activité 05							35	0	0	0		
06. Loyers												
02	5	12.06	06	44	1212	Loyers des biens immobiliers à vocation sportive et éventuels impôts ou charges les grevant	7	—	—	—		
Totaux pour l'activité 06							7	0	0	0		
07. Assurances												
02	5	12.27	07	11	123	Paiement des polices d'assurance	53	—	—	—		
Totaux pour l'activité 07							53	0	0	0		
Totaux pour le programme 0							1 550	0	0	0		
PROGRAMME 1 — EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT												
11. Imprimés, publications, relations publiques												
02	5	11.05	11	37	1111	Crédit variable destiné aux rémunérations d'encadrement des activités sportives (A)	—	—	—	4 214		
					1112							
					112							
					1131							
02	5	12.33	11	33	123	Crédit variable destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	—	—	—	8 924		
Totaux pour l'activité 11							0	0	0	13 138		
12. Médailles, prix, trophées, plaquettes												
02	5	12.31	12	28	123	Achat de médailles, prix, trophées, coupes, plaquettes	25	—	—	—		
Totaux pour l'activité 12							25	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
13. Matériel non durable											
02	5	12.35	13	41	123	Services sportifs. — Achat de matériel non durable	30	—	—	—	
Totaux pour l'activité 13							30	0	0	0	
14. Centres sportifs											
02	5	01.01	14	35	01 1211 123 33	Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1 510	—	—	—	
Totaux pour l'activité 14							1 510	0	0	0	
Totaux pour le programme 1							1 565	0	0	13 138	
PROGRAMME 2 — RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT											
21. Promotion du sport et de l'A.D.E.P.S.											
02	5	12.30	21	34	123	Promotion du sport	1 014	—	—	—	
Totaux pour l'activité 21							1 014	0	0	0	
22. Etudes et recherches dans le domaine du sport											
02	5	12.32	22	41	123	Frais d'études et de recherches dans le domaine du sport en général ou touchant les services de la Direction générale du Sport	60	—	—	—	
02	5	12.33	22	44	123	Evaluation des sportifs de haut niveau	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 22							60	0	0	0	
Totaux pour le programme 2							1 074	0	0	0	
PROGRAMME 3 — SUBVENTIONS DIVERSES											
31. Subventions pour le sport de haut niveau											
00	5	33.01	31	49	33	Subventions pour les élites sportives francophones	—	—	—	—	
02	5	33.07	31	67	33	Subvention, préparation et participation des athlètes francophones aux Jeux Olympiques	100	—	—	—	
Totaux pour l'activité 31							100	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
32. Plaines de jeux et installations de jeux sportifs												
02	5	33.10	32	77	33	Subventions aux plaines de jeux et installations de jeux sportifs	—	—	—	—		
02	5	33.11	32	80	33	— Région de langue française	—	—	—	—		
02	5	33.12	32	83	33	— Région bruxelloise	—	—	—	—		
02	5	33.13	32	86	33	Subvention aux organisateurs de camps sportifs	55	—	—	—		
02	5	33.14	32	89	33	Subvention aux organisations de jeunesse pour leur formation de cadres	1	—	—	—		
02	5	33.15	32	92	33	Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif	125	—	—	—		
Totaux pour l'activité 32							181	0	0	0		
33. Promotion de la pratique des sports chez les handicapés												
02	5	33.04	33	60	33	Subventions de fonctionnement aux fédérations sportives pour handicapés reconnues et à leurs cercles affiliés	—	—	—	—		
00	5	52.02	33	31	521	Subventions pour l'achat de matériel pour la pratique sportive des handicapés	—	—	—	—		
Totaux pour l'activité 33							0	0	0	0		
34. Insertion sociale par le sport												
02	5	12.34	34	59	123	Insertion sociale par la pratique du sport	145	—	—	—		
00	5	33.16	34	97	33	Subvention aux sports de quartier	95	—	—	—		
Totaux pour l'activité 34							240	0	0	0		
35. Subventions aux fédérations, A.S.B.L., centres ou clubs sportifs												
02	5	01.01	35	56	01	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	25	—	—	—		
02	5	01.02	35	59	01	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité ainsi que pour l'encadrement	240	—	—	—		
02	5	12.01	35	58	1211	Dépenses en relation avec la promotion du sport féminin	1	—	—	—		
02	5	33.01	35	53	33	Subventions à l'A.S.B.L. Centre de formation pour espoirs sportifs	—	—	—	—		
02	5	33.02	35	56	33	Subventions de fonctionnement aux fédérations sportives francophones reconnues et à leurs cercles y affiliés. — Conventions particulières	8 875	—	—	—		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
02	5	33.03	35	59	33	Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires	—	—	—	—
02	5	33.04	35	96	33	Subventions fédérations sportives — projet femmes et sports	74	—	—	—
02	5	33.05	35	65	33	Subventions à des A.S.B.L. de gestion de centres sportifs	50	—	—	—
02	5	33.06	35	68	33	Subventions en faveur de l'A.S.B.L. « Jeunesses maritimes »	2	—	—	—
02	5	33.07	35	71	33	Subvention projet femmes et sports	74	—	—	—
00	5	33.08	35	74	33	Subventions dites de « propagande »	—	—	—	—
02	5	33.09	35	77	33	Subvention à l'A.S.B.L. « Clearing house »	—	—	—	—
02	5	33.10	35	80	33	Subvention projet sports et éthique	37	—	—	—
02	5	33.11	35	83	33	Sport pour tous	90	—	—	—
02	5	33.16	35	35	33	Subventions aux clubs sportifs pour handicapés	125	—	—	—
02	5	33.17	35	04	33	Subvention à l'école de sport. — ULB	35	—	—	—
02	5	33.18	35	07	33	Subventions aux centres sportifs	1 062	—	—	—
02	4	33.19	35	10	33	Subvention à une association de Centres sportifs (nouveau)	50	—	—	—
02	5	52.01	35	30	521	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, les mouvements de jeunesse, etc.	400	—	—	—
02	5	63.01	35	32	6311 6321	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	100	—	—	—
Totaux pour l'activité 35							11 240	0	0	0
36. Sportifs de haut niveau évaluation. — Lutte anti-dopage										
02	5	12.35	36	54	121	Evaluation des sportifs de haut niveau	75	—	—	—
02	5	12.36	36	67	123	Dépenses en matière de recherche et de traitement des informations sportives	79	—	—	—
02	5	33.01	36	54	33	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale anti-dopage (AMAD)	22	—	—	—
Totaux pour l'activité 36							176	0	0	0
Totaux pour le programme 3							11 937	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux							
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables				
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement					
PROGRAMME 4 — SERVICES SPORTIFS EXTERIEURS														
41. Dépenses de toute nature pour les installations														
02	5	12.40	41	84	123	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	150	—	—	—				
Totaux pour l'activité 41							150	0	0	0				
42. Achats de matériel non durable														
02	5	12.41	42	88	123	Achat de matériel sportif, non durable	200	—	—	—				
Totaux pour l'activité 42							200	0	0	0				
43. Equipement durable														
02	5	74.01	43	42	7422 741	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	650	—	—	—				
Totaux pour l'activité 43							650	0	0	0				
Totaux pour le programme 4							1 000	0	0	0				
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE.26							17 126	0	0	13 138				
dont														
— Région de langue française française.							0	0	0	0				
— Région bruxelloise.							0	0	0	0				
TOTAUX DU CHAPITRE II							706 371	21 107	19 315	38 364				

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	

CHAPITRE III

EDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

DIVISION ORGANIQUE 40

SERVICES COMMUNS,
AFFAIRES GENERALES,
RECHERCHE EN EDUCATION,
PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT
(INTERRESEAUX) ET ORIENTATION —
RELATIONS INTERNATIONALES

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINIS-
TRATION — ENSEIGNEMENT ET RECHER-
CHE

02. Frais de fonctionnement

02	2	12.01	02	15	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	67	—	—	—
02	2	74.01	02	88	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	—	—	—
Totaux pour l'activité 02							92	0	0	0
Totaux pour le programme 0							92	0	0	0

PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE ADMINIS-
TRATION — PERSONNEL DE L'ENSEIGNE-
MENT

12. Frais de fonctionnement

02	3	01.01	12	23	01	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action contre la pénurie d'enseignants (nouveau)	372	—	—	—
25	3	01.02	12	26	01	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires (nouveau)	289	—	—	—
02	3	12.01	12	25	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	156	—	—	—
02	3	74.01	12	01	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	62	—	—	—
Totaux pour l'activité 12							879	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
13. Enseignants — Action sociale												
02	3	11.05	13	29	114	Dépenses diverses de service social, autres que les achats de biens patrimoniaux	305	—	—	—		
02	3	43.20	13	71	4316 4326	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles — Enseignement officiel subventionné (y compris les centres P.M.S.)	15	—	—	—		
02	3	44.20	13	80	443	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles — Enseignement libre subventionné (y compris les centres P.M.S.)	20	—	—	—		
02	3	45.20	13	89	1211 123	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles — Enseignement de la Communauté française (y compris les centres P.M.S.)	20	—	—	—		
02	3	82.01	13	74	83	Crédit variable destiné à pouvoir octroyer des prêts au personnel (C)	—	—	—	62		
Totaux pour l'activité 13							360	0	0	0	62	
14. Chargés de mission — Transports scolaires												
04	3	11.04	14	27	1111 1112 112 1131	Dépenses de personnel	8	—	—	—		
04	3	12.01	14	27	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	25	—	—	—		
Totaux pour l'activité 14							33	0	0	0	0	
Totaux pour le programme 1							1 272	0	0	0	62	
PROGRAMME 2 — PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES												
20. Provisions en vue de couvrir certaines charges sociales												
02	3	01.02	20	34	01	Provision d'index	18 231	—	—	—		
Totaux pour l'activité 20							18 231	0	0	0	0	
21. Provisions diverses												
02	3	01.01	21	32	1133	Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pension	8 938	—	—	—		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
02	3	01.03	21	38	01	Provision en vue du remboursement à l'ONEM des sommes dues dans le cadre de l'interruption de carrière	3 629	—	—	—	
Totaux pour l'activité 21							12 567	0	0	0	
22. Arriérés de charges sociales — Personnel enseignant temporaire											
02	3	11.31	22	19	1131	Dépenses relatives aux arriérés O.N.S.S. — Cotisations afférentes aux rémunérations différées des enseignants temporaires	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 22							0	0	0	0	
23. Arriérés SNCB											
04	2	12.01	23	36	123	Dépenses relatives aux arriérés de la SNCB	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 23							0	0	0	0	
Totaux pour le programme 2							30 798	0	0	0	
PROGRAMME 3 — AFFAIRES PEDAGOGIQUES — INSPECTION — DEPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT											
30. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques											
04	3	11.03	30	40	1111	Personnel statutaire	144	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 30							144	0	0	0	
Totaux pour le programme 3							144	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
PROGRAMME 4 — RECHERCHES EN EDUCATION, PILOTAGE INTERRESEaux — ACTIVITES PEDAGOGIQUES INTERRESEaux — ORIENTATION — DIVERS													
40. Inspection — Pilotage — Interréseaux													
04	2	01.01	40	51	01	Dépenses généralement quelconques liées aux manuels et didacticiels scolaires	555	—	—	—			
04	2	01.02	40	54	01	Dépenses généralement quelconques liées à l'entretien des bâtiments scolaires	—	—	—	—			
24	2	01.03	40	57	01	Dépenses de toute nature liées à l'inspection en interréseaux (nouveau)	131	—	—	—			
04	2	12.01	40	53	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	642	—	—	—			
04	2	12.41	40	76	1211	Dépenses généralement quelconques relatives à divers conseils consultatifs en matière d'enseignement	17	—	—	—			
04	2	12.42	40	79	1211	Dépenses généralement quelconques liées à l'achat et à la distribution de manuels scolaires	—	—	—	—			
04	2	41.01	40	23	41	Dotation à l'Institut de formation continuée	223	—	—	—			
04	2	74.01	40	29	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	—	—	—			
Totaux pour l'activité 40							1 588	0	0	0			
41. Recherches en Education													
04	2	01.01	41	52	01	Dépenses généralement quelconques en matière de politique de l'enseignement secondaire et spécial	372	—	—	—			
05	2	01.02	41	55	01	Dépenses généralement quelconques en matière de politique de l'enseignement	471	—	—	—			
				123	33								
05	2	12.30	41	44	123	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	12	—	—	—			
05	2	12.31	41	47	123	Dépenses et subventions de toute nature en relation avec la politique de l'enseignement	—	—	—	—			
04	2	12.32	41	50	123	Dépenses et subventions de toute nature en relation avec la politique de l'enseignement, y compris une créance arriérée (pour mémoire)	—	—	—	—			
05	2	33.09	41	73	123	Subventions au service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège	74	—	—	—			
05	2	33.10	41	76	33	Subvention en faveur de recherches en éducation	1 016	—	—	—			
00	2	41.12	41	57	443	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective destinée aux recherches en Education (initiative ministérielle)	—	—	—	—			
Totaux pour l'activité 41							1 945	0	0	0			

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
42. Prix — Donations — Fondations — Legs											
04	1	01.01	42	53	344	Crédit variable destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix (B)	—	—	—	70	
					345						
						Totaux pour l'activité 42	0	0	0	70	
43. Prestations de services — Manifestations diverses — Etudes											
05	2	01.01	43	54	01	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du printemps des sciences	246	—	—	—	
00	2	12.01	43	56	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—	
04	2	33.08	43	72	123	Subventions pour des publications à caractère pédagogique	50	—	—	—	
						Totaux pour l'activité 43	296	0	0	0	
44. Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur											
05	2	12.01	44	57	1211	Dépenses en relation avec l'agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur (nouveau)	408	—	—	—	
						Totaux pour l'activité 44	408	0	0	0	
						Totaux pour le programme 4	4 237	0	0	70	
PROGRAMME 5 — COLLABORATION A DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT — DIVERS											
50. Subventions — cotisations et interventions diverses — Recherches et enquêtes											
01	2	01.02	50	64	123	Dépenses courantes en rapport avec les activités pédagogiques de l'Union européenne et d'autres institutions internationales	11	—	—	—	
01	2	33.01	50	58	33	Subvention à l'A.E.D.E. — Association européenne des Enseignants — Secteurs officiel et libre	5	—	—	—	
03	2	33.11	50	88	33	Subvention aux associations de parents	77	—	—	—	
						Totaux pour l'activité 50	93	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
PROGRAMME 7 — COLLABORATION AUX INSTITUTIONS INTERNATIONALES — DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT													
70. Subventions — Cotisations et interventions diverses — Recherches et enquêtes — Participations aux programmes européens													
01	1	01.03	70	87	01	Dépenses de toute nature pour l'Unité Eurydice 1111 (pour mémoire)	—	—	—	—			
						1112							
						112							
						1131							
						1211							
01	1	12.01	70	83	1211	Dépenses courantes pour la participation à des réunions internationales (pour mémoire) . . .	—	—	—	—			
01	1	33.06	70	93	33	Subvention à l'ASBL Carrefour Economie Technologie Enseignement (pour mémoire)	—	—	—	—			
01	1	33.07	70	96	123	Recherches et enquêtes — Relations internationales (pour mémoire)	—	—	—	—			
						353							
						354							
01	1	35.01	70	96	354	Subvention à l'Académie internationale des Sciences et de l'Education (pour mémoire) . . .	—	—	—	—			
01	1	41.01	70	53	414	Dotation au Commissariat général aux Relations internationales pour les actions dans le domaine de l'enseignement (pour mémoire)	—	—	—	—			
05	1	44.17	70	31	354	Subvention à l'Agence Erasmus	264	—	—	—			
Totaux pour l'activité 70							264	—	—	—	—		
71. Conseil consultatif													
03	1	11.12	71	11	1112	Indemnités pour chargés de missions	7	—	—	—			
03	1	12.41	71	10	123	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Education et de la Formation	25	—	—	—			
Totaux pour l'activité 71							32	0	0	0	0		
72. Manifestations diverses — Etudes													
01	1	12.03	72	91	123	Dépenses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'Education	—	—	—	—			
Totaux pour l'activité 72							0	0	0	0	0		
Totaux pour le programme 7							296	0	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
PROGRAMME 8 — ACTIONS FONDS SOCIAL EUROPEEN — INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI													
80. Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles													
04	1	01.01	80	91	01	Crédit variable pour des dépenses relatives à des programmes d'actions en relation avec l'enseignement secondaire en alternance (A)	—	—	—	—			
05	1	30.01	80	61	1111	Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale (B)	—	—	—	—	620		
					1112								
					112								
					1131								
					1211								
04	1	30.02	80	64	1111	Crédit variable pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement à horaire réduit (B)	—	—	—	—	3 347		
					1112								
					112								
					1131								
					1211								
Totaux pour l'activité 80							0	0	0	0	3 967		
Totaux pour le programme 8							0	0	0	0	3 967		
PROGRAMME 9 — DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE													
90. Commission des discriminations positives — Programme de transition professionnelle au sein des établissements, écoles et implantations à discrimination positive de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire													
00	2	01.01	90	04	01	Z.E.P. — Dépenses de toute nature (pour mémoire)	—	—	—	—			
					1111								
					1112								
					112								
					1131								
					1211								
00	2	01.03	90	10	01	Expériences pédagogiques en milieu pluriculturel (pour mémoire)	—	—	—	—			
					1111								
					1112								
					112								
					1131								
					1211								

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
00	2	01.04	90	13	01	Dépenses de toute nature en relation avec le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés	—	—	—	—	
					1111						
					1112						
					112						
					1131						
					1211						
03	2	01.05	90	16	01	Dépenses relatives aux Commissions des discriminations positives	107	—	—	—	
03	2	01.06	90	19	01	Crédit variable pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle (B)	—	—	—	5 483	
03	2	01.07	90	22	01	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	3 223	—	—	—	
Totaux pour l'activité 90							3 330	0	0	5 483	
91. Expérience pédagogique en milieu pluriculturel											
03	2	01.08	91	26	01	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	79	—	—	—	
Totaux pour l'activité 91							79	0	0	0	
Totaux pour le programme 9							3 409	0	0	5 483	
TOTALS POUR LA DIVISION ORGANIQUE 40							40 439	0	0	9 582	

DIVISION ORGANIQUE 44

BATIMENTS SCOLAIRES

PROGRAMME 0 — FONCTIONNEMENT DES FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCEDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE

01. Fonctionnement des Bâtiments scolaires

04	6	01.01	01	23	413	Dotation aux services à gestion séparée — Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	27 453	—	—	—
					6131					
05	6	01.02	01	26	413	Dotation aux services à gestion séparée — Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	12 102	—	—	—
					6131					
03	6	01.03	01	29	123	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires	—	—	1 190	—
					721					

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
03	6	01.04	01	32	01	Programme d'urgence 2000 des bâtiments scolaires	—	8 921	6 367	—
03	6	01.05	01	35	01	Programme d'urgence 2003 (nouveau)	—	729	365	—
03	6	12.01	01	25	123	Dépenses courantes relatives au programme de travaux de première nécessité	8	—	—	—
03	6	41.20	01	52	413	Subventions au service à gestion séparée — Fonds de garantie des bâtiments scolaires	11 313	—	—	—
Totaux pour l'activité 01							50 876	9 650	7 922	0
02. Subventions — Loyers — Divers										
02	6	12.06	02	41	1212	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (S.P.A.B.S.)	15 761	—	—	—
04	6	33.01	02	21	3122	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	154	—	—	—
Totaux pour l'activité 02							15 915	0	0	0
03. Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté française										
04	6	12.01	03	27	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	2 721	—	—	—
Totaux pour l'activité 03							2 721	0	0	0
Totaux pour le programme 0							69 512	9 650	7 922	0
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 44							69 512	9 650	7 922	0

DIVISION ORGANIQUE 45

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION

02. Frais de fonctionnement

05	2	12.01	02	53	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12	—	—	—
05	2	12.02	02	56	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	32	—	—	—
05	2	12.03	02	59	1211	Dépenses en relation avec la Présidence belge de l'Union européenne	—	—	—	—

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
05	2	12.20	02	13	1211	Dépenses quelconques relatives au soutien de la recherche	50	—	—	—
05	2	12.82	02	05	1211	Dépenses quelconques relatives à l'université des aînés	25	—	—	—
05	2	33.20	02	88	33	Subventions de nature à favoriser le soutien de la recherche	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 02							119	0	0	0
Totaux pour le programme 0							119	0	0	0
PROGRAMME 1 — SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILES										
10. Congrès et colloques										
05	2	33.01	10	56	33	Subventions en vue d'assurer le financement de congrès et de colloques en Belgique organisés par des institutions de langue française	139	—	—	—
Totaux pour l'activité 10							139	0	0	0
11. Financement des prix, des bourses, des frais connexes et participation à des activités et manifestations scientifiques										
05	2	33.03	11	63	354	Subventions à l'Institut historique belge de Rome, à l'Ecole française d'Athènes et aux stations de recherche à l'étranger	62	—	—	—
Totaux pour l'activité 11							62	0	0	0
12. Associations scientifiques et universitaires										
05	2	33.05	12	70	33	Subventions	35	—	—	—
05	2	33.06	12	73	33	Subvention au Centre de Recherche en Mathématique (CREM)	75	—	—	—
05	2	33.07	12	76	33	Subvention à l'AUPELF	74	—	—	—
Totaux pour l'activité 12							184	0	0	0
13. Souscription et financement										
05	2	33.06	13	74	33	Subventions en vue d'assurer la souscription à certains ouvrages et de financer des publications scientifiques périodiques	198	—	—	—
Totaux pour l'activité 13							198	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
14. Dépenses coopération scientifique												
05	2	34.02	14	72	123	Dépenses de toute nature en vue de favoriser la coopération scientifique entre laboratoires, services et départements d'institutions belges de langue française et d'institutions étrangères	50	—	—	—		
Totaux pour l'activité 14							50	0	0	0		
Totaux pour le programme 1							633	0	0	0		
PROGRAMME 2 — SUBVENTIONS DIVERSES												
20. Recherche scientifique fondamentale collective												
05	2	31.01	20	48	414	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective — Initiative ministérielle	1 688	—	—	—		
05	2	31.02	20	51	414	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective — Initiative ministérielle récurrente	340	—	—	—		
05	2	31.07	20	66	414	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective — Initiative des chercheurs	—	—	—	—		
Totaux pour l'activité 20							2 028	0	0	0		
Totaux pour le programme 2							2 028	0	0	0		
PROGRAMME 3 — RECHERCHE SCIENTIFIQUE												
30. Dépenses diverses												
05	2	01.01	30	79	01 123	Dépenses de toute nature résultant de la participation de la Belgique à des activités internationales de politique scientifique	37	—	—	—		
Totaux pour l'activité 30							37	0	0	0		
31. Subventions ASBL ou assimilés												
05	2	33.08	31	01	123	Subvention à l'aquarium Dubuisson	64	—	—	—		
05	2	33.09	31	04	3441 345	Subventions en vue d'assurer le financement des prix et des bourses et la participation à des activités et manifestations scientifiques	12	—	—	—		
05	2	33.10	31	07	123	Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques	273	—	—	—		
05	2	33.11	31	10	33	Subventions aux associations d'étudiants	84	—	—	—		
Totaux pour l'activité 31							433	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
32. Missions scientifiques à l'étranger											
05	2	33.11	32	11	3441	Subventions à des jeunes chercheurs et étudiants universitaires — Voyages à l'étranger en groupe	42	—	—	—	
05	2	33.12	32	14	3441	Subventions aux professeurs et aux membres du personnel académique pour missions scientifiques à l'étranger	74	—	—	—	
00	2	33.13	32	17	3441	Subventions pour missions scientifiques à l'étranger (Union académique internationale)	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 32							116	0	0	0	
33. Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés											
05	2	41.04	33	63	413	Subvention légale pour l'octroi de mandats et de bourses de recherche (loi du 27 juillet 1971)	17 787	—	—	—	
05	2	41.05	33	66	413	Subventions au F.N.R.S. dans le cadre du plan d'expansion	11 810	—	—	—	
05	2	41.06	33	69	413	Subsides pour recherche médicale (FRSM)	8 439	—	—	—	
05	2	41.07	33	72	413	Subvention aux fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture (FRIA)	8 293	—	—	—	
05	2	41.08	33	75	413	Subvention à l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires (IISN)	8 688	—	—	—	
05	2	41.09	33	78	344	Subvention aux collèges interuniversitaires d'études doctorales dans les sciences du management	221	—	—	—	
05	2	41.10	33	81	454	Subventions en faveur de la recherche fondamentale collective — initiative des chercheurs	10 395	—	—	—	
Totaux pour l'activité 33							65 633	0	0	0	
34. Subventions diverses											
05	2	41.10	34	82	123	Subventions aux centres de génétique humaine reconnus	890	—	—	—	
05	2	41.11	34	85	413	Subventions au Fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture (FRIA)	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 34							890	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
35. Fonds et programmes de recherche												
05	2	41.12	35	89	123	Programmes de recherche concertés — Frais de gestion (nouveau)	150	—	—	—		
05	2	41.13	35	92	123	Subvention à des programmes de recherche concertés en sciences fondamentales et à des activités scientifiques de services publics dans le cadre d'un programme national où sont reprises quelques disciplines d'intérêt exceptionnel pour le développement scientifique, culturel, économique et social de la nation	11 479	—	—	—		
05	2	41.14	35	95	111	Transferts aux Fonds spéciaux pour la recherche dans les institutions universitaires	11 598	—	—	—		
Totaux pour l'activité 35							23 227	0	0	0		
Totaux pour le programme 3							90 336	0	0	0		
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 45							93 116	0	0	0		

DIVISION ORGANIQUE 46

ACADEMIE ROYALE DES
SCIENCES, DES LETTRES ET DES
BEAUX-ARTS DE BELGIQUEPROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINIS-
TRATION — ENSEIGNEMENT ET RECHER-
CHE

02. Frais de fonctionnement

05	2	12.01	02	80	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	209	—	—	—
05	2	12.07	02	01	1211	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2	—	—	—
00	2	12.08	02	04	1211	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement de l'administration	—	—	—	—
05	2	74.01	02	56	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	—	—	—
Totaux pour l'activité 02							231	0	0	0
Totaux pour le programme 0							221	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION — PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT													
12. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques													
05	1	11.03	12	87	1111	Personnel statutaire	332	—	—	—			
					1112								
					112								
					1131								
05	1	11.04	12	90	1111	Personnel autre que statutaire	283	—	—	—			
					1112								
					112								
					1131								
Totaux pour l'activité 12							615	0	0	0			
Totaux pour le programme 1							615	0	0	0			
PROGRAMME 2 — SUBVENTIONS DIVERSES													
20. Financement des prix décernés et autres activités													
06	2	33.01	20	93	33	Subventions à l'Académie Royale des Lettres et des Beaux-Arts	27	—	—	—			
05	2	33.02	20	96	33	Subventions à l'Académie des Sciences	15	—	—	—			
Totaux pour l'activité 20							42	0	0	0			
21. Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique													
06	2	41.01	21	69	413	Subventions à l'Académie Royale des Lettres et des Beaux-Arts	178	—	—	—			
05	2	41.02	21	96	413	Subventions à l'Académie des Sciences	89	—	—	—			
06	2	61.01	21	55	7422	Subventions	5	—	—	—			
Totaux pour l'activité 21							272	0	0	0			
Totaux pour le programme 2							314	0	0	0			
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 46							1 160	0	0	0			

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	

DIVISION ORGANIQUE 47

ALLOCATIONS ET PRETS D'ETUDES

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE

02. Frais de fonctionnement

05	3	12.01	02	10	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens durables et de services	223	—	—	—
00	3	12.06	02	25	1212	Loyers de biens immobiliers	—	—	—	—
05	3	12.66	02	11	1211	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études	30	—	—	—
05	3	74.01	02	83	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	50	—	—	—
Totaux pour l'activité 02							303	0	0	0
Totaux pour le programme 0							303	0	0	0

PROGRAMME 1 — ALLOCATIONS ET PRETS

10. Allocations et prêts

05	3	33.01	10	13	3431	Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée	33 858	—	—	—
05	3	33.02	10	16	3431	Crédit variable destiné au paiement d'allocations d'études (B)	—	—	—	360
00	3	82.01	10	66	83	Provision pour prêts d'études	—	—	—	—
00	3	82.02	10	69	83	Octroi de prêts d'études aux enfants de familles nombreuses de condition peu aisée	—	—	—	—
05	3	82.03	10	72	83	Crédit variable destiné au paiement des prêts d'études (C)	—	—	—	496
Totaux pour l'activité 10							33 858	0	0	856

11. Prise en charge des frais d'instruction et des allocations d'études des orphelins de guerre

05	3	33.02	11	17	3431	Frais d'instruction et allocations d'études	2	—	—	—
Totaux pour l'activité 11							2	0	0	0
Totaux pour le programme 1							33 860	0	0	856
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 47							34 163	0	0	856

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
DIVISION ORGANIQUE 48													
CENTRES PMS — INSPECTION MEDICALE SCOLAIRE													
PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION — ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE													
02. Frais de fonctionnement													
04	2	12.01	02	37	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12	—	—	—			
04	2	74.01	02	13	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	—	—	—			
Totaux pour l'activité 02							17	0	0	0	0		
Totaux pour le programme 0							17	0	0	0	0		
PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION — PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT													
12. Frais de fonctionnement													
04	3	12.01	12	47	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	10	—	—	—			
04	3	74.01	12	23	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	—	—	—			
Totaux pour l'activité 12							17	0	0	0	0		
Totaux pour le programme 1							17	0	0	0	0		
PROGRAMME 2 — SUBSISTANCE INSPECTION													
20. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques													
04	3	11.03	20	52	1111	Personnel statutaire	383	—	—	—			
					1112								
					112								
					1131								
Totaux pour l'activité 20							383	0	0	0	0		
Totaux pour le programme 2							383	0	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
PROGRAMME 3 — SUBSISTANCE INSPECTION											
30. Frais de fonctionnement											
04	2	12.01	30	65	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	37	—	—	—	
04	2	74.01	30	41	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2	—	—	—	
Totaux pour l'activité 30							39	0	0	0	
Totaux pour le programme 3							39	0	0	0	
PROGRAMME 4 — DEPENSES DE PERSONNEL DES CENTRES P.M.S.											
40. Centres P.M.S. de la Communauté — Rémunérations et allocations généralement quelconques											
04	3	11.03	40	72	1111	Personnel statutaire	16 862	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
00	3	11.04	40	75	1111	Personnel autre que statutaire	—	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 40							16 862	—	—	—	
41. Centres P.M.S. de la Communauté — Chargés de mission — Dépenses de personnel											
00	3	11.03	41	73	1111	Personnel statutaire	—	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
00	3	11.04	41	76	1111	Personnel autre que statutaire	—	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 41							0	0	0	0	
42. Centres P.M.S. officiels subventionnés — Subventions-traitements											
04	3	43.01	42	65	4314	Subventions-traitements	17 356	—	—	—	
					4324						
Totaux pour l'activité 42							17 356	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
43. Centres P.M.S. libres subventionnés — Subventions-traitements											
04	3	44.01	43	75	441	Subventions-traitements	24 940	—	—	—	
Totaux pour l'activité 43							24 940	0	0	0	
Totaux pour le programme 4							59 158	0	0	0	
PROGRAMME 5 — FONCTIONNEMENT DES CENTRES P.M.S.											
50. Centres P.M.S. de la Communauté — Frais de fonctionnement											
04	2	01.01	50	83	123	C.P.M.S. de la Communauté française — Projets 33 de Promotion pour la Santé à l'école	6	—	—	—	
04	2	12.01	50	85	1211	Frais de fonctionnement — Achats de biens non durables et de services	68	—	—	—	
04	2	41.23	50	24	413	Dotation globale	2 685	—	—	—	
Totaux pour l'activité 50							2 759	0	0	0	
51. Centre P.M.S. de la Communauté — Chargés de mission — Frais de fonctionnement											
00	2	12.01	51	86	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—	
00	2	74.01	51	62	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles dura- bles	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 51							0	0	0	0	
52. Centres P.M.S. officiels subventionnés — Subventions de fonctionnement											
04	2	43.23	52	44	4316 4326	Subventions forfaitaires	1 452	—	—	—	
Totaux pour l'activité 52							1 452	0	0	0	
53. Centres P.M.S. officiels subventionnés — Aide connexe											
04	2	43.08	53	97	4314 4324	Formation et recyclage des membres du personnel technique	48	—	—	—	
Totaux pour l'activité 53							48	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
54. Centres P.M.S. libres subventionnés — Subventions de fonctionnement													
04	2	44.23	54	55	443	Subventions forfaitaires	2 243	—	—	—			
Totaux pour l'activité 54							2 243	0	0	0			
55. Centres P.M.S. libres subventionnés — Aide connexe													
04	2	44.08	55	11	441	Formation et recyclage des membres du personnel technique	75	—	—	—			
Totaux pour l'activité 55							75	0	0	0			
Totaux pour le programme 5							6 577	0	0	0			
PROGRAMME 6 — INSPECTION MEDICALE SCOLAIRE													
61. Biens et services													
08	2	12.01	61	96	1211	Informatisation des IMS (<i>pour mémoire</i>)	—	—	—	—			
08	2	12.02	61	02	1211	Formation continue en Promotion Santé à l'école (<i>pour mémoire</i>)	—	—	—	—			
08	5	33.01	61	91	33	Subvention à la Formation continue en Promotion Santé à l'école (<i>pour mémoire</i>)	—	—	—	—			
33 Subventions aux ASBL en matière d'inspection médicale scolaire:													
08	2	33.21	61	54	33	— Région de langue française (<i>pour mémoire</i>)	—	—	—	—			
08	2	33.22	61	57	33	— Région bruxelloise (<i>pour mémoire</i>)	—	—	—	—			
Subventions aux ASBL en matière d'inspection médicale scolaire (y compris créances années antérieures):													
00	2	33.23	61	60	33	— Région de langue française (<i>pour mémoire</i>)	—	—	—	—			
00	2	33.24	61	63	33	— Région bruxelloise (<i>pour mémoire</i>)	—	—	—	—			
08	2	43.01	61	84	4322	Subventions aux communes en matière d'inspection médicale scolaire:							
— Région de langue française (<i>pour mémoire</i>)							—	—	—	—			
08	2	43.02	61	87	4312	Subventions aux provinces en matière d'inspection médicale scolaire:							
— Région de langue française (<i>pour mémoire</i>)							—	—	—	—			
08	2	43.03	61	90	4352	Subventions aux Intercommunales en matière d'inspection médicale scolaire:							
— Région de langue française (<i>pour mémoire</i>)							—	—	—	—			

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
08	2	43.04	61	93	4352	I.M.S., subventions Intercommunales, communes, villes région de langue française, y compris créances années antérieures (pour mémoire)	—	—	—	—
08	2	43.05	61	96	4352	I.M.S., subventions Intercommunales, provinces de langue française, y compris créances années antérieures (pour mémoire)	—	—	—	—
08	2	43.11	61	17	4322	Subventions aux communes en matière d'inspection médicale scolaire:				
						— Région bruxelloise (pour mémoire)	—	—	—	—
08	2	43.12	61	20	4352	Subventions à la Commission communautaire française en matière d'inspection médicale scolaire:				
						— Région bruxelloise (pour mémoire)	—	—	—	—
08	2	43.13	61	23	4352	Subventions aux Intercommunales en matière d'inspection médicale scolaire, y compris créances années antérieures:				
						— Région de langue française (pour mémoire)	—	—	—	—
08	2	43.14	61	26	4352	Subventions à la Commission communautaire française en matière d'inspection médicale scolaire, y compris créances années antérieures (pour mémoire)	—	—	—	—
08	5	52.10	61	76	521	Subvention à l'achat d'équipement (secteur libre) (pour mémoire)	—	—	—	—
08	5	63.01	61	51	6311	Subvention à l'achat d'équipement (secteur officiel				
					6321	subventionné) (pour mémoire)	—	—	—	—
08	5	74.01	61	72	7422	Achat de bien durable en matière IMS (pour mémoire)	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 61							0	0	0	0
Totaux pour le programme 6							0	0	0	0
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 48							66 191	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
DIVISION ORGANIQUE 50													
AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE													
PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION — ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE													
02. Frais de fonctionnement													
02	2	12.01	02	91	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	248	—	—	—			
02	2	74.01	02	67	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	—	—	—			
Totaux pour l'activité 02							273	0	0	0	0		
Totaux pour le programme 0							273	0	0	0	0		
PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE INSPECTION													
11. Frais de fonctionnement													
00	2	12.01	11	03	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—			
Totaux pour l'activité 11							0	0	0	0	0		
Totaux pour le programme 1							0	0	0	0	0		
PROGRAMME 2 — PILOTAGE — STRUCTURES — PROGRAMMES — ACTIVITES DE FORMATION — RECHERCHES ET INFORMATION — ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE													
21. Structures — Programmes — Formation et information													
04	2	12.01	21	13	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1 011	—	—	—			
04	2	12.02	21	16	123	Banque de données CHOIX	—	—	—	—			
04	2	12.03	21	19	123	Logiciels d'orientation	67	—	—	—			
05	2	12.71	21	29	123	Recherches, enquêtes et frais d'études	—	—	—	—			
04	2	12.72	21	32	123	Expérience d'enseignement en alternance	—	—	—	—			
05	2	41.01	21	80	434	Subventions en faveur de recherches et d'études	748	—	—	—			
025	2	41.02	21	82	434	Subventions en faveur de recherches et d'études en ce compris les créances d'années antérieures	—	—	—	—			
Totaux pour l'activité 21							1 826	0	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
22. Aide connexe — Formation et recyclage du personnel de la Communauté											
04	2	01.02	22	15	1211	Formation et recyclage des membres du personnel des CPMS	69	—	—	—	
03	2	01.03	22	18	1211	Formation Enseignement fondamental	—	—	—	—	
04	2	01.04	22	21	1211	Formation Enseignement spécial	216	—	—	—	
04	2	01.05	22	24	1211	Formation Enseignement secondaire	280	—	—	—	
00	2	01.06	22	27	1211	Formation Enseignement supérieur pédagogique	—	—	—	—	
05	2	01.07	22	30	1211	Formation Enseignement de promotion sociale	39	—	—	—	
04	2	01.08	22	33	01	Formation fonctions de sélections et de promotion	209	—	—	—	
03	2	01.09	22	36	1211	Formation aux brevets de sélection et de promotion — Enseignement fondamental	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 22							813	0	0	0	
23. Subventions — Cotisations et interventions diverses											
02	2	33.03	23	16	33	Subvention à l'A.S.B.L. — Sport, Culture, Ecole et Solidarité (S.C.E.S.) à Bruxelles	223	—	—	—	
02	2	33.07	23	28	33	Subvention à l'A.S.B.L. — Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté	174	—	—	—	
Totaux pour l'activité 23							397	0	0	0	
Totaux pour le programme 2							3 036	0	0	0	
PROGRAMME 3 — CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE — AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITES PARASCOLAIRES — ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE											
31. Frais de fonctionnement											
04	2	41.23	31	59	413	Dotation globale	1 284	—	—	—	
Totaux pour l'activité 31							1 284	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
32. Frais dans le domaine de l'enseignement												
04	2	12.01	32	24	123	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris expositions pédagogiques, documents pédagogiques, classes de dépaysement et découverte, activités théâtrales et autres ...	691	—	—	—		
04	2	74.01	32	97	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	523	—	—	—		
Totaux pour l'activité 32							1 214	0	0	0		
Totaux pour le programme 3							2 498	0	0	0		
PROGRAMME 4 — CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE — AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES — ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE												
40. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques												
04	3	11.03	40	29	1111	Traitements des chargés de mission	1 555	—	—	—		
					1112							
					112							
					1131							
00	3	11.04	40	32	1111	Rémunération du personnel autre que statutaire	—	—	—	—		
					1112							
					112							
					1131							
Totaux pour l'activité 40							1 555	0	0	0		
41. Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques												
04	3	11.03	41	30	1111	Personnel statutaire	379	—	—	—		
					1112							
					112							
					1131							
00	3	11.04	41	33	1111	Personnel autre que statutaire	—	—	—	—		
					1112							
					112							
					1131							
Totaux pour l'activité 41							379	0	0	0		
Totaux pour le programme 4							1 934	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
PROGRAMME 5 — CENTRES DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE													
51. Frais de fonctionnement													
04	2	41.23	51	79	413	Dotation globale	2 028	—	—	—			
05	2	41.30	51	03	415	Dotations globales aux centres d'enseignement supérieur hors université et Hautes Ecoles; Han-sur-Lesse (Les Masures) et Buzenol	511	—	—	—			
05	2	41.31	51	65	415	Dotation centre S'TREE	372	—	—	—			
Totaux pour l'activité 51							2 911	0	0	0			
Totaux pour le programme 5							2 911	0	0	0			
PROGRAMME 6 — CENTRES DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE													
60. Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations généralement quelconques													
04	3	11.03	60	49	1111	Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	2 577	—	—	—			
					1112								
					112								
					1131								
00	3	11.04	60	52	1111	Rémunérations du personnel autre que statutaire	—	—	—	—			
					1112								
					112								
					1131								
Totaux pour l'activité 60							2 577	0	0	0			
61. Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques													
04	3	11.03	61	50	1111	Personnel statutaire	1 092	—	—	—			
					1112								
					112								
					1131								
00	3	11.04	61	53	1111	Personnel autre que statutaire	—	—	—	—			
					1112								
					1131								
					112								
Totaux pour l'activité 61							1 092	0	0	0			
Totaux pour le programme 6							3 669	0	0	0			

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	

PROGRAMME 7 — CENTRES TECHNIQUES
AGRICOLAS ET HORTICOLES PERSONNEL
ADMINISTRATIF ET OUVRIER

70. Dépense de personnel

04	3	11.03	70	59	1111	Rémunération personnel administratif et ouvrier	57	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					
Totaux pour l'activité 70							57	0	0	0
Totaux pour le programme 7							57	0	0	0

PROGRAMME 8 — CENTRES TECHNIQUES
AGRICOLAS ET HORTICOLES PERSONNEL
ADMINISTRATIF ET OUVRIER

80. Frais de fonctionnement

04	2	41.23	80	11	415	Dotation globale	811	—	—	—
Totaux pour l'activité 80							811	0	0	0
Totaux pour le programme 8							811	0	0	0
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 50							15 189	0	0	0

DIVISION ORGANIQUE 51

ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINIS-
TRATION — ENSEIGNEMENT ET RECHER-
CHE

02. Frais de fonctionnement

03	2	12.01	02	21	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	18	—	—	—
03	2	74.01	02	94	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	13	—	—	—
Totaux pour l'activité 02							31	0	0	0
Totaux pour le programme 0							31	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT													
12. Frais de fonctionnement													
03	3	12.01	12	31	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	20	—	—	—			
03	3	74.01	12	07	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	12	—	—	—			
Totaux pour l'activité 12							32	0	0	0	0		
Totaux pour le programme 1							32	0	0	0	0		
PROGRAMME 2 — SUBSISTANCE INSPECTION													
20. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques													
04	3	11.03	20	36	1111 1112 112 1131	Personnel statutaire	7 256	—	—	—			
Totaux pour l'activité 20							7 256	0	0	0	0		
Totaux pour le programme 2							7 256	0	0	0	0		
PROGRAMME 3 — SUBSISTANCE INSPECTION													
30. Frais de fonctionnement													
04	2	12.01	30	49	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	657	—	—	—			
04	2	74.01	30	25	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	37	—	—	—			
Totaux pour l'activité 30							694	0	0	0	0		
Totaux pour le programme 3							694	0	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
PROGRAMME 4—DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES MATERNELLES													
40. Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel stagiaire — Rémunérations et allocations généralement quelconques													
00	3	11.03	40	56	1111	Personnel stagiaire du maternel	—	—	—	—			
					1112								
					112								
					1131								
Totaux pour l'activité 40								0	0	0	0		
41. Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations généralement quelconques													
03	3	11.03	41	57	1111	Personnel statutaire du maternel	25 996	—	—	—			
					1112								
					112								
					1131								
00	3	11.04	41	60	1111	Personnel autre que statutaire du maternel	—	—	—	—			
					1112								
					112								
					1131								
Totaux pour l'activité 41								25 996	0	0	0		
42. Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques													
00	3	11.03	42	58	1111	Personnel statutaire du maternel	—	—	—	—			
					1112								
					112								
					1131								
00	3	11.04	42	61	1111	Personnel autre que statutaire du maternel	—	—	—	—			
					1112								
					112								
					1131								
Totaux pour l'activité 42								0	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
43. Ecoles de la Communauté — Chargés de mission — Dépenses de personnel											
00	3	11.03	43	59	1111	Personnel statutaire	—	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
00	3	11.04	43	62	1111	Personnel autre que statutaire	—	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 43							0	0	0	0	
44. Ecoles maternelles officielles subventionnées — Subventions-traitements											
03	3	43.01	44	51	4314	Subventions-traitements dans le maternel	185 105	—	—	—	
					4324						
00	3	43.07	44	69	4314	Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires dans l'enseignement officiel subventionné maternel	—	—	—	—	
					4324						
Totaux pour l'activité 44							185 105	0	0	0	
45. Ecoles maternelles libres subventionnées — Subventions-traitements											
03	3	44.01	45	61	441	Subventions-traitements dans le maternel	125 081	—	—	—	
00	3	44.12	45	94	441	Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires du maternel	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 45							125 081	0	0	0	
Totaux pour le programme 4							336 182	0	0	0	
PROGRAMME 5 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES											
50. Ecoles de la Communauté — Frais de fonctionnement											
00	2	12.01	50	69	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—	
00	2	41.23	50	08	415	Dotation globale pour le maternel	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 50							0	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
51. Ecoles de la Communauté — Activités connexes à l'activité «Enseignement de la Communauté»											
00	2	12.21	51	33	123	Assurance des élèves du maternel	—	—	—	—	
00	2	12.36	51	78	123	Etudes des problèmes posés en vue de l'adaptation dans le maternel	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 51							0	0	0	0	
52. Ecoles de la Communauté — Chargés de mission — Frais de fonctionnement											
00	2	12.01	52	71	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—	
00	2	74.01	52	47	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 52							0	0	0	0	
53. Ecoles maternelles officielles subventionnées — Subventions de fonctionnement											
03	2	43.23	53	29	4316 4326	Subventions forfaitaires dans le maternel	16 395	—	—	—	
Totaux pour l'activité 53							16 395	0	0	0	
54. Ecoles maternelles officielles subventionnées — Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné											
00	2	12.36	54	81	123	Etudes des problèmes en vue de l'adaptation dans le maternel	—	—	—	—	
03	2	43.06	54	76	4314 4324	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	1 274	—	—	—	
00	2	43.08	54	82	4314 4324	Formation et recyclage des enseignants dans le maternel	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 54							1 274	0	0	0	
55. Ecoles maternelles libres subventionnées — Subventions de fonctionnement											
03	2	44.23	55	40	443	Subventions forfaitaires dans le maternel	11 845	—	—	—	
Totaux pour l'activité 55							11 845	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
						56. Ecoles maternelles libres subventionnées — Aide connexe à l'enseignement libre subventionné				
00	2	12.36	56	83	123	Etudes des problèmes posés en vue de l'adaptation dans le maternel	—	—	—	—
03	2	44.06	56	87	441	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	858	—	—	—
00	2	44.08	56	93	441	Formation et recyclage des enseignants dans le maternel	—	—	—	—
						Totaux pour l'activité 56	858	0	0	0
						Totaux pour le programme 5	30 372	0	0	0
						PROGRAMME 6 — DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES PRIMAIRES				
						60. Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel stagiaire — Rémunérations et allocations généralement quelconques				
00	3	11.03	60	76	1111	Personnel stagiaire du primaire	—	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					
						Totaux pour l'activité 60	0	0	0	0
						61. Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations généralement quelconques				
03	3	11.03	61	77	1111	Personnel statutaire du primaire	84 081	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					
00	3	11.04	61	80	1111	Personnel autre que statutaire du primaire	—	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					
						Totaux pour l'activité 61	84 081	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
62. Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques											
03	3	11.03	62	78	1111	Personnel statutaire du primaire	2 740	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
00	3	11.04	62	81	1111	Personnel autre que statutaire du primaire	—	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 62							2 740	0	0	0	
63. Ecoles primaires officielles subventionnées — Subventions-traitements											
03	3	43.01	63	70	4314	Subventions-traitements dans le primaire	400 746	—	—	—	
					4324						
00	3	43.07	63	88	4314	Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires dans l'enseignement officiel subventionné primaire	—	—	—	—	
					4324						
Totaux pour l'activité 63							400 746	0	0	0	
64. Ecoles primaires libres subventionnées — Subventions-traitements											
03	3	44.01	64	80	441	Subventions-traitements dans le primaire	332 609	—	—	—	
00	3	44.12	64	16	441	Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires du primaire	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 64							332 609	0	0	0	
Totaux pour le programme 6							820 176	0	0	0	
PROGRAMME 7 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES											
70. Ecoles de la Communauté — Frais de fonctionnement											
00	2	12.01	70	89	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—	
03	2	41.23	70	28	415	Dotation globale pour le primaire	15 163	—	—	—	
Totaux pour l'activité 70							15 163	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
71. Ecoles de la Communauté — Activités connexes à l'activité «Enseignement de la Communauté»											
03	2	12.21	71	53	123	Assurance des élèves du primaire	250	—	—	—	
00	2	12.36	71	01	123	Etudes des problèmes posés en vue de l'adaptation dans le primaire	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 71							250	0	0	0	
72. Ecoles primaires officielles subventionnées — Subventions de fonctionnement											
03	2	43.05	72	91	4316	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	30	—	—	—	
03	2	43.23	72	48	4316	Subventions forfaitaires dans le primaire	40 374	—	—	—	
Totaux pour l'activité 72							40 404	0	0	0	
73. Ecoles primaires officielles subventionnées — Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné											
00	2	12.36	73	03	123	Etudes des problèmes en vue de l'adaptation dans le primaire	—	—	—	—	
03	2	43.04	73	89	4316	Internats du primaire — Intervention de la Communauté	6	—	—	—	
03	2	43.06	73	95	4314	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	1 482	—	—	—	
03	2	43.08	73	04	4314	Formation et recyclage des enseignants dans le primaire	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 73							1 488	0	0	0	
74. Ecoles primaires libres subventionnées — Subventions de fonctionnement											
03	2	44.21	74	53	443	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	265	—	—	—	
03	2	44.23	74	59	443	Subventions forfaitaires dans le primaire	35 862	—	—	—	
Totaux pour l'activité 74							36 127	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
						75. Ecoles primaires libres subventionnées — Aide connexe à l'enseignement libre subventionné				
00	2	12.36	75	05	123	Etudes des problèmes posés en vue de l'adaptation dans le primaire	—	—	—	—
03	2	44.04	75	03	443	Internats du primaire — Intervention de la Communauté	3	—	—	—
03	2	44.06	75	09	441	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	1 260	—	—	—
03	2	44.08	75	15	441	Formation et recyclage des enseignants dans le primaire	—	—	—	—
						Totaux pour l'activité 75	1 263	0	0	0
						76. Ecoles primaires libres subventionnées — Subventions diverses				
03	2	33.05	76	05	33	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	521	—	—	—
						Totaux pour l'activité 76	521	0	0	0
						Totaux pour le programme 7	95 216	0	0	0
						PROGRAMME 8 — LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE — SUBVENTIONS DIVERSES				
						80. Initiatives diverses				
03	2	01.01	80	97	01	Recherches relatives à l'enseignement fondamental	198	—	—	—
00	2	01.02	80	03	01	Dépenses de toute nature en relation avec la formation des maîtres notamment en matière d'évaluation formative en ce compris le remplacement des équipes pédagogiques concernées	—	—	—	—
					1111					
					1112					
					112					
					1131					
					1211					
00	2	01.03	80	06	01	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement du personnel dans le cadre de la lutte contre l'échec et en vue d'améliorer l'apprentissage de base dans le fondamental (pour mémoire)	—	—	—	—
					1111					
					1112					
					112					
					1131					
					1211					
00	2	01.04	80	09	01	Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement dans le cadre de la lutte contre l'échec et en vue d'améliorer l'apprentissage de base dans le fondamental (pour mémoire)	—	—	—	—
					1111					
					1112					
					112					
					1131					
					1211					
03	2	01.05	80	12	01	Dépenses de toute nature en relation avec l'opération « ouvrir mon quotidien » (nouveau) . .	240	—	—	—

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
03	3	11.04	80	02	1111	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement fondamental (B)	—	—	—	22 039
					1112					
					112					
					1131					
Totaux pour l'activité 80							438	0	0	22 039
81. Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental										
03	2	01.01	81	01	01	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	580	—	—	—
03	2	01.02	81	04	01	Dépenses de toute nature relatives à l'innovation pédagogique	223	—	—	—
03	2	01.03	81	07	01	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental, y compris créances années antérieures	—	—	—	—
03	2	01.05	81	13	01	Dépenses liées au Plan d'Action Charte d'avenir (nouveau)	306	—	—	—
23	2	01.06	81	16	01	Dépenses diverses pour outils pédagogiques multi-média et circulaires électroniques (nouveau)	66	—	—	—
Totaux pour l'activité 81							1 175	0	0	0
Totaux pour le programme 8							1 613	0	0	22 039
PROGRAMME 9 — DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ECOLE DE LA REUSSITE										
90. Discriminations positives										
03	2	01.01	90	10	01	Dépenses de toute nature relatives aux écoles et implantations à discrimination positive	8 396	—	—	—
03	2	01.02	90	13	01	Dépenses de toute nature en relation aux projets complémentaires relatifs aux écoles et implantations à discrimination positive	3 598	—	—	—

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
03	2	01.03	90	16	01	Dépenses en relation avec le paiement du personnel dans les « classes-passerelles »	876	—	—	—
Totaux pour l'activité 90							12 870	0	0	0
91. Promotion d'une école de la réussite										
03	2	01.03	91	17	01	Dépenses de toute nature relatives aux frais de rémunération des animateurs pédagogiques	4 294	—	—	—
00	2	01.04	91	20	01	Dépenses de toute nature relatives aux frais de fonctionnement pour la promotion d'une école de la réussite	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 91							4 294	0	0	0
92. Formations en relation avec l'Enseignement fondamental										
03	2	01.01	92	12	01	Formation continuée interréseaux	—	—	—	—
03	2	01.03	92	18	1211	Formation relative à l'Enseignement de la Communauté française	102	—	—	—
03	2	01.04	92	21	01	Formation en cours de carrière — niveau macro (nouveau)	1 451	—	—	—
03	2	01.05	92	24	01	Formation en cours de carrière — niveau meso (nouveau)	1 323	—	—	—
03	2	01.06	92	27	01	Formation en cours de carrière — niveau micro (nouveau)	854	—	—	—
03	2	01.07	92	30	01	Remplacement des enseignants et encadrement des élèves — macro (nouveau)	257	—	—	—
03	2	01.08	92	33	01	Remplacement des enseignants et encadrement des élèves — meso/micro (nouveau)	385	—	—	—
Totaux pour l'activité 92							4 372	0	0	0
93. Brevet sélection										
03	2	01.02	93	16	01	Formation brevet Communauté française	53	—	—	—
Totaux pour l'activité 93							53	0	0	0
Totaux pour le programme 9							21 589	0	0	0
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 51 1 313 161								0	0	22 039

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	

DIVISION ORGANIQUE 52

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION — ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

02	2	01.01	02	46	01	Dépenses de toute nature liée au comptage des élèves	—	—	—	—
04	2	12.01	02	48	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	543	—	—	—
04	2	74.01	02	24	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 02							543	0	0	0
Totaux pour le programme 0							543	0	0	0

PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION — PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12. Frais de fonctionnement

00	3	12.01	12	58	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—
00	3	74.01	12	34	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 12							0	0	0	0
Totaux pour le programme 1							0	0	0	0

PROGRAMME 2 — SUBSISTANCE INSPECTION

20. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques

04	3	11.03	20	63	1111	Personnel statutaire	4 103	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					
Totaux pour l'activité 20							4 103	0	0	0
Totaux pour le programme 2							4 103	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
PROGRAMME 3 — SUBSISTANCE INSPECTION													
30. Frais de fonctionnement													
04	2	12.01	30	76	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens durables et de services	476	—	—	—			
04	2	74.01	30	52	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2	—	—	—			
Totaux pour l'activité 30							478	0	0	0			
Totaux pour le programme 3							478	0	0	0			
PROGRAMME 4 — DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE													
40. Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel stagiaire — Rémunérations et allocations généralement quelconques													
00	3	11.03	40	83	1111	Personnel stagiaire — Enseignement de plein exercice	—	—	—	—			
					1112								
					112								
					1131								
Totaux pour l'activité 40							0	0	0	0			
41. Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations généralement quelconques													
04	3	11.03	41	84	1111	Personnel statutaire — Enseignement de plein exercice	433 463	—	—	—			
					1112								
					112								
					1131								
00	3	11.04	41	87	1111	Personnel autre que statutaire de plein exercice	—	—	—	—			
					1112								
					112								
					1131								
Totaux pour l'activité 41							433 463	0	0	0			

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
42. Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques											
04	3	11.03	42	85	1111	Personnel statutaire — Enseignement de plein exercice	17 803	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
00	3	11.04	42	88	1111	Personnel autre que statutaire — Enseignement de plein exercice	—	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 42							17 803	0	0	0	
43. Ecoles de la Communauté — Chargés de mission — Dépenses de personnel											
00	3	11.03	43	86	1111	Personnel statutaire	—	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
00	3	11.04	43	89	1111	Personnel autre que statutaire	—	—	—	—	
					1112						
					11						
					1131						
Totaux pour l'activité 43							0	0	0	0	
44. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice — Subventions-traitements											
04	3	43.01	44	78	4314	Subventions-traitements — Enseignement de plein exercice	303 296	—	—	—	
					4324						
00	3	43.07	44	96	4314	Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires de l'enseignement officiel subventionné de plein exercice	—	—	—	—	
					4324						
Totaux pour l'activité 44							303 296	0	0	0	
45. Ecoles libres subventionnées de plein exercice — Subventions-traitements											
04	3	44.01	45	88	441	Subventions-traitements — Enseignement de plein exercice	915 024	—	—	—	
00	3	44.12	45	24	441	Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires de l'enseignement subventionné libre de plein exercice	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 45							915 024	0	0	0	
Totaux pour le programme 4							1 669 586	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
PROGRAMME 5 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE											
50. Ecoles de la Communauté — Frais de fonctionnement											
04	2	12.45	50	34	123	Dépenses diverses des écoles belges en RFA — Enseignement de plein exercice	1 731	—	—	—	
04	2	41.23	50	35	415	Dotation globale — Enseignement de plein exercice	79 172	—	—	—	
00	2	74.01	50	72	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 50							80 903	0	0	0	
51. Ecoles de la Communauté — Activités connexes à l'activité « Enseignement de la Communauté »											
04	2	12.21	51	60	123	Assurance des élèves	518	—	—	—	
Totaux pour l'activité 51							518	0	0	0	
52. Ecoles de la Communauté — Chargés de mission — Frais de fonctionnement											
00	2	12.01	52	01	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—	
00	2	74.01	52	74	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 52							0	0	0	0	
53. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice — Subventions de fonctionnement											
04	2	43.05	53	02	4316	Subventions de fonctionnement des internats — Enseignement de plein exercice	843	—	—	—	
04	2	43.23	53	56	4316 4326	Subventions forfaitaires — Enseignement de plein exercice	28 552	—	—	—	
Totaux pour l'activité 53							29 395	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
54. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice — Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné de plein exercice											
04	2	43.07	54	09	4316	Expériences d'enseignement en alternance	—	—	—	—	
					4326						
04	2	43.08	54	12	4314	Formation et recyclage des enseignants dans le					
					4324	secondaire de plein exercice	194	—	—	—	
00	2	43.09	54	15	4316	Subventions relatives au paiement des conféren-					
					4326	ciers	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 54							194	0	0	0	
55. Ecoles libres subventionnées de plein exercice — Subventions de fonctionnement											
04	2	44.21	55	61	443	Subventions de fonctionnement aux internats	2 462	—	—	—	
04	2	44.23	55	67	443	Subventions forfaitaires — Enseignement de plein					
						exercice	100 987	—	—	—	
Totaux pour l'activité 55							103 449	0	0	0	
56. Ecoles libres subventionnées de plein exercice — Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice											
04	2	44.07	56	20	443	Expériences d'enseignement en alternance	—	—	—	—	
04	2	44.08	56	23	441	Formation et recyclage des enseignants dans le					
						secondaire de plein exercice	592	—	—	—	
00	2	44.09	56	26	443	Subventions relatives au paiement des conféren-					
						ciers	—	—	—	—	
00	2	44.14	56	41	344	Subventions Ecole Decroly	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 56							592	0	0	0	
Totaux pour le programme 5							215 051	0	0	0	
PROGRAMME 6— DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES A HORAIRE REDUIT											
60. Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel stagiaire — Rémunérations et allocations généralement quelconques											
00	3	11.03	60	06	1111	Personnel stagiaire — Enseignement à horaire					
					1112	réduit	—	—	—	—	
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 60							0	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
61. Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations généralement quelconques												
04	3	11.03	61	07	1111	Personnel statutaire — Enseignement à horaire réduit	5 247	—	—	—		
					1112							
					112							
					1131							
00	3	11.04	61	10	1111	Personnel autre que statutaire — Enseignement à horaire réduit	—	—	—	—		
					1112							
					112							
					1131							
Totaux pour l'activité 61							5 247	0	0	0	0	
62. Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques												
00	3	11.03	62	08	1111	Personnel statutaire — Enseignement à horaire réduit	—	—	—	—		
					1112							
					112							
					1131							
00	3	11.04	62	11	1111	Personnel autre que statutaire — Enseignement à horaire réduit	—	—	—	—		
					1112							
					112							
					1131							
Totaux pour l'activité 62							0	0	0	0	0	
63. Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit — Subventions-traitements												
04	3	43.01	63	97	4314	Subventions-traitements — Enseignement à horaire réduit	5 707	—	—	—		
					4324							
00	3	43.07	63	18	4314	Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires de l'enseignement officiel subventionné à horaire réduit	—	—	—	—		
					4324							
Totaux pour l'activité 63							5 707	0	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
64. Ecoles libres subventionnées à horaire réduit													
— Subventions-traitements													
04	3	44.01	64	10	441	Subventions-traitements — Enseignement à horaire réduit	15 960	—	—	—	—		
00	3	44.12	64	43	441	Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires de l'enseignement libre subventionné à horaire réduit	—	—	—	—	—		
Totaux pour l'activité 64							15 960	0	0	0	0		
Totaux pour le programme 6							26 914	0	0	0	0		
PROGRAMME 7 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES A HORAIRE REDUIT													
70. Ecoles de la Communauté — Frais de fonctionnement													
00	2	12.45	70	54	123	Dépenses diverses des écoles belges en RFA à horaire réduit	—	—	—	—	—		
04	2	41.23	70	55	415	Dotation globale — Enseignement à horaire réduit	1 546	—	—	—	—		
00	2	74.01	70	92	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—	—		
Totaux pour l'activité 70							1 546	0	0	0	0		
71. Ecoles de la Communauté — Activités connexes à l'activité «Enseignement de la Communauté»													
04	2	12.21	71	80	123	Assurance des élèves	21	—	—	—	—		
Totaux pour l'activité 71							21	0	0	0	0		
72. Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit — Subventions de fonctionnement													
00	2	43.05	72	21	4316	Subventions de fonctionnement aux internats —							
					4326	Enseignement à horaire réduit	—	—	—	—	—		
00	2	43.23	72	75	4316	Subventions forfaitaires — Enseignement à horaire							
					4326	réduit	—	—	—	—	—		
Totaux pour l'activité 72							0	0	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
73. Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit — Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné à horaire réduit											
00	2	43.08	73	31	4314	Formation et recyclage des enseignants dans le secondaire à horaire réduit	—	—	—	—	
					4324						
00	2	43.09	73	34	4316	Subventions relatives au paiement des conférenciers	—	—	—	—	
					4326						
Totaux pour l'activité 73							0	0	0	0	
74. Ecoles libres subventionnées à horaire réduit — Subventions de fonctionnement											
00	2	44.23	74	86	443	Subventions forfaitaires — Enseignement à horaire réduit	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 74							0	0	0	0	
75. Ecoles libres subventionnées à horaire réduit — Aide connexe à l'enseignement libre subventionné à horaire réduit											
00	2	44.08	75	42	441	Formation et recyclage des enseignants dans le secondaire à horaire réduit	—	—	—	—	
00	2	44.09	75	45	441	Subventions relatives au paiement des conférenciers	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 75							0	0	0	0	
Totaux pour le programme 7							1 567	0	0	0	
PROGRAMME 8 — INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI											
80. Dépenses de personnel — Initiatives en matière d'emploi											
04	3	11.04	80	29	1111	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire (B)	—	—	—	7 328	
					1112						
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 80							0	0	0	7 328	
Totaux pour le programme 8							0	0	0	7 328	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
PROGRAMME 9 — DISCRIMINATIONS POSITIVES — DIVERS													
90. Discriminations positives — Enseignement secondaire													
04	2	01.01	90	37	01	Lutte contre l'échec, dépenses de toute nature en vue de rencontrer les problèmes de violence dans les écoles (<i>pour mémoire</i>)	—	—	—	—			
					1111								
					1112								
					112								
					1131								
					1211								
04	2	01.02	90	40	01	Dépenses de toute nature liées aux écoles à discrimination positive	508	—	—	—			
00	2	01.04	90	46	01	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en œuvre de mesures de discrimination positive (<i>pour mémoire</i>)	—	—	—	—			
					1111								
					1112								
					112								
					1131								
					1211								
04	2	01.05	90	49	01	Dépenses en relation avec le paiement du personnel supplémentaire dans les écoles et implantations à discrimination positive dans l'enseignement secondaire	5 999	—	—	—			
04	2	01.06	90	52	01	Dépenses de toute nature en relation avec des projets de prévention de la violence	1 602	—	—	—			
04	2	01.07	90	55	01	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement du personnel et du fonctionnement du service de médiation	804	—	—	—			
04	2	01.08	90	58	01	Crédit variable destiné au financement de projets éducatifs en faveur des populations issues de l'immigration (A)	—	—	—	—	885		
					1111								
					1112								
					112								
					1131								
					1211								
04	2	01.09	90	61	01	Dépenses en relation avec le paiement du personnel dans les « classes-passerelles »	985	—	—	—			
Totaux pour l'activité 90							9 898	0	0	0	885		
91. Actions spécifiques dans le domaine de l'Enseignement													
04	2	01.01	91	38	01	Dépenses de toute nature pour les relations entre les écoles, les médias et les théâtres	778	—	—	—			
					1111								
					1112								
					112								
					1131								
					1211								

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
04	2	01.02	91	41	01	Dépenses de toute nature relatives à l'information à la solidarité et la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves	412	—	—	—
					1111					
					1112					
					112					
					1131					
					1211					
					123					
04	2	01.03	91	44	01	Dépenses généralement quelconques liées aux relations entre les arts et le monde de l'enseignement	500	—	—	—
04	2	01.04	91	47	01	Crédit variable relatif à la réalisation de programmes en relation avec l'enseignement secondaire (A)	—	—	—	464
04	2	01.05	91	50	01	Dépenses généralement quelconques liées à l'immersion linguistique (nouveau)	55	—	—	—
04	2	01.06	91	53	01	Dépenses de toutes nature avec les Cybercécoles (nouveau)	131	—	—	—
						Totaux pour l'activité 91	1 876	0	0	464
						92. Activités interréseaux				
04	2	01.01	92	39	01	Formation et évaluation formative — Formation continuée interréseaux	4 535	—	—	—
					1111					
					1112					
					112					
					1131					
					1211					
04	2	12.02	92	44	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris les prix, les interventions pour des manifestations pédagogiques et culturelles interréseaux	50	—	—	—
04	2	33.01	92	36	33	Subvention à l'ASBL CARREFOUR Economie Technologie Enseignement	295	0	0	0
						Totaux pour l'activité 92	4 880	0	0	0
						93. Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles				
04	2	01.01	93	40	01	Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	744	—	—	—
						Totaux pour l'activité 93	744	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
94. Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel											
04	2	01.01	94	41	01	Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	1 480	—	—	—	
04	2	01.02	94	44	01	Crédit variable pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel — Région wallonne (A)	—	—	—	5 229	
04	2	01.03	94	47	01	Crédit variable pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel — Région de Bruxelles-Capitale (A)	—	—	—	—	
04	2	01.04	94	50	01	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	496	—	—	—	
Totaux pour l'activité 94							1 976	0	0	5 229	
Totaux pour le programme 9							19 374	0	0	6 578	
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 52							1 937 616	0	0	13 906	

DIVISION ORGANIQUE 53

ENSEIGNEMENT SPECIAL

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION — ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

04	2	12.01	02	75	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	215	—	—	—
04	2	74.01	02	51	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	6	—	—	—
Totaux pour l'activité 02							221	0	0	0
Totaux pour le programme 0							221	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION — PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT													
12. Frais de fonctionnement													
04	3	12.01	12	85	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—			
04	3	74.01	12	61	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—			
Totaux pour l'activité 12							0	0	0	0	0		
Totaux pour le programme 1							0	0	0	0	0		
 PROGRAMME 2 — SUBSISTANCE INSPECTION													
20. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques													
04	3	11.03	20	90	1111	Personnel statutaire	525	—	—	—			
					1112								
					112								
					1131								
Totaux pour l'activité 20							525	0	0	0	0		
Totaux pour le programme 2							525	0	0	0	0		
 PROGRAMME 3 — SUBSISTANCE INSPECTION													
30. Frais de fonctionnement													
04	2	12.01	30	06	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	84	—	—	—			
Totaux pour l'activité 30							84	0	0	0	0		
Totaux pour le programme 3							84	0	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
PROGRAMME 4— DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL											
40. Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel stagiaire pédagogique — Rémunérations et allocations généralement quelconques											
00	3	11.03	40	13	1111	Personnel stagiaire pédagogique	—	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 40							0	0	0	0	
41. Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel enseignant pédagogique — Rémunérations et allocations généralement quelconques											
04	3	11.03	41	14	1111	Personnel statutaire pédagogique	69 355	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
00	3	11.04	41	17	1111	Personnel autre que statutaire pédagogique	—	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 41							69 355	0	0	0	
42. Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques											
04	3	11.03	42	15	1111	Personnel statutaire	2 600	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
00	3	11.04	42	18	1111	Personnel autre que statutaire	—	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 42							2 600	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
43. Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel stagiaire paramédical — Rémunérations et allocations généralement quelconques											
00	3	11.03	43	16	1111	Personnel stagiaire paramédical	—	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 43							0	0	0	0	
44. Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel enseignant paramédical — Rémunérations et allocations généralement quelconques											
04	3	11.03	44	17	1111	Personnel statutaire paramédical	12 014	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
00	3	11.04	44	20	1111	Personnel autre que statutaire paramédical	—	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 44							12 014	0	0	0	
45. Ecoles de la Communauté — Chargés de mission — Dépenses de personnel											
00	3	11.03	45	18	1111	Personnel statutaire	—	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
00	3	11.04	45	21	1111	Personnel autre que statutaire	—	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 45							0	0	0	0	
46. Ecoles officielles subventionnées — Subventions-traitements											
04	3	43.01	46	10	4314	Subventions-traitements du personnel pédagogique	65 430	—	—	—	
					4324						
00	3	43.07	46	28	4314	Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires de l'enseignement officiel subventionné	—	—	—	—	
					4324						
Totaux pour l'activité 46							65 430	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
47. Ecoles officielles subventionnées — Subventions-traitements — Paramédical											
04	3	43.01	47	11	4314	Subventions-traitements du personnel paramédical 4324	8 421	—	—	—	
Totaux pour l'activité 47							8 421	0	0	0	
48. Ecoles libres subventionnées — Subventions-traitements											
04	3	44.01	48	21	441	Subventions-traitements du personnel pédagogique	119 386	—	—	—	
00	3	44.12	48	54	441	Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires de l'enseignement libre subventionné	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 48							119 386	0	0	0	
49. Ecoles libres subventionnées — Subventions-traitements — Paramédical											
04	3	44.01	49	22	441	Subventions-traitements du personnel paramédical	11 107	—	—	—	
Totaux pour l'activité 49							11 107	0	0	0	
Totaux pour le programme 4							288 313	0	0	0	
PROGRAMME 5 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL											
50. Ecoles de la Communauté — Frais de fonctionnement											
04	2	12.45	50	61	123	Dépenses diverses des écoles belges en RFA	77	—	—	—	
04	2	41.23	50	62	415	Dotation globale	12 702	—	—	—	
Totaux pour l'activité 50							12 779	0	0	0	
51. Ecoles de la Communauté — Activités connexes à l'activité « Enseignement de la Communauté »											
04	2	12.21	51	87	123	Assurance des élèves	57	—	—	—	
Totaux pour l'activité 51							57	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
52. Ecoles de la Communauté — Chargés de mission — Frais de fonctionnement											
00	2	12.01	52	28	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens durables et de services	—	—	—	—	
00	2	74.01	52	04	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 52							0	0	0	0	
53. Ecoles officielles subventionnées — Subventions de fonctionnement											
04	2	43.23	53	83	4316 4326	Subventions forfaitaires	4 770	—	—	—	
Totaux pour l'activité 53							4 770	0	0	0	
54. Ecoles officielles subventionnées — Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné											
04	2	43.06	54	33	4314 4324	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	46	—	—	—	
04	2	43.08	54	39	4314 4324	Formation et recyclage des enseignants du pédagogique	193	—	—	—	
Totaux pour l'activité 54							239	0	0	0	
55. Ecoles officielles subventionnées — Formation et recyclage des enseignants du personnel paramédical											
00	2	43.08	55	40	4314 4324	Formation et recyclage des enseignants du personnel paramédical	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 55							0	0	0	0	
56. Ecoles libres subventionnées — Subventions de fonctionnement											
04	2	44.23	56	95	443	Subventions forfaitaires	9 517	—	—	—	
Totaux pour l'activité 56							9 517	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
57. Ecoles libres subventionnées — Aide connexe à l'enseignement libre subventionné											
04	2	44.06	57	45	441	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	54	—	—	—	
04	2	44.08	57	51	441	Formation et recyclage des enseignants du pédagogique	354	—	—	—	
Totaux pour l'activité 57							408	0	0	0	
58. Ecoles libres subventionnées — Formation et recyclage des enseignants du personnel paramédical											
00	2	44.08	58	52	441	Formation et recyclage des enseignants du personnel paramédical	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 58							0	0	0	0	
Totaux pour le programme 5							27 770	0	0	0	
PROGRAMME 6 — INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI											
60. Dépenses de personnel — Initiatives en matière d'emploi											
04	3	11.04	60	36	1111	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécial (B)	—	—	—	2 115	
					1112						
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 60							0	0	0	2 115	
Totaux pour le programme 6							0	0	0	2 115	
PROGRAMME 7 — ACTIONS DE LUTTE ET DE PREVENTION CONTRE LES ASSUETUDES ET LA VIOLENCE DANS LES ECOLES											
70. Activités diverses											
04	2	01.01	70	44	01	Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	248	—	—	—	
Totaux pour l'activité 70							248	0	0	0	
Totaux pour le programme 7							248	0	0	0	
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 53							317 161	0	0	2 115	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	

DIVISION ORGANIQUE 54

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

PROGRAMME 0 — CONTROLE DES UNIVERSITES

01. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques — Frais connexes

05	3	01.01	01	02	01	Commissaires et délégués du Gouvernement —				
					1111	Personnel autre que statutaire	997	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					
					1211					
Totaux pour l'activité 01							997	0	0	0
Totaux pour le programme 0							997	0	0	0

PROGRAMME 1 — UNIVERSITES DE LA COMMUNAUTE

10. Frais de fonctionnement

05	2	41.12	10	16	415	Allocation de fonctionnement — Université de Liège	105 844	—	—	—
05	2	41.13	10	19	415	Allocation de fonctionnement — Université de Mons-Hainaut	17 685	—	—	—
05	2	41.14	10	22	415	Allocation de fonctionnement — Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux	13 690	—	—	—
Totaux pour l'activité 10							137 219	0	0	0

11. Subventions

05	2	41.16	11	29	3122	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre hospitalier universitaire de Liège	8 924	—	—	—
05	2	61.01	11	67	6141	Subvention destinée à la constitution du capital du C.H.U. Liège	1 720	—	—	—
Totaux pour l'activité 11							10 644	0	0	0

12. Autres dépenses relatives au fonctionnement

00	2	61.05	12	80	6151	Crédits pour les installations immobilières destinées à l'Administration, l'Enseignement et la Recherche dans les institutions d'enseignement universitaire	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 12							0	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
13. Subventions sociales												
05	2	41.15	13	28	415	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	3 569	—	—	—		
Totaux pour l'activité 13							3 569	0	0	0		
Totaux pour le programme 1							151 432	0	0	0		
PROGRAMME 2 — UNIVERSITES LIBRES												
20. Intervention												
05	2	44.02	20	23	112	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	5 466	—	—	—		
Totaux pour l'activité 20							5 466	0	0	0		
21. Subventions												
05	2	44.04	21	30	440	Subventions à la Fondation universitaire luxembourgeoise	2 691	—	—	—		
05	2	44.05	21	33	440	Subventions à l'Institut universitaire d'Etudes du Judaïsme Martin Buber	153	—	—	—		
Totaux pour l'activité 21							2 844	0	0	0		
22. Subventions sociales — Universités libres subventionnées												
05	2	44.03	22	28	440	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	9 039	—	—	—		
Totaux pour l'activité 22							9 039	0	0	0		
23. Allocations de fonctionnement												
05	2	44.12	23	56	44	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	135 721	—	—	—		
05	2	44.13	23	59	44	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	114 193	—	—	—		
05	2	44.14	23	62	44	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur	34 001	—	—	—		
05	2	44.15	23	65	44	Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire catholique de Mons	7 216	—	—	—		
05	2	44.16	23	68	44	Allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons	14 591	—	—	—		
05	2	44.17	23	71	44	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles	7 545	—	—	—		
Totaux pour l'activité 23							313 267	0	0	0		
Totaux pour le programme 2							330 616	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	

PROGRAMME 3 — SUBVENTIONS DIVERSES

30. Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, Centre universitaire de Charleroi et Institut polytechnique de Charleroi

05	2	33.14	30	67	33	Subventions	238	—	—	—
Totaux pour l'activité 30							238	0	0	0
Totaux pour le programme 3							238	0	0	0

PROGRAMME 4—ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

41. Frais de fonctionnement

05	2	12.01	41	44	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12	—	—	—
05	2	12.70	41	57	1211	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	34	—	—	—
05	2	33.01	41	39	33	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire (nouveau)	50	—	—	—
05	2	34.03	41	54	3441	Indemnités à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement universitaire	74	—	—	—
Totaux pour l'activité 41							170	0	0	0

42. Conseil interuniversitaire de la Communauté française

05	2	41.04	42	24	33	Subventions de fonctionnement	216	—	—	—
Totaux pour l'activité 42							216	0	0	0

43. Subventions

05	2	33.15	43	83	123	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques	372	—	—	—
05	2	44.14	43	82	440	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	190	—	—	—
05	2	44.16	43	88	344	Subvention au Collège interuniversitaire Etudes doctorales dans les sciences du Management	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 43							562	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
44. Subventions sociales — Institutions diverses												
05	2	44.15	44	86	440	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	5	—	—	—		
Totaux pour l'activité 44							5	0	0	0		
45. Coopération interuniversitaire												
05	2	40.01	45	09	415	Intervention spéciale dans les initiatives de coopération interuniversitaire	75	—	—	—		
Totaux pour l'activité 45							75	0	0	0		
Totaux pour le programme 4							1 028	0	0	0		
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 54							484 311	0	0	0		
DIVISION ORGANIQUE 55												
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR												
HORS UNIVERSITE ET HAUTES ECOLES												
PROGRAMME 0 — SUBSTANCE ADMINISTRATION — ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE												
02. Frais de fonctionnement												
05	2	12.01	02	32	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	25	—	—	—		
05	2	74.01	02	08	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	—	—	—		
Totaux pour l'activité 02							32	0	0	0		
03. Divers												
05	2	01.10	03	58	01 1211	Dépenses généralement quelconques relatives aux divers conseils consultatifs en matière d'enseignement supérieur	97	—	—	—		
Totaux pour l'activité 03							97	0	0	0		
Totaux pour le programme 0							129	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION — PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT													
12. Frais de fonctionnement													
05	3	12.01	12	42	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	25	—	—	—			
05	3	74.01	12	18	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	—	—	—			
Totaux pour l'activité 12							32	0	0	0			
Totaux pour le programme 1							32	0	0	0			
PROGRAMME 2 — SUBSISTANCE INSPECTION													
20. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques													
04	3	11.03	20	47	1111	Personnel statutaire	25	—	—	—			
					1112								
					112								
					1131								
Totaux pour l'activité 20							25	0	0	0			
Totaux pour le programme 2							25	0	0	0			
PROGRAMME 4 — DEPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ECOLES (HORS DOTATIONS)													
40. Hautes Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques													
05	3	11.03	40	67	1111	Personnel statutaire (cadre d'extinction)	1 209	—	—	—			
					1112								
					112								
					1131								
00	3	11.04	40	70	1111	Personnel autre que statutaire (cadre d'extinction)	—	—	—	—			
					1112								
					112								
					1131								
Totaux pour l'activité 40							1 209	0	0	0			

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
41. Hautes Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles											
05	3	11.03	41	68	1111 1112 112 1131	Personnel statutaire (mises en disponibilité) . . .	1 708	—	—	—	
Totaux pour l'activité 41							1 708	0	0	0	
42. Hautes Ecoles de la Communauté — Chargés de mission — Dépenses de personnel											
05	3	11.03	42	69	1111 1112 112 1131	Personnel statutaire (chargés de mission)	14	—	—	—	
00	3	11.04	42	72	1111 1112 112 1131	Personnel autre que statutaire	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 42							14	0	0	0	
43. Hautes Ecoles officielles subventionnées — Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)											
05	3	43.14	43	03	4314 4324	Subventions-traitements (personnel en disponibilité — écoles disparues)	3 989	—	—	—	
05	3	43.15	43	06	4314 4324	Subventions-traitements (chargés de mission) . .	193	—	—	—	
Totaux pour l'activité 43							4 182	0	0	0	
44. Hautes Ecoles libres subventionnées — Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles libres subventionnées (hors subventions)											
05	3	44.10	44	01	441	Subventions-traitements (personnel en disponibilité — écoles disparues)	5 058	—	—	—	
05	3	44.11	44	04	441	Subventions-traitements (chargés de mission) . .	193	—	—	—	
Totaux pour l'activité 44							5 251	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
45. Hautes Ecoles de la Communauté												
05	3	11.03	45	72	1111	Personnel statutaire	—	—	—	—		
					1112							
					112							
					1131							
Totaux pour l'activité 45							0	0	0	0		
46. Hautes Ecoles officielles subventionnées												
05	3	43.10	46	91	4314	Personnel statutaire	—	—	—	—		
					4324							
Totaux pour l'activité 46							0	0	0	0		
47. Hautes Ecoles libres subventionnées												
05	3	44.10	47	04	411	Personnel statutaire	—	—	—	—		
Totaux pour l'activité 47							0	0	0	0		
Totaux pour le programme 4							12 364	0	0	0		
PROGRAMME 5 — FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES												
50. Hautes Ecoles de la Communauté — Divers												
05	2	01.04	50	87	1211	Ecoles d'interprètes internationaux de Mons	454	—	—	—		
Totaux pour l'activité 50							454	0	0	0		
51. Hautes Ecoles de la Communauté — Allocations de fonctionnement aux Hautes Ecoles de la Communauté française												
05	2	12.01	51	85	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
05	2	41.21	51	14	415	Dotation aux Hautes Ecoles	63 706	—	—	—
05	2	41.22	51	17	415	Dotation aux Hautes Ecoles, y compris créances années antérieures	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 51							63 706	0	0	0
52. Hautes Ecoles de la Communauté — Frais de fonctionnement										
05	2	12.01	52	82	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	27	—	—	—
05	2	12.02	52	85	1211	Dépenses généralement quelconques	—	—	—	—
05	2	33.01	52	77	33	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	—	—	—	—
05	2	41.23	52	21	415	Interventions en vue d'assurer la gestion des 12 internats autonomes	6 855	—	—	—
Totaux pour l'activité 52							6 882	0	0	0
53. Hautes Ecoles de la Communauté — Activités connexes à l'activité « Enseignement de la Communauté »										
05	2	12.21	53	46	123	Assurance des élèves	158	—	—	—
05	2	74.01	53	59	6151 6313 6323 641	Acquisition de biens d'équipement pour les Hautes Ecoles	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 53							158	0	0	0
54. Hautes Ecoles de la Communauté — Divers — Jury										
05	2	12.01	54	84	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	70	—	—	—
05	2	12.02	54	87	1211	Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (nou- veau)	5	—	—	—
Totaux pour l'activité 54							75	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
55. Hautes Ecoles de la Communauté — Chargés de mission — Frais de fonctionnement													
00	2	12.01	55	85	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—	—	—	
00	2	74.01	55	61	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 55							0	0	0	0	0	0	
56. Hautes Ecoles officielles subventionnées — Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subventionnées													
05	2	43.14	56	16	4314	Subventions aux Hautes Ecoles	86 635	—	—	—	—		
					4316								
					4324								
					4326								
05	2	43.15	56	19	4314	Subventions aux Hautes Ecoles, y compris créances années antérieures	—	—	—	—	—		
					4316								
					4324								
					4326								
Totaux pour l'activité 56							86 635	0	0	0	0		
57. Hautes Ecoles libres subventionnées — Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées													
05	2	44.13	57	23	441	Subventions aux Hautes Ecoles	132 562	—	—	—	—		
					443								
05	2	44.14	57	26	441	Subventions aux Hautes Ecoles, y compris créances antérieures	—	—	—	—	—		
					443								
Totaux pour l'activité 57							132 562	0	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
58. Refinancement des Hautes Ecoles — Enseignement												
05	2	01.01	58	86	01	Dépenses générales quelconque relatives aux Hautes Ecoles	50	—	—	—	—	
05	3	11.04	58	88	1111	Personnel de niveau 1 — Hautes Ecoles de la Communautés — Rémunérations	336	—	—	—	—	
05	2	41.30	58	48	4314	Redynamisation de l'offre d'enseignement — Hautes Ecoles officielles subventionnées	—	—	—	—	—	
05	2	41.31	58	51	441	Redynamisation de l'offre d'enseignement — Hautes Ecoles libres subventionnées	—	—	—	—	—	
05	2	41.50	58	11	415	Redynamisation de l'offre d'enseignement — Hautes Ecoles de la Communauté	—	—	—	—	—	
05	3	43.01	58	76	4314	Personnel de niveau 1 — Hautes Ecoles officielles subventionnées — Subventions-traitements	390	—	—	—	—	
05	3	44.01	58	85	441	Personnel de niveau 1 — Hautes Ecoles libres subventionnées — Subventions-traitements	772	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 58							1 548	0	0	0	0	
59. Refinancement des Hautes Ecoles — Equipement												
05	2	01.01	59	87	01	Crédit variable relatif aux interventions des régions (A)	—	—	—	—	—	
05	2	60.01	59	36	6151 6313 6323 641	Equipement des Hautes Ecoles	431	—	—	—	—	
05	2	63.01	59	63	6313 6323	Equipement des Hautes Ecoles — officielles subventionnées	377	—	—	—	—	
05	2	64.01	59	72	641	Equipement des Hautes Ecoles — libres subventionnées	679	—	—	—	—	
05	2	72.10	59	74	415	Equipement des Hautes Ecoles de la Communauté	—	—	—	—	—	
05	2	72.11	59	77	4314	Equipement des Hautes Ecoles officielles subventionnées	—	—	—	—	—	
05	2	72.12	59	80	441	Equipement des Hautes Ecoles libres subventionnées	—	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 59							1 487	0	0	0	0	
Totaux pour le programme 5							293 507	0	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
PROGRAMME 6 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES D'ARCHITECTURE													
60. Ecoles de la Communauté — Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture													
05	2	41.21	60	23	415	Dotation à l'Institut d'architecture — La Cambre	2 129	—	—	—			
Totaux pour l'activité 60							2 129	0	0	0			
61. Ecoles officielles subventionnées — Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture													
05	2	43.24	61	51	4324 4326	Subvention à l'Intercommunale d'Architecture	5 390	—	—	—			
Totaux pour l'activité 61							5 390	0	0	0			
62. Ecoles libres subventionnées — Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture													
05	2	44.13	62	28	441 443	Subventions aux Instituts Saint-Luc	5 412	—	—	—			
Totaux pour l'activité 62							5 412	0	0	0			
Totaux pour le programme 6							12 931	0	0	0			
PROGRAMME 7 — ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE													
70. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques — Frais connexes													
05	3	01.01	70	01	01	Commissaires et délégués du Gouvernement	413	—	—	—			
					1111								
					1112								
					112								
					1113								
					1211								
					7422								
Totaux pour l'activité 70							413	0	0	0			

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
71. Allocations familiales												
05	3	45.40	71	30	1131	Allocations familiales du personnel de la Communauté française dans l'Enseignement Supérieur hors université	1 270	—	—	—		
05	3	45.41	71	33	4314 4324	Allocations familiales du personnel de l'Officiel Subventionné de l'Enseignement Supérieur hors université	1 742	—	—	—		
05	3	45.42	71	36	441	Allocations familiales du personnel du Libre Subventionné de l'Enseignement Supérieur hors université	3 689	—	—	—		
Totaux pour l'activité 71							6 701	0	0	0		
72. Congés de maternité												
05	3	01.01	72	03	01 1111 1112 112 1131	Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liées aux congés de maternité	372	—	—	—		
Totaux pour l'activité 72							372	0	0	0		
Totaux pour le programme 7							7 486	0	0	0		
PROGRAMME 8 — HAUTES ECOLES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE												
80. Frais de fonctionnement												
05	2	12.01	80	13	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—		
Totaux pour l'activité 80							0	0	0	0		
81. Divers												
05	2	12.02	81	17	1211	Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux N.A.R.I.C. (C.E.) & E.N.I.C. (Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets européens	12	—	—	—		
05	2	12.24	81	83	1211	Dépenses diverses relatives à la promotion de l'enseignement supérieur hors université	50	—	—	—		
05	2	33.01	81	09	33	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	25	—	—	—		
05	2	33.02	81	12	33	Subvention aux Centres de ressources de l'Education aux médias	30	—	—	—		
05	2	43.02	81	05	434	Dotation aux Centres de ressources de l'Education aux médias	10	—	—	—		
Totaux pour l'activité 81							127	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
82. Subventions sociales											
05	2	33.01	82	10	33	Subventions sociales	3 626	—	—	—	
Totaux pour l'activité 82							3 626	0	0	0	
Totaux pour le programme 8							3 753	0	0	0	
PROGRAMME 9 — INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI											
90. Dépenses de personnel — Initiatives diverses en matière d'emploi											
05	3	11.04	90	23	1111	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors universitaire (B)	—	—	—	1 812	
Totaux pour l'activité 90							0	0	0	1 812	
91. Interventions diverses — Fonds social européen											
05	3	01.01	91	22	01	Crédit variable relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (A)	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 91							0	0	0	0	
92. Interventions diverses — Etat fédéral											
05	3	01.01	92	23	01	Crédit variable relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (A)	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 92							0	0	0	0	
Totaux pour le programme 9							0	0	0	1 812	
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 55							330 227	0	0	1 812	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	

DIVISION ORGANIQUE 56

ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALEPROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINIS-
TRATION — ENSEIGNEMENT ET RECHER-
CHE

02. Frais de fonctionnement

05	2	12.01	02	59	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	245	—	—	—
05	2	12.02	02	62	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris années antérieures	—	—	—	—
05	2	12.24	02	31	1211	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale	—	—	—	—
05	2	33.01	02	54	33	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale, y compris a.a.	34	—	—	—
05	2	74.01	02	35	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 02							284	0	0	0
Totaux pour le programme 0							284	0	0	0

PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE ADMINIS-
TRATION — PERSONNEL DE L'ENSEIGNE-
MENT

12. Frais de fonctionnement

05	3	12.01	12	69	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	2	—	—	—
05	3	74.01	12	45	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2	—	—	—
Totaux pour l'activité 12							4	0	0	0
Totaux pour le programme 1							4	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
PROGRAMME 2 — SUBSISTANCE INSPECTION											
20. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques											
04	3	11.03	20	74	1111	Personnel statutaire	632	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 20							632	0	0	0	
Totaux pour le programme 2							632	0	0	0	
PROGRAMME 3 — SUBSISTANCE INSPECTION											
30. Frais de fonctionnement											
04	2	12.01	30	87	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	95	—	—	—	
Totaux pour l'activité 30							95	0	0	0	
Totaux pour le programme 3							95	0	0	0	
PROGRAMME 4 — DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE PROMOTION SOCIALE											
40. Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations généralement quelconques											
05	3	11.03	40	94	1111	Personnel statutaire	29 066	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
00	3	11.04	40	97	1111	Personnel autre que statutaire	—	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 40							29 066	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
41. Ecoles de la Communauté — Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques											
05	3	11.03	41	95	1111	Personnel statutaire	351	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
00	3	11.04	41	01	1111	Personnel autre que statutaire	—	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 41							351	0	0	0	
42. Ecoles de la Communauté — Chargés de mission — Dépenses de personnel											
00	3	11.03	42	96	1111	Personnel statutaire	—	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
00	3	11.04	42	02	1111	Personnel autre que statutaire	—	—	—	—	
					1112						
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 42							0	0	0	0	
43. Ecoles officielles subventionnées — Subventions-traitements											
05	3	43.01	43	88	4314	Subventions-traitements	51 217	—	—	—	
					4324						
Totaux pour l'activité 43							51 217	0	0	0	
44. Ecoles libres subventionnées — Subventions-traitements											
05	3	44.01	44	01	441	Subventions-traitements	31 155	—	—	—	
Totaux pour l'activité 44							31 155	0	0	0	
Totaux pour le programme 4							111 789	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
PROGRAMME 5 — FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE PROMOTION SOCIALE											
50. Ecoles de la Communauté — Frais de fonctionnement											
05	2	41.23	50	46	415	Dotation globale	2 225	—	—	—	
Totaux pour l'activité 50							2 225	0	0	0	
51. Ecoles de la Communauté — Activités connexes à l'activité « Enseignement de la Communauté »											
05	2	12.21	51	71	123	Assurances des élèves	223	—	—	—	
00	2	12.24	51	80	1211	Dépenses diverses relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 51							223	0	0	0	
52. Ecoles de la Communauté — Dépenses de fonctionnement											
05	2	41.24	52	51	1111	Crédit variable relatif à la dotation globale pour					
					1112	des dépenses de fonctionnement et de personnel. — Enseignement de promotion sociale de					
					112	la Communauté française (B)	—	—	—	1 082	
					1131						
					1211						
Totaux pour l'activité 52							0	0	0	1 082	
53. Ecoles de la Communauté — Chargés de mission — Frais de fonctionnement											
00	2	12.01	53	13	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—	
00	2	74.01	53	86	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 53							0	0	0	0	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
54. Ecoles officielles subventionnées — Aide connexe — Subventions de fonctionnement											
05	2	43.08	54	23	4314	Frais pour la formation continuée	71	—	—	—	
					4324						
05	2	43.23	54	68	4316	Subventions forfaitaires	1 620	—	—	—	
					4326						
05	2	43.24	54	71	4314	Crédit variable relatif au subventionnement des					
					4316	dépenses de fonctionnement et de personnel. —					
					4324	Enseignement de promotion sociale officiel					
					4326	subventionné (B)	—	—	—	1 073	
05	2	43.25	54	74	4316	Subventions forfaitaires y comprises dépenses					
						arriérées	—	—	—	—	
					4326						
Totaux pour l'activité 54							1 691	0	0	1 073	
55. Ecoles libres subventionnées — Aide connexe — Subventions de fonctionnement											
05	2	44.08	55	33	441	Frais pour la formation continuée	39	—	—	—	
05	2	44.23	55	78	443	Subventions forfaitaires	361	—	—	—	
05	2	44.24	55	81	441	Crédit variable relatif au subventionnement des					
					443	dépenses de fonctionnement et de personnel.					
						— Enseignement de promotion sociale libre					
						subventionné (B)	—	—	—	868	
05	2	44.25	55	84	443	Subventions forfaitaires y compris dépenses					
						arriérées	—	—	—	—	
Totaux pour l'activité 55							400	0	0	868	
56. Formation-subvention à l'acquisition d'équipements											
05	2	60.01	56	60	6151	Crédit variable pour l'octroi de subventions d'équi-					
					6311	pements pour les écoles de promotion sociale					
					6321	(A)	—	—	—	189	
					641						
Totaux pour l'activité 56							0	0	0	189	
Totaux pour le programme 5							4 539	0	0	3 212	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux				
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables	
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		
PROGRAMME 6 — INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI											
60. Dépenses de personnel — Initiatives diverses en matière d'emploi											
05	3	11.04	60	20	1111	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale (B)	—	—	—	1 014	
					1112						
					112						
					1131						
Totaux pour l'activité 60							0	0	0	1 014	
Totaux pour le programme 6							0	0	0	1 014	
PROGRAMME 7 — LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE — DIVERS											
70. Initiatives diverses											
05	2	01.01	70	28	01	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en œuvre de mesures de discrimination positive	1 068	—	—	—	
					1111						
					1112						
					112						
					1131						
					1211						
Totaux pour l'activité 70							1 068	0	0	0	
Totaux pour le programme 7							1 068	0	0	0	
PROGRAMME 8 — RESTRUCTURATION ET VALIDATION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE											
81. Actions diverses											
05	2	01.01	81	39	01	Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale (nouveau)	81	—	—	—	
05	2	01.02	81	42	01	Dépenses de toute nature avec la restructuration de l'enseignement de promotion sociale (nouveau)	102	—	—	—	
Totaux pour l'activité 81							183	0	0	0	
TOTAUX POUR LE PROGRAMME 8							183	0	0	0	
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 56							118 594	0	0	4 226	

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
DIVISION ORGANIQUE 57													
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE													
PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION — ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE													
02. Frais de fonctionnement													
05	2	12.01	02	86	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens durables et de services	82	—	—	—			
00	2	12.26	02	64	1211	Dépenses de toute nature relatives à l'enseignement artistique	—	—	—	—			
05	2	74.01	02	62	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	—	—	—			
Totaux pour l'activité 02							87	0	0	0	0		
Totaux pour le programme 0							87	0	0	0	0		
PROGRAMME 1 — SUBSISTANCE ADMINISTRATION — PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT													
12. Frais de fonctionnement													
05	3	12.01	12	96	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens durables et de services	35	—	—	—			
05	3	74.01	12	72	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	—	—	—			
Totaux pour l'activité 12							40	0	0	0	0		
Totaux pour le programme 1							40	0	0	0	0		
PROGRAMME 2 — INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES													
20. Académie d'été de Wallonie													
04	2	33.02	20	05	33	Subventions à l'établissement d'utilité publique	176	—	—	—			
Totaux pour l'activité 20							176	0	0	0	0		
21. Subventions à des associations diverses													
05	2	33.04	21	12	33	Formation en cours de carrière — Dépenses de toute nature	335	—	—	—			

							<i>(En milliers d'euros)</i>			
M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
05	2	33.05	21	15	33	Formation en cours de carrière — Dépenses de toute nature y compris créances années antérieures	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 21							335	0	0	0
Totaux pour le programme 2							511	0	0	0
PROGRAMME 3 — DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR										
30. Etablissements de la Communauté — Dépenses de personnel enseignant — Rémunérations et allocations généralement quelconques										
05	3	11.03	30	14	1111	Personnel statutaire	17 372	—	—	—
1112										
112										
1131										
00	3	11.04	30	17	1111	Personnel autre que statutaire	—	—	—	—
1112										
112										
1131										
Totaux pour l'activité 30							17 372	0	0	0
31. Etablissements de la Communauté — Dépenses de personnel administratif et ouvrier — Rémunérations et allocations généralement quelconques										
05	3	11.03	31	15	1111	Personnel statutaire	2 604	—	—	—
1112										
112										
1131										
00	3	11.04	31	18	1111	Personnel autre que statutaire	—	—	—	—
1112										
112										
1131										
Totaux pour l'activité 31							2 604	0	0	0
32. Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés — Subventions-traitements										
05	3	43.01	32	07	4314	Subventions-traitements	6 993	—	—	—
4324										

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
Totaux pour l'activité 32							6 993	0	0	0
33. Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés — Subventions-traitements										
05	3	44.01	33	17	441	Subventions-traitements	15 088	—	—	—
Totaux pour l'activité 33							15 088	0	0	0
34. Etablissements de la Communauté — Chargés de mission — Dépenses de personnel										
00	3	11.03	34	18	1111	Personnel statutaire	—	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					
00	3	11.04	34	21	1111	Personnel autre que statutaire	—	—	—	—
					1112					
					112					
					1131					
Totaux pour l'activité 34							0	0	0	0
Totaux pour le programme 3							42 057	0	0	0
PROGRAMME 4 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR										
40. Etablissements de la Communauté — Frais de fonctionnement										
05	2	41.01	40	94	415	Dotation globale aux six établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée y compris les frais résultant de la formation continuée	2 595	—	—	—
Totaux pour l'activité 40							2 595	0	0	0
41. Etablissements de la Communauté — Chargés de mission — Frais de fonctionnement										
00	2	12.01	41	28	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—
00	2	74.01	41	04	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 41							0	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
						42. Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés — Subventions de fonctionnement				
05	2	43.03	42	23	4316	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés	462	—	—	—
					4326	Totaux pour l'activité 42	462	0	0	0
						43. Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés — Divers				
05	2	01.01	43	28	01	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement artistique	25	—	—	—
						Totaux pour l'activité 43	25	0	0	0
						44. Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés — Subventions de fonctionnement				
05	2	44.30	44	18	443	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés	1 209	—	—	—
						Totaux pour l'activité 44	1 209	0	0	0
						45. Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés — Divers				
05	2	33.01	45	27	33	Subventions à des associations diverses	50	—	—	—
						Totaux pour l'activité 45	50	0	0	0
						46. Subsidés sociaux — Ecoles supérieures des arts				
05	2	33.02	46	31	33	Subsidés sociaux aux écoles supérieures des arts	350	—	—	—
						Totaux pour le programme 46	4 691	0	0	0
						Totaux pour le programme 4	4 691	0	0	0
						PROGRAMME 5 — DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNES				
						50. Subventions-traitements				
04	3	43.01	50	25	4314	Subventions-traitements	1 646	—	—	—
					4324	Totaux pour l'activité 50	1 646	0	0	0
						Totaux pour le programme 5	1 646	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
PROGRAMME 6 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNES													
60. Subventions de fonctionnement													
04	2	43.02	60	38	4316	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	—	—	—	—			
					4326								
Totaux pour l'activité 60							0	0	0	0			
Totaux pour le programme 6							0	0	0	0			
PROGRAMME 7 — DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A HORAIRE REDUIT													
70. Etablissements d'enseignement officiels subventionnés													
05	3	43.01	70	45	4314	Subventions-traitements	58 453	—	—	—			
					4324								
Totaux pour l'activité 70							58 453	0	0	0			
71. Etablissements d'enseignement libres subventionnés													
05	3	44.01	71	55	441	Subventions-traitements	7 202	—	—	—			
Totaux pour l'activité 71							7 202	0	0	0			
Totaux pour le programme 7							65 655	0	0	0			
PROGRAMME 8 — FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A HORAIRE REDUIT													
80. Etablissements d'enseignement officiels subventionnés — Subventions de fonctionnement													
05	2	43.02	80	58	4316	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	2 055	—	—	—			
					4326								
Totaux pour l'activité 80							2 055	0	0	0			

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux						
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables			
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				
81. Etablissements d'enseignement officiels subventionnés — Initiatives et subventions diverses													
05	2	43.06	81	71	4316	Subventions pour les expérimentations pédagogiques	32	—	—	—			
					4326	Totaux pour l'activité 81	32	0	0	0			
82. Etablissements d'enseignement libres subventionnés — Subventions de fonctionnement													
05	2	44.30	82	56	443	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	172	—	—	—			
						Totaux pour l'activité 82	172	0	0	0			
83. Etablissements d'enseignement libres subventionnés — Initiatives et subventions diverses													
00	2	44.30	83	57	443	Subventions pour les expérimentations pédagogiques	—	—	—	—			
						Totaux pour l'activité 83	0	0	0	0			
						Totaux pour le programme 8	2 259	0	0	0			
PROGRAMME 9 — EQUIPEMENTS													
90. Dépenses en matière d'équipement													
05	2	60.01	90	24	6151	Equipements des Ecoles supérieures des Arts (nouveau)	94	—	—	—			
05	2	63.01	90	51	6311	Equipement des Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées (nouveau)	44	—	—	—			
05	2	64.01	90	60	521	Equipements des Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées (nouveau)	112	—	—	—			
						Totaux pour l'activité 90	250	0	0	0			
						Totaux pour le programme 9	250	0	0	0			
						TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 57	117 196	0	0	0			

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux							
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables				
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement					
DIVISION ORGANIQUE 58														
ENSEIGNEMENT A DISTANCE														
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE — ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE														
02. Frais de fonctionnement														
05	2	01.01	02	14	01	Dépenses généralement quelconques en matière de politique d'enseignement à distance (nouveau)	387	—	—	—				
05	2	12.01	02	16	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	893	—	—	—				
05	2	12.02	02	19	1211	Paiement des professeurs correcteurs	1 304	—	—	—				
05	2	12.03	02	22	1211	Frais d'études relatives à l'enseignement à distance	—	—	—	—				
05	2	12.09	02	40	1211	Dépenses relatives à des nouvelles initiatives en matière d'enseignement à distance	30	—	—	—				
05	2	33.01	02	11	33	Subventions dans le cadre d'initiatives nouvelles	25	—	—	—				
05	2	74.01	02	89	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	38	—	—	—				
Totaux pour l'activité 02							2 677	0	0	0	0			
Totaux pour le programme 0							2 677	0	0	0	0			
PROGRAMME 1 SUBSISTANCE INSPECTION														
10. Dépenses de personnel — Rémunérations et allocations généralement quelconques														
04	3	11.03	10	21	1111	Personnel statutaire	312	—	—	—				
					1112									
					112									
					1131									
Totaux pour l'activité 10							312	0	0	0	0			
Totaux pour le programme 1							312	0	0	0	0			
PROGRAMME 2 SUBSISTANCE INSPECTION														
20. Frais de fonctionnement														
00	2	12.01	20	34	1211	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	—	—	—	—				
Totaux pour l'activité 20							0	0	0	0	0			
Totaux pour le programme 2							0	0	0	0	0			

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	

PROGRAMME 3 REALISATION D'ACTION
OU DE FORMATION DE REINSERTION PRO-
FESSIONNELLE ET SOCIALE A L'INTERVEN-
TION DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE

30. Actions diverses

05	2	01.01	30	42	01	Crédit variable destiné à la réalisation de programme d'action ou de formation de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance (A) (nouveau)	—	—	—	174
Totaux pour l'activité 30							0	0	0	174
Totaux pour le programme 3							0	0	0	174
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 58							2 989	0	0	174
TOTAUX DU CHAPITRE III							4 941 025	9 650	7 922	54 710

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	

CHAPITRE IV

DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

DIVISION ORGANIQUE 85

DETTE DIRECTE

PROGRAMME 0 — SUBSISTANCE
ADMINISTRATION

01. Frais de fonctionnement

02	1	12.08	01	86	123	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information liées aux finances communautaires	457	—	—	—
02	1	74.01	01	41	7422	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	15	—	—	—
Totaux pour l'activité 01							472	0	0	0
Totaux pour le programme 0							472	0	0	0

PROGRAMME 1 — SERVICE DE LA DETTE
DIRECTE

10. Amortissements et charges d'intérêts — Papier commercial

02	1	01.01	10	72	211	Amortissements et intérêts dus pour la dette consolidée (<i>pour mémoire</i>)	—	—	—	—
02	1	21.01	10	58	213	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1 ^{er} , alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	6 565	—	—	—
02	1	21.03	10	64	211	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures	3 139	—	—	—

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
02	1	21.04	10	67	211	Intérêts dus pour la dette consolidée (y compris primes éventuelles)	123 300	—	—	—
02	1	91.01	10	09	911	Amortissements dus pour la dette consolidée	420 000	—	—	—
Totaux pour l'activité 10							553 004	0	0	0
Totaux pour le programme 1							553 004	0	0	0
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 85							553 476	0	0	0

DIVISION ORGANIQUE 86

 DETTE LIEE AUX INVESTISSEMENTS
 IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS
 UNIVERSITAIRES
PROGRAMME 1 — SERVICE DE LA DETTE
INDIRECTE

10. Subventions et charges financières des universités de la Communauté

02	1	21.03	10	91	211	Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 pour les investissements académiques des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	3 790	—	—	—
02	1	44.08	10	22	412	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	131	—	—	—
02	1	91.01	10	36	6121	Amortissement de l'emprunt contracté en 1991 pour les investissements académiques des universités de la Communauté	1 600	—	—	—
02	1	91.02	10	39	6121	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques des universités de la Communauté	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 10							5 521	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux					
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables		
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement			
11. Subventions et charges financières des universités libres												
02	1	21.04	11	95	211	Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 par la Communauté pour le financement des investissements immobiliers des universités libres (y compris primes éventuelles)	3 911	—	—	—		
02	1	21.05	11	01	211	Intérêts relatifs à l'acquisition des terrains de la plaine des manœuvres à Etterbeek	171	—	—	—		
02	1	44.08	11	23	444	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)	13 960	—	—	—		
02	1	44.23	11	68	444	Intervention en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise en vue de couvrir les charges financières 1996 liées aux investissements immobiliers antérieurs (pour mémoire)	—	—	—	—		
02	1	44.40	11	22	444	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers	56	—	—	—		
02	1	91.01	11	37	6131	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement de la Fondation universitaire luxembourgeoise	150	—	—	—		
02	1	91.02	11	40	6131	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques des universités libres	1 600	—	—	—		
02	1	91.03	11	43	6131	Amortissement de l'emprunt contracté en 1991 par la Communauté pour le financement des investissements immobiliers des universités libres	1 650	—	—	—		
02	1	91.04	11	46	6131	Subvention en capital destinée à l'amortissement de l'acquisition des terrains de la plaine des manœuvres à Etterbeek	425	—	—	—		
Totaux pour l'activité 11							21 923	0	0	0		
Totaux pour le programme 1							27 444	0	0	0		
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 86							27 444	0	0	0		

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	

DIVISION ORGANIQUE 87

DETTE LIEE AUX EMPRUNTS
DES ORGANISMES D'INTERET
PUBLIC PRIS EN CHARGE PAR
LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

PROGRAMME 1 — SERVICE DE LA DETTE
INDIRECTE

10. Intérêts et charges d'amortissements

02	1	21.11	10	45	211	Charges d'intérêt des emprunts visés à l'article 1 ^{er} du décret-programme du 26 juin 1992 et à l'article 7 du décret portant diverses mesures en matière de Culture, d'Affaires sociales, d'Enseignement et de Budget du 21 décembre 1992	1 039	—	—	—
02	1	91.11	10	93	911	Charges d'amortissement des emprunts visés à l'article 1 ^{er} du décret-programme du 26 juin 1992 et à l'article 7 du décret portant diverses mesures en matière de Culture, d'Affaires sociales, d'Enseignement et de Budget du 21 décembre 1992	3 800	—	—	—
Totaux pour l'activité 10							4 839	0	0	0
Totaux pour le programme 1							4 839	0	0	0
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 87							4 839	0	0	0
TOTAUX DU CHAPITRE IV							585 759	0	0	0

(En milliers d'euros)

M.	C.A.	A.B.	P.A.	C.D.	C.E.	LIBELLES	Crédits initiaux			
							Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
								Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	

CHAPITRE V
DOTATIONS
A LA REGION WALLONNE
ET A LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DIVISION ORGANIQUE 90

DOTATIONS
A LA REGION WALLONNE
ET A LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

PROGRAMME 1 DOTATION A LA REGION
WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

11. Région wallonne - COCOF

02	1	01.32	11	10	4531	Dotation à la Région wallonne	267 589	—	—	—
02	1	01.33	11	13	451	Dotation à la Commission communautaire française	78 603	—	—	—
02	1	01.34	11	16	451 4531	Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française. — Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)	—	—	—	—
Totaux pour l'activité 11							346 192	0	0	0
Totaux pour le programme 1							346 192	0	0	0
TOTAUX POUR LA DIVISION ORGANIQUE 90							346 192	0	0	0
TOTAUX DU CHAPITRE V							346 192	0	0	0
TOTAL GENERAL							6 922 648	30 757	27 292	156 557

SECTION PARTICULIERE 2003*(En milliers d'euros)*

Art.	Litt.	Mode de disposition	LIBELLES	Solde au 1 ^{er} janvier	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décembre
------	-------	---------------------	----------	----------------------------------	---------------------	---------------------	----------------------

**DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
SUR RESSOURCES AFFECTÉES**

**FONDS ALIMENTES PAR DES RESSOURCES
PARTICULIERES**

66	48	B	Fonds pour la qualification agricole et l'éducation sociale et économique (arrêté royal du 23 août 1974)	- 1 822	—	—	- 1 822
66	49	A	Exécution de l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand. (Des avances de trésorerie peuvent être octroyées dans la limite du total des montants des conventions relatives au secteur et visées à l'article 9 de l'arrêté royal n° 25 précité)	- 1 103	—	—	- 1 103
TOTAUX DE LA SECTION PARTICULIERE.				- 2 925	—	—	- 2 925

ORGANISMES D'INTERET PUBLIC 2003

COMMISSARIAT GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES

(En euros)

RECETTES

CHAPITRE 41

PRODUITS RESULTANT DE L'EXERCICE DE LA MISSION STATUTAIRE
DU COMMISSARIAT GENERAL

411.02	Recettes fonctionnelles	621 509,00
411.09	Récupérations	5 128 322,00
413.01	Intérêts sur placements	100 000,00
414.01	Recettes exceptionnelles	100 000,00

CHAPITRE 43

PRODUITS DE LA VENTE D'OBJETS PATRIMONIAUX

432.01	Produits de la vente de biens mobiliers	p.m.
--------	---	------

CHAPITRE 44

RECETTES FINANCIERES PATRIMONIALES

432.01	Produits d'emprunt	1 000 000,00
--------	------------------------------	--------------

CHAPITRE 45

INTERVENTION DU SECTEUR PUBLIC

452.01	Contribution de la Communauté française	28 393 000,00
452.02	Divers	325 277,00
452.03	Contribution de la Communauté française -- Provision index	189 000,00

CHAPITRE 49

RECETTES POUR ORDRE

491.01	Divers	1 266 166,00
	Total des recettes	37 123 274,00
	Majorés des crédits disponibles au 31 décembre 2002	739 446,00
		37 862 720,00

(En euros)

DEPENSES

CHAPITRE 51

MONTANTS A PAYER AUX PERSONNES ATTACHEES A L'ORGANISME

511.01	Rémunération du personnel, y compris les charges sociales	9 495 183,00
	— Personnel siège en fonction	4 841 083,00
	— Personnel siège détaché	504 442,00
	— Personnel délégations à l'étranger	3 041 334,00
	— Personnel APEFE	575 354,00
	— Personnel agences BIJ	281 532,00
	— Personnel WBI-WBM	93 476,00
	— Personnel mis à disposition par COCOF	37 632,00
	— Personnel Sommet de Lisbonne	120 330,00
511.02	Provision index	189 000,00
511.05	Service social	30 323,00
511.06	Assurance complémentaire. — Intervention patronale	79 000,00
511.07	Formation professionnelle	43 020,00
511.08	Indemnités couvrant des charges réelles	259 000,00
511.09	Indemnités ne couvrant pas de charges réelles. — Heures supplémentaires, y compris le précompte professionnel	60 000,00
511.10	Provision pension (part patronale)	333 000,00
	Total chapitre 51	10 488 526,00

CHAPITRE 52

MONTANTS A PAYER A DES TIERS POUR PRESTATIONS, FOURNITURES
ET TRAVAUX QUI ONT POUR OBJET DES SERVICES OU DES BIENS
NON SUSCEPTIBLES D'ETRE INVENTORIES

521.01	Loyer des locaux et charges. — Loyer + charges (dépenses énergétiques comprises)	1 280 000,00
521.02	a) Location de matériel et mobilier	84 000,00
	b) Location et leasing de véhicules	60 000,00
521.03	Aménagement, entretien et réparation des locaux. — Entretien et remise en état des locaux	149 000,00
521.04	a) Entretien et réparation du matériel et mobilier	138 100,00
	b) Entretien et réparation des véhicules	22 500,00
521.05	Assurances	151 000,00
521.07	Produits de consommation (carburant)	30 000,00

		(En euros)
521.09	Divers. — Frais divers (locaux, matériel, véhicules)	3 000,00
522.01	Frais de bureau. — Frais de bureau, économat, téléphone et télex, affranchissement, documentation, frais de banque, timbres fiscaux (dont crédits COCOF: 6 197 EUR)	453 330,00
524.01	Honoraires des avocats, des experts	240 769,00
525.01	Remboursement d'emprunts	145 689,00
525.02	Intérêts et charges	10 000,00
Total chapitre 52		2 767 388,00

CHAPITRE 53

EXERCICE PAR L'ORGANISME DE SA MISSION STATUTAIRE

532	Dépenses de toute nature relatives à la promotion des actions extérieures de la Communauté française:	
532.01	Mensuel «Présences». — Revue «Wallonie-Bruxelles»	391 775,00
532.02	Achat, location de stands, location d'espaces dans les journaux, etc.	220 000,00
532.04	Réalisation de vidéogrammes, impression de brochures et de dépliants	136 000,00
532.05	Achats d'insignes, drapeaux et cadeaux	15 000,00
532.06	Campagnes de visibilité Wallonie-Bruxelles	50 000,00
Total article 532		812 775,00
533	Représentation de la Communauté française à l'étranger:	
533.01	Dépenses de toute nature concernant le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris	919 209,00
533.02	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Québec	272 452,00
533.03.01	Dépenses de toute nature concernant la Délégation générale Wallonie-Bruxelles chargée des affaires multilatérales et francophones	593 764,00
533.03.02	Dépenses de toute nature concernant la Délégation générale Wallonie-Bruxelles chargée des affaires multilatérales et francophones. — Théâtre de l'Escalier des Doms en Avignon	330 500,00
533.04	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Kinshasa	568 839,00
533.05	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Genève	309 359,00
533.07	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Tunis	187 067,00

		(En euros)
533.08	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Dakar	229 752,00
533.11	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne	200 171,00
533.14	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Prague	208 124,00
533.15	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Hanoï	216 353,00
533.16	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Berlin	199 068,00
533.17	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Rabat	227 678,00
533.18	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Bucarest	175 257,00
533.19	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Varsovie	240 000,00
533.99	Autres dépenses concernant les représentants Wallonie-Bruxelles à l'étranger	246 465,00
	Total article 533	5 124 058,00
534	Secteur multilatéral:	
534.01	COTISATIONS	
534.01.01	AUF — Subvention à l'Agence universitaire de la Francophonie	114 000,00
534.01.02	CILF — Subvention au Conseil international de la langue française (siège à Paris)	30 000,00
534.01.04	Fédération des professeurs de français. — Subvention à la Fédération internationale des professeurs de français (siège à Paris)	2 500,00
534.01.05	CONFES — Subventions à la Conférence des ministres de l'Education, de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (siège à Dakar)	20 050,00
534.01.06	Subvention à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (siège à Paris)	2 886 000,00
534.01.07	CAMES — Subvention au Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (siège à Ouagadougou)	25 000,00
534.01.08	FEJ — Subvention au Fonds européen de la jeunesse (siège à Strasbourg)	28 000,00
	Total cotisation	3 105 550,00
534.02	ACTIONS	
534.02.01	Colloques, rencontres, etc. internationaux:	
	a) en Communauté française	24 000,00
	b) à l'étranger	49 000,00
534.02.02	Activités diverses dans le cadre multilatéral:	
	a) Union européenne	1 240 419,00
	b) Conseil de l'Europe	63 000,00
	c) UNESCO	30 000,00
	d) OCDE	40 000,00

(En euros)

	<i>e) Francophonie</i>	70 000,00
	<i>f) Autres organisations internationales</i>	19 000,00
534.02.04	Dépenses de toute nature relatives aux actions menées dans le cadre du suivi des Sommets des chefs d'Etat et de Gouvernement ayant en commun l'usage de la langue française	913 837,00
534.02.05	Organisation de la Biennale de la poésie	37 184,00
	Total actions	2 486 440,00
	Total article 534	5 591 990,00
535	Relations internationales bilatérales de la Communauté française de Belgique:	
535.01	Frais de missions et d'accueils d'experts et de groupes. — Bourses	6 504 940,00
535.02	Dépenses de toute nature et transferts relatifs à la promotion des échanges de jeunes	320 900,00
535.03	Actions de promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger	1 820 782,00
535.04	Divers. — Ecoles à programme belge	117 500,00
	Total article 535	8 764 122,00
536	Dépenses courantes pour l'enseignement et la recherche, la diffusion artistique et littéraire, les échanges culturels et socio-culturels et la coopération en matières sociales et de santé:	
536.01	Secteur culturel	1 104 595,00
536.02	Secteur Enseignement et Formation	17 000,00
536.03	Secteur personnalisable	6 000,00
536.04	Secteur éducation au développement	22 000,00
536.05	Secteur des matières transférées à la Commission communautaire française (voir également articles 511.01 et 522.01)	264 890,00
536.06	Secteur coordination des relations extérieures	37 000,00
536.07	Secteur livre scientifique	74 368,00
	Total article 536	1 525 853,00
537	Dépenses particulières:	
537.01	Ristournes et non-valeurs	p.m.
	Total article 537	0,00
	Total chapitre 53	21 818 798,00

CHAPITRE 55

ACHATS DE BIENS PATRIMONIAUX

550.01	Immeubles	1 157 842,00
550.02	Acquisitions nouvelles (matériel, mobilier, véhicules automobiles)	37 000,00
550.03	Achats et locations concernant l'informatique	10 000,00
550.04	Achats d'équipements destinés à l'étranger	87 000,00
	Total chapitre 55	1 291 842,00

(En euros)

CHAPITRE 56

SOMMES A PAYER A DES TIERS PAR SUITE D'OPERATIONS
FINANCIERES EN PRINCIPAL

560.01	Amortissement d'emprunts	230 000,00
	Total chapitre 56	230 000,00

CHAPITRE 59

DEPENSES POUR ORDRE

591.01	Divers	1 266 166,00
	Total chapitre 59	1 266 166,00
	Total des dépenses	37 862 720,00

FONDS D'EGALISATION DES BUDGETS
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE(En milliers
d'euros)

RECETTES

CHAPITRE 41

PRODUITS RESULTANT DE L'EXERCICE DE LA MISSION STATUTAIRE

		Budget initial
411.01	Dotation de la Communauté française	35 940
	Total des recettes	35 940
	Solde disponible au 31 décembre 2002	14 309
	Total	50 249

DEPENSES

CHAPITRE 53

EXERCICE PAR L'ORGANISME DE SA MISSION STATUTAIRE

		Budget initial
533.01	Contribution à l'équilibre du budget de la Communauté française	14 309
533.02	Provisions pour risques et charges	35 940
	Total des dépenses	50 249

SERVICES A GESTION SEPARÉE 2003

Art. 70.01 CENTRE DU CINEMA

Art. 70.01.C. — Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

(En milliers d'euros)

1. Recettes	
1.1. Solde à reporter	11 467
1.2. Dotation de la Communauté française (A.B. 41.03.21 — programme 2 — D.O. 25)	10 215
1.3. Contribution à la création audiovisuelle des abonnés via certains distributeurs	2 107
1.4. Recettes diverses (dont Mediadesk)	260
1.5. Ajustement	1 188
Total des recettes	25 237
2. Dépenses	
2.1. Exécution en 2003 d'obligations contractées au cours des années antérieures	10 789
2.2. Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma (dont WBI), à l'initiative de l'Administration	798
2.3. Primes à l'industrie cinématographique	1 143
2.4. Ateliers d'accueil et ateliers de production	1 091
2.5. Subventions aux associations assurant la promotion et la diffusion cinématographiques	398
2.6. Aide à la création (relance de la production indépendante avec la RTBF)	1 215
2.7. Subventions aux associations pour la promotion et la diffusion de l'audiovisuel	1 328
2.8. Aide à la création audiovisuelle, y compris la contribution des télédiffuseurs	7 685
2.9. Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service (conseils, commissions et autres à déterminer)	87
2.10. Dépenses afférentes à Eurimages, au Mediadesk et à certains accords internationaux	306
2.11. Actions visant à permettre le lancement des films de la Communauté française, soit dans des festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs	397
Total des dépenses	25 237
3. Résultat	0

Art. 70.02 ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Art. 70.02.C. — Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté
— Enseignement obligatoire

(Sur base de l'exercice 1998 réalisé)

(En euros)				
Niveaux d'enseignement	Primaire	Secondaire	Spécial	Total
1. Solde au 1 ^{er} janvier 2002	2 412 804,94	27 145 170,46	3 223 027,72	32 781 003,13
2. Recettes				
Total recettes	9 746 765,29	94 813 493,86	14 928 082,30	119 488 341,44
3. Dépenses				
Total dépenses	9 130 397,72	92 434 289,23	14 164 352,91	115 729 039,86
4. Solde au 31 décembre 2003 (1) + (2) - (3)	3 029 172,51	29 524 375,10	3 986 757,11	36 540 304,71

Art. 70.03 HAUTES ECOLES

Art. 70.03.C. — Budget des services à gestion séparée — Hautes écoles de la Communauté française

(Sur base de l'exercice 2000 réalisé)

	Solde au 1-1-2003	Recettes					Dépenses					Solde au 31-12-2003
		Opérations courantes et opérations de capital	Opérations d'ordre de tiers	Opérations d'ordre du trésor	Total année	Total général	Opérations courantes et opérations de capital	Opérations d'ordre de tiers	Opérations d'ordre du trésor	Total		
Haute école de Bruxelles	1 504 624,43	1 977 078,20	675 843,77	0,00	2 652 921,97	4 157 546,40	2 291 026,50	134 189,03	0,00	2 425 215,53	1 732 330,87	
Haute école Paul Henri Spaak - Bruxelles	3 271 773,53	1 657 627,51	36 683,33	531 723,33	2 226 034,17	5 497 807,70	2 339 584,18	30 889,67	24 339,01	2 394 832,86	3 102 974,85	
Haute école du Hainaut - Mons	3 045 524,58	3 128 309,37	19 402,63	381 840,21	3 729 552,21	6 775 076,79	3 658 798,29	8 868,39	23 013,84	3 690 680,52	3 084 396,27	
Haute école Charlemagne - Liège	1 400 752,28	3 465 923,14	457 358,10	68 939,21	3 992 220,46	5 392 972,74	4 633 158,76	18 736,51	1 983,15	4 653 878,42	739 094,32	
Haute école Albert Jacquard - Namur	2 137 545,46	801 838,82	254,41	241 520,95	1 043 614,19	3 181 159,65	1 269 702,48	417,11	23 248,72	1 293 368,30	1 887 791,34	
Haute école Robert Schuman - Libramont	3 675 059,83	1 904 232,26	393 672,99	0,00	2 297 905,25	5 972 965,08	1 798 610,78	55 539,03	0,00	1 854 149,81	4 118 815,27	
Total Hautes écoles	15 035 280,11	12 935 009,31	1 583 215,23	1 424 023,71	15 942 248,25	30 977 528,35	15 990 880,99	248 639,73	72 604,72	16 312 125,44	14 665 402,91	

Art. 70.04 CENTRES P.M.S.

Art. 70.04.C. — Budgets agrégés des services de la Communauté à gestion séparée pour les centres P.M.S. de l'Enseignement de la Communauté

(Sur base de l'exercice 1999 réalisé)

(En euros)

1. Solde au 1 ^{er} janvier 2003	1 449 701,09
2. Recettes	
2.1. Recettes en opérations courantes	2 409 703,69
2.2. Recettes en opérations de capital	0,00
2.3. Recettes en opérations pour ordre	---
Total recettes	2 409 703,69
3. Dépenses	
3.1. Dépenses en opérations courantes	2 153 562,48
3.2. Dépenses en opérations de capital	177 246,72
3.3. Dépenses en opérations pour ordre	---
Total dépenses	2 330 809,20
4. Solde au 31 décembre 2002 (1) + (2) - (3)	1 528 595,58

Art. 70.05.C. — Service général des infrastructures scolaires de la Communauté française

Propositions budgétaires du flux des « paiements » de dépenses

(En euros)

Article	Libellé	Réalisation 2001	Crédit initial 2002	Proposition 2003
70.05	Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté moyennant alimentation par le compte ouvert au Crédit communal de Belgique en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)			
	Solde reporté au 1 ^{er} janvier	10 031 758,30	6 835 608,79	5 105 608,79
	Recettes			
	— Propres	1 547 778,99(1)	3 000 000,00(2)	2 135 000,00(2)
	— Budgétaires	27 268 287,70	27 270 000,00	27 453 000,00
	Total disponible	38 847 824,99	37 105 608,79	34 693 608,79
	Dépenses	32 012 216,00	32 000 000,00	32 000 000,00
	Solde disponible au 31 décembre	6 835 608,79	5 105 608,79	2 693 608,79

(1) Montant définitif des recettes propres à l'exécution de toute recette d'intérêts.

(2) Montant estimé avec la même remarque.

Art. 70.06.C. — Budgets du Fonds des bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné

Opérations du Fonds des bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert au C.C.B., en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française (gestion séparée)

	(En euros)
1. Solde au 1 ^{er} janvier 2003	28 854 386,41
2. Recettes de l'année	
Dotations de la Communauté française	12 102 325,93
Recettes propres	18 000,00
Total recettes	12 120 325,93
3. Dépenses de l'année	15 100 000,00
4. Solde au 31 décembre 2003	25 874 711,93

Art. 70.07.C. — Budget du Fonds de Garantie des bâtiments scolaires

Opérations du Fonds de garantie des bâtiments scolaires, en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française (gestion séparée)

	(En euros)
1. Solde au 1 ^{er} janvier 2003	3 950 694,00
2. Recettes de l'année	
Dotations de la Communauté française	11 313 000,00
Recettes propres	50 000,00
Total recettes	11 363 000,00
3. Dépenses de l'année	14 049 503,00
4. Solde au 31 décembre 2003	1 264 191,00

Art. 70.08.C. — Budget de l'Observatoire des Politiques culturelles

	(En euros)
1. Recettes	
1.1. Solde à reporter	42 400,00
1.2. Dotation de la Communauté française	149 000,00
Total recettes	191 400,00
2. Dépenses	
2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études	129 000,00
2.2. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement du service et au Comité d'accompagnement	20 000,00
Total dépenses	149 000,00
3. Résultat	42 400,00

ARTICLE 70.09 AGENCE FONDS SOCIAL EUROPEEN**Art. 70.09.C. — Budget 2003 du Service à gestion séparée « Agence Fonds Social Européen » : estimation**

(En milliers d'euros)

Opérations courantes

1. Recettes	8 516
1.1. Fonctionnement de l'Agence F.S.E.	2 607
— Assistance technique européenne	1 242
— Dotation COCOF	126
— Dotation Région wallonne	756
— Dotation Communauté française	483
1.2. Charges du passé	5 909
— Produits financiers (intérêts)	5 909
2. Dépenses	8 312
2.1. Fonctionnement de l'Agence F.S.E.	2 502
— Frais de personnel	1 523
— Frais de fonctionnement	806
— Frais d'acquisitions	0
— Frais d'évaluation	0
— Frais divers	74
2.2. Charges du passé	5 909
— Provision pour risque de change ECU/BEF	5 909

Opérations en capital

1. Recettes	0
2. Dépenses	99
— Frais d'acquisitions	99

Opérations pour ordre

1. Récettes	231 415
1.1. Programmation 1994-1999	40 005
— Solde programmation 1994-1999	40 005
1.2. Programmation 2000-2006	191 410
— Certifications 2003	156 723
— Assistance technique évaluations/expertise	261
— Avance Région wallonne	34 426
2. Dépenses	231 415
2.1. Programmation 1994-1999	40 005
— Solde programmation 1994-1999	40 005
1.2. Programmation 2000-2006	191 410
— Certifications 2003	156 723
— Assistance technique évaluations/expertise	261
— Avance opérateurs Région wallonne	34 426

Art. 70.20 FERME DE GEMBOLOUX**Art. 70.20.C. — Budget du Fonds d'exploitation de la ferme de Gembloux**

(En euros)

1. Solde au 1 ^{er} janvier 2003	386 926,62
2. Recettes	3 842 349,63
3. Dépenses	3 867 138,99
4. Solde au 31 décembre 2003 (1) + (2) - (3)	362 137,26

Art. 70.21 FRAMERIES

Art. 70.21.C. — Centre d'auto-formation Frameries — 2003

	(En euros)
Prévision des recettes	2 356 279,57
A. Opérations courantes	2 142 922,83
1. Intendance	0,00
1.1. Reports	0,00
1.2. Pensions internats	0,00
1.3. Restaurant/caféteria — Vente de tickets	0,00
1.4. Divers. — Recettes	0,00
1.4.1. Occupation des locaux	0,00
1.4.2. Autres recettes	0,00
Sous-total 1.4	0,00
1.5. Transfert	0,00
Sous-total 1. Intendance	0,00
2. Autres	1 966 813,92
2.1. Reports	317 543,54
2.2. Dotation	644 523,16
2.3. Photocopies	700 000,00
2.4. Vente de produits	160 000,00
2.5. Prégardiennat	115 000,00
2.6. Divers	29 747,22
2.7. Transfert	0,00
Sous-total 2. Autres	1 966 813,92
3. Dons et legs	0,00
4. Fonds de réserve	176 108,91
Total opérations courantes (A)	2 142 922,83
B. Opérations de capital	213 356,74
1. Reports	188 356,74
2. Dotation	25 000,00
3. Transferts	0,00
Total opérations de capital (B)	213 356,74
C. Opérations pour ordre	0,00
1. Fonds de tiers	0,00
2. Trésorerie	0,00
Total opérations pour ordre (C)	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES (A + B + C)	2 356 279,57

Prévision des dépenses	1 919 403,68
A. Opérations courantes	1 796 403,68
1. Intendance	0,00
1.1. Repas et boissons	0,00
1.1.1. Epicerie	0,00
1.1.2. Boulangerie — Pâtisserie	0,00
1.1.3. Boucherie — Charcuterie — Volaille	0,00
1.1.4. Poissons	0,00
1.1.5. Légumes	0,00
1.1.6. Crèmerie	0,00
1.1.7. Boissons	0,00
1.1.8. Contrats avec traiteur	0,00
1.1.9. Autres à spécifier	0,00
Sous-total 1.1.	0,00
1.2. Divers	0,00
1.2.1. Loisirs — Culture	0,00
1.2.2. Remplacement du petit matériel durable	0,00
1.2.3. Autres à spécifier	0,00
Sous-total 1.2.	0,00
Total 1. Intendance	0,00
2. Autres	1 796 403,68
2.1. Traitements et indemnités	938 055,20
2.1.1. Salaires/Charges sociales	937 405,20
2.1.2. Intervention dans les prix des transports en commun	650,00
2.1.3. Surveillances de midi	0,00
Sous-total 2.1.	938 055,20
2.2. Informatique	25 000,00
Sous-total 2.2.	25 000,00
2.3. Téléphone	9 500,00
2.3.1. Téléphone	0,00
2.3.2. Télégrammes	0,00
2.3.3. Fax	0,00
Sous-total 2.3.	9 500,00
2.4. Secrétariat	21 000,00
2.4.1. Petit matériel de bureau, fournitures de bureau, impressions, reliures, etc.	6 000,00
2.4.2. Affranchissement de la correspondance	15 000,00
Sous-total 2.4.	21 000,00

2.5. Locations	3 900,00
2.5.1. Location de biens meubles	3 900,00
2.5.2. Autres dépenses à spécifier	0,00
Sous-total 2.5.	<u>3 900,00</u>
2.6. Réparations	13 700,00
2.6.1. Réparations diverses de biens mobiliers	1 200,00
2.6.2. Contrats d'entretien à l'exclusion des installations de chauffage	12 500,00
Sous-total 2.6.	<u>13 700,00</u>
2.7. Entretien de l'infrastructure	18 900,00
2.7.1. Remise en état des locaux	0,00
2.7.2. Peinture	0,00
2.7.3. Achat de matières premières pour des travaux réalisés par le personnel d'entretien	9 900,00
2.7.4. Produits d'entretien	2 500,00
2.7.5. Contrats d'entretien des surfaces intérieures ou extérieures	6 500,00
Sous-total 2.7.	<u>18 900,00</u>
2.8. Energie	24 500,00
2.8.1. Mazout	0,00
2.8.2. Gaz	9 500,00
2.8.3. Essence pour tondeuses	0,00
2.8.4. Electricité	15 000,00
2.8.5. Autres à spécifier	0,00
Sous-total 2.8.	<u>24 500,00</u>
2.9. Fournitures scolaires	0,00
Sous-total 2.9.	<u>0,00</u>
2.10. Transports	25 239,00
2.10.1. Transports des biens meubles	1 239,00
2.10.2. Divers à spécifier	24 000,00
Sous-total 2.10.	<u>25 239,00</u>
2.11. Autres dépenses de fonctionnement	672 794,76
2.11.1. Eau	119,76
2.11.2. Impôts, redevances	6 200,00
2.11.3. Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	2 975,00
2.11.4. Achats de vêtements de travail	2 500,00
2.11.5. Distribution des prix, excursions scolaires, Saint-Nicolas, publicité	0,00
2.11.6. Achats de matières premières et de fournitures destinées à des fins didactiques	211 000,00

2.11.7. Achats du petit matériel d'entretien	450 000,00
2.11.8. Produits pharmaceutiques	0,00
2.11.9. Produits textiles	0,00
2.11.10. Achats de petit matériel didactique (réglettes, lattes, etc.)	0,00
2.11.11. Assurance du matériel contre le vol	0,00
2.11.12. Autres à spécifier	0,00
Sous-total 2.11.	<u>672 794,76</u>
Total 2. Autres	<u>1 796 403,68</u>
Total opérations courantes (A)	1 796 403,68
B. Opérations de capital	123 000,00
Achat de biens meubles durables (mobilier, matériel, machines)	<u>123 000,00</u>
Total opérations de capital (B)	123 000,00
C. Opérations pour ordre	
1. Fonds de tiers	0,00
1.1. Provisions	0,00
2. Trésorerie	0,00
2.1.	0,00
2.2.	0,00
2.3. Abonnements transports scolaires	0,00
Total opérations pour ordre (C)	<u>0,00</u>
TOTAL GENERAL DES DEPENSES (A + B + C)	1 919 403,68
Solde budgétaire	436 875,895

ART. 70.22 TIHANGE

Art. 70.22.C. — Budget du Centre d'autoformation Tihange — 2003

	(En euros)
Prévision des recettes	950 799,64
A. Opérations courantes	940 883,90
1. Intendance	51 239,44
1.1. Reports	421,27
1.2. Pensions internats	0,00
1.3. Restaurant/caféteria — Vente de tickets	50 818,17
1.4. Divers. — Recettes	0,00
1.4.1. Occupation des locaux	0,00
1.4.2. Autres recettes	0,00
Sous-total 1.4.	<u>0,00</u>
1.5. Transfert	0,00
Sous-total 1. Intendance	<u>51 239,44</u>

2. Autres	835 802,23
2.1. Reports	101 431,44
2.2. Dotation	619 733,81
2.3. Photocopies	11 155,21
2.4. Vente de produits	37 184,03
2.5. Prégardiennat	0,00
2.6. Divers	8 180,49
2.7. Transfert	0,00
Sous-total 2. Autres	835 802,23
3. Dons et legs	0,00
4. Fonds de réserve	53 842,23
Total opérations courantes (A)	940 883,90
B. Opérations de capital	9 915,74
1. Reports	0,00
2. Dotation	0,00
3. Transferts	9 915,74
Total opérations de capital (B)	9 915,74
C. Opérations pour ordre	0,00
1. Fonds de tiers	0,00
2. Trésorerie	0,00
Total opérations pour ordre (C)	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES (A + B + C)	950 799,64
Prévision des dépenses	947 263,23
A. Opérations courantes	937 347,49
1. Intendance	49 578,70
1.1. Repas et boissons	49 578,70
1.1.1. Epicerie	0,00
1.1.2. Boulangerie — Pâtisserie	0,00
1.1.3. Boucherie — Charcuterie — Volaille	0,00
1.1.4. Poissons	0,00
1.1.5. Légumes	0,00
1.1.6. Crèmerie	0,00
1.1.7. Boissons	0,00
1.1.8. Contrats avec traiteur	0,00
1.1.9. Autres à spécifier	0,00
Sous-total 1.1.	49 578,70

1.2. Divers	0,00
1.2.1. Loisirs — Culture	0,00
1.2.2. Remplacement du petit matériel durable	0,00
1.2.3. Autres à spécifier	0,00
Sous-total 1.2.	<u>0,00</u>
Total 1. Intendance	49 578,70
2. Autres	887 768,79
2.1. Traitements et indemnités	433 813,67
2.1.1. Salaires/Charges sociales	433 813,67
2.1.2. Intervention dans les prix des transports en commun	0,00
2.1.3. Surveillances de midi	0,00
Sous-total 2.1.	<u>433 813,67</u>
2.2. Informatique	11 155,21
Sous-total 2.2.	<u>11 155,21</u>
2.3. Téléphone	17 352,55
2.3.1. Téléphone	0,00
2.3.2. Télégrammes	0,00
2.3.3. Fax	0,00
Sous-total 2.3.	<u>17 352,55</u>
2.4. Secrétariat	39 662,96
2.4.1. Petit matériel de bureau, fournitures de bureau, impressions, reliures, etc.	39 662,96
2.4.2. Affranchissement correspondance	0,00
Sous-total 2.4.	<u>39 662,96</u>
2.5. Locations	5 701,55
2.5.1. Location de biens meubles	0,00
2.5.2. Autres dépenses à spécifier	0,00
Sous-total 2.5.	<u>5 701,55</u>
2.6. Réparations	42 141,90
2.6.1. Réparations diverses de biens mobiliers	42 141,90
2.6.2. Contrats d'entretien à l'exclusion des installations de chauffage	0,00
Sous-total 2.6.	<u>42 141,90</u>
2.7. Entretien de l'infrastructure	12 394,68
2.7.1. Remise en état des locaux	12 394,68
2.7.2. Peinture	0,00
2.7.3. Achat de matières premières pour des travaux réalisés par le personnel d'entretien	0,00
2.7.4. Produits d'entretien	0,00
2.7.5. Contrats d'entretien des surfaces intérieures ou extérieures	0,00
Sous-total 2.7.	<u>12 394,68</u>

2.8. Energie	85 523,27
2.8.1. Mazout	85 523,27
2.8.2. Gaz	0,00
2.8.3. Essence pour tondeuses	0,00
2.8.4. Electricité	0,00
2.8.5. Autres à spécifier	0,00
Sous-total 2.8.	<u>85 523,27</u>
2.9. Fournitures scolaires	0,00
Sous-total 2.9.	<u>0,00</u>
2.10. Transports	2 231,04
2.10.1. Transports des biens meubles	2 231,04
2.10.2. Divers à spécifier	0,00
Sous-total 2.10.	<u>2 231,04</u>
2.11. Autres dépenses de fonctionnement	163 609,73
2.11.1. Eau	163 609,73
2.11.2. Impôts, redevances	0,00
2.11.3. Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	0,00
2.11.4. Achats de vêtements de travail	0,00
2.11.5. Distribution des prix, excursions scolaires, Saint-Nicolas, publicité	0,00
2.11.6. Achats de matières premières et de fournitures destinées à des fins didactiques	0,00
2.11.7. Achats du petit matériel d'entretien	0,00
2.11.8. Produits pharmaceutiques	0,00
2.11.9. Produits textiles	0,00
2.11.10. Achats de petit matériel didactique (réglettes, lattes, etc.)	0,00
2.11.11. Assurance du matériel contre le vol	0,00
2.11.12. Autres à spécifier	0,00
Sous-total 2.11.	<u>163 609,73</u>
Total 2. Autres	<u>887 768,79</u>
Total opérations courantes (A)	<u>937 347,49</u>

B. Opérations de capital	9 915,74
Achat de biens meubles durables (meublier, matériel, machines)	9 915,74
Total opérations de capital (B)	9 915,74
C. Opérations pour ordre	0,00
1. Fonds de tiers	0,00
1.1. Provisions	0,00
2. Trésorerie	0,00
2.1.	0,00
2.2.	0,00
2.3. Abonnements transports scolaires	0,00
Total opérations pour ordre (C)	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES (A + B + C)	947 263,23
Solde budgétaire	3 536,41

Art. 70.23.C. — Enseignement artistique supérieur et conservatoires royaux

(Sur base de l'exercice 2000 réalisé)

(En euros)

Etablissements	Solde au 1-1-2003	Recettes				Total année	Total général
		Capital	Courantes	Pour ordre			
				Tiers	Trésor		
Arts visuels Bruxelles	242 460,91		890 922,61	0,00		890 922,61	1 133 383,52
Insas Bruxelles	129 413,63		764 495,13	0,00		764 495,13	893 908,76
Conservatoire de Bruxelles	250 399,21		1 090 976,40	0,00		1 090 976,40	1 341 375,61
Conservatoire de Liège	328 723,67	0,00	588 222,11	0,00		588 222,11	916 945,78
Arts plastiques et visuels de Mons	283 032,41		338 572,26	4 117,02	0,00	342 689,27	625 721,68
Conservatoire de Mons	424 284,74		278 008,27	27 917,32		305 925,60	730 210,34
Total	1 658 314,57	0,00	3 951 196,78	32 034,34	0,00	3 983 231,12	5 641 545,69

Etablissements	Dépenses				Total	Solde au 31.12.2003
	Capital	Courantes	Pour ordre			
			Tiers	Trésor		
Arts visuels Bruxelles	41 606,70	813 509,43	3 861,34		858 977,46	274 406,06
Insas Bruxelles	74 084,34	589 927,76	0,00		664 012,11	229 896,65
Conservatoire de Bruxelles	28 623,40	690 750,77	0,00		719 374,17	622 001,44
Conservatoire de Liège	16 156,61	493 624,40	0,00		509 781,01	407 164,77
Arts plastiques et visuels de Mons	41 958,78	283 401,47	4 915,38		330 275,63	295 446,05
Conservatoire de Mons	8 911,15	259 248,91	59 353,96		327 514,02	402 696,31
Total	211 340,98	3 130 462,74	68 130,68	0,00	3 409 934,41	2 231 611,28

Art. 70.24.C. — Enseignement de promotion sociale

BUDGET 2003

(Sur base de l'exercice 2000 réalisé)

(En euros)

Etablissements	Soldes au 1 ^{er} janvier 2003	Recettes							Total recettes
		Intendance	Fonction	Capital	OP C	OP C + CAP	Trésor	Tiers	
1 Alleur	1 752 839	0	3 864 649	711 000	3 864 649	4 575 649	0	0	4 575 649
2 Arlon I	2 367 018	0	2 330 578	0	2 330 578	2 330 578	0	0	2 330 578
3 Ath	840 362	0	1 149 950	0	1 149 950	1 149 950	0	0	1 149 950
4 Athus	884 893	0	805 525	0	805 525	805 525	0	0	805 525
5 Bruxelles Uccle	22 705 838	766 585	28 201 115	0	28 967 700	28 967 700	0	0	28 967 700
6 Blegny	1 520 082	0	3 324 917	214 906	3 324 917	3 539 823	0	0	3 539 823
7 Braine-l'Alleud	4 007 215	0	3 827 496	100 000	3 827 496	3 927 496	90 000	0	4 017 496
8 Bruxelles 1070	631 522	0	3 268 739	700 000	3 268 739	3 968 739	0	0	3 968 739
9 Court-St-Etienne	741 581	0	700 459	37 330	700 459	737 789	34 250	0	772 039
10 Dinant	2 074 582	0	1 285 382	111 331	1 285 382	1 396 713	0	0	1 396 713
11 Dour	1 892 918	0	3 706 456	0	3 706 456	3 706 456	0	0	3 706 456
12 Evere	1 703 244	0	4 580 386	1 528 100	4 580 386	6 108 486	0	0	6 108 486
13 Frameries	4 170 908	0	4 472 803	500 000	4 472 803	4 972 803	0	0	4 972 803
14 Grâce-Hollogne	1 270 179	0	8 058 070	697 829	8 058 070	8 755 899	0	0	8 755 899
15 Jemappes	4 919 786	0	12 973 808	981 431	12 973 808	13 955 239	0	0	13 955 239
18 Libramont	3 402 534	0	5 398 012	0	5 398 012	5 398 012	0	0	5 398 012
19 Marche	5 131 161	0	3 305 657	0	3 305 657	3 305 657	0	0	3 305 657
20 Morlanwelz	1 268 803	0	1 590 144	0	1 590 144	1 590 144	0	0	1 590 144
21 Mouscron	5 667 984	0	2 046 014	538 549	2 046 014	2 584 563	0	0	2 584 563
22 Namur	4 005 126	0	5 479 723	179 429	5 479 723	5 659 152	0	156 915	5 816 067
23 Namur Boucherie	3 701 095	0	8 022 550	436 549	8 022 550	8 459 099	0	0	8 459 099
24 Péruwelz	2 230 065	0	6 579 051	2 063 179	6 579 051	8 642 230	0	0	8 642 230
25 Philippeville	1 350 491	0	1 093 975	0	1 093 975	1 093 975	0	0	1 093 975
27 Rance	951 908	0	889 062	100 000	889 062	989 062	0	0	989 062
29 St-Georges	1 096 788	0	746 838	75 000	746 838	821 838	0	0	821 838
30 Soumagne	2 357 238	0	6 088 931	130 780	6 088 931	6 219 711	0	0	6 219 711
31 Thuin	778 583	0	888 703	80 000	888 703	968 703	0	0	968 703
32 Tournai	1 022 152	0	946 041	308 149	946 041	1 254 190	0	0	1 254 190
33 Verviers	1 544 780	0	4 665 724	287 509	4 665 724	4 953 233	0	0	4 953 233
34 Vielsalm	1 148 641	0	1 209 979	0	1 209 979	1 209 979	0	0	1 209 979
35 Virton	2 996 471	0	2 477 279	0	2 477 279	2 477 279	0	0	2 477 279
36 Waimes	799 868	0	877 929	0	877 929	877 929	0	0	877 929
37 Waremme	1 027 336	0	955 275	125 028	955 275	1 080 303	0	0	1 080 303
38 Wasmes	10 950 377	0	25 717 414	550 000	25 717 414	26 267 414	0	474 363	26 741 777
39 Woluwe	1 062 821	0	1 229 916	0	1 229 916	1 229 916	1 27 200	0	1 357 116
TOTAUX	103 977 189	766 585	162 758 550	10 456 099	163 525 135	173 981 234	251 450	631 278	174 863 962

(En Euros)

Etablissements	Dépenses							Total dépenses	Solde au 31 décembre 2003
	Intendance	Fonction	Capital	OP C	OP C + CAP	Trésor	Tiers		
1 Alleur	0	3 526 397	343 566	3 526 397	3 869 963	0	0	3 869 963	2 458 525
2 Arlon I	0	1 147 948	646 697	1 147 948	1 794 645	0	0	1 794 645	2 902 951
3 Ath	0	1 290 704	42 000	1 290 704	1 332 704	0	0	1 332 704	657 608
4 Athus	0	570 445	129 599	570 445	700 044	0	0	700 044	990 374

(En Euros)

Etablissements	Dépenses							Total dépenses	Solde au 31 décembre 2003
	Intendance	Fonction	Capital	OP C	OP C + CAP	Trésor	Tiers		
5 Bruxelles Uclle	691 405	23 142 018	1 641 371	23 833 423	25 474 794	0	0	25 474 794	26 198 744
6 Blegny	0	3 234 506	214 906	3 234 506	3 449 412	0	0	3 449 412	1 610 493
7 Braine-l'Alleud	0	2 214 914	1 068 186	2 214 914	3 283 100	90 000	0	3 373 100	4 651 611
8 Bruxelles 1070	0	2 710 753	480 635	2 710 753	3 191 388	9 600	0	3 200 988	1 399 273
9 Court-St-Etienne	0	590 344	87 030	590 344	677 574	0	0	677 574	836 046
10 Dinant	0	974 385	486 607	974 385	1 460 992	0	0	1 460 992	2 010 303
11 Dour	0	3 761 777	238 222	3 761 777	3 999 999	0	0	3 999 999	1 599 375
12 Evere	0	3 584 528	1 587 764	3 584 528	5 172 292	0	0	5 172 922	2 639 438
13 Frameries	0	5 154 635	1 081 282	5 154 635	6 235 917	0	0	6 235 917	2 907 794
14 Grâce-Hollogne	0	7 498 717	273 083	7 498 717	7 771 800	0	0	7 771 800	2 254 278
15 Jemappes	0	13 327 002	1 149 250	13 327 002	14 476 252	0	0	14 476 252	4 398 773
18 Libramont	0	4 168 942	986 171	4 168 942	5 155 113	0	0	5 155 113	3 645 433
19 Marche	0	1 918 582	779 108	1 918 582	2 697 690	0	0	2 697 690	6 039 128
20 Morlanwelz	0	1 010 463	4 311 23	1 010 463	1 441 586	0	0	1 441 586	1 417 361
21 Mouscron	0	1 160 274	728 280	1 160 274	1 888 554	0	0	1 888 554	6 363 993
22 Namur	0	3 228 798	689 666	3 228 798	3 918 464	0	120 460	4 038 924	5 782 269
23 Namur Boucherie	0	7 633 088	333 515	7 633 088	7 966 603	0	0	7 966 603	4 193 591
24 Péruwelz	0	5 480 909	1 876 325	5 480 909	7 357 234	0	0	7 357 234	3 515 061
25 Philippeville	0	788 087	82 529	788 087	870 616	0	0	870 616	1 573 850
27 Rance	0	500 673	191 415	500 673	692 088	0	0	692 088	1 248 882
29 St-Georges	0	748 934	111 033	748 934	859 967	0	0	859 967	1 058 639
30 Soumagne	0	5 455 288	731 542	5 455 288	6 186 830	0	0	6 186 830	2 390 119
31 Thuin	0	882 837	22 990	882 837	905 827	0	0	905 827	841 459
32 Tournai	0	1 136 769	359 639	1 136 769	1 496 408	0	0	1 496 408	779 934
33 Verviers	0	3 578 199	626 500	3 578 199	4 204 699	0	0	4 204 699	2 293 314
34 Vielsalm	0	877 569	131 865	877 569	1 009 434	0	0	1 009 434	1 349 186
35 Virton	0	1 632 289	117 634	1 632 289	1 749 923	0	0	1 749 923	3 723 827
36 Waimes	0	1 075 624	0	1 075 624	1 075 624	0	0	1 075 624	602 173
37 Waremme	0	802 428	257 230	802 428	1 059 658	0	0	1 059 658	1 047 981
38 Wasmes	0	28 763 925	688 664	28 763 925	29 452 589	0	1 407 428	30 860 017	6 832 137
39 Woluwe	0	664 395	209 393	664 395	873 788	127 200	0	1 000 988	1 418 949
TOTAUX	691 405	144 237 346	18 824 820	144 928 751	163 753 571	226 800	1 527 888	165 508 259	113 632 892

ART. 70.25 INTERNATS AUTONOMES

Art. 70.25.C. — Budget des services à gestion séparée — Internats autonomes de l'enseignement supérieur

(Sur base de l'exercice 2000 réalisé)

(En euros)

Etablissement	Solde au 1-1-2003	Recettes					Dépenses				Solde au 31-12-2003
		Opérations courantes et opérations de capital	Opérations d'ordre de tiers	Opérations d'ordre du trésor	Total année	Total général	Opérations courantes et opérations de capital	Opérations d'ordre de tiers	Opérations d'ordre du trésor	Total	
Internat autonome — 1050 Bruxelles	111 090,33	173 569,00	489,59	0,00	174 038,59	285 148,92	181 672,17	173,33	0,00	181 845,69	103 303,28
Internat autonome — 1180 Bruxelles	333 577,45	430 704,76	0,00	0,00	430 704,76	764 282,21	384 359,11	1 165,10	0,00	385 524,21	378 738,00
Internat autonome — Libramont	538 365,17	576 137,35	0,00	0,00	576 137,35	1 114 502,51	460 190,23	0,00	0,00	460 190,23	654 312,28
Internat autonome — Mons	38 598,41	254 406,56	0,00	0,00	254 406,56	293 004,97	280 532,20	0,00	0,00	280 532,20	12 472,76
Internat autonome — Virton	398 989,76	555 444,36	150,69	0,00	555 595,06	954 594,82	517 306,14	576,10	0,00	517 882,25	436 702,57
Internat autonome — Andenne	195 750,81	295 455,86	0,00	0,00	295 455,86	491 206,67	373 891,04	0,00	0,00	373 891,04	117 315,64

(Sur base de l'exercice 2000 réalisé)

(En euros)

Etablissement	Solde au 1-1-2003	Recettes					Dépenses				Solde au 31-12-2003
		Opérations courantes et opérations de capital	Opérations d'ordre de tiers	Opérations d'ordre du trésor	Total année	Total général	Opérations courantes et opérations de capital	Opérations d'ordre de tiers	Opérations d'ordre du trésor	Total	
Internat autonome — 1180 Bruxelles	270 114,45	218 791,37	182,70	0,00	218 974,07	489 088,52	209 231,26	182,70	0,00	209 413,95	279 674,57
Internat autonome — Huy	42 452,26	504 116,10	0,00	0,00	504 116,10	546 568,36	424 674,70	0,00	0,00	424 674,70	121 893,66
Internat autonome — Jambes	238 948,98	705 138,56	0,00	0,00	705 138,56	944 087,54	801 034,78	0,00	0,00	801 034,78	143 052,76
Internat autonome — Coïnte (Liège)	220 617,01	478 119,68	0,00	0,00	478 119,68	698 736,69	468 519,11	0,00	0,00	468 519,11	230 217,58
Internat autonome — Tamines	142 798,74	477 232,39	88,27	0,00	477 320,67	620 119,41	535 992,01	248,09	0,00	536 240,10	83 879,31
Internat autonome — Tournai	304 775,37	350 216,19	0,00	0,00	350 216,19	654 991,76	418 178,08	0,00	0,00	418 178,08	236 813,68
Total internats	2 836 078,94	5 019 332,17	911,26	0,00	5 020 243,43	7 856 322,38	5 055 580,83	2 345,52	0,00	5 057 926,35	2 798 396,03

ART. 70.26 LA CAMBRE

Art. 70.26.C. — Institut supérieur d'architecture — La Cambre

(Sur base de l'exercice 2000 réalisé)

(En euros)

1. Solde au 1 ^{er} janvier 2003	253 838,71
Recettes	
OP. COUR. & OP. CAP.	391 677,27
OP. ORDRE TIERS	113 775,37
OP. ORDRE TRESOR	43 443,34
2. Total des recettes de l'année	548 895,98
Dépenses	
OP. COUR. & OP. CAP.	456 713,68
OP. ORDRE TIERS	63 203,38
OP. ORDRE TRESOR	54 660,52
3. Total des dépenses	574 577,58
4. Solde au 31.12.2003 (1) + (2) - (3)	228 157,11

Art. 70.27.C. — Budget du Centre de dépaysement et de plein air d'Ardenne Esneux — 2003

(En euros)

Prévision des recettes

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Reports	9 699,97
1.2. Pensions internats	0,00
1.3. Restaurant/caféteria-Vente de tickets	18 592,01
1.4. Divers — recettes	
1.4.1. Occupation des locaux	3 718,40
1.4.2. Autres recettes	184 680,68
Sous-total 1.4.	<u>188 399,08</u>

1.5. Transfert

Sous-total 1. Intendance	<u>216 691,06</u>
--------------------------	-------------------

2. Autres

2.1. Reports	123 864,51
2.2. Dotation	371 840,29
2.3. Photocopies	247,89
2.4. Vente de produits	0,00
2.5. Prégardiennat	0,00
2.6. Divers	7 436,81
2.7. Transfert	0,00
Sous-total 2. Autres	<u>503 389,50</u>

3. Dons et legs	0,00
-----------------	------

4. Fonds de réserve	65 117,49
---------------------	-----------

Total opérations courantes (A)	<u>785 198,05</u>
--------------------------------	-------------------

B. Opérations de capital

1. Reports	142 213,22
2. Dotation	0,00
3. Transferts	0,00
Total opérations de capital (B)	<u>142 213,22</u>

C. Opérations pour ordre

1. Fonds de tiers	0,00
2. Trésorerie	0,00
Total opérations pour ordre (C)	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES (A + B + C)	927 411,27

Prévision des dépenses

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Repas et boissons

1.1.1. Epicerie	22 252,10
1.1.2. Boulangerie-pâtisserie	5 081,82
1.1.3. Boucherie-charcuterie-volaille	27 797,90
1.1.4. Poissons	4 319,54
1.1.5. Légumes	9 599,30
1.1.6. Crèmerie	13 462,54
1.1.7. Boissons	16 891,32
1.1.8. Contrats avec traiteur	0,00
1.1.9. Autres à spécifier	127,06
Sous-total 1.1.	99 531,58

1.2. Divers

1.2.1. Loisirs-culture	0,00
1.2.2. Remplacement du petit matériel durable	1 270,46
1.2.3. Autres à spécifier	24 138,63
Sous-total 1.2.	25 409,09
Total 1. Intendance	124 940,67

2. Autres

2.1. Traitements et indemnités

2.1.1. Salaires/Charges sociales	395 424,82
2.1.2. Intervention dans les prix des transports en commun	355,52
2.1.3. Surveillances de midi	0,00
Sous-total 2.1.	395 780,34

2.2. Informatique

Sous-total 2.2.	3 906,64
-----------------	----------

2.3. Téléphone

2.3.1. Téléphone	4 427,53
2.3.2. Télégrammes	0,00
2.3.3. Fax	0,00
Sous-total 2.3.	4 427,53

2.4. Secrétariat	
2.4.1. Petit matériel de bureau, fournitures de bureau, impressions, reliures, etc.	1 953,32
2.4.2. Affranchissement de la correspondance	1 562,67
Sous-total 2.4.	<u>3 515,99</u>
2.5. Locations	
2.5.1. Location de biens meubles	1 627,04
2.5.2. Autres dépenses à spécifier	0,00
Sous-total 2.5.	<u>1 627,04</u>
2.6. Réparations	
2.6.1. Réparations diverses de biens mobiliers	1 270,46
2.6.2. Contrats d'entretien à l'exclusion des installations de chauffage	6 352,27
Sous-total 2.6.	<u>7 622,73</u>
2.7. Entretien de l'infrastructure	
2.7.1. Remise en état des locaux	7 940,34
2.7.2. Peinture	7 927,64
2.7.3. Achats de matières premières pour des travaux réalisés par le personnel d'entretien	7 927,64
2.7.4. Produits d'entretien	3 811,36
2.7.5. Contrats d'entretien des surfaces intérieures ou extérieures	30 490,90
Sous-total 2.7.	<u>58 097,88</u>
2.8. Energie	
2.8.1. Mazout	42 726,03
2.8.2. Gaz	708,16
2.8.3. Essence pour tondeuses	0,00
2.8.4. Electricité	21 092,38
2.8.5. Autres à spécifier	0,00
Sous-total 2.8.	<u>64 526,57</u>
2.9. Fournitures scolaires	<u>0,00</u>
Sous-total 2.9.	0,00
2.10. Transports	
2.10.1. Transports de biens meubles	0,00
2.10.2. Divers à spécifier	7 436,81
Sous-total 2.10.	<u>7 436,81</u>

2.11. Autres dépenses de fonctionnement	
2.11.1. Eau	7 283,51
2.11.2. Impôts, redevances	2 213,76
2.11.3. Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	1 302,21
2.11.4. Achats de vêtements de travail	3 192,01
2.11.5. Distribution des prix, excursions scolaires, Saint-Nicolas, publicité	520,88
2.11.6. Achats de matières premières et de fournitures destinées à des fins didactiques	651,11
2.11.7. Achat du petit matériel d'entretien	10 417,72
2.11.8. Produits pharmaceutiques	0,00
2.11.9. Produits textiles	0,00
2.11.10. Achat de petit matériel didactique (réglettes, lattes, etc.)	0,00
2.11.11. Assurance du matériel contre le vol	0,00
2.11.12. Autres à spécifier	0,00
	<hr/>
Sous-total 2.11.	25 581,20
	<hr/>
Total 2. Autres	572 522,73
	<hr/>
Total opérations courantes (A)	697 463,40

B. Opérations de capital

Achat de biens meubles durables (mobilier, matériel, machines)	86 967,53
	<hr/>
Total opérations de capital (B)	86 967,53

C. Opérations pour ordre

1. Fonds de tiers	
1.1. Provisions	0,00
2. Trésorerie	
2.1.	0,00
2.2.	0,00
2.3. Abonnements transports scolaires	0,00
	<hr/>
Total opérations pour ordre (C)	0,00
	<hr/>
TOTAL GENERAL DES DEPENSES (A + B + C)	784 430,93
	<hr/>
Solde budgétaire	142 980,335

Art. 70.27.C. — Budget du CDPA CF Etche-Buzenol — 2003

(En euros)

Prévision des recettes

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Reports	100 000
1.2. Pensions internats	95 000
1.3. Restaurant/caféteria-Vente de tickets	14 000
1.4. Divers — recettes	4 500
1.4.1. Occupation des locaux	3 000
1.4.2. Autres recettes	1 500
Sous-total 1.4.	<u>4 500</u>
1.5. Transfert	0
Sous-total 1. Intendance	<u>213 500</u>

2. Autres

2.1. Reports	77 619,18
2.2. Dotation	167 700
2.3. Photocopies	400
2.4. Vente de produits	0
2.5. Prégardiennat	0
2.6. Divers	7 000
2.7. Transfert	0
Sous-total 2. Autres	<u>252 719,18</u>

3. Dons et legs 0

4. Fonds de réserve 24 972

Total opérations courantes (A) 491 191,18

B. Opérations de capital

1. Reports	27 015,83
2. Dotation	0
3. Transferts	46 280,75
Total opérations de capital (B)	<u>73 296,58</u>

C. Opérations pour ordre

1. Fonds de tiers	0
2. Trésorerie	0
Total opérations pour ordre (C)	<u>0</u>
TOTAL GENERAL DES RECETTES (A + B + C)	564 487,76

Prévision des dépenses

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Repas et boissons

1.1.1. Epicerie	12 704
1.1.2. Boulangerie-pâtisserie	8 893
1.1.3. Boucherie-charcuterie-volaille	22 105
1.1.4. Poissons	3 178
1.1.5. Légumes	8 133
1.1.6. Crèmerie	7 877
1.1.7. Boissons	10 798
1.1.8. Contrats avec traiteur	0
1.1.9. Autres à spécifier	<u>0</u>
Sous-total 1.1.	73 688

1.2. Divers

1.2.1. Loisirs-culture	1 025
1.2.2. Remplacement du petit matériel durable	1 490
1.2.3. Autres à spécifier	<u>0</u>
Sous-total 1.2.	2 515

Total 1. Intendance

76 203

2. Autres

2.1. Traitements et indemnités

2.1.1. Salaires/Charges sociales	114 238
2.1.2. Intervention dans les prix des transports en commun	113 738
2.1.3. Surveillances de midi	<u>500</u>
Sous-total 2.1.	228 476

2.2. Informatique

Sous-total 2.2. 520

2.3. Téléphone

2.3.1. Téléphone	5 350
2.3.2. Télégrammes	0
2.3.3. Fax	<u>0</u>
Sous-total 2.3.	5 350

2.4. Secrétariat	
2.4.1. Petit matériel de bureau, fournitures de bureau, impressions, reliures, etc.	2 287
2.4.2. Affranchissement de la correspondance	384
Sous-total 2.4.	<u>2 671</u>
2.5. Locations	
2.5.1. Location de biens meubles	2 050
2.5.2. Autres dépenses à spécifier	0
Sous-total 2.5.	<u>2 050</u>
2.6. Réparations	
2.6.1. Réparations diverses de biens mobiliers	2 480
2.6.2. Contrats d'entretien à l'exclusion des installations de chauffage	11 330
Sous-total 2.6.	<u>13 810</u>
2.7. Entretien de l'infrastructure	
2.7.1. Remise en état des locaux	1 000
2.7.2. Peinture	0
2.7.3. Achats de matières premières pour des travaux réalisés par le personnel d'entretien	3 023
2.7.4. Produits d'entretien	5 843
2.7.5. Contrats d'entretien des surfaces intérieures ou extérieures	0
Sous-total 2.7.	<u>9 866</u>
2.8. Energie	
2.8.1. Mazout	16 100
2.8.2. Gaz	0
2.8.3. Essence pour tondeuses	112
2.8.4. Electricité	11 800
2.8.5. Autres à spécifier	0
Sous-total 2.8.	<u>28 012</u>
2.9. Fournitures scolaires	0
Sous-total 2.9.	<u>0</u>
2.10. Transports	
2.10.1. Transports de biens meubles	0
2.10.2. Divers à spécifier	2 600
Sous-total 2.10.	<u>2 600</u>

2.11. Autres dépenses de fonctionnement	
2.11.1. Eau	600
2.11.2. Impôts, redevances	11 435
2.11.3. Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	250
2.11.4. Achats de vêtements de travail	490
2.11.5. Distribution des prix, excursions scolaires, Saint-Nicolas, publicité	500
2.11.6. Achats de matières premières et de fournitures destinées à des fins didactiques	2 800
2.11.7. Achat du petit matériel d'entretien	500
2.11.8. Produits pharmaceutiques	0
2.11.9. Produits textiles	0
2.11.10. Achat de petit matériel didactique (réglettes, lattes, etc.)	0
2.11.11. Assurance du matériel contre le vol	0
2.11.12. Autres à spécifier	1 250
Sous-total 2.11.	<u>17 825</u>
Total 2. Autres	<u>196 942</u>
Total opérations courantes (A)	<u>273 145</u>

B. Opérations de capital

Achat de biens meubles durables (mobilier, matériel, machines)	24 800
Total opérations de capital (B)	<u>24 800</u>

C. Opérations pour ordre

1. Fonds de tiers	
1.1. Provisions	0
2. Trésorerie	
2.1.	0
2.2.	0
2.3. Abonnements transports scolaires	0
Total opérations pour ordre (C)	<u>0</u>
TOTAL GENERAL DES DEPENSES (A + B + C)	<u>297 945</u>
Solde budgétaire	266 542,765

Art. 70.27.C. — Budget du Centre de dépaysement et de plein air — Domaine des Masures — à Han-Sur-Lesse — 2003

(En euros)

Prévision des recettes

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Reports	25 000
1.2. Pensions internats	0
1.3. Restaurant/caféteria-Vente de tickets	62 000
1.4. Divers — recettes	312 500
1.4.1. Occupation des locaux	500
1.4.2. Autres recettes	312 000
Sous-total 1.4.	<u>312 500</u>

1.5. Transfert	<u>0</u>
----------------	----------

Sous-total 1. Intendance	<u>399 500</u>
--------------------------	----------------

2. Autres 833 100

2.1. Reports	290 000
2.2. Dotation	305 000
2.3. Photocopies	6 200
2.4. Vente de produits	1 000
2.5. Prégardiennat	1 500
2.6. Divers	28 000
2.7. Transfert	201 400
Sous-total 2. Autres	<u>833 100</u>

3. Dons et legs	0
-----------------	---

4. Fonds de réserve	<u>78 785,05</u>
---------------------	------------------

Total opérations courantes (A)	<u>1 311 385,05</u>
--------------------------------	---------------------

B. Opérations de capital

1. Reports	98 000
------------	--------

2. Dotation	0
-------------	---

3. Transferts	0
---------------	---

Total opérations de capital (B)	<u>98 000</u>
---------------------------------	---------------

C. Opérations pour ordre

1. Fonds de tiers	2 000
2. Trésorerie	0
Total opérations pour ordre (C)	<u>2 000</u>
TOTAL GENERAL DES RECETTES (A + B + C)	<u>1 411 385,05</u>

Prévision des dépenses

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Repas et boissons

1.1.1. Epicerie	0
1.1.2. Boulangerie-pâtisserie	0
1.1.3. Boucherie-charcuterie-volaille	0
1.1.4. Poissons	0
1.1.5. Légumes	0
1.1.6. Crèmerie	0
1.1.7. Boissons	0
1.1.8. Contrats avec traiteur	0
1.1.9. Autres à spécifier	0
Sous-total 1.1.	<u>175 000</u>

1.2. Divers

1.2.1. Loisirs-culture	0
1.2.2. Remplacement du petit matériel durable	5 000
1.2.3. Autres à spécifier	2 000
Sous-total 1.2.	<u>7 000</u>
Total 1. Intendance	<u>182 000</u>

2. Autres

2.1. Traitements et indemnités

2.1.1. Salaires/Charges sociales	370 000
2.1.2. Intervention dans les prix des transports en commun	200
2.1.3. Surveillances de midi	0
Sous-total 2.1.	<u>370 200</u>

2.2. Informatique

2.2. Informatique	12 000
Sous-total 2.2.	<u>12 000</u>

2.3. Téléphone	
2.3.1. Téléphone	7 500
2.3.2. Télégrammes	0
2.3.3. Fax	0
	<hr/>
Sous-total 2.3.	7 500
2.4. Secrétariat	
2.4.1. Petit matériel de bureau, fournitures de bureau, impressions, reliures, etc.	1 800
2.4.2. Affranchissement de la correspondance	1 500
	<hr/>
Sous-total 2.4.	3 300
2.5. Locations	
2.5.1. Location de biens meubles	10 500
2.5.2. Autres dépenses à spécifier	0
	<hr/>
Sous-total 2.5.	10 500
2.6. Réparations	
2.6.1. Réparations diverses de biens mobiliers	8 000
2.6.2. Contrats d'entretien à l'exclusion des installations de chauffage	9 500
	<hr/>
Sous-total 2.6.	17 500
2.7. Entretien de l'infrastructure	
2.7.1. Remise en état des locaux	4 000
2.7.2. Peinture	0
2.7.3. Achats de matières premières pour des travaux réalisés par le personnel d'entretien	10 000
2.7.4. Produits d'entretien	17 000
2.7.5. Contrats d'entretien des surfaces intérieures ou extérieures	5 000
	<hr/>
Sous-total 2.7.	36 000
2.8. Energie	
2.8.1. Mazout	35 000
2.8.2. Gaz	1 700
2.8.3. Essence pour tondeuses	400
2.8.4. Electricité	45 000
2.8.5. Autres à spécifier	0
	<hr/>
Sous-total 2.8.	82 100
2.9. Fournitures scolaires	0
	<hr/>
Sous-total 2.9.	0

2.10. Transports	900
2.10.1. Transports de biens meubles	0
2.10.2. Divers à spécifier	900
Sous-total 2.10.	<u>900</u>
2.11. Autres dépenses de fonctionnement	
2.11.1. Eau	7 000
2.11.2. Impôts, redevances	4 000
2.11.3. Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	1 000
2.11.4. Achats de vêtements de travail	2 600
2.11.5. Distribution des prix, excursions scolaires, Saint-Nicolas, publicité	800
2.11.6. Achats de matières premières et de fournitures destinées à des fins didactiques	2 300
2.11.7. Achat du petit matériel d'entretien	0
2.11.8. Produits pharmaceutiques	400
2.11.9. Produits textiles	2 000
2.11.10. Achat de petit matériel didactique (réglettes, lattes, etc.)	800
2.11.11. Assurance du matériel contre le vol	2 000
2.11.12. Autres à spécifier	0
Sous-total 2.11.	<u>22 900</u>
Total 2. Autres	<u>562 900</u>
Total opérations courantes (A)	<u>744 900</u>

B. Opérations de capital

Achat de biens meubles durables (mobilier, matériel, machines)	50 000
Total opérations de capital (B)	<u>50 000</u>

C. Opérations pour ordre

1. Fonds de tiers	
1.1. Provisions	2 000
2. Trésorerie	
2.1.	0
2.2.	0
2.3. Abonnements transports scolaires	0
Total opérations pour ordre (C)	<u>2 000</u>
TOTAL GENERAL DES DEPENSES (A + B + C)	<u>796 900</u>
Solde budgétaire	614 485,055

Art. 70.27.C. — Budget du Centre de dépaysement et de plein air à Saint-Vaast — 2003

(En euros)

Prévision des recettes

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Reports	102 065,83
1.2. Pensions internats	0
1.3. Restaurant/caféteria-Vente de tickets	150 000
1.4. Divers — recettes	1 200
1.4.1. Occupation des locaux	1 200
1.4.2. Autres recettes	0
Sous-total 1.4.	1 200
1.5. Transfert	0
Sous-total 1. Intendance	253 265,83

2. Autres

2.1. Reports	10 927,62
2.2. Dotation	320 000
2.3. Photocopies	8 000
2.4. Vente de produits	0
2.5. Prégardiennat	0
2.6. Divers	8 000
2.7. Transfert	0
Sous-total 2. Autres	346 927,62

3. Dons et legs 0

4. Fonds de réserve 45 874,78

Total opérations courantes (A) 646 068,23

B. Opérations de capital

1. Reports	130 703,03
2. Dotation	25 000
3. Transferts	0
Total opérations de capital (B)	155 703,03

C. Opérations pour ordre

1. Fonds de tiers	0
2. Trésorerie	0
Total opérations pour ordre (C)	0
TOTAL GENERAL DES RECETTES (A + B + C)	801 771,26

Prévision des dépenses

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Repas et boissons

1.1.1. Epicerie	0
1.1.2. Boulangerie-pâtisserie	0
1.1.3. Boucherie-charcuterie-volaille	0
1.1.4. Poissons	0
1.1.5. Légumes	0
1.1.6. Crèmerie	0
1.1.7. Boissons	0
1.1.8. Contrats avec traiteur	0
1.1.9. Autres à spécifier	0

Sous-total 1.1. 110 000

1.2. Divers

1.2.1. Loisirs-culture	5 200
1.2.2. Remplacement du petit matériel durable	0
1.2.3. Autres à spécifier	0

Sous-total 1.2. 5 200

Total 1. Intendance 115 200

2. Autres

2.1. Traitements et indemnités

2.1.1. Salaires/Charges sociales	300 000
2.1.2. Intervention dans les prix des transports en commun	
2.1.3. Surveillances de midi	0

Sous-total 2.1. 300 000

2.2. Informatique

1 500

Sous-total 2.2. 1 500

2.3. Téléphone

2.3.1. Téléphone	6 500
2.3.2. Télégrammes	0
2.3.3. Fax	0

Sous-total 2.3. 6 500

2.4. Secrétariat	
2.4.1. Petit matériel de bureau, fournitures de bureau, impressions, reliures, etc.	6 000
2.4.2. Affranchissement de la correspondance	0
Sous-total 2.4.	<u>6 000</u>
2.5. Locations	
2.5.1. Location de biens meubles	25 000
2.5.2. Autres dépenses à spécifier	0
Sous-total 2.5.	<u>25 000</u>
2.6. Réparations	
2.6.1. Réparations diverses de biens mobiliers	1 500
2.6.2. Contrats d'entretien à l'exclusion des installations de chauffage	0
Sous-total 2.6.	<u>1 500</u>
2.7. Entretien de l'infrastructure	
2.7.1. Remise en état des locaux	12 000
2.7.2. Peinture	0
2.7.3. Achats de matières premières pour des travaux réalisés par le personnel d'entretien	0
2.7.4. Produits d'entretien	0
2.7.5. Contrats d'entretien des surfaces intérieures ou extérieures	0
Sous-total 2.7.	<u>12 000</u>
2.8. Energie	
2.8.1. Mazout	0
2.8.2. Gaz	35 000
2.8.3. Essence pour tondeuses	700
2.8.4. Electricité	27 000
2.8.5. Autres à spécifier	0
Sous-total 2.8.	<u>62 700</u>
2.9. Fournitures scolaires	<u>10 000</u>
Sous-total 2.9.	10 000
2.10. Transports	
2.10.1. Transports de biens meubles	0
2.10.2. Divers à spécifier	0
Sous-total 2.10.	<u>0</u>

2.11. Autres dépenses de fonctionnement	
2.11.1. Eau	21 000
2.11.2. Impôts, redevances	0
2.11.3. Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	0
2.11.4. Achats de vêtements de travail	0
2.11.5. Distribution des prix, excursions scolaires, Saint-Nicolas, publicité	0
2.11.6. Achats de matières premières et de fournitures destinées à des fins didactiques	0
2.11.7. Achat du petit matériel d'entretien	0
2.11.8. Produits pharmaceutiques	0
2.11.9. Produits textiles	0
2.11.10. Achat de petit matériel didactique (réglettes, lattes, etc.)	0
2.11.11. Assurance du matériel contre le vol	0
2.11.12. Autres à spécifier	0
Sous-total 2.11.	<u>21 000</u>
Total 2. Autres	<u>446 200</u>
Total opérations courantes (A)	561 400

B. Opérations de capital

Achat de biens meubles durables (meublier, matériel, machines)	<u>25 000</u>
Total opérations de capital (B)	25 000

C. Opérations pour ordre

1. Fonds de tiers	
1.1. Provisions	0
2. Trésorerie	
2.1.	0
2.2.	0
2.3. Abonnements transports scolaires	0
Total opérations pour ordre (C)	<u>0</u>
TOTAL GENERAL DES DEPENSES (A + B + C)	<u>586 400</u>
Solde budgétaire	215 371,265

Art. 70.27.C. — Budget du Centre de dépaysement et de plein air — Centre scientifique Fleurus à Sivry Rance — 2003

(En euros)

Prévision des recettes

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Reports	14 000
1.2. Pensions internats	0
1.3. Restaurant/caféteria-Vente de tickets	0
1.4. Divers — recettes	
1.4.1. Occupation des locaux	0
1.4.2. Autres recettes	52 000
Sous-total 1.4.	52 000
1.5. Transfert	0
Sous-total 1. Intendance	66 000

2. Autres

2.1. Reports	-3 000
2.2. Dotation	201 000
2.3. Photocopies	1 300
2.4. Vente de produits	0
2.5. Prégardiennat	0
2.6. Divers	6 000
2.7. Transfert	0
Sous-total 2. Autres	205 300

3. Dons et legs

0

4. Fonds de réserve

25 928,77

Total opérations courantes (A)

297 228,77

B. Opérations de capital

1. Reports	2 478,94
2. Dotation	7 436,81
3. Transferts	0
Total opérations de capital (B)	9 915,75

C. Opérations pour ordre

1. Fonds de tiers	0
2. Trésorerie	0
Total opérations pour ordre (C)	<u>0</u>
TOTAL GENERAL DES RECETTES (A + B + C)	307 144,52

Prévision des dépenses

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Repas et boissons

1.1.1. Epicerie	8 106,12
1.1.2. Boulangerie-pâtisserie	991,57
1.1.3. Boucherie-charcuterie-volaille	743,68
1.1.4. Poissons	0
1.1.5. Légumes	198,31
1.1.6. Crèmerie	396,63
1.1.7. Boissons	991,57
1.1.8. Contrats avec traiteur	0
1.1.9. Autres à spécifier	471
Sous-total 1.1.	<u>11 898,88</u>

1.2. Divers

1.2.1. Loisirs-culture	0
1.2.2. Remplacement du petit matériel durable	0
1.2.3. Autres à spécifier	0
Sous-total 1.2.	<u>0</u>

Total 1. Intendance 11 898,88

2. Autres

2.1. Traitements et indemnités

2.1.1. Salaires/Charges sociales	206 000
2.1.2. Intervention dans les prix des transports en commun	0
2.1.3. Surveillances de midi	0
Sous-total 2.1.	<u>206 000</u>

2.2. Informatique

Sous-total 2.2.	<u>0</u>
-----------------	----------

2.3. Téléphone

2.3.1. Téléphone	5 000
2.3.2. Télégrammes	0
2.3.3. Fax	0
Sous-total 2.3.	<u>5 000</u>

2.4. Secrétariat	
2.4.1. Petit matériel de bureau, fournitures de bureau, impressions, reliures, etc.	5 400
2.4.2. Affranchissement de la correspondance	700
Sous-total 2.4.	<u>6 100</u>
2.5. Locations	
2.5.1. Location de biens meubles	15 000
2.5.2. Autres dépenses à spécifier	0
Sous-total 2.5.	<u>15 000</u>
2.6. Réparations	
2.6.1. Réparations diverses de biens mobiliers	1 200
2.6.2. Contrats d'entretien à l'exclusion des installations de chauffage	0
Sous-total 2.6.	<u>1 200</u>
2.7. Entretien de l'infrastructure	
2.7.1. Remise en état des locaux	1 300
2.7.2. Peinture	0
2.7.3. Achats de matières premières pour des travaux réalisés par le personnel d'entretien	0
2.7.4. Produits d'entretien	2 500
2.7.5. Contrats d'entretien des surfaces intérieures ou extérieures	0
Sous-total 2.7.	<u>3 800</u>
2.8. Energie	
2.8.1. Mazout	10 411,53
2.8.2. Gaz	495,79
2.8.3. Essence pour tondeuses	495,79
2.8.4. Electricité	4 957,87
2.8.5. Autres à spécifier	0
Sous-total 2.8.	<u>16 360,98</u>
2.9. Fournitures scolaires	0
Sous-total 2.9.	<u>0</u>
2.10. Transports	
2.10.1. Transports de biens meubles	0
2.10.2. Divers à spécifier	0
Sous-total 2.10.	<u>0</u>

2.11. Autres dépenses de fonctionnement	
2.11.1. Eau	1 487,36
2.11.2. Impôts, redevances	0
2.11.3. Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	619,73
2.11.4. Achats de vêtements de travail	0
2.11.5. Distribution des prix, excursions scolaires, Saint-Nicolas, publicité	743,68
2.11.6. Achats de matières premières et de fournitures destinées à des fins didactiques	1 859,20
2.11.7. Achat du petit matériel d'entretien	743,68
2.11.8. Produits pharmaceutiques	123,95
2.11.9. Produits textiles	0
2.11.10. Achat de petit matériel didactique (réglettes, lattes, etc.)	0
2.11.11. Assurance du matériel contre le vol	0
2.11.12. Autres à spécifier	0
Sous-total 2.11.	<u>5 577,60</u>
Total 2. Autres	<u>259 038,58</u>
Total opérations courantes (A)	270 937,46
B. Opérations de capital	
Achat de biens meubles durables (meublier, matériel, machines)	9 915,75
Total opérations de capital (B)	<u>9 915,75</u>
C. Opérations pour ordre	
1. Fonds de tiers	
1.1. Provisions	0
2. Trésorerie	
2.1.	0
2.2.	0
2.3. Abonnements transports scolaires	0
Total opérations pour ordre (C)	<u>0</u>
TOTAL GENERAL DES DEPENSES (A + B + C)	<u>280 853,21</u>
Solde budgétaire	26 291,315

Art. 70.27.C. — Budget du Centre de dépaysement et de plein air — Wellin — 2003

(En euros)

Prévision des recettes

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Reports	13 900
1.2. Pensions internats	0
1.3. Restaurant/caféteria-Vente de tickets	0
1.4. Divers — recettes	305 600
1.4.1. Occupation des locaux	0
1.4.2. Autres recettes	305 600
Sous-total 1.4.	305 600
1.5. Transfert	0
Sous-total 1. Intendance	319 500

2. Autres

2.1. Reports	307 200
2.2. Dotation	352 008,8
2.3. Photocopies	2 250
2.4. Vente de produits	0
2.5. Prégardiennat	0
2.6. Divers	32 070
2.7. Transfert	0
Sous-total 2. Autres	693 528,8

3. Dons et legs 0

4. Fonds de réserve 68 418,69

Total opérations courantes (A) 1 081 447,49

B. Opérations de capital

1. Reports	272 682,87
2. Dotation	0
3. Transferts	0
Total opérations de capital (B)	272 682,87

C. Opérations pour ordre

1. Fonds de tiers	0
2. Trésorerie	0
Total opérations pour ordre (C)	<u>0</u>
TOTAL GENERAL DES RECETTES (A + B + C)	<u>1 354 130,36</u>

Prévision des dépenses

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Repas et boissons

1.1.1. Epicerie	26 000
1.1.2. Boulangerie-pâtisserie	23 000
1.1.3. Boucherie-charcuterie-volaille	32 000
1.1.4. Poissons	5 300
1.1.5. Légumes	15 000
1.1.6. Crèmerie	22 000
1.1.7. Boissons	8 000
1.1.8. Contrats avec traiteur	0
1.1.9. Autres à spécifier	<u>0</u>
Sous-total 1.1.	<u>131 300</u>

1.2. Divers

1.2.1. Loisirs-culture	26 700
1.2.2. Remplacement du petit matériel durable	0
1.2.3. Autres à spécifier	<u>0</u>
Sous-total 1.2.	<u>26 700</u>

Total 1. Intendance	<u>158 000</u>
---------------------	----------------

2. Autres

2.1. Traitements et indemnités

2.1.1. Salaires/Charges sociales	349 500
2.1.2. Intervention dans les prix des transports en commun	0
2.1.3. Surveillances de midi	<u>0</u>
Sous-total 2.1.	<u>349 500</u>

2.2. Informatique	1 750
Sous-total 2.2.	<u>1 750</u>
2.3. Téléphone	
2.3.1. Téléphone	2 900
2.3.2. Télégrammes	0
2.3.3. Fax	0
Sous-total 2.3.	<u>2 900</u>
2.4. Secrétariat	
2.4.1. Petit matériel de bureau, fournitures de bureau, impressions, reliures, etc.	2 450
2.4.2. Affranchissement de la correspondance	1 050
Sous-total 2.4.	<u>3 500</u>
2.5. Locations	0
2.5.1. Location de biens meubles	0
2.5.2. Autres dépenses à spécifier	0
Sous-total 2.5.	<u>0</u>
2.6. Réparations	
2.6.1. Réparations diverses de biens mobiliers	2 600
2.6.2. Contrats d'entretien à l'exclusion des installations de chauffage	3 020
Sous-total 2.6.	<u>5 620</u>
2.7. Entretien de l'infrastructure	
2.7.1. Remise en état des locaux	0
2.7.2. Peinture	1 600
2.7.3. Achats de matières premières pour des travaux réalisés par le personnel d'entretien	3 030
2.7.4. Produits d'entretien	6 200
2.7.5. Contrats d'entretien des surfaces intérieures ou extérieures	0
Sous-total 2.7.	<u>10 830</u>
2.8. Énergie	
2.8.1. Mazout	22 300
2.8.2. Gaz	0
2.8.3. Essence pour tondeuses	60
2.8.4. Électricité	19 200
2.8.5. Autres à spécifier	0
Sous-total 2.8.	<u>41 560</u>

2.9. Fournitures scolaires	0
Sous-total 2.9.	<u>0</u>
2.10. Transports	
2.10.1. Transports de biens meubles	0
2.10.2. Divers à spécifier	0
Sous-total 2.10.	<u>0</u>
2.11. Autres dépenses de fonctionnement	
2.11.1. Eau	3 420
2.11.2. Impôts, redevances	880
2.11.3. Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	950
2.11.4. Achats de vêtements de travail	1 350
2.11.5. Distribution des prix, excursions scolaires, Saint-Nicolas, publicité	0
2.11.6. Achats de matières premières et de fournitures destinées à des fins didactiques	0
2.11.7. Achat du petit matériel d'entretien	9 000
2.11.8. Produits pharmaceutiques	50
2.11.9. Produits textiles	0
2.11.10. Achat de petit matériel didactique (réglettes, lattes, etc.)	0
2.11.11. Assurance du matériel contre le vol	0
2.11.12. Autres à spécifier	0
Sous-total 2.11.	<u>15 650</u>
Total 2. Autres	<u>431 310</u>
Total opérations courantes (A)	589 310
B. Opérations de capital	
Achat de biens meubles durables (mobilier, matériel, machines)	20 000
Total opérations de capital (B)	<u>20 000</u>
C. Opérations pour ordre	
1. Fonds de tiers	
1.1. Provisions	0
2. Trésorerie	
2.1.	0
2.2.	0
2.3. Abonnements transports scolaires	0
Total opérations pour ordre (C)	<u>0</u>
TOTAL GENERAL DES DEPENSES (A + B + C)	<u>609 310</u>
Solde budgétaire	744 820,355

Art. 70.27.C. — Budget du Centre de dépaysement et de plein air — Marbehan — 2003

(En euros)

Prévision des recettes

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Reports	28 659,25
1.2. Pensions internats	0
1.3. Restaurant/caféteria. — Vente de tickets	1 235,33
1.4. Divers. — Recettes	104 026,17
1.4.1. Occupation des locaux	283,69
1.4.2. Autres recettes	103 742,48
Sous-total 1.4.	<u>104 026,17</u>
1.5. Transfert	0
Sous-total 1. Intendance	<u>133 920,75</u>

2. Autres

2.1. Reports	17 683,90
2.2. Dotation	232 117,58
2.3. Photocopies	339,96
2.4. Vente de produits	0
2.5. Prégardiennat	0
2.6. Divers	3 463,94
2.7. Transfert	0
Sous-total 2. Autres	<u>253 605,38</u>

3. Dons et legs

0

4. Fonds de réserve

28 237,99

Total opérations courantes (A)

415 764,12

B. Opérations de capital

1. Reports	46 690,19
2. Dotation	12 250,65
3. Transferts	0
Total opérations de capital (B)	<u>58 940,84</u>

C. Opérations pour ordre

1. Fonds de tiers	0
2. Trésorerie	0
Total opérations pour ordre (C)	<u>0</u>
TOTAL GENERAL DES RECETTES (A + B + C)	474 704,96

Prévision des dépenses

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Repas et boissons

1.1.1. Epicerie	10 718,63
1.1.2. Boulangerie-pâtisserie	12 307,81
1.1.3. Boucherie-charcuterie-volaille	26 884,27
1.1.4. Poissons	1 789,38
1.1.5. Légumes	8 082,62
1.1.6. Crèmerie	8 350,62
1.1.7. Boissons	8 241,44
1.1.8. Contrats avec traiteur	357,39
1.1.9. Autres à spécifier	497,53
Sous-total 1.1.	<u>77 229,69</u>

1.2. Divers

1.2.1. Loisirs-culture	4 584,66
1.2.2. Remplacement du petit matériel durable	2 104,84
1.2.3. Autres à spécifier	2 750,39
Sous-total 1.2.	<u>9 439,89</u>

Total 1. Intendance 86 669,58

2. Autres

2.1. Traitements et indemnités

2.1.1. Salaires/Charges sociales	159 930,74
2.1.2. Intervention dans les prix des transports en commun	381,14
2.1.3. Surveillances de midi	0
Sous-total 2.1.	<u>160 311,88</u>

2.2. Informatique

Sous-total 2.2.	<u>228,48</u>
-----------------	---------------

2.3. Téléphone

2.3.1. Téléphone	4 961,93
2.3.2. Télégrammes	51,00
2.3.3. Fax	153,00
Sous-total 2.3.	<u>5 165,93</u>

2.4. Secrétariat	
2.4.1. Petit matériel de bureau, fournitures de bureau, impressions, reliures, etc.	4 256,76
2.4.2. Affranchissement de la correspondance	583,10
Sous-total 2.4.	<u>4 839,86</u>
2.5. Locations	
2.5.1. Location de biens meubles	3 907,7
2.5.2. Autres dépenses à spécifier	102
Sous-total 2.5.	<u>4 009,7</u>
2.6. Réparations	
2.6.1. Réparations diverses de biens mobiliers	4 306,71
2.6.2. Contrats d'entretien à l'exclusion des installations de chauffage	2 612,45
Sous-total 2.6.	<u>6 919,16</u>
2.7. Entretien de l'infrastructure	
2.7.1. Remise en état des locaux	939,38
2.7.2. Peinture	255
2.7.3. Achats de matières premières pour des travaux réalisés par le personnel d'entretien	510
2.7.4. Produits d'entretien	7 466,99
2.7.5. Contrats d'entretien des surfaces intérieures ou extérieures	0
Sous-total 2.7.	<u>9 171,37</u>
2.8. Energie	
2.8.1. Mazout	18 579,85
2.8.2. Gaz	412,87
2.8.3. Essence pour tondeuses	102
2.8.4. Electricité	12 634,63
2.8.5. Autres à spécifier	0
Sous-total 2.8.	<u>31 729,35</u>
2.9. Fournitures scolaires	0
Sous-total 2.9.	<u>0</u>
2.10. Transports	
2.10.1. Transports de biens meubles	0
2.10.2. Divers à spécifier	182,57
Sous-total 2.10.	<u>182,57</u>

2.11. Autres dépenses de fonctionnement	
2.11.1. Eau	1 263,16
2.11.2. Impôts, redevances	777,38
2.11.3. Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	127,50
2.11.4. Achats de vêtements de travail	2 270
2.11.5. Distribution des prix, excursions scolaires, Saint-Nicolas, publicité	816
2.11.6. Achats de matières premières et de fournitures destinées à des fins didactiques	0
2.11.7. Achat du petit matériel d'entretien	4 662,24
2.11.8. Produits pharmaceutiques	510
2.11.9. Produits textiles	12 240
2.11.10. Achat de petit matériel didactique (réglettes, lattes, etc.)	0
2.11.11. Assurance du matériel contre le vol	232,22
2.11.12. Autres à spécifier	102
	<hr/>
Sous-total 2.11.	23 000,5
	<hr/>
Total 2. Autres	245 558,8
	<hr/>
Total opérations courantes (A)	332 228,38

B. Opérations de capital

Achat de biens meubles durables (mobilier, matériel, machines)	10 000
	<hr/>
Total opérations de capital (B)	10 000

C. Opérations pour ordre

1. Fonds de tiers

1.1. Provisions	0
-----------------	---

2. Trésorerie

2.1.	0
2.2.	0
2.3. Abonnements transports scolaires	0

Total opérations pour ordre (C)	0
	<hr/>

TOTAL GENERAL DES DEPENSES (A + B + C)	342 228,38
	<hr/>

Solde budgétaire	132 476,575
------------------	-------------

Art. 70.27.C. — Budget du CDPA Gouvy — 2003

(En euros)

Prévision des recettes

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Reports	300 000
1.2. Pensions internats	0
1.3. Restaurant/caféteria-Vente de tickets	4 500
1.4. Divers — recettes	109 000
1.4.1. Occupation des locaux	109 000
1.4.2. Autres recettes	0
Sous-total 1.4.	<u>109 000</u>
1.5. Transfert	0
Sous-total 1. Intendance	<u>413 500</u>

2. Autres

2.1. Reports	100 000
2.2. Dotation	198 314,82
2.3. Photocopies	0
2.4. Vente de produits	0
2.5. Prégardiennat	0
2.6. Divers	16 000
2.7. Transfert	0
Sous-total 2. Autres	<u>314 314,82</u>

3. Dons et legs 0

4. Fonds de réserve 25 000

Total opérations courantes (A) 752 814,82

B. Opérations de capital

1. Reports	0
2. Dotation	0
3. Transferts	49 500
Total opérations de capital (B)	<u>49 500</u>

C. Opérations pour ordre

1. Fonds de tiers	0
2. Trésorerie	0
Total opérations pour ordre (C)	<u>0</u>
TOTAL GENERAL DES RECETTES (A + B + C)	802 314,82

Prévision des dépenses

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Repas et boissons

1.1.1. Epicerie	5 500
1.1.2. Boulangerie-pâtisserie	5 600
1.1.3. Boucherie-charcuterie-volaille	22 000
1.1.4. Poissons	2 300
1.1.5. Légumes	8 000
1.1.6. Crèmerie	6 400
1.1.7. Boissons	3 000
1.1.8. Contrats avec traiteur	0
1.1.9. Autres à spécifier	4 000
Sous-total 1.1.	<u>56 800</u>

1.2. Divers

1.2.1. Loisirs-culture	0
1.2.2. Remplacement du petit matériel durable	1 000
1.2.3. Autres à spécifier	200
Sous-total 1.2.	<u>1 200</u>

Total 1. Intendance

58 000

2. Autres

2.1. Traitements et indemnités

2.1.1. Salaires/Charges sociales	144 000
2.1.2. Intervention dans les prix des transports en commun	0
2.1.3. Surveillances de midi	0
Sous-total 2.1.	<u>144 000</u>

2.2. Informatique

	1 000
Sous-total 2.2.	<u>1 000</u>

2.3. Téléphone

2.3.1. Téléphone	2 000
2.3.2. Télégrammes	0
2.3.3. Fax	1 000
Sous-total 2.3.	<u>3 000</u>

2.4. Secrétariat	
2.4.1. Petit matériel de bureau, fournitures de bureau, impressions, reliures, etc.	1 500
2.4.2. Affranchissement de la correspondance	500
Sous-total 2.4.	<u>2 000</u>
2.5. Locations	
2.5.1. Location de biens meubles	40
2.5.2. Autres dépenses à spécifier	0
Sous-total 2.5.	<u>40</u>
2.6. Réparations	
2.6.1. Réparations diverses de biens mobiliers	1 200
2.6.2. Contrats d'entretien à l'exclusion des installations de chauffage	3 000
Sous-total 2.6.	<u>4 200</u>
2.7. Entretien de l'infrastructure	
2.7.1. Remise en état des locaux	3 000
2.7.2. Peinture	1 000
2.7.3. Achats de matières premières pour des travaux réalisés par le personnel d'entretien	1 500
2.7.4. Produits d'entretien	3 800
2.7.5. Contrats d'entretien des surfaces intérieures ou extérieures	0
Sous-total 2.7.	<u>9 300</u>
2.8. Energie	
2.8.1. Mazout	17 452,80
2.8.2. Gaz	587,85
2.8.3. Essence pour tondeuses	338,58
2.8.4. Electricité	8 916,60
2.8.5. Autres à spécifier	0,00
Sous-total 2.8.	<u>27 295,83</u>
2.9. Fournitures scolaires	0
Sous-total 2.9.	<u>0</u>
2.10. Transports	0
2.10.1. Transports de biens meubles	0
2.10.2. Divers à spécifier	0
Sous-total 2.10.	<u>0</u>

2.11. Autres dépenses de fonctionnement	
2.11.1. Eau	1 366,78
2.11.2. Impôts, redevances	300
2.11.3. Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	1 000
2.11.4. Achats de vêtements de travail	1 500
2.11.5. Distribution des prix, excursions scolaires, Saint-Nicolas, publicité	100
2.11.6. Achats de matières premières et de fournitures destinées à des fins didactiques	1 500
2.11.7. Achat du petit matériel d'entretien	0
2.11.8. Produits pharmaceutiques	0
2.11.9. Produits textiles	0
2.11.10. Achat de petit matériel didactique (réglettes, lattes, etc.)	0
2.11.11. Assurance du matériel contre le vol	0
2.11.12. Autres à spécifier	10 000
Sous-total 2.11.	<u>15 766,78</u>
Total 2. Autres	<u>206 602,61</u>
Total opérations courantes (A)	<u>264 602,61</u>

B. Opérations de capital

Achat de biens meubles durables (meublier, matériel, machines)	<u>49 500</u>
Total opérations de capital (B)	49 500

C. Opérations pour ordre

1. Fonds de tiers	
1.1. Provisions	0
2. Trésorerie	
2.1.	0
2.2.	0
2.3. Abonnements transports scolaires	0
Total opérations pour ordre (C)	<u>0</u>
TOTAL GENERAL DES DEPENSES (A + B + C)	<u>314 102,61</u>
Solde budgétaire	488 212,215

Art. 70.27.C. — Budget du Centre de dépaysement et de plein air — La Roseraie Péruwelz — 2003

(En euros)

Prévision des recettes

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Reports	37 000
1.2. Pensions internats	0
1.3. Restaurant/caféteria-Vente de tickets	107 000
1.4. Divers — recettes	3 800
1.4.1. Occupation des locaux	1 700
1.4.2. Autres recettes	2 100
Sous-total 1.4.	3 800
1.5. Transfert	- 20 000
Sous-total 1. Intendance	127 800

2. Autres

2.1. Reports	28 000
2.2. Dotation	280 000
2.3. Photocopies	250
2.4. Vente de produits	0
2.5. Prégardiennat	0
2.6. Divers	6 000
2.7. Transfert	10 000
Sous-total 2. Autres	324 250

3. Dons et legs 0

4. Fonds de réserve 34 449,04

Total opérations courantes (A) 486 499,04

B. Opérations de capital

1. Reports	20 000
2. Dotation	3 000
3. Transferts	0
Total opérations de capital (B)	23 000

C. Opérations pour ordre

1. Fonds de tiers	0
2. Trésorerie	0
Total opérations pour ordre (C)	<u>0</u>
TOTAL GENERAL DES RECETTES (A + B + C)	<u>509 499,04</u>

Prévision des dépenses

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Repas et boissons

1.1.1. Epicerie	2 900
1.1.2. Boulangerie-pâtisserie	9 500
1.1.3. Boucherie-charcuterie-volaille	200 000
1.1.4. Poissons	3 800
1.1.5. Légumes	8 400
1.1.6. Crèmerie	4 700
1.1.7. Boissons	13 100
1.1.8. Contrats avec traiteur	300
1.1.9. Autres à spécifier	2 600
Sous-total 1.1.	<u>65 300</u>

1.2. Divers

1.2.1. Loisirs-culture	0
1.2.2. Remplacement du petit matériel durable	3 800
1.2.3. Autres à spécifier	6 500
Sous-total 1.2.	<u>10 300</u>

Total 1. Intendance	<u>75 600</u>
---------------------	---------------

2. Autres

2.1. Traitements et indemnités

2.1.1. Salaires/Charges sociales	
2.1.2. Intervention dans les prix des transports en commun	250
2.1.3. Surveillances de midi	0
Sous-total 2.1.	<u>249 250</u>

2.2. Informatique

	2 800
Sous-total 2.2.	<u>2 800</u>

2.3. Téléphone

2.3.1. Téléphone	5 500
2.3.2. Télégrammes	0
2.3.3. Fax	0
Sous-total 2.3.	<u>5 500</u>

2.4. Secrétariat	
2.4.1. Petit matériel de bureau, fournitures de bureau, impressions, reliures, etc.	3 500
2.4.2. Affranchissement de la correspondance	500
Sous-total 2.4.	<u>4 000</u>
2.5. Locations	
2.5.1. Location de biens meubles	4 300
2.5.2. Autres dépenses à spécifier	0
Sous-total 2.5.	<u>4 300</u>
2.6. Réparations	
2.6.1. Réparations diverses de biens mobiliers	3 300
2.6.2. Contrats d'entretien à l'exclusion des installations de chauffage	3 200
Sous-total 2.6.	<u>6 500</u>
2.7. Entretien de l'infrastructure	
2.7.1. Remise en état des locaux	7 200
2.7.2. Peinture	1 600
2.7.3. Achats de matières premières pour des travaux réalisés par le personnel d'entretien	4 700
2.7.4. Produits d'entretien	5 100
2.7.5. Contrats d'entretien des surfaces intérieures ou extérieures	0
Sous-total 2.7.	<u>18 600</u>
2.8. Energie	
2.8.1. Mazout	21 700
2.8.2. Gaz	0
2.8.3. Essence pour tondeuses	162
2.8.4. Electricité	15 000
2.8.5. Autres à spécifier	0
Sous-total 2.8.	<u>36 862</u>
2.9. Fournitures scolaires	
Sous-total 2.9.	<u>0</u>
2.10. Transports	
2.10.1. Transports de biens meubles	150
2.10.2. Divers à spécifier	0
Sous-total 2.10.	<u>150</u>

2.11. Autres dépenses de fonctionnement	
2.11.1. Eau	3 125
2.11.2. Impôts, redevances	200
2.11.3. Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	730
2.11.4. Achats de vêtements de travail	1 060
2.11.5. Distribution des prix, excursions scolaires, Saint-Nicolas, publicité	0
2.11.6. Achats de matières premières et de fournitures destinées à des fins didactiques	1 450
2.11.7. Achat du petit matériel d'entretien	2 400
2.11.8. Produits pharmaceutiques	105
2.11.9. Produits textiles	0
2.11.10. Achat de petit matériel didactique (réglettes, lattes, etc.)	0
2.11.11. Assurance du matériel contre le vol	1 500
2.11.12. Autres à spécifier	0
Sous-total 2.11.	<u>10 570</u>
Total 2. Autres	<u>338 532</u>
Total opérations courantes (A)	414 132

B. Opérations de capital

Achat de biens meubles durables (meublier, matériel, machines)	20 000
Total opérations de capital (B)	<u>20 000</u>

C. Opérations pour ordre

1. Fonds de tiers	
1.1. Provisions	0
2. Trésorerie	
2.1.	0
2.2.	0
2.3. Abonnements transports scolaires	0
Total opérations pour ordre (C)	<u>0</u>
TOTAL GENERAL DES DEPENSES (A + B + C)	<u>434 132</u>
Solde budgétaire	75 367,035

Art. 70.27.C. — Budget du Centre de dépaysement et de plein air et de Forêt Saint-Hubert

(En euros)

Prévision des recettes

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Reports	266 564,28
1.2. Pensions internats	0
1.3. Restaurant/caféteria - Vente de tickets	12 000
1.4. Divers — recettes	
1.4.1. Occupation des locaux	1 500
1.4.2. Autres recettes	130 000
Sous-total 1.4.	131 500
1.5. Transfert	
Sous-total 1. Intendance	410 064,28

2. Autres

2.1. Reports	60 548,69
2.2. Dotation	170 000
2.3. Photocopies	0
2.4. Vente de produits	0
2.5. Prégardiennat	0
2.6. Divers	5 000
2.7. Transfert	0
Sous-total 2. Autres	235 548,69

3. Dons et legs

4. Fonds de réserve

Total opérations courantes (A)	671 793,4
--------------------------------	-----------

B. Opérations de capital

1. Reports	45 412,71
2. Dotation	0
3. Transferts	0
Total opérations de capital (B)	45 412,71

C. Opérations pour ordre

1. Fonds de tiers	0
2. Trésorerie	0
Total opérations pour ordre (C)	<u>0</u>
TOTAL GENERAL DES RECETTES (A + B + C)	<u>717 206,11</u>

Prévision des dépenses

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Repas et boissons

1.1.1. Epicerie	34 000
1.1.2. Boulangerie-pâtisserie	5 000
1.1.3. Boucherie-charcuterie-volaille	17 000
1.1.4. Poissons	2 800
1.1.5. Légumes	5 750
1.1.6. Crèmerie	9 300
1.1.7. Boissons	7 000
1.1.8. Contrats avec traiteur	0
1.1.9. Autres à spécifier	1 000
Sous-total 1.1.	<u>81 850</u>

1.2. Divers

1.2.1. Loisirs-culture	0
1.2.2. Remplacement du petit matériel durable	3 100
1.2.3. Autres à spécifier	2 000
Sous-total 1.2.	<u>5 100</u>

Total 1. Intendance 86 950

2. Autres

2.1. Traitements et indemnités

2.1.1. Salaires/Charges sociales	150 000
2.1.2. Intervention dans les prix des transports en commun	200
2.1.3. Surveillances de midi	0
Sous-total 2.1.	<u>150 200</u>

2.2. Informatique

	1 000
Sous-total 2.2.	<u>1 000</u>

2.3. Téléphone	
2.3.1. Téléphone	3 300
2.3.2. Télégrammes	0
2.3.3. Fax	0
Sous-total 2.3.	<u>3 300</u>
2.4. Secrétariat	
2.4.1. Petit matériel de bureau, fournitures de bureau, impressions, reliures, etc.	1 100
2.4.2. Affranchissement de la correspondance	300
Sous-total 2.4.	<u>1 400</u>
2.5. Locations	
2.5.1. Location de biens meubles	1 200
2.5.2. Autres dépenses à spécifier	0
Sous-total 2.5.	<u>1 200</u>
2.6. Réparations	
2.6.1. Réparations diverses de biens mobiliers	1 900
2.6.2. Contrats d'entretien à l'exclusion des installations de chauffage	11 000
Sous-total 2.6.	<u>12 900</u>
2.7. Entretien de l'infrastructure	
2.7.1. Remise en état des locaux	2 000
2.7.2. Peinture	1 200
2.7.3. Achats de matières premières pour des travaux réalisés par le personnel d'entretien	0
2.7.4. Produits d'entretien	4 500
2.7.5. Contrats d'entretien des surfaces intérieures ou extérieures	0
Sous-total 2.7.	<u>7 700</u>
2.8. Energie	
2.8.1. Mazout	50 000
2.8.2. Gaz	4 000
2.8.3. Essence pour tondeuses	50
2.8.4. Electricité	15 000
2.8.5. Autres à spécifier	0
Sous-total 2.8.	<u>69 050</u>
2.9. Fournitures scolaires	0
Sous-total 2.9.	<u>0</u>

2.10. Transports	
2.10.1. Transports de biens meubles	0
2.10.2. Divers à spécifier	0
Sous-total 2.10.	<u>0</u>
2.11. Autres dépenses de fonctionnement	
2.11.1. Eau	1 500
2.11.2. Impôts, redevances	860
2.11.3. Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	200
2.11.4. Achats de vêtements de travail	1 500
2.11.5. Distribution des prix, excursions scolaires, Saint-Nicolas, publicité	0
2.11.6. Achats de matières premières et de fournitures destinées à des fins didactiques	0
2.11.7. Achat du petit matériel d'entretien	0
2.11.8. Produits pharmaceutiques	120
2.11.9. Produits textiles	0
2.11.10. Achat de petit matériel didactique (réglettes, lattes, etc.)	250
2.11.11. Assurance du matériel contre le vol	0
2.11.12. Autres à spécifier	1 500
Sous-total 2.11.	<u>5 930</u>
Total 2. Autres	<u>252 680</u>
Total opérations courantes (A)	<u>339 630</u>
B. Opérations de capital	
Achat de biens meubles durables (meublier, matériel, machines)	45 000
Total opérations de capital (B)	<u>45 000</u>
C. Opérations pour ordre	
1. Fonds de tiers	
1.1. Provisions	0
2. Trésorerie	
2.1.	0
2.2.	0
2.3. Abonnements transports scolaires	0
Total opérations pour ordre (C)	<u>0</u>
TOTAL GENERAL DES DEPENSES (A + B + C)	<u>384 630</u>
Solde budgétaire	332 576,115

Art. 70.28.C. — Budget du Centre des Technologies agronomiques de la CF Strée

(En euros)

Prévision des recettes

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Reports	0
1.2. Pensions internats	0
1.3. Restaurant/caféteria-Vente de tickets	4 500
1.4. Divers — recettes	0
1.4.1. Occupation des locaux	0
1.4.2. Autres recettes	0
Sous-total 1.4.	<u>0</u>
1.5. Transfert	<u>0</u>
Sous-total 1. Intendance	4 500

2. Autres

2.1. Reports	0
2.2. Dotation	298 000
2.3. Photocopies	0
2.4. Vente de produits	138 000
2.5. Prégardiennat	0
2.6. Divers	0
2.7. Transfert	0
Sous-total 2. Autres	<u>436 000</u>

3. Dons et legs

0

4. Fonds de réserve

0

Total opérations courantes (A)

440 500

B. Opérations de capital

1. Reports	0
2. Dotation	74 000
3. Transferts	0
Total opérations de capital (B)	<u>74 000</u>

C. Opérations pour ordre

1. Fonds de tiers	0
2. Trésorerie	0
Total opérations pour ordre (C)	<u>0</u>
TOTAL GENERAL DES RECETTES (A + B + C)	514 500

Prévision des dépenses

A. Opérations courantes

1. Intendance

1.1. Repas et boissons

1.1.1. Epicerie	1 250
1.1.2. Boulangerie-pâtisserie	120
1.1.3. Boucherie-charcuterie-volaille	870
1.1.4. Poissons	0
1.1.5. Légumes	450
1.1.6. Crèmerie	300
1.1.7. Boissons	620
1.1.8. Contrats avec traiteur	0
1.1.9. Autres à spécifier	0
Sous-total 1.1.	<u>3 610</u>

1.2. Divers

1.2.1. Loisirs-culture	0
1.2.2. Remplacement du petit matériel durable	500
1.2.3. Autres à spécifier	0
Sous-total 1.2.	<u>500</u>
Total 1. Intendance	4 110

2. Autres

2.1. Traitements et indemnités

2.1.1. Salaires/Charges sociales	211 000
2.1.2. Intervention dans les prix des transports en commun	0
2.1.3. Surveillances de midi	0
Sous-total 2.1.	<u>211 000</u>

2.2. Informatique

Sous-total 2.2.	<u>0</u>
-----------------	----------

2.3. Téléphone

2.3.1. Téléphone	4 000
2.3.2. Télégrammes	0
2.3.3. Fax	250
Sous-total 2.3.	<u>4 250</u>

2.4. Secrétariat	
2.4.1. Petit matériel de bureau, fournitures de bureau, impressions, reliures, etc.	3 000
2.4.2. Affranchissement de la correspondance	800
Sous-total 2.4.	<u>3 800</u>
2.5. Locations	
2.5.1. Location de biens meubles	6 000
2.5.2. Autres dépenses à spécifier	0
Sous-total 2.5.	<u>6 000</u>
2.6. Réparations	
2.6.1. Réparations diverses de biens mobiliers	13 400
2.6.2. Contrats d'entretien à l'exclusion des installations de chauffage	7 500
Sous-total 2.6.	<u>20 900</u>
2.7. Entretien de l'infrastructure	
2.7.1. Remise en état des locaux	2 500
2.7.2. Peinture	4 000
2.7.3. Achats de matières premières pour des travaux réalisés par le personnel d'entretien	1 000
2.7.4. Produits d'entretien	4 000
2.7.5. Contrats d'entretien des surfaces intérieures ou extérieures	2 000
Sous-total 2.7.	<u>13 500</u>
2.8. Énergie	
2.8.1. Mazout	28 500
2.8.2. Gaz	1 700
2.8.3. Essence pour tondeuses	250
2.8.4. Électricité	32 000
2.8.5. Autres à spécifier	0
Sous-total 2.8.	<u>62 450</u>
2.9. Fournitures scolaires	0
Sous-total 2.9.	<u>0</u>
2.10. Transports	0
2.10.1. Transports de biens meubles	0
2.10.2. Divers à spécifier	0
Sous-total 2.10.	<u>0</u>
2.11. Autres dépenses de fonctionnement	
2.11.1. Eau	8 400
2.11.2. Impôts, redevances	10 000
2.11.3. Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	1 200

2.11.4. Achats de vêtements de travail	3 600
2.11.5. Distribution des prix, excursions scolaires, Saint-Nicolas, publicité	0
2.11.6. Achats de matières premières et de fournitures destinées à des fins didactiques	70 000
2.11.7. Achat du petit matériel d'entretien	0
2.11.8. Produits pharmaceutiques	1 500
2.11.9. Produits textiles	5 000
2.11.10. Achat de petit matériel didactique (réglettes, lattes, etc.)	0
2.11.11. Assurance du matériel contre le vol	0
2.11.12. Autres à spécifier	14 300
Sous-total 2.11.	<u>114 000</u>
Total 2. Autres	<u>435 900</u>
Total opérations courantes (A)	<u>440 010</u>

B. Opérations de capital

Achat de biens meubles durables (mobilier, matériel, machines)	74 000
Total opérations de capital (B)	<u>74 000</u>

C. Opérations pour ordre

1. Fonds de tiers	
1.1. Provisions	0
2. Trésorerie	
2.1.	0
2.2.	0
2.3. Abonnements transports scolaires	0
Total opérations pour ordre (C)	<u>0</u>
TOTAL GENERAL DES DEPENSES (A + B + C)	<u>514 010</u>
Solde budgétaire	490 005

Art. 70.29.C. — Budget du Centre de technique horticole de la CF Gembloux — 2

(En euros)

Prévision des recettes

A. Opérations courantes

1. Intendance	
1.1. Reports	0
1.2. Pensions internats	0

1.3. Restaurant/caféteria-Vente de tickets	0
1.4. Divers — recettes	0
1.4.1. Occupation des locaux	0
1.4.2. Autres recettes	0
Sous-total 1.4.	<u>0</u>
1.5. Transfert	0
Sous-total 1. Intendance	<u>0</u>
2. Autres	
2.1. Reports	860 720,86
2.2. Dotation	0
2.3. Photocopies	0
2.4. Vente de produits	125 000
2.5. Prégardiennat	0
2.6. Divers	0
2.7. Transfert	0
Sous-total 2. Autres	<u>985 720,86</u>
3. Dons et legs	0
4. Fonds de réserve	0
Total opérations courantes (A)	<u>985 720,86</u>
B. Opérations de capital	
1. Reports	2 670
2. Dotation	125 000
3. Transferts	0
Total opérations de capital (B)	<u>127 670</u>
C. Opérations pour ordre	
1. Fonds de tiers	0
2. Trésorerie	0
Total opérations pour ordre (C)	<u>0</u>
TOTAL GENERAL DES RECETTES (A + B + C)	<u>1 113 390,86</u>
Prévision des dépenses	
A. Opérations courantes	
1. Intendance	
1.1. Repas et boissons	
1.1.1. Epicerie	0
1.1.2. Boulangerie-pâtisserie	0
1.1.3. Boucherie-charcuterie-volaïlle	0
1.1.4. Poissons	0
1.1.5. Légumes	0

1.1.6. Crèmerie	0
1.1.7. Boissons	0
1.1.8. Contrats avec traiteur	0
1.1.9. Autres à spécifier	0
Sous-total 1.1.	<u>0</u>
1.2. Divers	
1.2.1. Loisirs-culture	0
1.2.2. Remplacement du petit matériel durable	0
1.2.3. Autres à spécifier	0
Sous-total 1.2.	<u>0</u>
Total 1. Intendance	<u>0</u>
2. Autres	
2.1. Traitements et indemnités	
2.1.1. Salaires/Charges sociales	545 365,75
2.1.2. Intervention dans les prix des transports en commun	1 090,73
2.1.3. Surveillances de midi	0
Sous-total 2.1.	<u>588 313,29</u>
2.2. Informatique	818,05
Sous-total 2.2.	<u>818,05</u>
2.3. Téléphone	
2.3.1. Téléphone	6 817,07
2.3.2. Télégrammes	0
2.3.3. Fax	0
Sous-total 2.3.	<u>7 362,44</u>
2.4. Secrétariat	
2.4.1. Petit matériel de bureau, fournitures de bureau, impressions, reliures, etc.	7 089,75
2.4.2. Affranchissement de la correspondance	1 363,41
Sous-total 2.4.	<u>8 725,84</u>
2.5. Locations	
2.5.1. Location de biens meubles	1 363,41
2.5.2. Autres dépenses à spécifier	0
Sous-total 2.5.	<u>1 363,41</u>
2.6. Réparations	
2.6.1. Réparations diverses de biens mobiliers	0
2.6.2. Contrats d'entretien à l'exclusion des installations de chauffage	21 814,63
Sous-total 2.6.	<u>21 814,63</u>

2.7. Entretien de l'infrastructure	
2.7.1. Remise en état des locaux	1 363,41
2.7.2. Peinture	0
2.7.3. Achats de matières premières pour des travaux réalisés par le personnel d'entretien	1 916,96
2.7.4. Produits d'entretien	1 090,73
2.7.5. Contrats d'entretien des surfaces intérieures ou extérieures	10 225,61
Sous-total 2.7.	<u>14 596,71</u>
2.8. Energie	
2.8.1. Mazout	163 609,73
2.8.2. Gaz	0
2.8.3. Essence pour tondeuses	4 362,93
2.8.4. Electricité	24 541,46
2.8.5. Autres à spécifier	0
Sous-total 2.8.	<u>192 514,12</u>
2.9. Fournitures scolaires	0
Sous-total 2.9.	<u>0</u>
2.10. Transports	
2.10.1. Transports de biens meubles	0
2.10.2. Divers à spécifier	2 726,83
Sous-total 2.10.	<u>2 726,83</u>
2.11. Autres dépenses de fonctionnement	
2.11.1. Eau	19 960,39
2.11.2. Impôts, redevances	1 227,07
2.11.3. Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	818,05
2.11.4. Achats de vêtements de travail	2 726,83
2.11.5. Distribution des prix, excursions scolaires, Saint-Nicolas, publicité	0
2.11.6. Achats de matières premières et de fournitures destinées à des fins didactiques	98 165,84
2.11.7. Achat du petit matériel d'entretien	0
2.11.8. Produits pharmaceutiques	272,68

2.11.9. Produits textiles	272,68
2.11.10. Achat de petit matériel didactique (réglettes, lattes, etc.)	0
2.11.11. Assurance du matériel contre le vol	0
2.11.12. Autres à spécifier	0
Sous-total 2.11.	<u>123 443,54</u>
Total 2. Autres	<u>985 720,83</u>
Total opérations courantes (A)	985 720,83
B. Opérations de capital	
Achat de biens meubles durables (meublier, matériel, machines)	<u>125 200</u>
Total opérations de capital (B)	125 200
C. Opérations pour ordre	
1. Fonds de tiers	0
1.1. Provisions	
2. Trésorerie	
2.1.	0
2.2.	0
2.3. Abonnements transports scolaires	0
Total opérations pour ordre (C)	<u>0</u>
TOTAL GENERAL DES DEPENSES (A + B + C)	<u>1 110 920,83</u>
Solde budgétaire	2 470,035

Vu pour être annexé au projet de décret du
24 octobre 2002.

*Le ministre-président du Gouvernement
de la Communauté française,
chargé des Relations internationales*

Hervé HASQUIN.

*Le ministre de la Culture, du Budget,
de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports,*

Rudy DEMOTTE.

*Le ministre de l'Enfance, chargé
de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.*

Jean-Marc NOLLET.

*Le ministre de l'Enseignement secondaire
et de l'Enseignement spécial,*

Pierre HAZETTE.

*La ministre de l'Enseignement supérieur
de l'Enseignement de promotion sociale
et de la Recherche scientifique,*

Françoise DUPUIS.

*Le ministre des Arts et des Lettres
et de l'Audiovisuel,*

Richard MILLER.

*La ministre de l'Aide à la Jeunesse
et de la Santé,*

Nicole MARECHAL.